

VICTORIA ARCHAROUNI

NUBAR PACHA

(1825 - 1899)

Ouvrage couronné par l'Association France-Egypte

Prix *Wacif Pacha Boutros Ghali*

VICTORIA ARCHAROUNI

NUBAR PACHA

UN GRAND SERVITEUR DE L'EGYPTE
(1825 - 1899)

Ouvrage couronné par l'Association France-Egypte

Prix *Wacif Pacha Boutros Ghali*

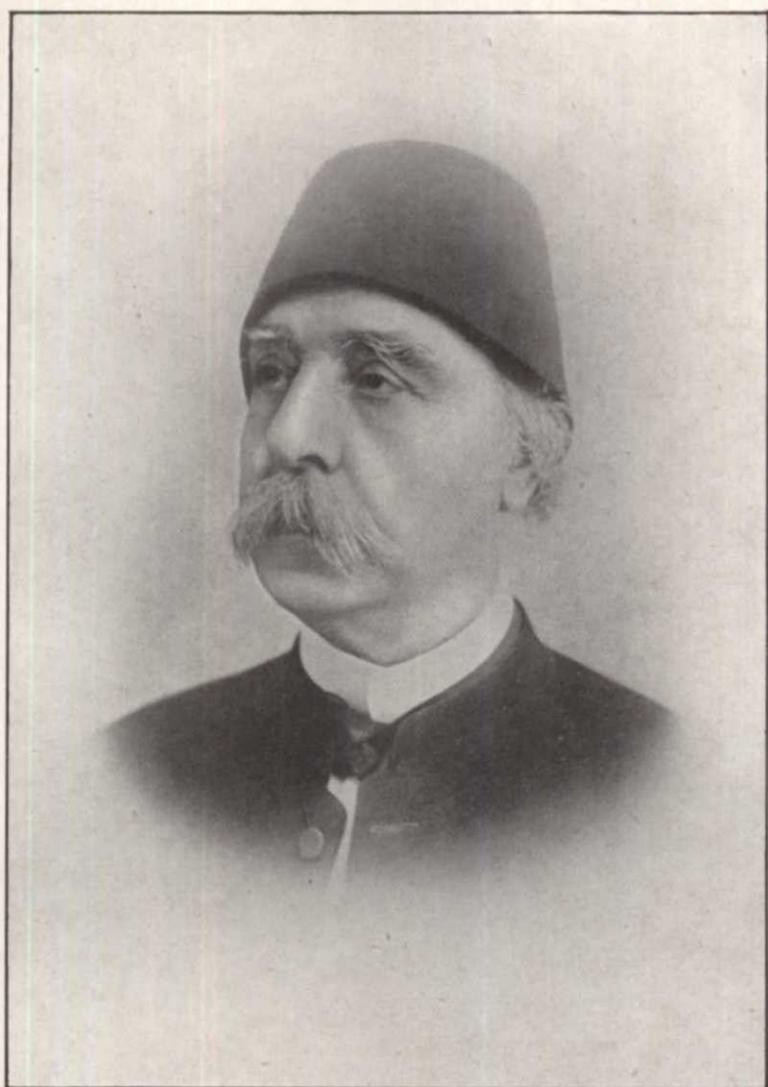


TABLE DES MATIERES

I PARTIE

- CHAPITRE I — Introduction.
Tableau politique de l'Egypte vers la fin du règne
Mohamed Aly Pacha.
- CHAPITRE II — Bogos bey Youssoufian.
Nubar Nubarian
Nubar au service de Mohamed Aly Pacha.
Disgrâce et mort de Bogos.

II PARTIE

Les années de jeunesse.

- CHAPITRE III — Nubar au service d'Ibrahim Pacha.
- CHAPITRE IV — Nubar au service d'Abbas Pacha.
- CHAPITRE V — Nubar au service de Mohamed Saïd Pacha.

III PARTIE

Nubar au service d'Ismaïl Pacha.

- CHAPITRE VI — Avènement d'Ismaïl Pacha. Nubar envoyé en mission à Constantinople. Visite du Sultan Abdul Aziz en Egypte. Nubar promu Pacha.
- CHAPITRE VII — Le Canal de Suez et la revision de l'acte de concession. Historique. Les firmans de 1854 et 1856. L'opposition de la Sublime Porte et de l'Angleterre. Politique d'Ismaïl Pacha envers le canal. Nubar négocie les deux concessions du 16 et 18 mars 1863. Récompense Vice-Royale. Nubar envoyé en négociateur à Constantinople.

- CHAPITRE VIII — Nubar poursuit les négociations à Paris. Il est élevé à cette occasion à la dignité de ministre sans portefeuille. Le veto de la Compagnie du Canal de Suez. Proposition d'arbitrage. Le rapport de Nubar. Discours du Prince Impérial Napoléon. Sentence arbitrale. La sentence contestée. Fin des négociations. Nubar décoré de la Légion d'Honneur.
- CHAPITRE IX — L'hérédité en ligne directe et le firman du 27 mai 1866. Nubar nommé ministre des Affaires Etrangères. Nubar envoyé en mission auprès des Cours de France et d'Angleterre.
- CHAPITRE X — La guerre de Crète. Directives politiques préconisées par Nubar.
- CHAPITRE XI — L'extension des privilèges de l'Egypte. Nubar envoyé en négociateur à Constantinople. Le firman juin 1867. Récompense Vice-Royale.

La Réforme Judiciaire.

- CHAPITRE XII — Historique. Les capitulations et la situation des Européens en Egypte avant Saïd Pacha.
- CHAPITRE XIII — Les tribunaux consulaires et l'interprétation abusive des capitulations. Changement qui survient sous les règnes de Mohamed Saïd et d'Ismail Pachas. Les causes de ce revirement. Anarchie dans l'administration de la justice égyptienne. Désir général de réformes.
- CHAPITRE XIV — Les négociations préliminaires pour la réforme judiciaire.
Le memorandum de Nubar. Le rapport de la Commission Française.
- CHAPITRE XV — Les négociations avec les puissances européennes. Nubar en France, en Angleterre, de retour en France. Campagne de presse. Nubar en Allemagne, en Italie. Nouvelles tribulations. L'opposition de la Sublime Porte.

- CHAPITRE XVI — Le conflit turco-égyptien. Les griefs de la Turquie contre Ismaïl Pacha. Velléité d'indépendance du Vice-Roi découragée. Nubar, champion de l'autonomie égyptienne, reçoit mission d'expliquer aux puissances les intentions de son Maître. La lettre circulaire aux chancelleries. Les exigences de la Turquie.
- CHAPITRE XVII — Un intermède glorieux: l'inauguration du Canal de Suez. Les fêtes du 16 au 20 novembre 1869.
- CHAPITRE XVIII — La réunion de la Commission Internationale du Caire. Nubar préside les débats. Projet d'organisation de l'administration judiciaire égyptienne présenté par Nubar. Le firman du 29 novembre 1869.
- CHAPITRE XIX — Le rapprochement avec la Turquie. La conférence de Constantinople. Dernières négociations. Projet définitif de l'organisation judiciaire pour les procès mixtes en Egypte. Les codes. Inauguration des Tribunaux de la Réforme, le 28 juin 1875.
- CHAPITRE XX — La crise financière et ses développements politiques. Origine des dettes. Nubar nommé aux ministères des Travaux Publics et de l'Agriculture. Nubar chargé de conclure l'emprunt des Chemins de Fer. Les emprunts conclus par le Khédive. Vente des actions du Canal de Suez. La Mission Cave. Nubar démissionne et quitte l'Egypte, mars 1876. Le rapport de Monsieur Cave. Suspension de paiement.
- Crise financière (Suite) — L'ingérence étrangère. Création de la Caisse de la Dette Publique. Les contrôleurs anglo-français. Inondation et crise économique. Commission Supérieure d'enquête. Premier ministre Nubar, août 1878. Les émeutes de février 1879. Révocation de Nubar. Coup d'Etat.

IV PARTIE

Nubar au service de Tewfick Pacha.

- CHAPITRE XXI — La déposition d'Ismaïl Pacha. L'avènement de Tewfick Pacha. Le condominium anglo-français. La loi de Liquidation. Le drame révolutionnaire. L'occupation militaire britannique.

CHAPITRE XXII — Le second ministère Nubar.

Le soulèvement du Soudan. Sir Evelyn Baring, consul général. Démission de Chérif Pacha. Nubar appelé à la Présidence du Conseil, janvier 1884. Conflit Nubar-Clifford Lloyd. Affaire du Bosphore égyptien. Prise de Khartoum et mort de Gordon. La crise financière et la Convention de Londres. La réforme des Tribunaux Indigènes. Suppression partielle de la corvée. Différend Nubar Baring. Démission de Nubar, 9 juin 1888.

V PARTIE

Nubar au service d'Abbas II.

CHAPITRE XXIII— Avènement d'Abbas Hilmi Pacha. Attitude du Vice-Roi envers l'Angleterre. Incident avec le général Kitchener. Crise ministérielle. Nubar appelé à la Présidence du Conseil, avril 1894. Mort d'Ismail Pacha. Maladie de Nubar. Il se retire de la vie publique, novembre 1895. Sa mort. Le monument élevé à sa mémoire en 1904.

VI PARTIE

Nubar et la Question Arménienne.

CHAPITRE XXIV— Historique. L'article 16 du traité de San Stefano. Révision du traité. Délégation Arménienne. Elle s'adresse à Nubar pacha. Son projet de réformes et son offre. La Convention anglo-turque de Chypre du 4 juin 1878. Congrès de Berlin. Nubar candidat au trône de Bulgarie. L'article 61 du traité de Berlin. Mouvement révolutionnaire arménien. Massacres de 1895-96. Générosité de Nubar. Politique préconisée par lui.

SULTANS DE TURQUIE AU XIXème SIECLE



MAHMOUD II	règne de 1809 à 1839
ABDUL MEJID	règne de 1839 à 1861
ABDUL AZIZ	règne de 1861 à 1876
ABDUL HAMID II	règne de 1876 déposé en 1909

KHEDIVES D'EGYPTE AU XIXème SIECLE



MOHAMED ALY	né en 1769	mort en 1849	régna de 1811 à 1848
IBRAHIM	né en 1789	mort en 1848	régna en 1848 de juin à novembre.
ABBAS I	né en 1813	mort en 1854	régna de 1848 à 1854
MOHAMED SAID	né en 1822	mort en 1863	régna de 1854 à 1863
ISMAIL	né en 1830	mort en 1895	régna de 1863 à 1879
TEWFICK	né en 1852	mort en 1892	régna de 1879 à 1892
ABBAS II	né en 1874	mort en 1945	régna de 1892 à 1915

BIBLIOGRAPHIE

- | | |
|----------------------|---|
| Felix MENGIN | <i>Histoire de l'Égypte sous le gouvernement de Mehemed Aly. 1801 à 1823.</i> |
| VINGTRINIER | <i>Soliman Pacha.</i> |
| Charles ROUX | <i>Histoire de la Nation Égyptienne. 1801 à 1882.</i> |
| Georges DOUIN | <i>Histoire du règne du Khédive Ismaïl.</i>
<i>Ces deux derniers ouvrages publiés sous les auspices et le haut patronage de S.M. FOUAD I Roi d'Égypte.</i> |
| | <i>Parliamentary Papers, à partir de 1875.</i> |
| | <i>Livre d'Or du Cinquantenaire des Tribunaux de la Réforme 1876-1926.</i> |
| Ferdinand de LESSEPS | <i>Lettres et documents pour servir à l'histoire du Canal de Suez.</i> |
| Edwin de LEON | <i>The Khedives of Egypt.</i> |
| Mohamed SABRI | <i>L'empire égyptien sous Ismaïl.</i> |
| J. C. | <i>Histoire financière de l'Égypte. 1854-1875.</i> |
| E. FARMAN | <i>Egypt and its betrayal.</i> |
| Edward DICEY | <i>The story of the Khedivate.</i> |
| John NINET | <i>Arabi Pacha.</i> |
| Emile BERTRAND | <i>Nubar Pacha. Notes et Impressions.</i> |
| A. HOLNISKY | <i>Nubar pacha devant l'histoire.</i> |
| Lord CROMER | <i>Modern Egypt.</i> |
| | <i>Abbas II.</i> |
| Emile OLLIVIER | <i>L'Empire Libéral. — Tome 12ème.</i> |
| Sir Edward MALET | <i>Egypt 1879-1883.</i> |
| Sir Alfred MILNER | <i>England in Egypt.</i> |
| Sir A. COLVIN | <i>The making of Modern Egypt.</i> |
| MOBERLLY BELL | <i>Khedives and Pachas.</i> |
| Edmond ABOUT | <i>Le Fellah.</i> |
| K. J. BASMADJIAN | <i>Histoire Moderne des Arméniens.</i> |
| Archag ALBOYADJIAN | <i>Minas Tcheraz.</i> |
| H. YERAMIAN | <i>Mémoires.</i> |
| Nazareth AGAZARM | <i>Notes biographiques sur les Arméniens d'Égypte.</i> |
| Archag TCHOBANIAN | <i>Revue « Anahid » numéros 1 à 7 de 1899.</i> |
| Vohan ZARTARIAN | <i>Biographie des Arméniens célèbres.</i> |

ANUBAR PACHA

UN GRAND SERVITEUR
DE L'EGYPTE

A Mon Mari

à l'Ami qui me guida de ses conseils

et toujours m'encouragea

INTRODUCTION

ANUBAR PACHA

LA REFORME D'ALEXANDRIE

A M. de Holynsky qui lui demandait quelques notes biographiques, Nubar Pacha répondit, avec une noble fierté :

« Interrogez l'histoire de l'Egypte depuis le grand Mohamed Aly »

HOLYNSKY

Nubar devant l'Histoire.

Nubar Pacha est mort à Paris dans sa soixantequatorzième année. Dans sa longue carrière, il a été mêlé à un tel point à l'Histoire de l'Egypte contemporaine que retracer sa vie équivaldrait à écrire l'histoire du pays depuis Mohamed Aly, et que juger son œuvre conduirait à examiner les raisons et les causes de la situation actuelle de l'Egypte et du Khédive.

LA REFORME D'ALEXANDRIE

Editorial — Janvier 1899

NUBAR PACHA

UN GRAND SERVITEUR DE L'EGYPTE

Ière. PARTIE

I.

INTRODUCTION

Tableau politique de l'Égypte vers la fin du règne de Mohamed Aly Pacha

Le 24 juin 1839 les troupes de Mohamed Aly, sous les ordres de son fils, Ibrahim Pacha et de Soliman Pacha avaient remporté la grande victoire de Nezib qui leur ouvrait les portes de Constantinople.

Quelques jours après cet effondrement militaire et au milieu du désarroi général, mourait le Sultan Mahmoud II, laissant le trône à son fils Abdul Mejid, âgé de 17 ans. On ne pouvait attendre du nouveau Sultan, si jeune, si inexpérimenté, qu'il redressât une situation militaire, politique et financière irrémédiablement compromise. Aussi, le grand vizir, Khosrew Pacha, se décida-t-il à négocier avec le rebelle: « la main que tu ne peux mordre, embrasse-la » dit le proverbe turc. Mohamed Aly posa ses conditions. Il demandait à conserver en leur totalité, le fruit de ses campagnes

victorieuses: l'Arabie, la Palestine, la Syrie, le Liban, la Cilicie. Il assignait comme frontière à ses possessions asiatiques les contreforts montagneux du Taurus « les clefs de sa maison » ainsi qu'il les appelait dans son langage imagé. Prétentions exorbitantes, mais justifiées par l'état de désagrégation où était tombée la Turquie. Mohamed Aly avait aussi l'assurance d'être soutenu par l'opinion publique ottomane. Beaucoup de turcs voyaient, en effet, en lui le libérateur de l'Empire et pensaient que seul un chef de sa trempe, énergique et d'esprit libéral, pourrait sauver leur pays du démembrement. Quant aux partisans que lui avaient gagné ses largesses calculées et dont les plus influents se recrutaient dans l'entourage même du Sultan, ils avaient envoyé un message secret disant: « Si vous donnez l'ordre à votre fils d'occuper la capitale, nous dresserons un pont d'or sur le Bosphore pour lui en faciliter l'accès ». Aussi le victorieux de Kutahia, d'Ourfa, de Nezib, espérait-il traiter sur un pied d'égalité avec la Sublime Porte, et régler son sort à son gré. Il se voyait déjà entrant en triomphateur à Constantinople et s'y imposant sinon en fondateur d'une nouvelle dynastie, du moins en tuteur du trône.

« Mais entre la coupe et les lèvres il y a place pour le malheur ». Le Pacha avait compté sur la bienveillante neutralité des Puissances européennes; voilà, au contraire, que toute l'Europe se dressait pour lui barrer la route de Constantinople. Comme en 1833 les puissances s'interposaient entre les belligérants offrant, non imposant, leur médiation. « Laissez-nous, » protestait Mohamed Aly, « laissez-nous régler cette affaire en famille, vider cette querelle entre turcs. Je les connais mieux que vous. Je sais qu'avec eux il y a toujours moyen de s'arranger... Nous en finirons plus vite de turc à turc ».

Tel n'était pas l'avis des Puissances. La guerre turco-égyptienne n'était pas à leurs yeux une simple « querelle de turcs », un différend entre un vassal et son suzerain. Le geste de Mohamed Aly rouvrait la brûlante question d'Orient, celle du partage de l'Empire Ottoman. D'accord pour démembrer cet empire que des défaites successives, des faillites retentissantes, les rébellions de ses sujets, asservis mais non soumis,

avaient conduit au bord de l'abîme, les Puissances ne pouvaient s'entendre pour le partage des dépouilles. La France convoitait l'Afrique du nord, la Russie les Dardanelles, l'Autriche les pays danubiens, et la Grèce poursuivait la réalisation de sa « Grande Idée », tandis que dans les Balkans, la Moldavie et la Valachie mûrissaient les plans de leur futur agrandissement. Seule l'Angleterre, ayant fait du maintien de l'intégrité ottomane un des piliers de sa politique extérieure, s'opposait avec une résolution farouche, à ces plans de partage. Une longue, une douloureuse expérience, lui avait appris que toute nation prépondérante sur le continent ambitionne de dominer aussi la Grande-Bretagne ou, tout au moins, de la réduire à l'impuissance en lui enlevant la maîtrise des mers et en la dépouillant de ses colonies. Ainsi avaient agi Philippe II d'Espagne, Louis XIV et Napoléon Ier. En ce début du XIXème siècle, la Russie par l'étendue de son territoire, le chiffre de sa population, était la plus grande puissance d'Europe; son pouvoir de nuire était toutefois neutralisé par son éloignement. Installée sur les bords de la Méditerranée, si proche de la route continentale des Indes, elle pouvait devenir soudain une redoutable rivale.

De plus Mohamed Aly lui inspirait peu de confiance. Son ambition était inquiétante. Sa dernière campagne d'Arabie - 1836-1838 - qui l'avait amené jusqu'au Golfe Persique n'avait pas contribué à le lui rendre plus sympathique. La Grande-Bretagne s'attachait donc avec force et conviction au dogme de l'intégrité de l'Empire Ottoman.

Ainsi âprement, égoïstement, jalousement, chacune des nations européennes défendait ses propres intérêts. Mais ce déchaînement de convoitises risquait de transporter la guerre d'Asie en Europe. A la onzième heure, les Puissances finirent par s'entendre. Elles résolurent, d'un commun accord, de renoncer au démembrement de la Turquie et de maintenir le « statu quo ».

Pour Mohamed Aly, cette résolution équivalait à un désastre militaire puisqu'elle le dépouillait de toutes ses conquêtes syriennes. A l'envoyé plénipotentiaire de la France, M. de Walewsky, le Pacha disait avec amertume : « Ah, pour-

quoi la France m'a-t-elle conseillé d'arrêter mon armée après Nezib ? Mon fils Ibrahim serait arrivé à Constantinople le jour ou le lendemain de la mort de Mahmoud II. Jugez du reste... » D'autre fois, énervé par les lenteurs préméditées des négociations, par toutes les intrigues qui se trâmaient autour de lui, il s'emportait : « Je vais reprendre les hostilités », s'exclamait-il. « Quoi, ne puis-je défendre par le sabre ce que j'ai conquis par le sabre ? » Mais la crainte d'une coalition européenne qui l'eut obligé de combattre sur deux fronts, en Asie-Mineure et en Egypte, l'empêchait de passer des paroles aux actes. L'ordre de traverser le Bosphore, il hésitait à le donner à son fils immobilisé à Brousse ; car, si l'ambition était le trait dominant de son caractère, elle n'obnubilait pas son jugement. Mohamed Aly n'était pas le joueur passionné, risquant toute sa mise sur une carte. Calculateur réfléchi, il savait se dominer, écouter un conseil de modération, surtout quand le conseil venait du prudent et dévoué Bogos bey Youssoufian, le plus fidèle serviteur du trône.

Enfin le Vice-Roi, confiant dans l'habileté, la sincérité de M. de Walewsky, espérait, malgré tout, que les efforts combinés de la diplomatie française et égyptienne réussiraient à conjurer le démembrement de son empire naissant.

Or, tandis que le négociateur courait du Caire à Constantinople et de Constantinople à Paris, dans le but de concilier tant d'irréconciliables intérêts, on signait à Londres, le 15 Juillet 1840, à l'insu de la France, un accord qui décidait du sort de Mohamed Aly. Par ce traité l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse offraient au Vice-Roi l'Egypte héréditaire et, en viager, le pachalik d'Acre. Elles lui accordaient un délai de dix jours pour refuser ou accepter ces propositions. Passé ce délai l'offre devenait automatiquement caduque et était restreinte à la seule possession de l'Egypte. Après un nouveau délai de dix jours, les quatre Puissances envisageaient de déposséder le Pacha de la totalité de ses conquêtes, y compris l'Egypte. Des mesures coercitives étaient prévues pour le cas où il refuserait obéissance.

L'annonce de ces conditions frappa de stupeur Mohamed Aly. « Je n'ai pas dévoué ma vie à l'Egypte », s'écria-t-il avec

véhémence; « je n'ai pas accompli des choses qui eussent paru impossibles à d'autres pour en laisser après moi la jouissance à un pacha turc. Le sort en est jeté. Je vais donner à mon fils l'ordre d'avancer. Les armes trancheront la question ».

Pour faire pression sur lui une escadre anglaise vint mouiller devant Beyrouth; des agents anglais fomentèrent une insurrection au Liban, insurrection qui menaçait de couper de ses bases l'armée égyptienne; et, profitant de ses embarras politiques et militaires, le sultan Abdul Mejid, fort de l'appui de ses alliés européens, prononça sa déchéance de la vice-royauté d'Égypte. Tout semblait perdu. Au dernier moment la France, qui, en se prêtant au rôle ingrat de porte-parole des Puissances, avait assumé une responsabilité morale envers le Pacha, intervint vigoureusement. Sa médiation rétablit la situation. Mais les signatures échangées à cette occasion marquèrent la fin du rêve de domination asiatique de Mohamed Aly.

* * *

Tel le Nil en automne qui, après avoir inondé la vallée, rentre dans son lit, ainsi l'Égypte qui avait débordé sur le continent asiatique, rentrait dans les limites que lui a assignées la nature. La Méditerranée, la Mer Rouge, les déserts libyques et arabiques, voilà ses frontières naturelles. Ces déserts, ces mers avaient été dans l'antiquité sa sauvegarde. Ils l'avaient préservée des invasions dévastatrices qui font de l'histoire de tant de peuples un décevant recommencement; davantage, à la faveur de longs siècles de paix, l'Égypte, avançant d'un pas lent mais continu dans la voie de la civilisation, avait trouvé et appliqué avec bonheur les lois d'ordre et de justice, fondement de toute société humaine policée. Déserts et mers étaient destinés à jouer le même rôle bienfaisant dans les temps modernes. Étendre les frontières de l'Égypte par une politique de conquêtes ainsi que l'avait tenté Mohamed Aly, était nuisible au nouveau royaume. Le pays avait besoin de concentrer ses forces vives pour réparer des siècles d'incuries, de guerres, d'anarchie. Se disperser n'était-ce pas retarder

l'œuvre de son redressement ? Et l'exemple de la Turquie n'était-il pas là pour montrer la fragilité de ces édifices faits de pièces et de morceaux mal ajustés ? Ces empires formés de nationalités différentes et hostiles, assemblées par la violence, maintenues par la violence, ressemblent aux géants des forêts africaines, aux baobabs creusés par les mites qui, sous leur apparente vigueur, cachent en eux la mort. Une Egypte habitée par une population homogène, gouvernée par une dynastie héréditaire tel le royaume concédé à Mohamed Aly par le traité de Londres, offrait au contraire toutes les conditions d'un développement harmonieux.

Mais le cœur inquiet de l'homme est son pire ennemi. Mohamed Aly avait vu trop grand ; il avait gouverné en maître absolu un Etat allant des confins du Soudan aux montagnes du Taurus ; on avait démembré son empire, détruit son œuvre ; il se sentait frustré. Cette blessure d'orgueil le faisait cruellement souffrir.

Vielli, déçu, aigri, pour user son chagrin, il voyageait constamment ; toujours sur les routes, il promenait son tourment d'une province à l'autre sans retrouver l'apaisement et, de plus en plus, il se déchargeait des soins du gouvernement sur l'héritier du trône, Ibrahim Pacha, et sur son ministre Bogos bey Youssoufian.

Telle était la situation de l'Egypte en 1842 lorsque le ministre arménien, au faite de sa puissance, appela auprès de lui son neveu, NUBAR NUBARIAN.

II.

BOGOS BEY YOUSSEOUFIAN

Etrange et mystérieuse figure que celle de ce ministre arménien qui, durant trente ans, avait tenu les premiers rôles sur la scène égyptienne, mais les avait tenus avec tant de modestie, d'effacement, que ces contemporains même se méprenaient souvent sur sa juste valeur. Il avait cependant été le plus ferme soutien du trône, celui qui de tous les collaborateurs du grand Mohamed Aly, l'avait le mieux aidé à consolider son pouvoir.

Bogos était né à Smyrne en 1769. Orphelin de bonne heure, il avait été recueilli, ainsi que son frère Bedros et sa sœur Marie, par son oncle maternel Arakel Agha Abroyan, chancelier auprès du consulat d'Angleterre. Arakel Agha ne recula devant aucun sacrifice pour donner une éducation soignée à ses enfants adoptifs, s'attachant surtout à leur enseigner les langues étrangères : l'anglais, le français, le turc et le persan. Il mit le sceau à tant de bontés en se désistant de ses fonctions de chancelier en faveur de Bogos, l'aîné de ses neveux.

Tout en occupant ce poste qui lui laissait beaucoup de loisirs, le jeune chancelier — il n'avait que dix-huit ans — s'adonnait au commerce. Les affaires étaient prospères. La vie à Smyrne coulait facile et riante pour les Youssoufian. Cela dura jusqu'au jour où l'associé de Bogos s'enfuit, emportant la caisse.

Trop ambitieux pour se résigner à végéter dans les bureaux d'un petit consulat de province, Bogos résolut de tenter la chance sous d'autres cieux. Pour les smyrniotes, Chypre est l'escale la plus proche. Il fit voile vers

l'île parfumée. Là, il fit la connaissance de M. Morier, secrétaire de Lord Elgin, ambassadeur de Grande Bretagne auprès de la Sublime Porte. Lord Elgin était de passage dans l'île venant de Jaffa où il avait été envoyé en mission auprès du grand vizir, Youssouf Pacha. Les deux jeunes gens se lièrent d'amitié. Les promenades dans les claires forêts de pin dévalant des pentes montagneuses jusque sur les plages dorées sont propices aux confidences. Bogos ouvrit son cœur à M. Morier.

« Vous moisiriez ici et c'est dommage. Allez plutôt en Syrie » lui conseilla le secrétaire de Lord Elgin. « Je connais le pays; j'en arrive. Il offre à l'activité d'un homme instruit et entreprenant un plus vaste champ d'action que cette île charmante mais ruinée par plusieurs siècles de domination turque ».

Le conseil parut sage à Bogos. Après le départ de Lord Elgin, il quitta Chypre pour la Syrie, visitant tour à tour Alep, Damas, Beyrouth, Haïffa. Il s'arrêta plus longtemps à Jaffa où l'un de ses proches parents exerçait la profession de Sarraf (banquier) auprès du Raïs Effendi (l'Intendant en chef de l'armée turque).

Pendant ce temps mourait, emporté par la peste, le drogman du Grand Vizir. Youssoufian sollicita le poste vacant et l'obtint grâce à la recommandation de son parent. C'est ainsi qu'en 1800 il vint une première fois en Egypte en compagnie de Youssouf Pacha.

Satisfait de ses services, le Grand Vizir, de retour à Constantinople, lui assigna une pension de 500 piastres. Mais l'inaction lui pesait et il fit des démarches pour être nommé interprète auprès de Gezaïrly Pacha, récemment promu gouverneur d'Egypte. Il revint donc une seconde fois sur les bords du Nil en 1803.

L'Egypte était en pleine révolution. L'armée d'occupation française venait de se retirer et trois partis s'y disputaient le pouvoir, celui du sultan Sélim III, suzerain de l'Egypte, représenté au Caire par Gemaïrly Pacha; celui des Mamelouks luttant pour reconquérir leurs anciens privilèges; celui des anglais amenés dans le pays par leur guerre contre Napoléon I.

Les anglais, conformément aux clauses du traité d'Amiens, se retirèrent bientôt. Restèrent en présence turcs et mamelouks. L'armée turque comptait dans ses rangs des soldats venus d'Albanie. Leur compagnie était commandée par trois capitaines: Taher, Hassan et MOHAMED ALY. C'est ce dernier chef militaire qui, prenant son essor à la faveur du chaos, devait s'emparer du pouvoir et établir sa dictature sur cette province turque.

Bogos eut-il l'intuition de la haute position à laquelle allait s'élever l'audacieux capitaine? Toujours est-il qu'il refusa de suivre Gezaïrly Pacha à Constantinople préférant attacher sa fortune à celle de Mohamed Aly. Mais les débuts de leurs relations furent malheureux: Youssoufian faillit payer de sa vie l'honneur de servir le dictateur militaire.

Mohamed Aly, ayant eu l'habileté de se faire élire gouverneur du Caire par les notables de la capitale, avait saisi d'une main ferme les rênes du gouvernement. Grâce à une sévérité mitigée de douceur, il commençait à pacifier le pays lorsqu'éclata une dangereuse sédition militaire.

Depuis deux mois les soldats albanais n'avaient pas touché leur solde; ils vivaient de dettes, de rapines, de réquisitions forcées. Ils réclamèrent un acompte. Le Pacha était désireux de les satisfaire, mais le Trésor était vide. Les soldats se croyant joués par celui qu'ils avaient porté au pouvoir, parlèrent de mettre à feu et à sang la capitale.

Dans cette extrémité le Pacha obligea les fonctionnaires de sa cour de lui avancer chacun une certaine somme d'argent. Il demanda dix bourses à Bogos (la bourse valait 500 piastres, la piastre environ un franc). Celui-ci s'excusa, prétextant la modicité de sa fortune. Quelques jours après, Mohamed Aly, toujours à cours d'argent, revint à la charge. Recevant la même réponse, il crut à de la mauvaise volonté de la part de son interprète et, irrité, dans le premier mouvement de colère, ordonna son expulsion d'Egypte. Aussitôt les gardes, saisissant au collet l'infortuné drogman, le trainèrent à Boulac et le remirent aux mains du Commandant du port fluvial avec ordre de ne relâcher le prisonnier qu'à Damiette. Cette

sentence équivalait à un arrêt de mort par noyade, ces sortes d'expéditions sur le Nil se terminant généralement d'une manière brusque dès la première nuit de voyage...

Bogos, par ses fonctions d'interprète auprès des trois derniers gouverneurs d'Égypte, avait noué des relations dans les cercles diplomatiques. Son affabilité, son exquise politesse, sa parfaite loyauté lui avait gagné l'estime de tous les consuls, l'amitié de quelques uns, notamment celle de Mac Ardle, agent des consulats d'Autriche et de Russie. Il réussit à avertir ce dernier du danger qu'il courait. Mac Ardle se rendit auprès du Pacha et le pria de surseoir à la condamnation de l'inculpé pour lui permettre de régler certains comptes qu'il avait avec des négociants étrangers. Le Pacha y consentit à condition que Bogos ne quitterait pas le consulat sous peine de mort.

Le consul espérait que Mohamed Aly, revenu à des sentiments meilleurs, oublierait de sévir. Quelle ne fut pas sa peine lorsque, au bout de quelques jours, les gardes vinrent réclamer l'innocent et malheureux fonctionnaire pour le rejeter en prison.

Le péril rend ingénieux. Surveillé de près, Bogos réussit néanmoins à faire parvenir un message secret à ses protecteurs Osman et Saleh Koch Beys. Il avait gagné leur sympathie en facilitant leurs rapports avec le gouverneur du Caire. Emus du sort de leur protégé, les deux puissants mamelouks obtinrent du Commandant du port de Boulac de retarder quelque peu l'exécution des ordres reçus. Ayant eu le bonheur de le convaincre, ils se rendirent chez l'ami intime de Mohamed Aly, Hassan Pacha, commandant de la milice albanaise, et insistèrent auprès de lui pour qu'il demandât la grâce du prisonnier. Mohamed Aly accorda au Pacha la faveur demandée et Bogos, libéré, fut ramené au consulat d'Autriche où il vécut de longs mois dans une demi-réclusion. Lorsqu'il crut enfin pouvoir se montrer sans danger, il sollicita un modeste emploi de traducteur au Divan — Ministère des Affaires Étrangères — Sa connaissance des langues européennes et orientales, son zèle, sa vive intelligence, son tact, sa discrétion, le firent apprécier au Divan. Bientôt il s'y rendit indispensable. Le

Divan Effendi parla de lui avec éloge au Pacha, lui conseillant de le reprendre à son service. Mais il n'était pas aisé de fléchir le puissant dictateur. Quoiqu'il n'eut trouvé personne pour remplacer Bogos, il refusa de pardonner. C'était un grec, Botzaris, médecin et pharmacien à la Cour, qui tenait l'emploi vacant. Botzaris, obligé à une assiduité fatigante au Palais, souhaitait d'être relevé de ses fonctions d'interprète. Bogos alla le trouver. Une ancienne rivalité avait jadis brouillé les deux fonctionnaires du Palais; néanmoins lorsque Youssoufian le pria d'oublier ses griefs et d'intercéder pour lui auprès du Pacha, il y consentit généreusement. Sollicité par lui, Mohamed Aly daigna accorder une audience à son ancien secrétaire et, en signe de pardon, il lui tendit sa main à baiser. Ainsi fut scellé entre le gouverneur d'Egypte et son serviteur arménien un pacte d'amitié qui devait durer trente ans. Réintégré dans ses fonctions, Bogos ne quitta plus, en effet, Mohamed Aly et sa fortune grandit avec celle de son maître.

Depuis 1833, il réunissait en sa personne l'autorité et les fonctions de ministre des Finances, du Commerce et des Affaires Etrangères. A ce dernier titre son rôle, lors de la crise de 1840, fut capital. Rompu à toutes les intrigues de la Cour, connaissant à fond les hommes d'Etat qui gouvernaient l'Europe, exactement informé de leurs intentions, il put aider le Vice-Roi à déjouer leurs manœuvres et à sauver, en même temps que son trône, l'indépendance de l'Egypte.

* * *

Nubar Nubarian —

Nubar, né à Smyrne en 1825, était le fils d'un riche négociant, Miguirditch Nubarian, dont la famille, originaire de la Grande Arménie, avait émigré dans cette ville vers le milieu du 18ème siècle. Tout enfant, il fut envoyé en France pour y poursuivre ses études, d'abord au collège de Sorèze, puis dans une école protestante de la Suisse française. Doué d'une excellente mémoire et de conception rapide, à 16 ans il achevait ses études ayant acquis une connaissance appro-

fondie de la langue française et des belles lettres en général. Quant aux sciences physiques et mathématiques, il les avait à peine abordées au collège. Cependant il devait plus tard surprendre ses interlocuteurs par la variété de ses connaissances. Ces clartés, ces notions justes sur tant de matières diverses, il les devait à son amour de la lecture mais surtout à l'habitude qu'il avait contracté de bonne heure d'interroger les visiteurs sur ce qu'ils savaient le mieux. Il les provoquait ainsi à lui faire une conférence familière et il s'instruisait à leur contact.

Au sortir du collège, Nubar avait manifesté le désir de s'engager dans la Légion Etrangère, au service de la France. Mais appelé en Egypte par son oncle maternel, Bogos bey Youssoufian, il renonça à ce projet et, au lieu de s'embarquer pour Alger, il fit voile vers Alexandrie — octobre 1842. L'idée de vivre dans le rayonnement d'une pittoresque et merveilleuse Cour orientale l'étourdissait. Il se voyait déjà jouant un rôle sur cette scène où évoluaient des personnages sortis des Mille et Une Nuits.

Il avait 17 ans. Mince, le corps nerveux, de grands yeux noirs veloutés sous l'arcade sourcillière bien dessinée, une bouche aux lèvres sinueuses dont le sourire très doux illuminait le visage, l'air à la fois assuré et respectueux, l'adolescent conquit de suite son oncle.

Pour le préparer à occuper dignement les fonctions de secrétaire auxquelles il le destinait, Bogos Bey entreprit de lui enseigner les langues, spécialement le turc, cette langue étant la seule parlée à la Cour et dans les administrations de l'Etat. Il connaissait le français qu'il parlait d'une façon irréprochable pour l'avoir appris à sa source même; il connaissait un peu l'arménien; son oncle lui fit apprendre encore l'anglais, l'italien et le grec. Ces connaissances firent de lui un des polyglottes les plus distingués de son époque.

Malheureusement, le ministre négligea de lui enseigner l'arabe. Personne du reste dans l'entourage du Pacha ni dans les cercles gouvernementaux ne connaissait l'arabe, l'usage de cette langue étant réservé au peuple. Dans ces conditions le ministre ne jugea pas utile d'en encombrer la mémoire de son neveu. Lacune fâcheuse. Dans plus d'une circonstance elle

devait, plus tard, desservir Nubar. Mais sous le règne du fondateur de la dynastie nul ne prévoyait le revirement qui se produirait dans l'opinion publique sous Saïd Pacha. Personne ne s'imaginait que ce prince prendrait en grippe turcs et circassiens jusqu'à dire: « Je voudrai connaître en moi une veine turque ou circassienne pour l'arracher et me débarrasser de la dernière goutte de ce sang exécrationnel ». Personne n'eut cru qu'après un ostracisme de plusieurs siècles, l'arabe prendrait sa revanche et qu'en moins de vingt ans il supplanterait le turc.

* * *

Nubar au service de Mohamed Aly —

Bogos présente son neveu au Pacha. On imagine la scène. Le Vice-Roi assis sur son divan; sa barbe blanche inondant sa poitrine, le visage soucieux, pâli par l'âge, un sourire désabusé sur les lèvres, observant le visiteur de ce regard vif, mobile, perçant, ce regard de chef qui scrute les âmes. Cette vénérable tête se découpe entre les arcades d'un balcon qui surplombe la mer d'Alexandrie si bleue, si transparente, si lumineuse qu'elle se confond à l'horizon avec la ligne du ciel.

En face de lui, debout, dans une attitude déférente, un vieillard, Bogos, vêtu à l'orientale; large coftan s'ouvrant sur un vêtement de soie claire, la taille serrée d'un châle précieux, le front ceint d'un lourd turban. Sous l'enroulement blanc le visage aux yeux enfoncés, au nez aquilin, apparaît émacié, couleur de cire, d'une maigreur presque ascétique. Penché sur la main du Vice-Roi qu'il baise avec ferveur, un adolescent dont les joues gardent encore l'éclat velouté de l'enfance. Il se relève et ses yeux, ses beaux yeux où brillent la vivacité de son intelligence et de ses sentiments, rencontrent ceux du monarque. Une lueur s'allume sous les paupières fanées. Se tournant vers son ministre, le Prince dit à Bogos: « Nous attacherons ce jeune homme à notre Divan en qualité de second secrétaire »; et à Nubar, éperdu de joie: « Va, travaille; je te verrai à l'œuvre, mon enfant ».

* * *

Entré si jeune au ministère des Affaires Etrangères, Nubar se fit remarquer par son ardeur au travail et une conduite exemplaire. Cependant, sans une circonstance fortuite qui attira sur lui l'attention du Pacha, peut-être eut-il longtemps piétiné sur place.

Le duc de Raguse venait d'adresser au Vice-Roi une lettre d'une écriture illisible qu'aucun des secrétaires du Palais ne parvenait à déchiffrer. Nubar réussit à la lire et à la traduire sans difficultés. De ce jour il eut l'insigne honneur d'approcher à toute heure le Pacha qui appréciait la précoce maturité de son jugement, son intelligence, son tact, son zèle. Insensiblement le jeune secrétaire gagnait la sympathie du maître.

Cette rapide faveur commençait à faire des envieux. L'oncle montrait à l'apprenti sans méfiance d'où les coups viendraient; et, en bon escrimeur, il lui enseignait l'art de parer. Mais le vieux ministre se plaisait surtout à modeler cette âme bien née; il s'efforçait d'y graver les sentiments de dévouement passionné envers le monarque et sa dynastie, sentiments qui avaient illuminé, réchauffé, ennobli sa propre existence.

Ainsi passèrent deux années heureuses et fécondes. Puis tout à coup un orage s'abattit sur la maison des Youssoufian et la renversa.

* * *

Disgrâce et mort de Bogos —

« Bogos est en disgrâce. Bogos se meurt... Bogos est mort ». Ces nouvelles couraient de ville en ville avec la rapidité de l'éclair provoquant l'étonnement, le regret et parfois la joie...

Comment expliquer ce brusque revirement de la fortune ? Que reprochait-on à celui qui pour être demeuré trente ans au pouvoir semblait inamovible ? Était-il victime d'une cabale ? Plus d'une fois dans sa longue carrière le ministre arménien avait été en butte aux calomnies; elles avaient glissé sur lui comme la pluie sur la splendeur d'une belle

coupole, sans laisser de traces. Mohamed Aly lui-même avait confondu les détracteurs de son ministre des finances. Quelle grave accusation pesait donc sur lui cette fois ? A la vérité il n'y en avait pas de précise. Le budget de l'Etat, en régression constante depuis quelques années, marquait un déficit énorme pour 1843 ; on en rendait responsable le titulaire des ministères du Commerce et des Finances.

On n'allait pas jusqu'à l'accuser de vénalité, mais les moins malveillants insinuaient que le fardeau de trois ministères était trop lourd pour les épaules de ce grand vieillard. Et puis Bogos, homme du passé, gouvernait avec des méthodes du passé... Il était temps de rajeunir cadres et méthodes...

Des européens entrés récemment au service du Gouvernement, renchérisaient sur les conseillers ordinaires du Vice-Roi. « L'administration égyptienne ? Un chaos. Elle est la négation de l'ordre. Il faut la réformer... il faut l'européaniser ». Et ces nouveaux venus se faisaient fort de remplir d'or les caisses de l'Etat si seulement le Pacha leur accordait sa confiance.

Le Vice-Roi accablé de soucis, malade, rendu méfiant depuis ses revers militaires et politiques, prêtait une oreille favorable aux partisans de l'européanisation à tout prix. Il finit par nommer un certain nombre d'inspecteurs européens aux ministères du Commerce et des Finances avec droit de contrôle sur les actes du ministre.

Humilié par cette marque de défiance, bouleversé par le mécontentement de celui qu'il chérissait avec une affection exclusive, presque malade, Bogos ne se défendit pas. Il se contenta de solliciter un congé de maladie. La facilité avec laquelle le Pacha accéda à son désir trahissait sa volonté de le voir s'éloigner. Cette marque d'indifférence brisa le cœur du fidèle serviteur. Il se rendit à Alexandrie où il possédait une maison d'été et s'y laissa mourir de faim.

Mohamed Aly, mis au courant de cette résolution, fut pris de remords. Il lui dépêcha son médecin avec ordre de rompre son jeûne. « Puisque tel est le désir de mon maître répondit l'agonisant, j'obéirai ». Il essaya de se nourrir mais son estomac affaibli refusa tout aliment. Il mourut d'inanition à l'âge de 74 ans, le 9 Janvier 1844.

Celui qui pendant trente ans avait occupé trois des plus importants ministères de l'Etat, qui, pendant le voyage du Vice-Roi au Sénaar (1838-1839) avait gouverné l'Egypte en autocrate, laissait en mourant comme fortune liquide 19 shellings... Il ne pouvait donner un plus éclatant démenti à ses ennemis.

« Si j'avais su qu'il était si pauvre, s'exclama le monarque, j'aurais fait mettre dix mille talaris sous son matelas pour qu'il ne fut pas dit que Mohamed Aly a laissé mourir dans le dénue-ment un tel serviteur ».

La Communauté Arménienne d'Alexandrie fit au défunt des funérailles décentes. On l'enterra à Abou-Dardar, dans une palmeraie qu'il avait léguée à ses compatriotes et au milieu de laquelle s'élevait une modeste construction servant tout à la fois d'habitation au clergé, de chapelle et d'école.

Le Pacha s'enquit pour savoir si le gouverneur avait fait à son ministre des funérailles dignes de son rang. On lui rapporta que ce fonctionnaire trop craintif s'était abstenu de paraître aux obsèques d'un homme en disgrâce; qu'il n'avait pris aucune disposition pour que des honneurs spéciaux lui fussent décernés. Le Vice-Roi courroucé, lui dépêcha la lettre suivante :

« Mon lionceau ». Le Pacha aimait à se servir d'euphémisme de son invention et « lionceau », le dernier en date, signifiait sur ses lèvres « pauvre imbécile ».

« Mon lionceau. Je te commande de déterrer sur le champ les restes mortels d'un homme qui valait cent fois plus que toi, vile canaille, et de faire ensevelir de nouveau, avec les honneurs dus à son rang, celui que je chérissais ».

L'Evêque arménien s'opposa à cette mesure contraire aux us et coutumes de sa religion. Ce fut autour d'un cercueil vide, rapporte la tradition arménienne, que se déroula une imposante cérémonie funèbre à laquelle participèrent cette fois les autorités civiles et militaires et tout le corps diplomatique.

IIème. PARTIE

LES ANNEES DE JEUNESSE

III.

NUBAR AU SERVICE D'IBRAHIM PACHA

Mohamed Aly avait eu en Bogos un serviteur d'une fidélité à toute épreuve; voulut-il donner à son fils un autre Bogos, car c'est sur la recommandation particulière de son père qu'Ibrahim Pacha engagea Nubar en qualité de secrétaire adjoint et d'interprète.

Pour un jeune homme de vingt ans, quel insigne honneur que ce poste de confiance.

Ibrahim Pacha était le prince le plus illustre de l'Orient, le Ghazi (le victorieux), le héros des guerres d'Arabie et de Grèce, le vainqueur de Konieh, d'Ourfa, de Nézib. Son nom était aussi familier aux européens qu'aux orientaux et tous s'accordaient pour louer son génie militaire, son indomptable énergie, sa persévérance dans l'adversité. Dès l'âge le plus tendre il avait donné d'éclatants témoignages de sa valeur; à 24 ans il avait sauvé l'armée égyptienne d'un anéantissement total. Sa conduite à cette occasion fut admirable.

C'était au plus fort de la guerre contre les Wahabites en révolte contre la Sublime Porte. Abdallah Ebn Séoud dirigeait les opérations du côté des Arabes et tenait en échec les forces égyptiennes assiégeant Déraya, sa capitale. Le

21 Juin 1818, après une action particulièrement meurtrière où l'on avait eu à déplorer un grand nombre de morts, parmi lesquels plusieurs officiers de distinction, la troupe fatiguée venait à peine de rentrer sous les tentes, lorsqu'un accident imprévu porta la consternation dans l'armée.

Un tourbillon de vent du Sud mêlé de sable s'éleva subitement — ainsi que cela se produit fréquemment sous ces climats — ébranlant les tentes et obscurcissant le ciel. Un soldat avait allumé du feu pour faire sa cuisine. Le vent emporta les brindilles enflammées et les dispersa au milieu des tentes qui, instantanément prirent feu. L'incendie se propagea avec une rapidité foudroyante jusqu'aux tentes lointaines contenant les dépôts de munitions. De terribles explosions se succédèrent et toutes les munitions furent perdues. Le feu s'étendit aussi aux tentes enfermant les provisions de bouche et consuma leur contenu. Des blessés gémissaient, des soldats, le corps affreusement brûlé, se traînaient sur le sable; les membres des malheureuses victimes des explosions étaient projetés de tous côtés — spectacle terrifiant qui frappa de douleur l'armée et ses chefs. Cet accident laissait Ibrahim Pacha au milieu des déserts, à cinq cents lieues d'Egypte, en présence d'ennemis nombreux, sans autres munitions que les cartouches conservées par les soldats dans leurs gibernes, quelques centaines d'obus et la disette en perspective.

Ses lieutenants, gagnés par le découragement, conseillèrent de lever le siège. Ibrahim, prévoyant les conséquences d'une retraite effectuée dans des conditions aussi désavantageuses, refusa de suivre leur avis. Un de ses généraux lui envoya son adjudant pour savoir ce qui avait pu être sauvé de l'incendie. « Tout est perdu, sauf le courage » répondit-il. « Nous resterons donc et vaincrons avec l'aide de Dieu ».

Ebn el Séoud crut que l'armée égyptienne démoralisée n'opposerait pas de résistance et il fit une sortie à l'aube. Mais Ibrahim, enflammant les cœurs par la fermeté, la hardiesse de son discours, donna l'exemple du courage en se lançant le premier à l'assaut. Les troupes le suivirent et l'ennemi culbuté ne trouva de salut que dans la fuite.

Cette victorieuse résistance permit au jeune général d'attendre les renforts en hommes et en munitions qu'il avait demandés à son père. Mieux équipé, il reprit l'offensive. Deraya tomba et Ebn el Séoud vaincu fut amené en captivité en Egypte.

On pourrait citer cent autres traits aussi remarquables; contentons-nous de rappeler le suivant où éclatent tout à la fois le génie du Prince, son admirable sang froid, son mépris du danger.

On était à la veille de la fameuse bataille de Nézib. L'armée égyptienne, après deux jours de marche forcée, débouchait dans la plaine. Ibrahim s'aperçut que les Turcs avaient négligé de faire sauter le pont jeté sur la rivière Mezzar séparant les deux camps ennemis. Quoiqu'il fut exténué de fatigue, que la nuit fut proche, se dirigeant rapidement vers le pont à la tête de deux régiments de cavaliers et de quelques batteries à cheval, il s'installa sur la rive opposée. Des escadrons turcs, voyant les égyptiens franchir le pont, s'élançèrent au galop pour les rejeter sur l'autre rive. Les turcs étaient très supérieurs en nombre. Fallait-il repasser la rivière? Ibrahim paya d'audace. Il fit faire autour de lui un demi cercle hérissé de lances et demanda un tapis. Se couchant à terre en présence des turcs étonnés, il s'arrangea pour dormir.

L'ennemi intimidé par la bravoure, la témérité de l'avant garde, se retira pas à pas sans oser troubler un si héroïque sommeil.

Mais ce Prince si valeureux avait certaines faiblesses. Il était autoritaire, ombrageux, irascible. Le pouvoir absolu, l'adulation intéressée des courtisans, l'obéissance passive de ses sujets avaient encore développé ses tendances au despotisme. Il ne pouvait supporter la plus légère contradiction. Les effets de sa colère n'épargnaient personne, pas même ceux qui vivaient auprès du trône ou qui s'étaient signalés par leur dévouement. Pourtant Nubar réussit à le servir sans se plier à une condescendance servile, sans se dégrader. Bien au contraire, dès lors conscient de sa valeur, il ne craignait pas de résister lorsque sa dignité le lui ordonnait: « Quand

donc cesseras-tu de me contredire ? » lui cria un jour le Prince, contenant mal son impatience. « Quand j'aurais vingt-cinq ans, Monseigneur, car alors il sera trop tard pour chercher une autre carrière et il faudra bien que je me résigne à toujours céder si je veux rester à votre service... » La réponse était fine, adroite; elle désarma le Prince qui sourit. Mais ce n'était qu'une boutade; jamais Nubar ne renonça à son indépendance.

Malgré son attitude si peu conforme aux mœurs des Cours où la règle est d'obéir, mieux encore, de prévenir les désirs du Maître, le jeune secrétaire devint rapidement un des familiers du Palais de Choubrah. C'est que le Prince, habitué comme son père à étudier les hommes, avait compris de quel rare alliage était formée l'âme loyale et dévouée de l'adolescent. Cette confiante sympathie lui valut la faveur si recherchée d'accompagner le Pacha dans son voyage d'Europe.

* * *

En France — 1845-1846

Ibrahim Pacha souffrant d'un commencement de maladie de poitrine vit son état s'aggraver par une attaque de dysenterie. Son médecin particulier, le docteur Lallemand, prescrivit le repos et un changement d'air; il conseilla un voyage en Italie. L'auguste malade partit pour Naples au début de l'été. Mais n'ayant tiré aucun profit de son séjour en cette ville, son médecin songea à lui faire suivre une cure aux eaux de Vernet, dans la calme fraîcheur d'un beau site pyrénéen. Mohamed Aly consulté acquiesça et écrivit à Paris pour informer le gouvernement français du voyage de son fils. Les invitations les plus pressantes arrivèrent aussitôt. Le Prince, escorté d'une suite brillante et nombreuse, s'embarqua pour Marseille où il ne séjourna que quelques jours. Il se dirigea ensuite vers les eaux de Vernet. Soliman Pacha, chargé par le Vice-Roi de présider la mission d'honneur, l'y rejoignit peu après.

Soliman Pacha (Joseph Sève) était d'origine française. Il avait quitté Lyon, sa ville natale, dans des circonstances

dramatiques. Lieutenant dans la Grande Armée, il avait fait toute la campagne de Russie et de France sous les ordres du Maréchal Ney. Licencié après la tragédie des « Cents Jours » il avait cherché à s'engager dans l'armée égyptienne.

De belle prestance, le visage ouvert et martial, le regard décidé et intelligent, il plut tout de suite à Mohamed Aly. Engagé dans l'armée, il y monta rapidement en grade : colonnel, général, chef d'Etat major. Inséparable compagnon d'armes d'Ibrahim Pacha, il fit à ses côtés les campagnes de Syrie et d'Asie Mineure pendant lesquelles il récolta une abondante moisson de gloire. Il était tout désigné pour représenter sa patrie d'adoption auprès de la France.

Ibrahim Pacha séjourna près de cinq mois à la campagne, dans la petite ville d'eau pyrénéenne. Grâce à l'effet curatif des eaux ; grâce surtout à l'existence réglée, hygiénique qu'il y menait sous la surveillance de son médecin, il recouvra assez de santé pour entreprendre, au printemps, le long et fatigant voyage en calèche du Vernet à Paris.

L'auguste voyageur arriva dans la capitale le 24 avril ; le lendemain eut lieu la réception officielle. Son excellence Soliman Pacha, ambassadeur de la Sublime Porte, avait devancé le cortège. Quelques minutes après, le Prince arrivait ayant à ses côtés Soliman Pacha. D'autres landaux amenaient les membres de la mission.

Ibrahim Pacha portait un vêtement d'une grande richesse, une espèce de justaucorps en tresse d'or sur lequel était attachée une splendide plaque en diamants ; une ceinture d'or retenait le pantalon bleu bouffant ; sa tête était coiffée du fez dont le gland retombait derrière l'oreille. Soliman et les pachas formant l'escorte étaient vêtus de leurs costumes d'apparat rutilants de broderies d'or. M. Outré, le premier secrétaire, et Nubar portaient la stambouline, l'habit noir s'ouvrant discrètement sur le blanc de la chemise empesée.

Le Prince et sa suite furent introduits dans la salle du trône du Palais des Tuileries où le roi Louis Philippe les reçut entouré des membres de sa famille et d'un brillant cercle d'invités. Son Excellence Soliman Pacha s'inclinant profondé-

ment devant le monarque dit : « Sire, je demande à Votre Majesté la permission de lui présenter Ibrahim Pacha, le fils du plus illustre serviteur du Sultan, mon maître ».

Le Roi eut des paroles délicatement élogieuses pour le Prince.

L'ambassadeur présenta ensuite Soliman Pacha. Le Roi lui serrant la main demanda :

— « Vous êtes bien le fils du marquis de Sève ? »

Soliman leva des yeux étonnés sur son souverain. Quoi ? Il était si peu informé sur le compte de celui qui avait illustré le nom français sur tant de champs de batailles de Konich à Nezib ?...

Il répondit avec cette brusquerie, cette hauteur sous laquelle certaines natures sensibles dissimulent leurs émotions.

— « Non, Sire. Je suis fils d'un meunier ».

Le roi reprit affablement :

— « Vous n'en avez que plus de mérite, Monsieur ».

Bientôt dans un angle du salon un groupe d'officiers supérieurs entoura Sève. On l'interrogeait sur ses campagnes de Grèce, de Syrie, d'Anatolie. La conversation était animée. La reine s'approchant d'eux questionna avec intérêt :

— « Vous parliez de Nézib ? Etiez-vous présent à cette bataille, général ? »

Le sang afflua au visage de Soliman. Encore sous des formes polies, cette même indifférence, ce dédain blessant...

— « Oui, Majesté, assez pour la gagner » répondit-il sèchement.

La reine s'éloigna dans un bruissement soyeux, souriant déjà à d'autres visiteurs. Mais le général Gourgaud, tout ému par ce ton irrévérencieux, soufflait à l'oreille de Soliman :

— « Que faites-vous donc ? »

— « J'ai donné une leçon d'histoire à la reine. Pourquoi ne la sait-elle pas mieux ? »

Cela fut dit assez haut pour être entendu des présents.

Les généraux français se regardèrent en silence. Un froid passa dans le salon.

Heureusement l'audience était finie.

Pendant que les invités prenaient congé des hôtes royaux, Nubar songeait que cette leçon d'histoire en ce lieu et à cette heure était pour le moins déplacée... Mais Nubar n'était pas comme Soliman un soldat ayant plus fréquenté les camps que les salons, un général heureux ayant conquis ses grades à la pointe de son épée. Elève de Bogos Bey Youssoufian, il avait été formé à l'école de ce fin diplomate dont tout le monde se plaisait à vanter le tact, le charme de la conversation et des manières.

Était-ce la différence d'éducation entre ces rudes hommes de guerre et Nubar qui le fit remarquer ? Car le roi le traita avec une faveur particulière et prit plaisir à causer avec lui pendant les réceptions données en l'honneur du prince Ibrahim.

Le séjour à Paris fut un enchantement perpétuel. Les fêtes se succédaient de jour et de nuit : grands dîners aux Tuileries, représentations de gala au théâtre national, soirées, expositions et naturellement, revues militaires ; n'était-ce pas la meilleure manière d'honorer un héros ?

La revue militaire au Champ de Mars fut une grandiose manifestation ; 15000 hommes, 6000 cavaliers manœuvrèrent avec une précision, une fougue, une science qui déchaina l'enthousiasme du prince et de la foule. Le duc de Monpensier, fils cadet du roi, défila devant les tribunes à la tête de son régiment, le 5ème d'artillerie. Ibrahim Pacha observant la tenue des soldats, leur équipement, leur magnifique élan, ne put retenir un cri spontané d'envie et d'admiration : « Heureux le général qui commande de tels hommes » dit-il. « Dirigés par un chef digne de les commander, une telle armée est invincible ! ».

Dans l'intervalle des cérémonies officielles, le prince visitait les monuments de Paris. Sa première visite fut pour le tombeau de Napoléon. Il descendit dans la crypte et, debout près du cercueil ombragé par les drapeaux conquis sur tant de champs de bataille, il se recueillit pieusement. Son visage expressif reflétait ses émotions. La fulgurante destinée de ce grand homme, son génie militaire, la gloire qui auréolait son nom, sa fin lamentable, quels sujets de méditation en effet

pour un souverain. Mais il fut arraché à ses pensées par un sanglot étouffé et le bruit de pas qui s'éloignaient. C'était Soliman qui s'en allait, appuyé sur l'épaule de Nubar, la tête douloureusement penchée sur la poitrine.

Le général avait accompagné le prince dans ce pèlerinage. A la vue du tombeau de l'Empereur tout un passé qu'il croyait effacé s'éveilla en sa mémoire. Il revécut en un éclair l'épopée merveilleuse dont il avait été un modeste acteur; les visages vénérés de Napoléon et de l'héroïque, de l'infortuné maréchal Ney se dressèrent devant ses yeux. Son cœur en fut bouleversé; des larmes coulèrent sur ses joues ridées. Pour ne pas se donner en spectacle, il dut quitter le temple, car nul plus que ce vaillant, ce terrible guerrier, n'avait la pudeur de ses sentiments.

Mais Ibrahim Pacha ne se contentait pas de voir les monuments de la capitale. Il voulait connaître les assises de sa grandeur et de la prospérité française. Il visitait écoles, bibliothèques, usines, fabriques d'armements et de tissage; il achetait machines et outils, engageait des spécialistes. Ses secrétaires, MM. Outré et Nubar, étaient sur les dents.

Remplis d'occupations si diverses, les jours fuyaient avec la rapidité du rêve. On était à la fin mai. Le Pacha reçut une invitation de Londres. Il fit ses préparatifs de départ. A cette occasion le roi Louis-Philippe décerna des décorations à Ibrahim Pacha et aux membres de la mission; Nubar jugé trop jeune pour être décoré eut la faveur de recevoir une belle paire de pistolets.

Le 30 mai le Prince et sa suite se rendirent au Palais des Tuileries pour prendre congé. Au moment où les hôtes quittaient le salon, le monarque, dans un mouvement de sympathie qu'il ne sut maîtriser, rappela Nubar et, enlevant la croix de la Légion d'honneur qui décorait la poitrine d'un de ses officiers de service, il l'épingla à sa boutonnière avec ces mots aimables:

— « Dites à votre Prince que ce n'est pas le gouvernement mais bien le roi personnellement qui vous a décoré ».

Rougissant et muet d'étonnement Nubar salua respectueusement le monarque qui lui souriait avec bienveillance.

En Angleterre —

Le 1er Juin, Ibrahim Pacha quitta Paris pour Londres. Ce voyage était en quelque sorte un acte de réconciliation entre Mohamed Aly et la Grande Bretagne, l'implacable ennemie de 1833 et de 1839. N'était-ce pas elle en effet qui s'était dressée devant ses rêves d'hégémonie orientale et les avait anéantis ? Mais le temps avait accompli son œuvre d'apaisement. Le Vice-Roi avait fini par comprendre que pour n'être pas brisé, il lui fallait conformer sa politique à celle des nations européennes, plus particulièrement à celle de l'Angleterre, maîtresse incontestée des mers.

Que demandait la Grande Bretagne au Pacha d'Égypte ? Deux choses : une garantie pour le trafic de ses marchandises à travers le territoire égyptien ; deuxièmement, certains privilèges en faveur de la Compagnie des Indes, chargée du transbordement des marchandises Alexandrie-Suez via le Nil et le désert.

« La route des Indes, sa protection », ces sujets furent le thème de toutes les conversations entre le Premier, Lord Palmerston et Ibrahim, car, à l'époque, l'Angleterre n'avait aucune visée sur l'Égypte. Lord Palmerston était sincère lorsque, s'efforçant de dissiper les soupçons du Pacha, il lui disait avec humour :

— « Monseigneur, je pense aussi peu à faire l'Égypte anglaise pour ce motif qu'elle se trouve sur la route des Indes, que je me soucie d'acheter toutes les propriétés jalonnant la route qui, en chaise de poste, me conduit à mon château d'Irlande. Ce que je demande c'est que les routes soient bien entretenues ; que dans chaque village je trouve de bons relais de poste et si possible de bonnes auberges ». Le Parlement et la Cité partageaient l'opinion du ministre. Cette politique changea plus tard après le percement du Canal de Suez qui, apportant des modifications au problème des communications avec les Indes, fit désirer à l'Angleterre d'avoir la haute main sur cette voie d'eau d'une importance capitale pour elle. Mais il est certain que, lors de cette visite, personne en Angleterre ne pensait à l'occupation militaire de la vallée du Nil.

En même temps que se poursuivaient, dans le plus grand secret, ces discussions diplomatiques, de magnifiques fêtes fêtes se déroulaient à Londres, dans le cadre fastueux du Palais de Buckingham. Comme à Paris, on donna en l'honneur du visiteur princier des soirées, des représentations théâtrales et, comme il convenait, des revues militaires et navales. La revue navale à laquelle il assista à la veille de son départ et où il eut l'occasion de voir défiler, pour la première fois, la formidable flotte anglaise, laissa un souvenir impérissable dans sa mémoire.

Ici aussi le prince égyptien, qui nourrissait le projet de créer dans son royaume une industrie mécanisée, acheta force machines et engagea des spécialistes.

* * *

Retour en Egypte —

Après une absence de près d'une année, Ibrahim Pacha revint en Egypte, le 5 août 1846. En compagnie de son frère, Saïd Pacha, venu le recevoir à bord du paquebot, il fit son entrée dans la ville tandis que tonnait le canon et que la foule, massée sur le passage du cortège, applaudissait frénétiquement.

Tout le monde remarqua son air de santé et s'en réjouit. On espérait qu'il reprendrait les rênes du gouvernement que le vice-roi, vieilli, fatigué, avait abandonnées entre les mains de son petit fils Abbas Pacha.

Au Caire, l'accueil réservé au prince fut encore plus enthousiaste. Tous les citoyens, sans distinction de race et de religion, témoignaient leur plaisir de le voir reprendre la direction des affaires.

Se mettant fiévreusement à l'œuvre, Ibrahim Pacha essaya de réaliser le projet cher à son cœur : la création en Egypte d'une industrie mécanisée. Il fit transporter dans la Haute-Egypte machines et outils rapportés d'Europe. Mais l'application de ses plans se heurta à des obstacles insurmontables. Tout et tous se dressaient contre lui : les lieux, les

coutumes, les hommes. Désespérant de rien tirer des fellahs de la Haute Egypte, il se rendit à Mansourah, transportant avec lui ce qui était encore utilisable des machines abimées par le sable, la rouille autant que par la négligence des surveillants. Hélas, pas plus que le Saïd, le Delta ne fut favorable à ses projets de rénovation industrielle. Les machines achevèrent de se détériorer et le limon du Nil recouvrit le reste.

Alors le Prince se tourna vers l'Administration. Il voulut réformer la Justice, la Police, l'Instruction Publique, les Finances, les Travaux Publics, en un mot tous les rouages du gouvernement. Une floraison de décrets nouveaux sortait journellement de sa chancellerie. Lois excellentes, mais lois inopérantes, car ceux dont elles lésaient les intérêts et ceux qui n'en comprenaient pas la portée se liguèrent pour empêcher leur application. Et les piles de papier montaient dans les archives, fleurant l'encre mais déjà oubliées. Ibrahim Pacha avait beau lutter comme un géant contre l'inertie, la routine, l'intolérance, la concussion, l'ignorance, une opposition sourde et tenace lui barrait la route du progrès.

Révolté par cette obstruction systématique, il s'en plaignit à son père. Le vice-roi, faisant de la main un geste qui trahissait son découragement: « O, mon fils, dit-il, les hommes sont ainsi. On ne peut espérer les changer, surtout les changer par décrets... C'est là une entreprise désespérée... C'est ma trop grande connaissance des hommes qui me fait fuir les villes et me jette sur les routes de la Haute et de la Basse Egypte ». Puis tout bas, dans un murmure: « J'aime mieux les voir de loin que de près... »

Cette déception du vieux Roi tous les précurseurs, tous les grands manieurs d'hommes l'ont ressentie. Cependant il y avait cette aggravation tragique dans le cas d'Ibrahim Pacha que les éléments constituant la société égyptienne n'étaient pas assez évolués pour le comprendre et seconder son œuvre civilisatrice.

Cette société égyptienne était formée par une masse de trois millions de fellahs, passionément attachés à la terre, sobres et travailleurs mais dont l'énergie avait été brisée par un régime de bastonnades et de servitude millénaire. Religieux,

fatalistes, ignorants, ces paysans étaient aussi incapables de défendre leurs droits que de soutenir leurs meilleurs amis.

Au dessus d'eux trônait une féodalité terrienne et militaire : hauts fonctionnaires turcs, mamelouks et officiers circassiens ; les uns et les autres, habitués à couper l'arbre pour en cueillir le fruit, s'entendaient mieux à exploiter le pays qu'à le bien administrer. Mohamed Aly qui les connaissait bien disait d'eux : « Si le fellah pouvait vomir, il vomirait un de ces hommes à riches pelisses, un de ces écumeurs turcs ou circassiens ».

Il y avait aussi le clergé. Qu'ils fussent cheikhs de l'Azhar ou simples desservants de mosquées, ces gens étaient furieusement attachés au passé et opposés, par principe et par intérêt, à toute innovation.

Enfin, il y avait l'élément étranger. Si parmi ces derniers se trouvaient des hommes tels que Bogos Youssoufian, Artine Bey Tcharakian, Soliman Pacha, de Ceresy, Clot Bey, Linant de Bellefonds, Jumel, Champollion, Mougel, Nubar, bien d'autres encore, instituteurs, ingénieurs, médecins, tous dévoués à la grandeur de l'Egypte, on rencontrait déjà parmi eux beaucoup d'aventuriers. Venus pour faire fortune, décidés à s'enrichir par tous moyens, ils étaient pour le Prince réformateur une entrave plutôt que des collaborateurs.

Il y avait encore une autre cause à son insuccès. Ibrahim Pacha était trop intelligent pour ne pas comprendre, surtout après son séjour en Europe, qu'à la base de toutes les réformes sociales, judiciaires et administratives, il y avait une condition : l'abrogation des monopoles, de tous les monopoles, agricoles, commerciaux et industriels. Jadis Bogos s'était évertué à le répéter. Artine bey Tcharakian, son successeur, soutenait la même thèse. Mais toucher aux monopoles, c'était amoindrir la fortune du souverain dont la caisse particulière se confondait avec celle de l'Etat ; c'était porter un coup fatal au pouvoir absolu. Ibrahim, de même que son père, reculait devant la grandeur de ce sacrifice.

Pour se distraire de ses déceptions, pour secouer l'ennui, fruit de son inactivité, il se jeta dans des excès qui ébranlèrent sa santé quelque peu réparée par sa cure en Europe. Sa

maladie de poitrine réapparut. On commença à se disputer sa succession. Un réseau d'intrigues se noua autour des deux princes, le père et le fils, tous deux malades, tous deux sur le déclin. Les regards des uns se portaient sur Abbas; d'autres lui préféraient Mohamed Saïd. On supputait ouvertement les chances des deux candidats.

Ecœuré par la vilénie des courtisans; attristé par l'indélicatesse des compétiteurs qui, de son vivant, se disputaient sa succession, mortellement malade, Ibrahim écouta le conseil de ses médecins et partit pour Naples. Le repos moral et physique lui redonna un semblant de santé. Le mieux s'accrut. On cria au miracle. On annonça la bonne nouvelle au vice-roi qui, enfermé dans son palais de Choubrah, se livrait au chagrin que lui causait l'état de santé de son fils. Chaque courrier apportait des lettres décrivant la beauté des sites, l'aménité de la population, les délicates prévenances des souverains de Naples. Mohamed Aly se laissa tenter et partit à son tour pour l'Italie — février 1848.

Le changement d'air opéra aussi sur lui. Les agréments du voyage, la tranquillité d'esprit loin des soucis de l'Etat, les libres promenades en compagnie de son fils de prédilection dans un paysage enchanteur amenèrent une grande amélioration dans son état. Il semblait littéralement renaître.

Tout à coup, au milieu de ce bonheur, la nouvelle du renversement de la monarchie française éclata comme un tonnerre dans un ciel serein. « Le roi Louis-Philippe, renversé par une émeute, avait quitté la France », disait-on. « Les insurgés, maîtres du gouvernement, avaient proclamé la République; l'armée s'était inclinée devant le fait accompli... ».

Cet événement bouleversa Mohamed Aly. Comment! les peuples étaient capables de s'insurger... de détrôner leur souverain?... Mon Dieu! Si des intrigants, profitant de son absence fomentaient une sédition au Caire... Une vie glorieuse, oui, mais quelle pitoyable fin... Il fallait rentrer d'urgence. Dans son trouble, le monarque donnait les ordres les plus incohérents. Cette agitation dura des heures. Un calme impressionnant lui succéda. Le Pacha tomba dans un mutisme

dont rien ne pouvait le tirer. Son entourage, justement alarmé, se demandait si, sous le choc de la vive émotion ressentie, ses facultés n'avaient pas été atteintes.

On appela à son chevet des sommités médicales. Un mois se passa dans des alternatives d'espoir et de découragement; enfin, il fallut se rendre à l'évidence: les moments de lucidité devenaient de plus en plus rares et plus fréquentes, plus longues, les périodes de mélancolie. On décida de rentrer.

A Alexandrie, Ibrahim appela en consultation les médecins les plus réputés de la ville; leur diagnostic fut pessimiste. Ils se contentèrent de recommander un régime de solitude et de silence. Le Prince installa son père au Palais de Ras-el-Tine et partit précipitamment pour le Caire où de graves événements se préparaient. La succession était ouverte. Qui allait l'emporter d'Ibrahim ou d'Abbas, le favori de l'Azhar? Quelle serait à ce sujet la décision de la Sublime Porte? On nomma hâtivement un Conseil de Régence sous la présidence d'Ibrahim Pacha et l'attente commença...

La crise se dénoua en juillet avec l'arrivée de Mazloum Bey, portant le firman impérial d'investiture. Les droits au trône du fils aîné étaient reconnus par le Sultan. Ibrahim Pacha s'empressa de partir pour Constantinople afin de recevoir des mains de son suzerain les insignes de l'investiture à la vice-royauté. Une suite brillante l'accompagnait. Nubar faisait partie de l'escorte en qualité de premier secrétaire, poste qui équivalait à celui de ministre.

Dans une audience solennelle, le sultan Abdul-Méjid remit à Ibrahim Pacha un bérat (diplôme sur parchemin) confirmant son droit à la succession de Mohamed Aly. Malheureusement, durant les apprêts des fêtes que le Sultan ordonna pour honorer le vice-roi, sa maladie de poitrine s'aggrava subitement. Une terrible hémoptysie le mit à deux doigts de la mort. Le Sultan proposa gracieusement de remettre la date des festivités. Mais Son Altesse préféra rentrer. Dès que son état de santé le lui permit, il s'embarqua pour l'Egypte.

Etendu sur son lit de douleur, en proie à une mélancolie farouche, il gardait le silence, ne trahissant sa tristesse que par des soupirs déchirants. Autour de lui régnait la consternation.

Le dernier jour de voyage, se sentant mieux, il monta sur le pont et demanda son cherbet — sirop — euphémisme dont il se servait pour désigner le champagne. Depuis quelques années il usait et abusait du champagne quoiqu'il supportât mal l'alcool. On lui en servit plusieurs bouteilles comme à l'habitude. L'effet ne tarda pas à se faire sentir sur sa constitution affaiblie. Ainsi que cela lui arrivait parfois, il entra dans une fureur qui plongea dans l'effroi son entourage. Pour châtier les officiers de ce que le steamer, contrarié par les vents, était en retard sur l'horaire, il ordonna qu'on jetât par dessus bord les officiers ainsi que les membres de la mission.

Nubar, averti du sort qui les attendait, eut le courage d'aborder le Prince. « Toutes les fois que Saül, en proie à des humeurs noires s'abandonnait à la tristesse, David, dit la Bible, prenait sa harpe et en jouait. Saül retrouvait la paix de l'âme, la joie, car l'esprit malin qui le tourmentait se retirait de lui » Nubar, lui, fit entendre à son roi la musique ensorceleuse des louanges. Il lui parla de ses campagnes victorieuses et il le fit en des termes d'une telle éloquence qu'Ibrahim, charmé, l'écouta jusqu'au moment où le paquebot entra en rade d'Alexandrie. Ils étaient sauvés, mais l'alerte avait été chaude...

Le retour du Vice-roi fut salué avec satisfaction par les colonies étrangères et les cercles éclairés égyptiens qui voyaient en lui le continuateur de l'œuvre de rénovation entreprise par Mohamed Aly. On voulut organiser des réjouissances publiques pour célébrer l'heureux évènement. Le Pacha les décommanda. Une récente épidémie de choléra avait fait plus de 25.000 victimes, semant le deuil dans toutes les maisons; la famille vice-royale n'avait pas été épargnée par le terrible fléau. On se borna donc à lire le Firman dans la grande salle du Conseil de la Citadelle, puis de le communiquer au Corps Diplomatique.

L'été touchait à sa fin, les chaleurs s'étaient sensiblement atténuées; Son Altesse voulut que l'on ramenât au Caire son père. Il l'installa dans son palais de Choubrah. Aucune résidence n'était mieux faite pour lui plaire, que cette demeure au bord du Nil, ombragée de palmeraies, d'acacias, de syco-

mores et dont le pavillon de repos surplombait un bassin où se reflétaient la sveltesse blanche des colonnades mêlée à la délicate beauté des roses. Cependant, il ne put aller le voir; ses forces déclinaient rapidement. Nubar servait de trait d'union entre ces deux êtres qui s'étaient toujours tendrement chéris. Mais quelle rude initiation à la vie. Combien pénibles pour un jeune homme de vingt trois ans, ces veillées au chevet de deux mourants...

Ibrahim Pacha fiévreux, les yeux brûlants d'insomnie, l'âme déchirée de voir sa vie fuir goutte à goutte et tomber de ses mains affaiblies le sceptre qu'il s'était promis de tenir si fermement, avait des accès de colère pendant lesquels il ne ménageait personne, pas même ceux qui, tel Nubar, lui témoignaient la plus touchante soumission, la fidélité la plus dévouée. Lorsque l'infortuné secrétaire se rendait à Choubrah c'était pour y subir d'autres rebuffades et s'emplir le cœur de chagrin. Mohamed Aly avait parfois de courtes périodes de lucidité. Alors sa passion dominante, l'amour du pouvoir, éclatait avec une ardeur qui surprenait dans ce corps usé. La flamme de l'intelligence brillait de nouveau dans ses yeux soupçonneux; il scrutait les visages, pesait les mots, interprétait les silences. Des reproches cinglants accablaient les visiteurs accusés, le plus souvent, de méfaits imaginaires.

Mais d'ordinaire Nubar le trouvait plongé dans ses humeurs noires, accroupi sur son divan, le front courbé sur sa poitrine inondée de sa barbe blanche. Immobile, taciturne, le regard éteint et comme retourné vers une vision intérieure, le monarque ne manifestait la vie que par le mouvement machinal de ses doigts amaigris égrenant sans trêve les grains précieux de son chapelet.

Le spectacle de la déchéance sénile de ce grand homme qu'il avait aimé autant qu'admiré, le bouleversait chaque fois. Il le revoyait par la pensée tel qu'il lui était apparu dans les premières années de son séjour en Egypte, majestueux, vénérable, se promenant d'une allure patriarcale dans ses magnifiques jardins de Choubrah ou de Ras-el-Tine. Accessible aux pauvres, il ordonnait qu'on ouvrit les portes pour les laisser venir jusqu'à lui. Il les écoutait avec patience, assis

familièrement sur un banc rustique à l'ombre d'un citronnier et il faisait droit à leurs réclamations quand elles étaient justifiées.

Nubar le revoyait encore dans les conseils écoutant les rapports de ses ministres. Quelle admirable rectitude de jugement, quelle vivacité d'esprit, quelle promptitude dans les décisions, quelle énergie dans l'exécution.

Hélas! que les temps étaient changés, et quelle mélancolie dans cette fin d'un règne empli du souffle de deux génies.

L'état d'Ibrahim Pacha empirait; Nubar ne quittait plus son chevet. Brusquement, presque sans agonie, il s'éteignit le 10 Novembre 1848.

Sachant l'attachement de Mohamed Aly pour son fils on hésitait à lui communiquer la douloureuse nouvelle; mais il l'apprit avec une calme indifférence.

« Ibrahim a affligé son père » murmura-t-il. « Dieu l'a puni en le faisant mourir jeune », et il retomba dans son mutisme.

Le lendemain cependant, alors qu'on transportait la dépouille mortelle au cimetière, le souverain, à la surprise de son entourage, se fit habiller et, monté sur une mule blanche, escorté de ses mamelouks, il parcourut tranquillement les rues du Caire. Le peuple dans sa joie de le revoir, l'acclama tout le long du parcours avec un enthousiasme délirant.

Cette conduite déconcerta ceux qui se souvenaient d'une autre scène où Mohamed Aly avait montré publiquement la tendresse qu'il éprouvait pour ses enfants, particulièrement pour l'aîné.

Après la victoire d'Ibrahim sur les Wahabites, il lui avait décerné les honneurs du triomphe. Par un sentiment de délicatesse presque maternelle, il s'était abstenu de paraître dans le cortège voulant que toutes les ovations fussent pour son fils. Caché aux regards, il avait assisté au passage du cortège de la terrasse de la Mosquée du Sultan El-Ghoury et ses intimes avaient vu des larmes de douce fierté couler sur ses joues... Mais la maladie avait altéré son caractère, enveloppé de brumes ses facultés mentales; l'homme de 1848 n'était que l'image effacée du héros qui, au début du siècle, avait rempli l'Orient du bruit de sa renommée.

IV.

NUBAR AU SERVICE D'ABBAS Ier

(1849-1854)

Le Sultan Abdul Méjid avait octroyé en 1841 à Mohamed Aly un Firman qui lui conférait la possession héréditaire de l'Égypte. Cet acte diplomatique stipulait que « lorsque le gouvernement de l'Égypte sera vacant il passera au fils aîné de la ligne directe et masculine des fils et des descendants de Mohamed Aly ». En vertu de ce Firman, par droit de seniorité, Abbas, fils de Tossoum Pacha, succéda à son oncle Ibrahim, le 10 Novembre 1849.

Ce Prince d'esprit réactionnaire était fort redouté. Tout le contraire d'Ibrahim qui avait des emportements terribles auxquels sans transition, succédaient des accalmies pleines d'expansion affectueuse, il était froid, renfermé, taciturne. Sans confident ni ami, vivant solitaire, loin de la société qui avait gravité autour de deux princes, ses prédécesseurs, il ne se plaisait que dans la compagnie des hommes de guerre avec lesquels il faisait de longues randonnées dans le désert. Hostile à la civilisation occidentale, il fuyait les grandes villes notamment Alexandrie à demi européenne. A ceux qui lui demandèrent s'il allait conserver les traditions libérales de son grand-père, il répondit avec une brutale franchise: « Je suis turc et j'entends gouverner en turc, prêt à vivre et à mourir en vrai croyant ». C'était presque une déclaration de guerre à tout l'élément non musulman.

Le 2 décembre arriva l'envoyé de Constantinople porteur du Firman d'investiture. Après les formalités d'usage, le Pacha partit pour la Turquie afin d'y recevoir, des mains de son suzerain, les insignes de la vice-royauté.

Abdul Méjid qui connaissait ses tendances turcophiles lui réserva le meilleur accueil, et Abbas se comporta de manière à gagner l'estime du Palais et l'appui de la Sublime Porte. Il dit au Sultan: « Mon grand-père se croyait un souverain absolu et il l'était pour nous, ses serviteurs, ses enfants. Mais il était l'esclave des consuls généraux. Les décisions des représentants des Puissances pesaient sur tous les actes du gouvernement. Eh bien! si je dois être gouverné par quelqu'un, j'aime mieux l'être par le chef de tous les musulmans que par des consuls européens ». Le vice-roi s'engagea solennellement à refaire de l'Égypte, devenue semi-chrétienne grâce à la condescendance de Mohamed Aly envers les étrangers, une nation musulmane dévouée au Khalife.

Cette promesse spontanée du petit-fils du rebelle qui, par deux fois avait mis l'Empire en péril, eut la puissance d'un baume sur le cœur ulcéré d'Abdul Méjid. Aussi comblait-il le Vice-Roi des témoignages de sa bienveillance.

Abbas, fortifié dans sa résolution de turquifier l'Égypte, prit des mesures radicales à cet effet. Presque au débarqué il congédia Soliman Pacha, chef de l'Etat Major, de Cerisy, directeur des arsenaux maritimes, Clot Bey, ministre de l'Hygiène Publique, Champollion, l'illustre égyptologue et révoqua brusquement Artine Bey Tcharkian, ministre des Affaires Etrangères et des Finances. Celui-ci, peu rassuré sur les intentions de son maître, s'enfuit à Constantinople.

Pour effacer toute trace des institutions que ses prédécesseurs avaient fondées au prix de tant de magnanimes efforts, il rappela aussi d'Europe les missions scolaires. Alors l'Égypte, appauvrie moralement et matériellement, retomba dans le sommeil léthargique d'où l'avait tiré le grand réformateur.

De tant de mesures impolitiques, la plus désastreuse fut celle qu'Abbas prit à l'encontre de l'armée. Mohamed Aly, s'élevant au dessus des idées de son siècle, de sa religion, de sa nation, avait dissous les milices étrangères composées d'Albanais, de turcs, de circassiens et avait reconstitué son armée à l'aide de l'élément indigène. Cette armée nationale, il l'avait fait exercer à l'européenne, réalisant cette réforme au péril de sa vie. En effet, lorsqu'il avait annoncé pour la

première fois à ses troupes, dans une revue passée à Boulac — 2 août 1815 — son intention de les vêtir et de les instruire selon un Nizam Djédid (ordonnance nouvelle), les officiers, scandalisés, avaient fomenté un complot pour se saisir de sa personne.

Par le plus heureux des hasards, Abdin bey, ce même soir, donnait une fête chez lui en l'honneur des officiers. Au cours des réjouissances, commentant les événements du matin, plusieurs des invités blâmèrent les mesures du vice-roi : « Un souverain doit bien se garder d'innover » dirent-ils, « car toute innovation est une erreur et une telle erreur est digne du feu de l'enfer ». L'un d'eux fit allusion à un complot.

Mohamed Aly résidait en ce moment dans son palais de l'Ezbékieh. Abdin, tout ému de ce qu'il venait d'entendre, quitta furtivement la salle, se déguisa en fellah et enfourchant un âne, courut l'avertir. Il revint ensuite prendre sa place parmi les convives. Au matin lorsque les insurgés prirent d'assaut le palais, Mohamed Aly avait eu le temps de se réfugier à la Citadelle. Ses soldats se vengèrent de leur déception en saccageant la capitale.

Malgré cette violente opposition, le Vice-roi persévéra dans ses réformes avec une admirable énergie. Les victoires remportées sur les meilleures troupes ottomanes, de Konieh à Nézib, furent sa récompense.

Cette armée, objet de la sollicitude de son grand père et de son oncle, Abbas la désorganisa dès la première année de son règne. Renvoyant à leurs foyers les soldats et les officiers d'élite qui la composaient, il acheta des esclaves sur tous les marchés d'Orient et reforma des milices de mamelouks.

Entouré de cette troupe de jeunes fauves — ses compagnons de choix — il vivait solitaire et redouté dans les palais qu'il édifiait loin des villes, au seuil des déserts. Nul ne l'approchait sans crainte. Les solliciteurs, en traversant les enfilades de salons meublés avec un luxe inoui, impressionnés par le silence de ces vastes demeures, arrivaient devant lui le cœur battant, en proie à une indicible angoisse.

Nubar fut un des rares privilégiés admis dans son intimité. M. Holinsky attribue cette faveur à l'amitié que lui

portait le Consul d'Angleterre, M. Murray. « Cet agent diplomatique, écrit-il dans son livre *« Nubar devant l'Histoire »*, avait une grande sympathie pour le secrétaire arménien du Vice-Roi. Esprit fin, écrivain remarquable, grand voyageur dans les deux mondes et aimable causeur, il était bien aisé de trouver en Egypte une maison où il pouvait agréablement passer ses soirées.

« A cette époque, Abbas travaillait à obtenir de la Porte l'hérédité de la vice-royauté pour ses descendants, un ordre de succession peu conforme aux traditions orientales. Or M. Murray encourageait le Pacha et l'appuyait dans ses démarches, d'où son influence sur lui. Nubar se prêtait aux vues d'Abbas et de Murray. Intermédiaire obligé de cette intrigue, il s'employait de son mieux à la réalisation des projets ambitieux de son maître. Il est d'ailleurs probable qu'il ne l'aurait pas desservi même si cela eut été en son pouvoir, car l'ordre de succession revendiqué par Abbas, plus conforme aux mœurs européennes, était fait pour lui plaire ».

Abbas, nous l'avons vu, était désireux de bonne entente avec la Turquie. Pourtant il ne tarda pas à entrer en conflit avec elle; les exigences de sa situation furent plus fortes que sa volonté.

Comptant sur sa docilité, la Porte prétendit lui imposer l'application des Tanzimats (code de réformes édictées en 1839 par Abdul Méjid). Elle arguait que les lois ottomanes étant applicables à tout l'empire, l'étaient également à l'Egypte, simple province vassale.

Reconnaître cette prétention c'était du même coup admettre la sujétion de l'Egypte. Cela équivalait à la suppression de l'autonomie intérieure accordée à Mohamed Aly par le firman de 1841; c'était aussi la négation de l'hérédité qui est comme la sanction et le symbole de cette autonomie. N'était-ce pas un suicide politique ? Mais ces raisons impérieuses n'étaient pas les seules qui le guidaient; de toute son âme le Vice-Roi réprouvait les réformes administratives, financières, sociales qu'on prétendait lui imposer. Que renfermait le Tanzimat ?

I. — Des garanties qui assuraient une parfaite sécurité quant à la vie, à l'honneur et à la fortune de tous les sujets ottomans sans distinction de religion.

II. — Des garanties pour un mode régulier d'asseoir et de prélever les impôts.

III. — Des garanties pour un mode régulier pour la levée des soldats et pour la durée de leur service.

L'égalité de tous les citoyens sans distinction de race et de religion..., la souveraineté de la loi..., la limitation du pouvoir absolu..., en somme ce Tanzimat sanctionnait la plus haïssable des révolutions. N'était-ce pas d'ailleurs contre ces réformes d'inspiration occidentale qu'il s'était insurgé dès le début de son règne ?

Pendant deux ans Abbas tint tête énergiquement. Mais la Sublime Porte se faisait de plus en plus pressante; un orage était près d'éclater.

Nubar, ne voyant que la nécessité de sauvegarder les prérogatives et les immunités égyptiennes contre les empiètements de la Turquie, engagea son souverain à chercher un appui auprès d'une Puissance européenne.

Avec une sagacité inventive au-dessus de son âge, il conseilla d'intéresser une des grandes nations occidentales au maintien de l'intégrité égyptienne. Seulement, pour éveiller cet intérêt, il était indispensable que l'Égypte s'en montrât digne, qu'elle manifestât, par des faits concrets, ses dispositions à entrer franchement dans la voie du progrès. Dans cet ordre d'idées, le moyen de gagner la sympathie de la France était, par exemple, de lui concéder la concession du percement du Canal de Suez; celui de gagner l'appui de l'Angleterre était de lui concéder la construction des chemins de fer Alexandrie-Caire-Suez. Nubar, élevé à l'école de Mohamed Aly, n'était pas un enthousiaste du Canal. Le fondateur de la dynastie s'était toujours refusé au percement de l'isthme dans la crainte que les rivalités nées entre les puissances européennes pour la possession de cette voie de communication ne transformassent son pays en champ de batailles. Il préconisa donc l'adoption du second projet. Pour entraîner la conviction du Pacha, il faisait miroiter à ses yeux les avantages qui découle-

raient pour l'Égypte de la construction d'une ligne de chemin de fer. Le Vice-Roi hochait la tête, non qu'il fut sceptique quant aux bienfaits que cette nouvelle invention apporterait à son pays, mais parce qu'il redoutait que le chemin de fer ne devint un prétexte pour une main-mise anglaise sur la Vallée du Nil.

Il hésita longtemps; il hésita jusqu'au moment où les ordres impératifs de Constantinople le forcèrent d'opter. De deux maux choisissant le moindre, il se décida pour le rail.

Sitôt cette approbation obtenue, Nubar se mit courageusement à l'œuvre et commença les négociations; il partit pour la Turquie et, à force d'énergie, de persévérance, d'habileté, d'adresse persuasive, il amena la Sublime Porte à composition.

De Constantinople, il s'élança vers Londres. Nouvelles difficultés, nouveaux succès. Enfin, il eut le bonheur de voir un premier tronçon de voie ferrée construit entre Alexandrie et Kafr-el-Zayat.

L'Angleterre avait marqué un point. La France s'agita. Allait-elle être supplantée par sa rivale? Dans le but de combattre la prépondérance anglaise en Égypte, Paris demanda au Divan la destitution du Vice-Roi. Pour se concilier cette dernière, Abbas dut promettre, bien à contre cœur, de remettre à l'étude le projet du percement de l'isthme de Suez. Linant de Bellefonds fut chargé par lui d'étudier les plans dressés dans le passé et de s'assurer que la différence de 10 mètres de niveau entre les deux mers, différence trouvée par Lepère en 1799, était bien une erreur.

Était-ce la contrariété de voir renaître sans cesse l'hydre des complications politiques qui altérait l'humeur d'Abbas? Car plus réservé, plus sombre que jamais, il témoignait à son secrétaire une froideur, une méfiance faite pour l'inquiéter. Sur ces entrefaites, son frère Arakel, ministre du Commerce, fut brusquement révoqué. Ne doutant plus de sa propre disgrâce, Nubar résolut de prendre les devants et de présenter lui-même sa démission. On ne peut se figurer aujourd'hui ce que cet acte d'indépendance si commun avec nos usages administratifs modernes comportait de courage moral, d'audace, à une époque où encourir le mécontentement du maître était le

plus grand malheur qui put arriver à un homme; où non seulement la disgrâce mais la simple défaveur faisait le vide autour d'un fonctionnaire mal en cour et où celui-ci ne pouvait plus boire, hors de sa maison, une tasse de café sans se demander si ce n'était pas la dernière de sa vie.

Nubar, sur qui la peur n'eut jamais de prise, osa affronter la colère du Pacha.

— « Monseigneur, je viens demander à votre Altesse si elle daigne permettre à mon frère de quitter son service ? »

— « Parfaitement ».

— « Son Altesse mettrait-elle le comble à ses bontés en lui permettant de quitter l'Égypte et en m'autorisant à l'accompagner ».

Un « Oui » glacial mit fin à l'audience.

Nubar fit en hâte ses préparatifs de départ. Il n'y avait pas un instant à perdre. Chaque minute écoulée pouvait compromettre sa sécurité et celle de sa famille, car il venait récemment de se marier. Il avait épousé, lors de son dernier voyage à Constantinople, Mademoiselle Foulig, fille de Kevork bey Yeramian, et sœur d'Abraham Pacha, le futur favori du Sultan Abdul Aziz.

Cette admirable compagne de sa vie, digne à tous les égards de l'homme auquel elle avait voué son existence, le seconda courageusement en ce danger. Le jeune couple fit lestement le bilan de ce qu'il possédait. Oh, ce n'était pas précisément une fortune. Quelques maigres économies, les bijoux de sa femme, sa dot, environ 70.000 francs que, dès la première heure, avec un joyeux dévouement, elle avait mis à la disposition de son époux. Il y avait bien aussi une maison; mais on ne pouvait raisonnablement espérer la vendre. Qui eut voulu se compromettre en aidant un homme en disgrâce ? Sans s'attarder davantage les Nubar louèrent une embarcation et firent voile vers Alexandrie.

Soudain, à quelques heures du Caire, on signale, venant en sens inverse, un yacht vice-royal. Abbas est à bord; il est sur la passerelle. Un sinistre pressentiment étreint le cœur des voyageurs ? Nubar, maîtrisant son trouble, se place bien en vue sur le pont et lorsque le yacht est à sa hauteur, il salue profondément. L'embarcation passe. On respire.

Bientôt nouvelle alerte. Un canot à vapeur, détaché du yacht se dirige vers eux. Il accoste et le raïs (le commandant) demande qu'on lui descende l'échelle.

— « Son Altesse m'envoie vous dire que si vous voulez la voir encore une fois avant de partir, elle daignera vous recevoir à bord de son yacht ».

Sans hésiter Nubar suit le raïs tandis que sa femme et son frère le regardent s'éloigner, la gorge serrée par l'angoisse.

Le Pacha le reçoit avec une froide politesse :

— « Où vas-tu ? »

— « Comme votre Altesse m'y a autorisé, je pars pour Constantinople. »

Le monarque fixe sévèrement le visage pâli par l'inquiétude. Peu à peu ses traits se détendent, quelques chose comme un sourire flotte sur ses lèvres. Il dit :

— « Allons, Nubar, allons; finis cet enfantillage et reviens prendre ton service au Palais. »

Nubar vaincu, la voix altérée par l'émotion réplique :

— « Ce n'est pas possible, Monseigneur, n'exigez pas cela. Que dira-t-on quand on saura dans quelles conditions s'est produit mon retour. Cela portera atteinte à votre autorité... Laissez-moi partir, Monseigneur. Je reviendrai dans trois mois vous demander ma grâce et ma réintégration ».

C'est au tour d'Abbas d'être touché par la délicatesse, la noblesse des sentiments du jeune homme.

— « C'est bien, qu'il en soit ainsi. Mais je ne veux pas que tu quittes mon service, tu m'entends ? J'ai l'intention de constituer une agence, une sorte de Légation à Vienne et à Berlin. Je te réserve le premier de ces postes; le second sera pour ton frère Arakel ».

Nubar, en baisant dévotement la main du prince, laisse tomber une larme, larme de reconnaissance et de détente où se dissolvent la terrible anxiété de ces derniers jours et l'amertume de quitter un pays aimé.

La fin de l'année voit les deux Nubar en Europe où ils occupent leur premier poste diplomatique.

Une fable rapportée par la mythologie grecque raconte qu'en châtement de ses brigandages et de sa cruauté, Sisyphe, roi de Corinthe, fut condamné après sa mort, à rouler dans les Enfers une grosse pierre au sommet d'une montagne d'où elle retombait constamment. Ainsi est la vie des nations. A peine une difficulté est-elle surmontée qu'il en surgit une autre, et la tâche principale des dirigeants consiste à rouler vers les sommets un rocher qui retombe sans cesse.

La rivalité franco-anglaise avait mit en péril le trône d'Égypte. Cet incident n'était pas complètement aplani lorsqu'une autre tempête éclata dans le ciel diplomatique.

Le tzar de Russie, Nicolas I, rouvrait subitement la question d'Orient, celle du partage de la Turquie. L'immense empire des tzars, enfermé au nord dans une ceinture de mers prises par la glace la plus grande partie de l'année; emprisonné au sud dans une mer sans issue, convoitait un débouché sur la Méditerranée. Depuis Pierre le Grand, la Russie poursuivait le même but; mais chaque fois l'Europe s'y était opposée par les armes.

Nicolas I crut triompher de cette hostilité en invitant sa rivale, l'Angleterre, au partage des dépouilles ottomanes. Il lui offrait l'Égypte et la Crète en échange des Dardanelles.

La Grande Bretagne, dont toute la politique visait au contraire à éloigner la Russie de cette mer, repoussa l'invite au partage. Elle s'allia à la Turquie et à la France pour lui barrer l'accès de la Méditerranée. Pour la troisième fois, en ce début du 19ème siècle, l'Angleterre sauvait du démembrement l'empire ottoman croulant et, par ricochet, elle sauvait la vice-royauté d'Égypte.

Les hostilités éclatèrent en 1854; elles eurent pour théâtre la presqu'île de Crimée. Elles se terminèrent en faveur de la Turquie et de ses alliés, mais Abbas Pacha n'en vit pas la fin. Il mourut assassiné par deux mamelouks faisant partie de sa garde particulière.

Selon toute évidence, ces malheureux n'avaient été que les instruments serviles d'une vengeance plus haute. Des noms furent prononcés à cette occasion; cependant un impénétrable mystère plana toujours sur cette tragédie de sérail.

Chaque nuit deux jeunes Mamelouks, choisis parmi les favoris de la garde vice-royale, étaient de service au Palais de Benha. Ils se tenaient dans l'antichambre communiquant avec la chambre à coucher d'Abbas et veillaient sur son repos. Hommes de confiance — du moins considérés comme tels — personne ne les surveillait; de toute la nuit, aucune ronde ne se faisait dans cette partie du Palais. Les criminels purent donc perpétrer leur forfait en toute tranquillité.

Ce ne fut que le matin, en voyant un cheval exténué de fatigue revenir à l'écurie, sans cavalier, qu'un officier de service, assez étonné du fait, s'aperçut qu'un autre cheval manquait des écuries. Coïncidence étrange, c'était la monture du second mamelouk de garde chez le vice-roi.

On courut aux appartements. Les deux jeunes gens n'étaient pas à leur poste. Dans l'antichambre les rideaux étaient baissés et dans la pénombre les flambeaux achevaient de se consumer sur les consoles. On écouta à la porte fermée. Aucun bruit à l'intérieur; après un court instant d'hésitation, car il était défendu d'entrer dans la pièce sans y être appelé, on poussa la porte? Les spectateurs reculèrent horrifiés: dans le lit en désordre gisait le corps inanimé d'Abbas, la tête enfoncée sous un amoncellement de coussins. Il avait été étranglé et son corps, déjà raidi, indiquait que le crime avait été commis tôt dans la nuit. En vain rechercha-t-on les mamelouks assassins; ils ne furent jamais retrouvés.

La sinistre nouvelle du décès d'Abbas Pacha parvint aux Nubar, en Europe, en même temps qu'une lettre signée par le nouveau Vice-Roi, Mohamed Saïd Pacha. La lettre les informait que les agences de Vienne et de Berlin étant supprimées, ils n'avaient plus qualité pour continuer leur mission.

Les Nubar, fort affectés par ce bouleversement inattendu, firent leurs préparatifs pour rentrer en Egypte.

V.

NUBAR AU SERVICE DE MOHAMED SAÏD PACHA

(1854-1863)

Mohamed Saïd Pacha succédait à son oncle par droit de séniorité. Ce Prince, né à Alexandrie en 1822 était un des plus jeunes fils de Mohamed Aly et son préféré après Ibrahim. C'était un homme de haute stature, de forte corpulence, d'une force herculéenne. Sa figure pleine, encadrée d'une large barbe châtain, avait une expression marquée de bienveillance. « Il était enjoué, sociable, spirituel, ami du progrès mais inconstant et prodigue », remarque dans l' « *Histoire de la Nation Egyptienne* », M. Charles Roux. Il avait reçu une instruction soignée; il parlait couramment le français, l'anglais, le turc, le persan, l'arabe. Au contact de ses maîtres européens, il s'était ouvert à la civilisation occidentale et son ambition, en montant sur le trône, était de renouer les traditions de Mohamed Aly si brusquement interrompues par Abbas Pacha. « Tout changer, tout européeniser » tel fut le mot d'ordre à son avènement. Délibérément on prit donc le parti de modifier ce qui avait été fait sous le règne précédent.

Abbas Pacha avait licencié l'armée régulière et réduit à un strict minimum le nombre de ses milices. Mohamed Saïd augmenta les effectifs de son armée qu'il porta à 30.000 hommes. Il s'entoura de régiments de parade. Il en avait de rouge, de bleu, de vert, tous superbement habillés, brodés sur couture, éblouissants. Il se faisait suivre partout par ses jeunes guerriers dont les sabres étincelants, les chevaux richement caparaçonnés disaient assez qu'ils n'avaient jamais affronté le feu des batailles.

Abbas avait fait grise mine aux européens qui, prenant peur, s'étaient enfuis devant son sourire glacé. Saïd Pacha les rappela et leur ouvrit toute grande la porte de l'Égypte et celle de son palais. Trois mois seulement après son avènement, une foule cosmopolite s'agitait autour de lui, visages hétéroclites fort étonnés de se voir en si grande compagnie. Parmi ces émigrants se détachaient quelques hommes de talent, prêts à mettre leur savoir au service d'un souverain hospitalier et généreux; mais la plupart n'étaient que de vulgaires aventuriers. Dénués de tout scrupule, actifs, ingénieux, entreprenants, ils s'abattirent sur le pays telle une nuée de sauterelles, ne songeant qu'à profiter de la facile bonté du maître pour s'enrichir rapidement. Et le Vice-Roi, sans méfiance, s'amusait en leur compagnie. Des fêtes, des parades militaires, un train de vie fastueux, une prodigalité insoucieuse qui jetait l'or des deux mains...

Nubar, de retour d'Europe, remarqua avec chagrin ce changement. Cette bande de jouisseurs, d'une moralité douteuse ne lui inspirait que mépris.

En serviteur éclairé de l'Égypte, il souhaitait l'introduction de l'élément européen dans le pays; il le comprenait nécessaire, profitable; mais il le voulait comme l'avait voulu le fondateur de la dynastie, telle une alluvion fertilisante. Il voulait que ces européens fussent les vrais représentants de la civilisation occidentale en Orient; une élite joignant à une haute compétence professionnelle, une indiscutable valeur morale. Il eut voulu s'ouvrir de ses pensées à son souverain, le mettre en garde contre ces exploiters éhontés... Mais il était tenu à l'écart. Dans le tourbillon joyeux des convives du Vice-Roi son sérieux eut fait l'effet d'un crêpe jeté sur un lustre.

Nubar était plutôt apprécié qu'aimé par son souverain. Cette nuance ne lui avait pas échappé. Un jour qu'il se rendait au Palais, ses chevaux s'emportèrent, le cocher fut renversé du siège, la voiture versa et lui-même se retira tout contusionné de cet accident.

— « Quelle faveur Allah nous a fait à tous en vous ramenant à nous sain et sauf », lui dit un courtisan.

— « A tous ? questionna malicieusement Nubar. Le croyez-vous ? J'en connais un qui, par haine des censeurs, eut préféré que je fusse à la place de mon cocher, si le malheureux doit mourir de ses blessures... »

Peut-être y avait-il aussi un autre motif à sa défaveur : il avait servi Abbas et la consigne était d'écarter du gouvernement tous les collaborateurs du Prince.

Cependant l'inaction commençait à lui peser. A trente ans, un homme du caractère de Nubar se résigne difficilement à faire antichambre. Puisqu'on ne voulait pas de lui au Palais, il fallait trouver ailleurs un aliment à son activité. L'idée lui vint de créer une compagnie maritime de navigation égyptienne qui desservirait les ports de la mer Rouge. Cette société de navigation réunissait des chances de prospérité très sérieuses, la grande affluence des pèlerins se rendant par bateau à la Mecque, via Suez et Djedda, lui assurant une clientèle certaine et des gains rémunérateurs. Il soumit son projet au Vice-roi.

Jadis Mohamed Aly avait nommé Saïd Pacha grand amiral de la flotte. La flotte égyptienne détruite à Navarin, n'existait virtuellement plus. Mais Saïd Pacha persistait à garder son titre et à porter son uniforme. Pour avoir servi quelques années dans la marine, il conservait en son cœur un réel intérêt, presque une passion pour les choses de la mer. Aussi s'enthousiasma-t-il pour ce projet. Il décida que cette compagnie serait gouvernementale et qu'elle formerait une nouvelle administration de l'Etat. C'était là prononcer l'arrêt de mort de la nouvelle compagnie car elle devint très vite une sinécure pour les favoris du Palais et pour les protégés de ces favoris. Après quelques années d'une existence précaire, la société maritime mourut sans gloire, accablée sous le poids écrasant de ses dettes, laissant un passif de près de neuf millions de francs.

Une autre administration allait à la dérive, celle des chemins de fer. L'anarchie y était complète. Il y régnait un tel désordre que depuis l'inauguration de la ligne — Janvier 1857 — la page des recettes, dans le grand cahier, gardait toujours sa blancheur immaculée...

— « Au chemin de fer » disait Saïd Pacha, « tout le monde commande, tout le monde profite, sauf moi ». Cela était vrai. Chacun s'immisçait dans cette administration et s'y arrogait des droits régaliens. Les Consuls généraux, par exemple, se fussent offensés si on leur avait demandé de payer leur place. Le comble était qu'ils exigeaient la même faveur non seulement pour leurs familles mais pour quiconque avait des attaches avec le consulat.

La Compagnie des Chemins de Fer avait accordé la gratuité du voyage aux hauts fonctionnaires du gouvernement et d'une manière générale, à tous ses employés. Avec une générosité que défrayait l'Etat, ceux-ci faisaient profiter de ce privilège parents et amis. Enfin, ce qui aggravait cette anarchie, c'était qu'une bonne partie du personnel était composée d'européens et on ne pouvait les réprimander, leur infliger une amende ou les déplacer sans en référer d'abord à leurs consulats respectifs. Le bon plaisir des consuls décidait en dernier ressort de la conduite du directeur envers ses subordonnés.

Seul Nubar, énergique, tenace, courageux, était capable de mettre de l'ordre dans ce chaos. Mohamed Saïd Pacha qui appréciait sa mâle et vigoureuse force de caractère, le nomma directeur général des chemins de fer avec le titre de bey. A quelqu'un de son entourage qui s'étonnait de ce choix :

— « Oh, Vous ne savez pas quel mulet je leur ai donné » répondit-il en riant. « Il les mètera tous, ou les mettra tous à la porte et d'une façon ou d'une autre j'aurai enfin la paix ».

Le mot « mulet » était un peu cavalier. Mais sur les lèvres de ce bon souverain incapable de jamais dire « non », il exprimait la confiance dans l'esprit de suite, dans l'énergie de son nouveau directeur général.

Cette fermeté de caractère Nubar eut bientôt l'occasion de la manifester. Une sorte de grève se produisit dès les premiers jours parmi les mécaniciens, pour la plupart étrangers — personne n'eut osé confier à un indigène la machine d'un train transportant des passagers européens... Tout le corps diplomatique eut élevé des protestations... Nubar, sans

s'émouvoir, révoqua les mécaniciens européens. Réunissant un certain nombre de mécaniciens égyptiens dont l'habileté lui était connue, il leur confia la conduite des trains. Par une vigilance incessante, une infatigable activité, il assura un service, impeccable; il parvint ainsi à démontrer que l'indigène n'était pas aussi obtus qu'on le prétendait et que l'élément européen n'était pas indispensable au point qu'il fallut toujours se plier à ses caprices.

Ce premier acte d'autorité mit tout le monde à la raison. Les grévistes renoncèrent à leur grève et les consuls généraux à leur immixtion injustifiable dans une administration de l'Etat. Ils acceptèrent même, sans trop récriminer, une carte de circulation permanente sur le réseau. Cette carte nominative supprimait, sans qu'il fût besoin de le mentionner, l'ancienne gratuité si abusive dont tout leur entourage avait joui auparavant.

Sous la direction de Nubar, l'administration des chemins de fer devint bientôt la plus disciplinée, la mieux organisée de l'Egypte. Chose inouïe, elle produisit des recettes.

Pourtant, son passage dans cette administration ne fut pas exempt d'incidents dont l'un, plutôt amusant, défraya la chronique de l'époque.

Le Pacha avait reçu de France un canon d'un modèle récent qui faisait sa joie. Devant partir pour Alexandrie, Son Altesse ordonna qu'on le lui envoyât dans cette ville. Trois aides de camp furent chargés de cette importante mission. Le hasard voulut qu'en route le wagon transportant le canon prit une fausse direction et, quand le train arriva à Alexandrie, on s'aperçut de l'erreur commise.

Fureur du Pacha qui parla de révoquer le Directeur Général et refusa de recevoir ses excuses.

Nubar laissa s'apaiser la colère du Prince puis demanda une audience:

— « Avoue que tu es bien coupable et que tu n'a pas volé mes reproches ? »

— « Je n'avoue rien de pareil, Monseigneur. Les coupables sont les trois imbéciles auxquels Votre Altesse a confié le canon et qui le semèrent en route pour avoir trop sablé de campagne ».

— « Tu es coupable », insista le Vice-Roi, « car les sachant imbéciles, tu aurais dû les surveiller. »

— « J'aurais trop à faire et n'y suffirais pas s'il me fallait surveiller... »

— « ...Tous les imbéciles qui m'entourent », interrompit Saïd Pacha en éclatant de rire, fort amusé de sa propre saillie et de la tournure qu'avait prise la conversation. Comme en ce moment entraient au salon le premier aide de camp :

— « Emmène, emmène vite Nubar, » lui cria-t-il. « Il est capable, pour peu que je le laisse plaider encore, de me prouver que j'ai tort... que je lui dois des excuses... »

Jamais monarque n'en fit d'une manière plus délicate. Un baiser respectueux sur la main du souverain scella leur réconciliation. Mais elle fut de courte durée. Un terrible accident de chemin de fer interrompit brusquement sa carrière dans cette administration.

En 1856 les trains traversaient le fleuve au moyen d'un bac qui venait prendre les wagons trois par trois, les voyageurs ayant la faculté de descendre s'ils le préféraient.

L'héritier du trône, le prince Ahmed, fils aîné d'Ibrahim, se trouvait dans un wagon avec son oncle Halim, fils de Mohamed Aly; ni l'un, ni l'autre ne voulurent mettre pied à terre à Kafr-el-Zayat, au passage du Nil. La maladresse des ouvriers débardeurs — maladresse préméditée dirent les malveillants — fit que le wagon, lancé avec trop de précipitation sur le bac, chavira, entraînant dans sa chute les deux princes. Halim, plus mince, put se dégager et revenir à la surface de l'eau; Ahmed périt noyé.

Il fallait un bouc émissaire. On le trouva dans la personne du Directeur général des chemins de fer. Il fut révoqué.

Cette même année 1856, le Vice-Roi entreprit un voyage au Soudan. Il était accompagné d'une suite nombreuse parmi laquelle on remarquait les frères Nubarian. L'aîné revint en Egypte avec le Vice-Roi, mais Arakel, nommé gouverneur du Soudan, y demeura. Quoique étranger et chrétien, il ne tarda pas à gagner l'estime et la confiance des populations indigènes

qui le surnommèrent « le Juste ». Malheureusement, il contracta une fièvre pernicieuse qui l'emporta en quelques jours — 1858 —.

Sa dépouille, ramenée en Egypte, repose dans le petit cimetière attenant à l'Eglise arménienne d'Alexandrie, rue Abou-Dardar.

* * *

Saïd Pacha fut le plus philanthrope des successeurs de Mohamed Aly. Prince libéral et généreux, il montra de la commisération pour les fellahs, pauvres serfs attachés à la glèbe, livrés sans protection aux exactions des fonctionnaires de tous degrés. Le Prince allégea les impôts, réglementa le travail pour le service du gouvernement et édicta des mesures sévères pour empêcher les cheikhs des villages de disposer arbitrairement de la personne des fellahs, de leurs biens ou de leurs animaux. Enfin, réforme sociale réellement bienfaisante, il mit fin au monopole de la propriété en instituant un régime transitoire conduisant à la constitution de la propriété particulière. Les terres furent distribuées, dans chaque village à ceux qui les cultivaient. Cette distribution, consignée dans les registres, constitua des titres de propriétés pour leurs détenteurs. Le droit qui leur était conféré comportait celui d'aliéner et d'acquérir; ainsi tous les sujets égyptiens eurent liberté de culture, liberté de vente, liberté de commerce.

Le Prince manifesta sa sollicitude envers son peuple d'une manière plus éclatante encore en substituant l'arabe au turc comme langue officielle et en admettant les égyptiens aux plus hauts emplois, monopolisés jusqu'à là par les turcs. Il introduisit aussi de grandes réformes dans l'armée. Avant lui, elle était recrutée dans les classes les plus pauvres et les malheureux soldats, enrôlés de force, ignoraient en passant leur uniforme si jamais ils reverraient leur foyer. La conscription inspirait une telle terreur aux fellahs qu'ils avaient pris l'habitude de mutiler leurs enfants à leur naissance. Le Vice-roi ouvrit les rangs de l'armée aux fils des notables; tous ses

soldats, riches ou pauvres, furent l'objet de ses soins et la carrière militaire devint une des plus recherchées par la jeunesse égyptienne.

Toutes ces réformes auréolèrent de gloire le nom de Saïd Pacha et lui gagnèrent la reconnaissance de ses sujets. Mais sa renommée grandit encore lorsque, le 30 Novembre 1854, il apposa sa signature au bas de l'acte de concession par lequel il accordait à son ami, Ferdinand de Lesseps, le pouvoir exclusif de fonder et de diriger une compagnie pour le percement de l'isthme de Suez.

On reprocha à Nubar son hostilité à ce projet. Il n'était pas un fervent canaliste, cela est certain. Mais c'est qu'il prévoyait les conséquences lointaines des rivalités européennes et il voulait épargner à sa patrie adoptive une guerre déchaînée pour la conquête de cette importante voie de communication maritime.

Du reste ce projet avait de nombreux adversaires. Des techniciens, d'une célébrité universelle, soutenaient que le Canal était une chimère et ils appuyaient leur conviction sur une multitude de motifs qui paraissaient plausibles. Ce scepticisme était partagé même par certains des associés de M. de Lesseps. L'ingénieur en chef de la compagnie, M. de Montand dit un jour à M. de Holinsky: « Tout cela n'aboutira à rien, car il est impossible de maintenir la quantité d'eau nécessaire pour la navigation du Canal. Les actionnaires perdront leur argent et M. de Lesseps, honteux de son échec, se brûlera la cervelle ». Par scrupule de conscience, il démissionna peu après.

Mais les adversaires les plus redoutables du Canal n'étaient pas les ingénieurs, c'était les financiers. Ils ne craignaient pas de soutenir que le « Canal était la plus grande escroquerie du siècle », et du haut de la tribune de la Chambre des Communes, Palmerston, le premier anglais, criait à ses concitoyens: « N'entrez pas dans le Canal. C'est une mystification déshonnête ».

Quant à Nubar on ne peut lui reprocher ni intrigues, ni calomnies, ni opposition systématique; lorsqu'il élevait la voix c'était pour réclamer — avec une persistance qui lui aliéna

les sympathies françaises — qu'on sauvegardât mieux les intérêts de l'Égypte. Le grand homme d'État eut désiré que le Vice-Roi fût moins prodigue de l'or, du sang et du travail de ses sujets.

Comme beaucoup de hauts fonctionnaires, il était opposé à des concessions territoriales. Lorsqu'on apprit au Caire que Saïd Pacha se préparait à signer un nouveau firman par lequel il abandonnait à la Compagnie du Canal de Suez, tant dans l'isthme que sur le parcourt des canaux d'eau douce, des terres d'une superficie totale de 133.000 hectares, il fut justement alarmé. Il fit part de ses craintes au Pacha.

— « Quel mal y a-t-il à céder à une société étrangère des terres stériles de toute éternité ou retombées en friche ? Leur mise en culture contribuera, au contraire, à l'enrichissement général, puisqu'elles seront soumises à l'impôt. Il n'y a rien là qui offense nos traditions. La loi musulmane dit positivement : « Celui qui fait produire une terre improductive en conservera la jouissance tant qu'il payera l'impôt ».

— « Oublies-tu que mon père a laissé non seulement les indigènes profiter de cette loi, mais qu'il en a étendu le bénéfice aux étrangers ? Vers 1843, particulièrement, il fit distribuer des terres à tous ceux qui en firent la demande, sur les bords de Canal Mahmoudieh non loin d'Alexandrie. Ces 30.000 feddans, incultes jusqu'alors, se transformèrent rapidement en une riante campagne ; Alexandrie en tire sa nourriture ; je n'hésite pas à avancer qu'elle doit à cette mesure sa prospérité et son accroissement présent ».

— « Que son Altesse me permette de lui faire observer que s'il est indifférent de distribuer à quelques milliers de personnes, de nationalités différentes des terrains de petite étendue, il est par contre dangereux de céder à une société étrangère l'étendue d'une province. Son président actuel, M. de Lesseps, est un sincère ami de l'Égypte. Nous n'avons rien à redouter de lui. Mais savons-nous quelle sera l'attitude de son successeur ? Savons-nous si une des grandes Puissances ne se servira pas de la Société du Canal comme d'un docile instrument pour réaliser ses visées ambitieuses sur la Vallée du Nil ? L'avenir... »

— « L'avenir, l'avenir est à Dieu ! Sais-tu seulement, mon cher Nubar, si nous serons vivants d'ici deux ans ? »

C'était son aphorisme favori, une manière élégante de laisser en suspens la solution des problèmes difficiles. Nubar se tut ; il savait que le Vice-Roi détestait que l'on s'appesantit sur des questions graves. Le second firman fut signé le 5 janvier. La concession des terres à la Compagnie du Canal de Suez n'était pas le seul sujet de désaccord entre le Vice-Roi et Nubar. Que de fois il l'avait mis en garde contre des escrocs qui surprenaient sa confiance ; que de fois il s'était opposé à ce qu'on leur payât des indemnités qui, à la longue ruinaient le Trésor. Malheureusement il ne réussit pas à arrêter le Prince sur cette pente fatale.

Oh ! les indemnités ! ce fut leur âge d'or. Tout en était prétexte, car c'était le moyen le plus sûr pour les européens de faire rapidement fortune. A force de sollicitations, de pressantes démarches, on arrivait à se faire accorder une commande quelconque. Dès qu'on était en possession du contrat les difficultés surgissaient et aussi les discussions. On en arrivait rapidement aux menaces de procès contre le gouvernement ; on n'hésitait pas à recourir à une intervention diplomatique. De guerre lasse, le gouvernement résiliait le contrat. Alors on n'avait plus qu'à passer à la caisse pour toucher une indemnité.

Cette épidémie des indemnités avait, des particuliers, gagné les consuls et, après les consuls les gouvernements européens trop confiants en la droiture de leurs agents.

Ce fléau des indemnités était le cauchemar, la terreur du pauvre Vice-Roi. Une amusante anecdote fait bien connaître son état d'âme à cette époque et montre que dans les circonstances les plus ennuyeuses il conservait sa présence d'esprit et ses saillies vives et spirituelles.

Il recevait un jour au Palais de Ras-El-Tin la visite d'un consul venu, comme toujours, pour formuler quelques réclamations. C'était l'été ; les fenêtres ouvertes laissaient pénétrer l'air de la mer par les larges baies de la salle. Au cours de la

conversation le consul éternua ; quelques instants après, second, troisième éternuement. Le Vice-Roi prenant le chapeau que le diplomate tenait sur ses genoux :

— « Couvrez-vous, mon cher Consul » lui dit-il en le lui tendant. « Couvrez-vous pour l'amour du ciel ; vous n'auriez qu'à vous enrhummer et votre gouvernement me demanderait encore des indemnités ».

Le consul ne se couvrit pas mais il rit de la satire qui faisait justice des inqualifiables exigences des européens. Il arriva un temps où, pour échapper aux sollicitateurs, à tous les fâcheux qui ne cessaient de le harceler de leurs demandes d'argent, d'emploi ou de commandes, il fut réduit à se retirer dans le désert où il vivait dans un camp militaire entouré de ses brillants régiments. Par surcroît de précaution, il donnait l'ordre de suspendre le service de chemin de fer dans cette région pour la durée de sa villégiature. C'était la seule manière pour lui de se reposer des soucis du gouvernement et aussi de rétablir sa santé compromise.

Mais de retour dans sa capitale les soucis venaient l'assaillir toujours plus nombreux, toujours plus graves. Dépensant au delà de ses revenus, le Vice-Roi avait été obligé de recourir à des emprunts onéreux auprès des particuliers, puis auprès des banques du Caire et d'Alexandrie. Il empruntait à des taux ruineux et comme trop souvent ses obligations n'étaient pas payées, il était dans la nécessité de les renouveler à l'échéance, ce qui doublait, triplait la dette primitive. Pour sortir de cette impasse, il songea à négocier un emprunt de £ 2.400.000 en Europe afin d'éteindre la dette flottante qui s'élevait à près de 40.000.000 francs et de payer les premières annuités de la dette égyptienne envers la Société du Canal. La disette du coton causée par la guerre de Sécession aux Etats-Unis, avait attiré l'attention sur l'Egypte dont le crédit, malgré ses embarras intérieurs était vierge au dehors. L'opération fut donc aisée et conclue le 18 Mars 1862 par Nubar, lors du voyage du Vice-Roi en Europe. C'était l'époque du Canal de Suez et Saïd Pacha allait rendre une visite officielle aux Cours de France et d'Angleterre.

Nubar profita de ce voyage pour nouer des relations avec les hommes les plus en vue de France et d'Angleterre. La considération, l'estime dont il jouit plus tard dans les sphères gouvernementales et politiques et qui allèrent toujours croissant jusqu'à devenir la puissante influence d'un homme d'Etat partout écouté avec respect, datent peut-être de cette époque.

Peu de temps après son retour d'Europe, Mohamed Saïd Pacha, déjà souffrant du mal qui devait l'emporter, eut une grave rechute. Il garda le lit de longs mois, presque oublié de son entourage qui avait déserté son palais pour celui d'Ismail Pacha. Il mourut à Alexandrie, le 18 Janvier 1863.

Avènement d'Ismail Pacha — Nubar envoyé en mission à Constantinople — Visite de Sultan Abdal Aziz en Egypte — Nubar promu Pacha.

Tandis qu'à Alexandrie un cercueil couvert d'aigles précieuses franchissait, dans l'indifférence et la banalité d'un cortège officiel, le seuil de la Mosquée Nêbi-Daniel, le canon tonitruant au Caire annonçait aux Egyptiens l'avènement au trône d'Ismail Pacha, fils d'Ibrahim et petit-fils de Mohamed Saïd.

Ismail Pacha était né au Caire le 31 décembre 1830; il succédait à Saïd Pacha par droit de séniorité, son frère aîné ayant perdu la vie lors de l'accident du chemin de fer à Kait-el-Layat.

En physique, le Pacha était petit et maigre, déjà envahi par l'arthrisme; mais son maintien était assis, ses manières sèches et affables. Son visage, aux traits réguliers, aux grands yeux expressifs, était encadré d'une barbe châtain.

Ceux qui connaissaient le mieux le Vice-Roi, tel M. de Lesseps, se plaisaient à vanter son intelligence, ses qualités d'ordre, de méthode, de persévérance, son désir de bien faire et de travailler à la grandeur de son pays.

IIIème. PARTIE

VI.

NUBAR AU SERVICE D'ISMAIL PACHA

(1863-1879)

Avènement d'Ismail Pacha — Nubar envoyé en mission à Constantinople — Visite du Sultan Abdul Aziz en Egypte — Nubar promu Pacha.

Tandis qu'à Alexandrie un cercueil couvert d'étoffes précieuses franchissait, dans l'indifférence et la banalité d'un cortège officiel, le seuil de la Mosquée Nébi-Daniel, le canon tonnait au Caire annonçant aux égyptiens l'avènement au trône d'Ismail Pacha, fils d'Ibrahim et petit-fils de Mohamed Aly.

Ismail Pacha était né au Caire le 31 décembre 1830; il succédait à Saïd Pacha par droit de séniorité, son frère aîné ayant perdu la vie lors de l'accident du chemin de fer à Kafr-el-Zayat.

Au physique, le Pacha était petit et replet, déjà envahi par l'embompoint; mais son maintien était aisé, ses manières vives et affables. Son visage, aux traits réguliers, aux grands yeux expressifs, était encadré d'une barbe châtain.

Ceux qui connaissaient le mieux le Vice-Roi, tel M. de Lesseps, se plaisaient à vanter son intelligence, ses qualités d'ordre, de méthode, de persévérance, son désir de bien faire et de travailler à la grandeur de son pays.

L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, Sir H. Bulwer, qui l'avait beaucoup connu, traçait de lui ce portrait dans une communication à son gouvernement. « Le Vice-Roi actuel, » écrivait-il en 1864, « est d'un caractère opposé à son oncle; il est doué de qualités plus solides que brillantes. Aux dires des commerçants locaux, il chercherait à s'enrichir; pour moi, je décerne, à côté de ce goût pour l'argent, un sentiment sincère vers tout ce qui est grand ».

« Le Vice-Roi est ambitieux, avide de renommée; il ne regarde pas à la dépense lorsqu'il s'agit de réaliser un projet qu'il juge profitable à son pays ou pouvant contribuer à sa gloire ». Et l'ambassadeur de conclure: « On peut penser que l'une de ces passions tiendra l'autre en échec dans une mesure convenable pour son bonheur et celui de l'Égypte ».

La prédiction de l'ambassadeur ne se réalisa pas. Amour de la gloire, amour de l'argent marchèrent de pair. Ces deux passions qui dominèrent toujours le vice-roi expliquent les vicissitudes d'un règne dont les débuts furent salués avec allégresse par toute la population égyptienne.

Quelques jours après son avènement, Ismaïl Pacha avait envoyé à Constantinople son premier secrétaire, Nubar Bey, pour offrir ses hommages au Sultan Abdul Aziz, et lui annoncer sa prochaine visite. L'envoyé du vice-roi allait y trouver un terrain singulièrement mouvant. La mort de Saïd Pacha devait être pour les ministres du Sultan l'occasion d'examiner, une fois de plus, la nature des rapports entre la Turquie et l'Égypte. Pour bien marquer la vassalité de l'Égypte, la Porte fit publier la nomination d'Ismaïl dans le journal de Constantinople pêle-mêle avec d'autres nominations de fonctionnaires subalternes.

Averti des dispositions des ministres turcs par Nubar, le vice-roi résolut de déjouer leurs manœuvres et de préserver, en même temps que sa dignité, les prérogatives de l'Égypte. Dès son arrivée à Constantinople — évitant d'avoir des rapports avec les ministres — il se rendit chez le Sultan et s'arrangea pour traiter directement ses affaires avec lui. Son charme personnel, ses largesses, séduisirent Abdul Aziz qui lui témoigna beaucoup de bienveillance.

L'Égypte avait la réputation d'être la province la plus prospère, la plus évoluée de l'Empire. Le Sultan manifesta le désir de la visiter.

Sentant le prix d'un tel honneur pour son pays et pour la famille Vice-Royale, Ismail s'empessa de rentrer en Égypte pour veiller, en personne, à l'élaboration du programme des fêtes. La réception fut, en tous points, digne du Sultan et d'Ismail le Magnifique.

Conformément à l'usage, il y eut à cette occasion des promotions et une distribution de décorations. Nubar, qui avait servi avec tant de tact et si efficacement les intérêts du Vice-Roi à Constantinople, fut promu Pacha.

Il venait d'avoir 39 ans. Au début de sa carrière diplomatique, il avait été aiguillé sur la bonne voie par un cœur droit, un esprit lucide, celui de son oncle; il avait fait son apprentissage des affaires sous la direction de deux grands hommes, Mohamed Aly et Ibrahim; il avait occupé d'importantes fonctions sous Abbas et Mohamed Saïd; il avait eu des rapports avec les personnalités les plus éminentes de la politique, de la finance, de l'industrie européenne; il avait observé, étudié, réfléchi; il avait lutté et souffert; il était mûr pour l'action. Les circonstances allaient bientôt lui permettre de donner la pleine mesure de ses capacités; il les mettra entièrement, avec le plus absolu dévouement, au service de sa patrie d'adoption et de la famille vice-royale.

VII.

LE CANAL DE SUEZ ET LA REVISION DE L'ACTE DE CONCESSION

Historique — Les firmans de 1854 et 1856 — L'opposition de la Sublime Porte et de l'Angleterre — La politique d'Ismail Pacha envers le Canal — Nubar négocie les deux conventions du 16 et 18 mars 1863 — Nubar envoyé en négociateur à Constantinople. Récompense Vice-Royale.

L'un des premiers actes administratifs d'Ismail Pacha, l'un des plus importants de son règne, fut la révision du contrat de concession signé par Saïd Pacha avec la Compagnie du Canal de Suez.

L'existence de la Compagnie du Canal de Suez reposait sur deux firmans accordés à M. Ferdinand de Lesseps par le défunt vice-roi le 30 Novembre 1854 et le 5 Janvier 1856.

Le firman de 1854 mettait à la charge de la compagnie le soin d'exécuter, à ses frais, risques et périls, dans un délai de 6 ans, sauf le cas de force majeure :

1. — Un canal approprié à la grande navigation maritime entre Suez, dans la mer Rouge et le Golfe Péluze, dans la Méditerranée.

2. — Un canal d'irrigation approprié à la grande navigation fluviale du Nil, joignant le fleuve au canal maritime.

3. — Deux branches d'irrigation et d'alimentation dérivées du canal précédent et portant leurs eaux dans les deux directions de Suez et du golfe de Péluze.

4. — Il la chargeait, en outre de convertir le lac Timsah en un port intérieur pour les bâtiments de fort tonnage.

5. — De construire un port d'abri à l'entrée du canal maritime dans la Méditerranée.

6. — D'améliorer le port et la rade de Suez.

7. — Il stipulait, enfin, que la Compagnie abandonnerait au gouvernement égyptien un prélèvement de 15 % sur les bénéfices nets de chaque année.

En compensation de ces charges, la Compagnie devait bénéficier de certaines concessions et avantages :

1. — Pour la construction des canaux et dépendances, le gouvernement égyptien abandonnerait à la Compagnie, sans impôts ni redevances, la jouissance de tous les terrains n'appartenant pas à des particuliers, qui pourraient être nécessaires.

2. — Il lui abandonnerait également la jouissance de tous les terrains, aujourd'hui incultes, n'appartenant pas à des particuliers, qui seraient arrosés et mis en culture par ses soins et à ses frais, avec exemption d'impôts pendant dix ans, à dater de leur mise en valeur, mais soumis après cette époque aux obligations et impôts que supportent les terres des autres contrées de l'Égypte. La concession de ces derniers terrains à la Compagnie était perpétuelle. La jouissance des autres, ainsi que celle des canaux était fixée à 99 ans, durée de la Compagnie.

Pour indemniser la Compagnie des dépenses de construction, d'entretien et d'exploitation, elle serait autorisée à percevoir, pour le passage dans les canaux et les ports en dépendant, des droits de navigation, de pilotage, de remorquage ou de stationnement, suivant des tarifs qu'elle pourrait modifier — le droit de navigation ne pouvant jamais excéder le maximum de 10 frs. par tonneau de capacité des navires et par tête de passager.

Elle percevrait aussi des droits pour les prises d'eau accordées à des particuliers.

En outre un important article du second firman stipulait que les quatre cinquièmes au moins des ouvriers employés aux travaux de l'isthme seraient égyptiens. Ces ouvriers ne pouvaient être fournis que par le gouvernement local ; un accord s'établit sur ce point entre le Vice-Roi et M. de Lesseps et donna lieu à la rédaction d'un acte qui fut intitulé «Réglement».

Enfin, un article mettait les ingénieurs du Vice-Roi, Linant de Bellefonds et Mougel Bey, à la disposition de la Compagnie pour la conduite des travaux ordonnés par elle.

C'est avec ces concessions et avantages de toutes natures que la Commission internationale constituée par M. de Lesseps put arrêter le tracé définitif du canal, les devis de tous les travaux et déclarer, en terminant son rapport, que la somme de deux cents millions de francs suffirait pour mener l'entreprise à fin.

La souscription fut ouverte en juillet 1858. On lança sur le marché 400.000 actions de 500 francs chaque. La première souscription était de 50 frs.; la seconde de 150 frs. Il était entendu que pendant la durée des travaux à partir de la remise des titres provisoires, les sommes versées donneraient 5 % d'intérêt; aucun appel de fonds ne pourrait avoir lieu avant deux ans.

La France fit confiance à l'un de ses plus grands fils et manifesta un réel enthousiasme pour le canal. Répondirent à l'appel de M. de Lesseps 21.224 souscripteurs; ils souscrivirent 207.000 actions d'un montant de 103.500.000 francs.

Saïd Pacha avait manifesté le désir de prendre 30.000 actions. Mais lors de la répartition du capital de 200 millions entre les diverses nations dans la proportion de l'intérêt qu'elles pourraient avoir à l'exécution de l'entreprise, il se trouva que plusieurs d'entre elles refusèrent d'acheter la totalité des lots qui leur avaient été réservés. Le Président de la Compagnie du Canal persuada le Vice-Roi de doubler le chiffre de sa souscription et d'accepter 64.000 actions, ce qu'il fit sans trop de difficultés, quoique le Trésor fut obéré.

Malgré cela, il restait encore 117.000 actions formant les lots réservés à la Turquie et à la Grande Bretagne, soit 94.000 actions pour la première et 85.000 pour la seconde.

Cependant, la première Assemblée Générale des actionnaires devait se réunir le 15 Mai. Il fallait lui présenter un compte régulier, lui cacher l'énorme déficit, car la Compagnie ne pouvait être régulièrement constituée que si le capital social était entièrement souscrit.

Pour sauver la situation, de Lesseps, à l'insu du Vice-Roi et sans le consulter, écrivit à son compte le chiffre énorme de 177.642 actions valant 88.821.000 francs.

Le 2 Juin 1859, il arriva en Egypte pour rendre compte de son mandat. On raconte qu'il usa du subterfuge suivant pour faire admettre à Saïd Pacha une somme tout à fait disproportionnée avec les ressources du pays. Il lui présenta les comptes consignés sur une simple feuille volante que le Pacha remit à son secrétaire sans la lire sur l'heure.

Quelques jours plus tard, de Lesseps demanda au Vice-Roi de bien vouloir donner des ordres pour le premier versement de sa souscription de 88 millions de francs.

— « Qu'est-ce que vous avez dit ? Une souscription de 88 millions ? »

— « Mais oui. Votre Altesse sait que j'ai souscrit cette somme à son compte car si je ne l'avais pas fait, cette œuvre qui doit immortaliser son nom et assurer l'indépendance complète de l'Egypte eut infailliblement sombré. Je l'ai d'ailleurs dit et même écrit à Votre Altesse. »

— « Comment dit ? Comment écrit ? Où ? Quand ? »

— « Sur le papier vous rendant compte de la souscription ».

On fit venir alors la feuille volante ; il y était écrit en effet : tant de millions souscrits en France, tant en Allemagne et, au verso de la page : 88 millions, par le Vice-Roi d'Egypte.

— « Vous voyez bien, Monseigneur, que je l'ai écrit et que vous en avez été informé. Par son silence, Votre Altesse a confirmé sa souscription. J'en ai déjà informé mes collègues ».

Le Pacha fit des objections, parla de la pénurie du Trésor. Mais de Lesseps se déclara prêt à lui accorder toutes les facilités possibles. La porte étant ouverte à une transaction, le Vice-Roi accepta pour couper court à de fastidieuses discussions d'argent. Il ne s'en plaignit pas moins au consul de France, disant :

— « Votre Lesseps m'a mis dedans. Je lui ai fait confiance et il en a rudement abusé ».

Quoiqu'il en soit, les 117.642 actions furent portées au compte du gouvernement égyptien qui, par la Convention du 6 août 1860, s'engageait à payer la somme qu'il devait au moyen d'annuités échelonnées de 1863 à 1875.

* * *

La concession accordée par Saïd Pacha devait être ratifiée par la Sublime Porte; le Vice-Roi avait stipulé que les travaux relatifs au creusement du canal maritime ne pourraient commencer qu'après cette autorisation. Mais bien qu'elle considérât le percement de l'isthme de Suez comme une « entreprise intéressante et des plus utiles » la Sublime Porte, sous la pression de l'Angleterre, n'accorda pas l'autorisation demandée. Aussi, lorsque le premier coup de pioche fut donné, peut être avec trop de retentissement, le 25 avril 1859, protesta-t-elle par une lettre vizirienne. Le Vice-Roi fit appeler M. de Lesseps et lui communiqua le document.

— « En Espagne, » lui répondit-il malicieusement, « lorsque le roi envoyait à une municipalité un ordre qui pouvait être nuisible aux intérêts de la commune, le chef de la municipalité, en séance officielle, déroulait devant les membres du Conseil l'ordre royal, le portait humblement à son front et ordonnait au greffier de l'enregistrer, en ajoutant ces mots: « Se acuta, pero no se cumple » (on respecte, mais on ne l'accomplit pas) ».

Saïd Pacha fit comme l'alcade espagnole; il dicta à son secrétaire une lettre où il témoignait sa soumission aux ordres de la Sublime Porte; puis, ayant fait rappeler M. de Lesseps, il exprima tout haut son mécontentement et lui ordonna de cesser, sur le champ, tous les travaux de creusement dans l'isthme.

Sa colère fut terrible. S'étant ainsi mis en règle avec la Porte, il laissa tranquillement se poursuivre l'œuvre commencée.

La Porte persistait cependant à ne pas ratifier l'acte de concession du Canal de Suez et à ne pas donner son autorisation pour la continuation des travaux; mais la Compagnie, forte de la protection du Vice-Roi, poursuivait activement sa tâche. Le 27 avril 1862, on posait la première pierre de la

ville de Timsah, au bord du lac du même nom qui n'était encore, en sa plus grande surface, qu'une vase marécageuse. Le 18 Novembre, la Méditerranée entra dans le lac au milieu des acclamations des ouvriers et d'une foule d'invités venus spécialement du Caire pour assister à cet événement historique. Le Vice-Roi, pour lequel on avait dressé un « Kioske » sur une hauteur près du seuil d'El Guisr, ne put assister à la cérémonie étant gravement malade. Peu après, Janvier 1863, il expirait laissant le trône à son neveu Ismaïl Pacha.

* * *

A l'avènement d'Ismaïl Pacha, la Sublime Porte, sous l'instigation de l'Angleterre, remit sur le tapis la question du canal.

L'opposition de la Turquie était motivée par la crainte de voir la France réinstallée en Egypte sous le couvert de la Compagnie; d'autre part, elle appréhendait de voir le Vice-Roi s'affranchir de la tutelle ottomane grâce à la connivence de cette puissance. Quant à l'Angleterre, ce qu'elle redoutait c'était de voir une nation rivale installée sur le chemin des Indes. Dans une lettre à Lord John Russel, le Premier Anglais, Lord Palmerston, dévoilait toute sa pensée et la nature de l'hostilité britannique envers cette entreprise d'une utilité mondiale.

« Il est certain que ce projet chimérique a été formé pour des raisons politiques et en opposition avec les intérêts et la politique anglaise ».

« Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur la carte du monde, pour voir combien seraient grands les avantages militaires et navals de la France, dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre, d'avoir une semblable coupure dans l'Océan Indien, tandis que nous serions obligés de contourner le Cap... Quatre semaines leur suffiraient pour être rendus aux Indes; il nous en faudrait plus de dix. Avec 15 ou 20.000 hommes, elle couperait le canal pour le tenir ouvert devant les forces françaises » etc.

Aux raisons politiques, la Grande-Bretagne joignait à présent de graves objections contre les procédés employés par la Compagnie pour exécuter les travaux du Canal; elle réclamait avec insistance, l'abolition des corvées.

Mais quelle était l'attitude du principal intéressé? Ismaïl Pacha était un fervent canaliste; il prévoyait les immenses avantages matériels que son pays retirerait de cette grandiose entreprise et il sentait qu'une gloire immortelle rejaillirait sur son nom. Aussi, avait-il la ferme volonté de soutenir le Canal maritime. De retour de Constantinople, où il avait été recevoir l'investiture, rencontrant M. de Lesseps, à Alexandrie, il lui dit:

— « Vous auriez été Vice-Roi d'Égypte et en même temps président de votre compagnie, que vous n'auriez pas mieux fait les affaires du Canal de Suez ni plaidé plus chaleureusement pour lui à Constantinople. »

Comme de Lesseps le remerciait avec effusion, le Pacha l'interrompit:

— « Je ne serais pas digne d'être Vice-Roi, si je n'étais plus canaliste que vous même... »

Toutefois, ainsi que Nubar et un grand nombre de hauts fonctionnaires égyptiens, il était hostile à la colonisation française de l'isthme. Par le contrat de concession, la Compagnie avait le droit de revendiquer, en toute propriété, trois villes frontières: Port-Saïd, Timsah, Suez. Elle venait d'acheter le domaine de l'Ouadi; elle possédait déjà 63.000 hectares de terres cultivables et 70.000 hectares formant une bande de deux kilomètres de largeur sur chaque rive du Canal maritime et autour de chaque port; c'était l'étendue d'une grande province qui, par le Canal de Zagazig au Caire, s'étendait jusqu'au cœur de l'Égypte.

Ismaïl était persuadé que, numériquement, la colonie française établie dans l'isthme ne serait jamais très importante. C'est égal; il n'aimait pas ce voisinage derrière lequel il voyait se dresser l'ombre redoutable de la flotte et de l'armée française. Il eut pu s'appuyer sur la Turquie pour exiger des modifications au contrat: suzeraine de l'Égypte, la Turquie avait en effet toute autorité pour le faire; mais il était retenu

par la crainte de la voir s'immiscer dans l'administration intérieure du pays. Il préféra donc négocier directement avec la Compagnie. Il passa avec M. de Lesseps deux conventions, toutes deux négociées par Nubar. Par la première, 16 mars 1863, il rachetait le canal d'eau douce commencé par la Compagnie. Ce canal, dérivé du Nil, se prolongeait jusqu'à l'Ouadi, près Bilbeis.

Le Vice-Roi fut satisfait de cet arrangement car, par le canal d'eau douce, il rentrait en possession d'immenses superficies de terres susceptibles d'être irriguées.

La seconde convention, signée deux jours après, réglait la position du gouvernement égyptien en qualité d'actionnaire de la Compagnie et fixait le mode de paiement par lequel il devait arriver à mettre à niveau les versements qui lui incombaient avec ceux déjà faits par les autres actionnaires.

Il résultait de cette convention que le gouvernement égyptien était souscripteur de 177.642 actions sur le montant desquelles il restait débiteur au premier janvier 1863 — déduction faite des paiements opérés et des coupons d'intérêts qu'il eut dû toucher — de francs 35.151,097. Pour faire ce paiement, le gouvernement égyptien s'engageait à verser tous les mois, à partir du Janvier 1864, la somme de 1.500.000 francs, soit en espèces, soit en bons du Trésor.

L'encre n'était pas encore séchée sur ces documents que la Porte adressait une lettre vizirienne au Vice-Roi l'informant qu'elle considérait comme nul et non avenue tout acte officiel qui n'aurait pas son approbation et que, pour ratifier le contrat passé avec la Compagnie du canal de Suez et autoriser la poursuite des travaux, elle mettait deux conditions :

1. — L'abolition de la corvée.
2. — La rétrocession des terres.

* * *

Dans cet enchevêtrement d'intrigues, de complications diplomatiques et financières, Ismail Pacha décida d'envoyer Nubar à Constantinople avec la mission fort délicate de concilier les intérêts de l'Angleterre, de la France, de la Turquie tout en maintenant intacts les droits de l'Égypte.

Nubar, arrivé dans la capitale turque, alla trouver Fouad Pacha qui avait pris une grande influence sur le Sultan. Il lui apporta un cadeau d'amitié de 30.000 medjidies en or que Fouad eut la délicatesse de n'accepter que lorsque son souverain l'eut prié de le faire. Cette entrée en matière était faite pour faciliter les rapports du premier secrétaire d'Ismaïl et du grand Vizir. D'ailleurs, les thèses égyptiennes et turques n'étaient pas irréconciliables, le Vice-Roi reconnaissant la nécessité de reprendre les terres concédées et d'abolir la corvée ou, tout au moins, de diminuer le nombre des ouvriers travaillant dans l'isthme.

Ce qu'il réclamait, c'était la liberté de traiter directement avec la société du Canal de Suez cette affaire de concession de terrains et de main d'œuvre, qu'il assimilait à une question d'administration intérieure. Il demandait aussi qu'on ne l'obligea pas à suspendre brusquement les travaux de creusement, mesure qui risquait de ruiner l'entreprise.

Fouad Pacha, persuadé du bien fondé des réclamations du Pacha d'Egypte, défendit son point de vue devant la Sublime Porte. « La concession des territoires est un danger », dit-il, « l'emploi du travail forcé, un inconvénient. Il nous convient, dès lors, de souffrir l'inconvénient pour éviter le danger ».

Fort du consentement donné par la Sublime Porte, Nubar se présenta à l'ambassade d'Angleterre. Il mit Sir H. Bulwer au courant de ses démarches et de leur résultat. L'accord de Fouad Pacha et de Nubar engagea l'ambassadeur à chercher un compromis. Une entente fut conclue entre eux sur la base de la rétrocession des terres et de l'abolition de la corvée.

Après ce second succès, Nubar alla trouver le marquis de Moustier, ambassadeur de France. Il lui dit, sans détour, que le Vice-Roi était opposé aux concessions des terres accordées à la Compagnie et que son intention était de les racheter ainsi que les canaux d'eau douce.

« C'est là matière à discussion entre le Vice-Roi et la Compagnie », répondit l'ambassadeur. « Pour moi, mon rôle est de veiller à ce que rien ne compromette l'achèvement du

canal maritime et les capitaux engagés dans les travaux. Quant au reste, si vous êtes assez riches pour indemniser la Compagnie des avantages que vous voulez lui enlever, rien de mieux et... je vous félicite ». Au cours de ces entretiens, l'ambassadeur conseilla Nubar de se rendre à Paris afin de s'entendre directement avec M. de Lesseps et M. Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires Etrangères.

Nubar ne voulut pas quitter Constantinople sans emporter l'autorisation de la Sublime Porte pour l'ouverture du Canal. Grâce à l'appui de Sir H. Bulwer, il obtint le firman d'Août 1863.

Ismaïl Pacha fut si satisfait de ces négociations, qu'il fit don à son secrétaire d'une terre appartenant à l'une de ses femmes. Cette propriété, sur laquelle on venait d'installer des machines toutes neuves pour l'élévation de l'eau du Nil, avait rapporté, l'année précédente, 75.000 francs en coton; c'était vraiment un cadeau royal.

VIII.

Nubar poursuit les négociations à Paris — Il est élevé, à cette occasion, à la dignité de ministre sans portefeuille — Le veto de la Compagnie du Canal de Suez — Proposition d'arbitrage — Le rapport de Nubar — Discours du Prince Impérial Napoléon — Sentence arbitrale — La sentence contestée — Fin des négociations — Nubar élevé au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur.

Nubar, venu à Alexandrie rendre compte de sa mission, repartit aussitôt pour Paris où était transféré le siège des négociations. A cette occasion, et pour donner plus de poids aux démarches de son premier secrétaire, le Vice-Roi l'éleva à la dignité de ministre sans portefeuille. Eram Bey, beau-frère de Nubar, le remplaça dans ses fonctions de premier secrétaire.

Dès son arrivée à Paris, le ministre égyptien voulut entrer en pourparlers avec les membres du Conseil d'Administration de la Compagnie du Canal de Suez. Ceux-ci, ayant reçu l'ordre de leur Président de n'engager aucune négociation avec lui, il se tourna vers le ministre des Affaires Étrangères. Mais celui-ci refusa de son côté d'entamer des conversations en l'absence de M. de Lesseps qui se trouvait à ce moment à Alexandrie.

Nubar, sans hésiter, adressa une lettre ouverte au Daily News. Cette lettre, dans laquelle il faisait connaître au public la nature et l'objet de sa mission, fut reproduite par un grand nombre de journaux anglais. Cette campagne de presse porta l'émotion parmi les actionnaires et alarma la Société

du Canal de Suez par la perturbation qu'elle causa dans le cours des actions. En même temps, Nubar envoyait la communication suivante à la Compagnie :

Monsieur le Président,

Les propositions que Son Altesse le Vice-Roi m'a chargé de faire à la Compagnie, par la lettre du 18 août qui m'accrédite auprès de vous, sont les suivantes :

Réduction du nombre des ouvriers au chiffre de 6.000, le nombre actuel des contingents étant, sous tous les rapports, préjudiciable au pays et aux intérêts de l'agriculture. Le contingent de 6.000 hommes serait fourni pour concourir aux travaux d'une manière permanente.

Augmentation du salaire actuel qui n'est point rémunérateur. Le Vice-Roi croit juste, équitable et nécessaire que ce salaire soit porté à 2 francs par jour.

Suppression de la concession des terrains. Le Vice-Roi offre, en compensation, de prendre pour compte du gouvernement tout le Canal d'eau douce, (ainsi que cela a déjà eu lieu pour la partie du Caire à l'Ouadi), de rembourser à la Compagnie les frais qu'elle a fait pour la partie déjà creusée de ce Canal, et de le terminer jusqu'à Suez.

Ces propositions, Monsieur le Président, sont faites dans l'intérêt de l'Égypte, aussi bien que dans celui de l'entreprise que vous poursuivez, d'accord avec Son Altesse. Ces deux intérêts n'ont jamais été séparés par le Vice-Roi qui les a toujours considérés comme étroitement liés ensemble.

Veuillez agréer...

(signé) N. Nubar
12 Octobre 1863.

Le Conseil d'Administration demanda si la suppression de la concession des terrains s'appliquait à tous les terrains sans distinction.

Nubar répondit que cette suppression était générale.

Sur cette affirmation on réunit en séance extraordinaire une assemblée générale des actionnaires pour discuter les propositions égyptiennes. Elles furent rejetées à l'unanimité. Le Conseil chargea son Président de maintenir intangibles les

droits de la Société et de veiller à l'exécution des conventions qui lient la Compagnie envers le gouvernement égyptien, et le gouvernement égyptien envers la compagnie. Monsieur de Lesseps, ému par les prétentions d'Ismail Pacha dit, avec l'énergie qui le caractérisait : « J'aimerais mieux me faire piler dans un mortier plutôt que de céder un privilège sur lequel s'est constitué la Société. Ces concessions territoriales sont la seule garantie d'intérêt accordée aux capitaux qui ont eu confiance en moi. Comment trahir cette confiance ? »

On était dans une impasse. Le gouvernement français, soucieux d'éviter un conflit entre le Vice-Roi et la Compagnie du Canal de Suez, s'entremet offrant de soumettre la question à un arbitrage. Le Vice-Roi, de son côté, sentait la nécessité de transiger. Par l'intermédiaire du Duc de Morny, il fit savoir à l'Empereur Napoléon qu'il désirait s'en rapporter à son opinion, et qu'il serait heureux si Sa Majesté acceptait la Présidence de la Commission d'arbitrage.

L'empereur, ayant déferé au désir du Pacha, les deux parties se préparèrent en vue de cette transaction. Nubar présenta au Duc de Morny, un rapport dont voici les passages les plus saillants. A travers les lignes de ce texte administratif, comme on sent palpiter un cœur plein de commisération pour les humbles, comme on y sent aussi l'attachement de Nubar à sa patrie d'adoption. « Je suis égyptien, passionément égyptien » y écrit-il. Et les faits ne devaient pas démentir cette affirmation. Au cours d'une longue carrière dépensée au service de sept monarques, il servit toujours l'Égypte et dans aucune occasion il ne se servit de l'autorité dont l'avait investi la confiance de ses maîtres pour des fins personnelles.

Voici quelques extraits du rapport de Nubar Pacha — Octobre 1863 :

« La question des corvées est à la fois une question d'humanité pour l'Empereur et la France, et une question de progrès et de ruine pour le Prince Ismaïl et pour l'Égypte. La Porte ne la prend qu'en médiocre considération parce qu'elle ruine le crédit du Vice-Roi et que l'impopularité qu'elle lui vaut est une bonne fortune pour la politique turque ».

Quant au fellah, il s'indigne avec l'énergie d'un vendéen contre cette exploitation d'un peuple entier par une Compagnie étrangère. « L'Egypte raisonne ainsi : ces levées d'hommes pour la Compagnie de l'isthme constituent pour moi une perte considérable, perte de non production pour le pays, perte de 720.000 paires de bras. Au plus bas prix, c'est une affaire de non production agricole que j'estime au minimum à 36 millions par an ».

Nubar établissait ensuite que la Compagnie ne payait pas assez ses ouvriers. Le fellah recevait en moyenne 75 piastres pour ses 25 jours de travail. Quelles étaient ses dépenses ?

Nubar prenait le cas d'un fellah de Beni-Souef, il l'accompagna pas à pas dans sa marche vers l'isthme.

« ...sans doute, le fellah est sobre, mais il lui faut tout de même se nourrir... du pain, un peu de fromage, de boudargue et aussi un peu de tabac pour fumer. Arrivé à Zagazig, il lui fallait acheter deux goulées à eau pour la traversée du désert. Au total, sa dépense journalière atteignait au moins 35 centimes, soit 2 piastres, monnaie courante.

« Aidé des moyens de locomotion, chemin de fer et bateaux, il lui fallait 12 jours à l'aller et 15 jours pour le retour. En y ajoutant les 25 journées de travail, cela faisait un total de 52 jours pendant lesquels les dépenses du fellah, pour la nourriture seule, s'élevait à 104 piastres. Recevant de la Compagnie 75 piastres, il se trouvait en déficit de 29 piastres.

« Arrivé dans l'isthme, quels mauvais traitements le fellah n'avait-il pas à subir ! J'ai vu, de mes yeux, les souffrances de ces infortunés et misérables fellahs. J'ai pleuré, oui, j'ai pleuré amèrement sur ces pauvres compatriotes. Car enfin, quoiqu'en disent les bruits du jour, je ne suis ni turc, ni anglais : je suis égyptien, passionément égyptien ; il me semble, parfois, que quiconque frappe un fellah et lui brise le poignet d'un coup de courbache, me frappe moi-même et me brise les poignets ».

Après ce plaidoyer en faveur du fellah, il réclamait clémence et justice « mettant son espoir dans le gouvernement

de l'Empereur qui savait apprécier mieux que quiconque les souffrances méconnues du patriotisme et de l'humanité ».

Nubar abordait ensuite la question des terrains. « Ces terrains », disait-il, « sont la crainte la plus vive du Divan. Le Divan voit dans une pareille concession un danger pour l'intégrité de l'Empire et une source d'embarras administratifs pour l'Égypte. Je suis persuadé que tant que cette question de terrains existera, jamais la Porte n'accordera sa sanction au Canal. Quant à l'Égypte, cette fameuse concession des terrains n'est que secondaire. Si le Vice-Roi insiste sur une rétrocession des terres, c'est moins pour lui que parce qu'il comprend que là est le seul moyen de satisfaire la Porte, d'obtenir l'autorisation et d'en finir ainsi avec la question de l'isthme ».

Nubar comptait sur le Duc de Morny pour le succès de cette transaction; Monsieur de Lesseps, lui, s'en remettait à l'influence de la gracieuse souveraine, sa parente, qui n'avait cessé de soutenir l'œuvre du Canal de Suez de toute son âme. En réponse à la pétition de Nubar, l'Empereur chargea le Ministre des Affaires Étrangères de suivre les réclamations de la Compagnie, tant au point de vue politique, qu'au point de vue contentieux. Le Duc choisit Emile Ollivier pour dresser le rapport qui devait éclairer la décision de l'Empereur.

Cependant Monsieur de Lesseps montrait toujours la même intransigeance. Pour l'amener à plus de conciliation et aussi pour préparer les actionnaires aux sacrifices qu'on allait leur demander, on eut recours au Prince Impérial Napoléon, cousin de l'Empereur.

Le Prince avait fait récemment un voyage en Égypte; il avait rencontré Ismaïl Pacha qui l'avait royalement traité; puis en compagnie de Monsieur de Lesseps, il s'était rendu dans l'isthme et avait inspecté les travaux. Il était un enthousiaste canaliste; nul n'était donc mieux désigné pour inspirer confiance à ses auditeurs et pour les conseillers.

Le Prince prit la parole au banquet offert par les actionnaires — 11 février 1864 — dans la Salle du Palais de l'Industrie. Se trouvaient présent le monde officiel, la Presse française et étrangère et plus de mille six cents invités.

Après avoir fait l'éloge de l'œuvre en construction, de M. de Lesseps et des agents de la Compagnie, l'orateur fit ressortir les avantages qu'en retirerait la France, l'Égypte, toutes les nations du globe, puisque toutes étaient appelées à tirer profit de ce travail grandiose.

Puis il aborda le sujet brûlant du conflit qui s'était élevé entre le Vice-Roi et la Compagnie. « Ismaïl Pacha », dit-il, « s'est d'abord très bien conduit envers la Compagnie, il l'a encouragée, développée. Pourquoi a-t-il changé de conduite ? Car le fait est là, il a changé de conduite ».

« Or, le Vice-Roi avait parmi ses secrétaires un homme capable. Je mets un certain amour propre à dire qu'il est capable, car nous avons été élevés ensemble pendant deux ans et j'ai été étonné de retrouver sur les bords du Nil un de mes condisciples avec lequel j'ai travaillé et joué quand j'étais en exil en Suisse: il s'agit de Nubar Pacha ».

« Nubar et moi avons été élevés dans la même pension, près de Genève. Il est devenu Pacha, l'ami du Vice-Roi et moi je suis devenu autre chose que vous savez (sourires) et nous nous sommes retrouvés, fort heureux et étonnés de nous rencontrer sur les bords du Nil.

« Je disais donc: Le Vice-Roi, changeant de conduite, envoie Nubar à Constantinople.

« Nubar dit aux turcs: il y a quelque chose que je désire beaucoup. On lui répondit: il y a quelque chose que nous désirons beaucoup aussi, c'est l'isthme de Suez. Ce diable d'isthme nous embarrasse tous; donnez-le nous, et nous vous donnerons ce que vous désirez.

« Alors, avec cette finesse que je reconnais chez les Orientaux, ils ont bien vite apprécié la situation et se sont dit: Non, la Porte n'est pas assez forte pour vaincre l'isthme (bravos prolongés)! Que faut-il faire? Ah! Ils se souviennent alors de ce vieil adage qu'ils ont trouvé dans la politique africaine, dans l'histoire d'Annibal: « On ne peut vaincre Rome que dans Rome », ils se sont dit: « On ne peut vaincre la France qu'en France. Allons à Paris ». Et Nubar est venu ici. Quoi faire? Essayer de mettre le désordre parmi nous et c'est ici que nous le combattons (très bien, très bien).

« Quelles ont été, Messieurs, ses lettres de recommandation ?

« Ai-je besoin de le dire ? Ses lettres de recommandation ont été des lettres de crédit sur les banques anglaises (Bravo!).

« Il arrive ici, et mettant en œuvre cette politique orientale souvent employée, malheureusement trop souvent habituée à réussir, il cherche, il sonde, il espère triompher par des moyens que je ne qualifie pas. Je ne soulève pas certains voiles; il est des choses que je ne veux pas croire quand il s'agit de mon pays;

« Soit! il n'a pas réussi, ou du moins je veux le croire, il n'a pas réussi par de mauvais moyens. Mais venant ici pour s'éclairer auprès des maîtres du savoir, et des maîtres en l'art de faire (sourires) il les consulte puis il se dit: les mauvais moyens ne suffisent pas pour porter le désordre dans l'opinion française. Pour combattre la Compagnie: usons des moyens qu'on m'a conseillés.

« Pour agir sur ce pays, il faut le séduire; lui faire illusion, faire appel aux idées généreuses, aux nobles sentiments. Alors il a mis en avant « le droit » qui toujours eut une si grande, si légitime influence sur les idées et les cœurs; et puis, pour exciter les sentiments généreux et libéraux, il a parlé de l'émancipation du fellah, de l'abolition de la corvée.

« Nubar vous a proposé l'abolition de la corvée, l'abolition non, je me trompe. Il vous a proposé de la réduire de 20.000 à 6.000 hommes, moyennant quoi la Porte accorderait enfin l'autorisation de poursuivre les travaux dans l'isthme.

« Qu'arriverait-il si vous admettiez les propositions de Nubar ? Il arriverait quelque chose de bien triste. D'abord la Compagnie serait ruinée, mais qu'à cela ne tienne! Je sais que c'est le but désiré; passons là-dessus. Le Canal maritime se ferait-il ? Non. Je suis convaincu de l'impuissance des pays orientaux et je vous dis nettement, non! Le Canal ne serait pas fait. Le Vice-Roi que j'aime, que j'honore, de l'amitié duquel je suis fier et auquel je conserve un bon souvenir pour l'accueil qu'il m'a fait lors de mon dernier voyage, le Vice-Roi se croit, de bonne foi, capable de faire le canal; il se trompe. Tout à l'heure je serrais la main à quelqu'un,

à Mougel bey qui a fait le barrage du Nil. M. Mougel a dépensé 20 millions de francs pour le faire, c'est à dire pour maintenir le niveau du Nil à une hauteur variable à volonté, pour inonder les terrains environnants.

« Il y a dix ans que le barrage est terminé, sauf peu de choses, sauf des portes. Voilà tout ce qui y manque ? et il faudrait pour cela dépenser un million, au plus. Et bien, ces portes on ne les place pas et le barrage est inutile. Le Gouvernement Egyptien est comme un homme qui perdrait ses pantalons parce qu'il ne sait pas y coudre un bouton.

« Les Orientaux en sont là; ils ne savent jamais coudre le dernier bouton. Ne nous faisons pas illusion, voilà la puissance ou plutôt l'impuissance orientale prise sur le fait.

« Le Vice-Roi est de bonne foi, j'en suis sûr, il croit pouvoir terminer le canal; il ne le terminera pas, rien ne se fera, voilà la vérité.

« Je me trompe; dans dix, quinze, vingt ans quelque chose se fera, parce que, croyez-moi, à l'époque où nous sommes avec l'idée du progrès qui domine aujourd'hui le monde, on n'arrête pas le mouvement des esprits; le Canal de Suez sera creusé. Dans vingt ans, lorsque le Vice-Roi aura montré son impuissance, il y aura là quelqu'un qui sera tout prêt pour constituer une nouvelle Compagnie et qui fera ce Canal. Savez-vous qui ce sera ? Ce sera l'influence, les capitaux, les ouvriers anglais...

.....
« Et maintenant, parlons un peu de la corvée et de la rétrocession des terres ».

Le Prince, après avoir fait l'historique de ces deux questions, conseilla de résoudre le conflit par l'abolition de la corvée en échange d'une indemnité, et de liquider l'autre problème, celui des terres, par une vente à l'amiable.

Prenant la parole, de Lesseps répondit :

— « Une parole aimée nous conviait tout à l'heure à la conciliation. Jamais conseils ne seront écoutés avec plus de docilité et de respectueuse sympathie. Tout pour le Canal ! voilà notre devise. Cette œuvre nous dépasse, car le Canal de

Suez n'est pas l'apanage de quelques hommes; il n'est pas l'apanage d'une nation; il doit sa naissance à une aspiration de l'humanité, aspiration irrésistible parce qu'elle est le besoin et, en quelque sorte, la consécration d'une époque ».

* * *

Loin de la foule, dans le recueillement, le silence des cabinets, les hommes de loi travaillaient pour résoudre le différend entre le vice-roi, la Porte Ottomane et la Compagnie du Canal de Suez.

M. Emile Ollivier avait achevé son rapport qui, élaboré sous l'influence du duc de Morny était en faveur de la thèse du Vice-Roi. Il reconnaissait :

1. — « que la ratification de la concession des travaux de percement du Canal par la Porte était nécessaire ».

2. — passant ensuite à l'examen des conditions mises par la Porte à son approbation du contrat. M. Ollivier déclarait: « en ce qui concerne la neutralité du canal, elle ne pouvait être assurée que par une convention internationale semblable à celle des Détroits ».

3. — Question terrains.

Ce qui mérite l'intérêt du gouvernement français, c'est la grande œuvre du canal maritime. L'exploitation des terrains est une spéculation à part qui n'est rattachée à la première par aucun lien nécessaire. Donc, si on ne pouvait triompher de la résistance de la Porte, le gouvernement français avait le droit de céder pour ne pas compromettre le succès définitif des négociations sur la question principale.

4. — « Mais comme la concession des terrains accordés à la Compagnie l'avait été en vertu d'un contrat obligatoire pour l'Egypte, le Gouvernement devra alors exiger du Vice-Roi une indemnité suffisante ».

L'empereur, ayant pris connaissance de ce rapport, accepta de présider une transaction entre le gouvernement égyptien et la Compagnie, et il nomma une Commission chargée de fixer le montant de l'indemnité tant pour le rachat des terres, les travaux accomplis pour le creusement des ca-

naux d'eau douce que pour le dédommagement de la main d'œuvre. La commission, après avoir entendu successivement Nubar Pacha et M. de Lesseps et pris connaissance de leurs réclamations fixa l'indemnité à payer par le gouvernement égyptien à 84.000.000 francs.

L'empereur, s'appropriant de la conclusion de la Commission, signa la sentence arbitrale, le 21 avril 1864.

Cette sentence fut contestée. Jamais Ismail Pacha ne se serait imaginé qu'on put, d'un trait de plume, doubler la dette de l'Egypte envers le Canal et exiger près de 7 millions de livres sterlings d'un pays dont le revenu dépassait à peine cette somme. Non, il n'eut jamais cru qu'on pût imposer son pays si lourdement au profit d'une entreprise qui devait être exécutée aux frais, risques et périls de la Société. Il fallut encore dix mois de négociations ardues pour aboutir à la convention finale du 22 février 1866, convention qui fut enfin ratifiée par un firman de Sa Majesté Impériale le Sultan Abdul Aziz.

Les négociations terminées, et sur le point de quitter Paris, Nubar se rendit chez le Duc de Morny pour prendre congé. Le duc lui annonça que l'Empereur l'avait nommé Commandeur de la Légion d'Honneur et il tint à le décorer lui-même.

Nubar était très grand; le duc de Morny, au contraire, fort petit de taille; le ministre égyptien dut sensiblement se courber pour qu'on lui passât au cou la cravate. Se vengeant par un joli mot de la note exorbitante que son gouvernement aurait à payer, il murmura avec un fin sourire empreint de malice :

— « Quatre vingt millions au cou, Monseigneur, dame! cela oblige à courber la tête... »

Malgré la longueur des négociations, les frais du procès, l'énormité de la note à payer, le Vice Roi se montra satisfait :

— « La route fut longue mais nous avons atteint notre but », dit-il. « Désormais l'isthme appartiendra à l'Egypte et l'Egypte ne sera plus une simple annexe du Canal ».

Quant à l'Empereur Napoléon, dans un discours prononcé à l'ouverture des Chambres, ayant longuement parlé du canal

et de la gloire qu'en recueillerait la France, il négligea de mentionner l'Égypte dont les immenses sacrifices avaient seuls rendu possible l'entreprise. M. Duruy, ministre de l'Instruction Publique ne put s'empêcher d'en faire la remarque devant Nubar. Il reçut cette réponse aussi spirituelle que caustique :

— « Mon Dieu ! Je trouve que l'Empereur a fort bien parlé du poussin mais qu'il a passé sous silence le rôle de la poule qui a pondu l'œuf et l'a couvé si patiemment durant des jours et d'épuisantes nuits. Rien de surprenant, au reste. Ces sortes de défaillance de mémoire sont assez fréquentes dans l'histoire... »

IX.

L'HEREDITE EN LIGNE DIRECTE

Nubar nommé Ministre des Affaires Etrangères — Il est envoyé en mission auprès des cours de France et d'Angleterre — Le firman du 27 mai 1866.

Les prédécesseurs d'Ismail, Abbas et Saïd Pacha, avaient eu la pensée de laisser la Vice-Royauté à leurs descendants directs et ils s'en étaient ouverts à la Porte; mais ils ne trouvèrent aucun encouragement auprès d'elle. L'intimité qui unissait Ismail Pacha au Sultan Abdul Aziz — la sultane Validé était sa tante maternelle — allait faciliter la réalisation de ce désir. De plus, le sultan nourrissait le même espoir, celui d'intervertir l'ordre de succession légale en Turquie au profit de son fils Youssouf Izzedin. Sa Majesté désirait même que le Vice-Roi tentât l'épreuve le premier.

Dès le mois de juin 1863, au cours d'une mission à Constantinople, Nubar avait sondé l'ambassade de France sur ce projet. Moustapha Pacha, alors ministre du Sultan, ayant eu connaissance des intentions de son frère, organisa une opposition au sein du gouvernement ottoman, et fit échouer le projet.

L'année suivante, la mère d'Ismail se rendit à Constantinople pour traiter cette question. Elle emportait avec elle de magnifiques cadeaux pour la sultane Validé, sa sœur, pour les femmes du Sultan et les hauts fonctionnaires du palais impérial. Cette fois, le Prince Halim, fils de Mohamed Aly, se joignit à Moustapha pour fomenter une cabale. Nouvel échec. Le Pacha attendit des circonstances plus favorables pour reprendre son projet. Elles ne tardèrent pas à se présenter.

La Porte avait de grands embarras d'argent; elle songea à tirer parti du désir du Vice-Roi pour obtenir de lui qu'il augmentât le montant du tribut ou vint en aide, de toute autre manière au Trésor obéré. Assuré de la protection du sultan et des bonnes dispositions de ses ministres, Ismaïl Pacha annonça sa visite dans la capitale turque. En même temps, il envoyait en Europe Nubar, récemment nommé ministre des Affaires Etrangères, pour préparer le terrain auprès des cours de France et d'Angleterre.

Le Vice-Roi s'embarqua sur la frégate Mohamed Aly avec son fils aîné, laissant le gouvernement à un conseil de régence présidé par Chérif Pacha.

Reçu en audience par le sultan, le jour même de son arrivée à Constantinople — 2 Mai 1866 — le Vice-Roi aborda sans hésiter la question du changement dans l'ordre de succession en Egypte. Sa Majesté lui répondit en des termes qui impliquaient son adhésion. Les ministres se montrant également disposés à accéder au vœu de Son Altesse, les négociations commencèrent. Au Grand Conseil, convoqué spécialement à cet effet, le Sultan fit l'exposé de la question. Le Ministre des Affaires Etrangères, Fouad Pacha, prenant la parole après son souverain, développa sa pensée et plaida en faveur du projet :

— « La Porte est fondée à se préoccuper des inconvénients évidents qui, dans l'avenir, résulteraient pour l'Egypte de l'état de choses actuelles », expliqua-t-il. « Aujourd'hui le Prince régnant a la tentation, toute naturelle et aussi la possibilité de s'enrichir, lui et sa famille, au détriment du pays. Il en sera de même à chaque changement de règne, car les mêmes causes produisent inmanquablement les mêmes effets. La Porte verra donc se reformer en Egypte une féodalité terrienne et militaire écrasante pour le pays, féodalité qui, comme celle des mamelouks, amènera des troubles, la guerre civile et la misère ».

Le Sultan approuva ces considérations et décida que le pouvoir se transmettrait désormais en Egypte de père en fils, par droit de primogéniture. Le firman, changeant l'ordre de succession dans la famille de Mohamed Aly, fut émané du

Divan Impérial le 27 Mai 1866. Ainsi qu'il avait été convenu, Ismaïl Pacha s'engagea à élever de 90.000 à 150.000 bourses (17.250.000 francs) le tribut annuel versé par l'Égypte à la Turquie.

Pendant que ces négociations se poursuivaient sur les bords du Bosphore, Nubar entreprenait en Europe des démarches couronnées de succès. Chargé d'exposer au gouvernement français les projets et désirs de son maître, il y recevait un excellent accueil et l'assurance que la France ne ferait aucune opposition au firman Impérial. Les ministres britanniques montrèrent les mêmes dispositions, disant à l'envoyé du vice-roi qu'ils avaient à cœur les intérêts de l'Égypte et que son souverain pourrait compter, en toute occasion, sur l'appui total du gouvernement de Sa Majesté.

X.

LA GUERRE DE CRETE (1866)

Directive politique préconisée par Nubar

Ismail Pacha, alors qu'il négociait à Constantinople le firman changeant la loi de succession au trône d'Égypte, avait promis à la Sublime Porte de lui fournir 12 à 15.000 hommes de troupe pour servir en Turquie.

Les Candiotés, mal gouvernés, mal administrés, travaillés du désir de se joindre à la Grèce, s'étaient insurgés contre la Turquie. Le Sultan réclama l'envoi de plusieurs régiments égyptiens, en Crète, pour combattre aux côtés de l'armée turque.

Des troupes égyptiennes partirent donc pour l'île insurgée. Elles se battirent avec beaucoup de courage, sans toutefois se livrer aux actes de répression sauvage dont l'armée turque était coutumière, se conformant dans leur conduite aux instructions du Vice-Roi qui leur avait expressément recommandé de respecter la vie et les biens des civils.

L'insurrection se prolongeant, le Sultan Abdul Aziz demanda que de nouvelles forces fussent envoyées en Crète.

Ismail Pacha avait des vues sur l'île. Son intention était de demander aux Puissances, en échange des sacrifices consentis, qu'elles lui confiassent le contrôle de la Crète et il était disposé à y envoyer des renforts. Mais Nubar, de Paris, le mit en garde contre les complications qui entraîneraient l'Égypte dans un tourbillon où elle aurait tout à perdre et rien à gagner. Avec une intelligence claire des événements, une prescience de l'avenir, où éclate son génie politique, il écrivit au Vice-Roi lui recommandant une grande circonspection.

Nubar expliquait dans sa lettre les conséquences probables de la victoire que la Prusse venait de remporter sur l'Autriche. Cette dernière puissance cessait d'être allemande pour devenir slave; elle était rejetée sur le Danube, vers l'Orient; désormais son ambition se tournerait vers la Turquie.

La Prusse victorieuse formait un corps compact, solide, et elle s'apprêtait à englober l'Allemagne du Sud dès qu'elle aurait digéré l'Allemagne du Nord; elle opposerait désormais aux Russes la barrière que la Pologne leur avait opposée aux 16ème et 17ème siècles. La Russie allait, dès lors, se trouver rejetée en Asie; seule Constantinople la rattacherait encore à l'Europe.

« Si avant la guerre, les intérêts et les convoitises de la Russie la portaient vers le Bosphore, actuellement c'est la nécessité qui l'y appelle. Il est un fait très important », ajoutait Nubar, « et auquel l'attention de Son Altesse ne peut assez s'attacher, c'est que des troubles très graves peuvent éclater en Orient. La Prusse attise le feu afin qu'on la laisse tranquillement parachever la plus grande Allemagne. Tout ceci est dans l'air, c'est l'impression du moment; c'est comme ces moments lourds où l'atmosphère est imprégnée d'électricité; on sent que quelque chose va arriver; on est inquiet; l'électricité peut se dissiper comme elle peut faire s'entrechoquer les nuages et dégager la foudre et les éclairs.

« C'est en prévision de ce qui peut arriver que je souhaiterais que les troubles de Candie fussent apaisés et que nos troupes rentrassent en Egypte. Si la question d'Orient est soulevée et qu'elle se dénoue soit en faveur, soit au détriment de la Turquie, l'Egypte n'a rien à craindre, pourvu qu'elle se concentre en elle-même ».

Le Vice-Roi qui n'avait pas définitivement renoncé à ses vues ambitieuses sur la Crète, interrogea Nubar à son retour de France.

— « Monseigneur, ce que vous demandez s'acquiert par le sabre, mais ne se demande pas ».

Le Vice-Roi le regarda étonné:

— « N'ai-je pas sacrifié 10.000 hommes dont les corps gisent dans cette île lointaine? Cette expédition militaire ne m'a-t-elle pas déjà coûté 30 millions de francs? »

« Le contrôle vous coûterait bien davantage, Monseigneur, car les Crétois, qui luttent pour leur indépendance, lèveraient demain les armes contre vous ».

« Et puis, quel faible projet pour Votre Altesse d'étendre sa souveraineté sur cette île quand elle n'est pas indépendante dans son propre pays. L'êtes-vous ? Non, Monseigneur. Votre pays est un 17ème consulat, le plus malheureux, parce que le plus riche. Ce qu'il faut à Votre Altesse, c'est de devenir le maître en Egypte en limitant la puissance des consulats qui partagent le pouvoir avec elle. Votre gouvernement n'y arriverait qu'en organisant la justice qui donnerait la sécurité à tous et ouvrirait ce pays au progrès moral et matériel. Le droit de réorganiser la justice en Egypte, voilà, me semble-t-il, la meilleure, la plus utile récompense que vous puissiez demander d'abord à la Sublime Porte puis aux puissances européennes ».

Ismail Pacha, convaincu, se rallia à cette thèse et commença les démarches pour la réforme judiciaire.

L'EXTENSION DES PRIVILEGES DE L'EGYPTE

Nubar envoyé en négociateur à Constantinople — Le Firman du 8 Juin 1867 — Récompense Vice-Royale.

Le Vice-Roi, voulant gagner à sa cause sa tante, la Sultane Validé et l'avoir pour alliée dans les démarches qu'il allait entreprendre pour obtenir de la Sublime Porte de nouvelles concessions élargissant son autonomie, lui envoya, en témoignage de respectueuse affection, un cadeau de dix mille bourses (cinq millions de francs or).

Le présent ayant été agréé, Hassan Pacha, l'agent du Vice-Roi à Constantinople, présenta à la Sultane, la requête de son neveu. Elle consentit à la soumettre au Divan.

Ce qu'Ismaïl Pacha demandait c'était plus que l'autonomie administrative, c'était presque l'indépendance, puisqu'il y réclamait le droit d'étendre, sans limite, les forces de terre et de mer, le droit de conférer tous les rangs civils et militaires; le droit de se faire représenter par des agents auprès des puissances étrangères et de conclure des conventions avec leurs gouvernements; enfin, il demandait le changement du titre de vali (gouverneur général) en celui d'Aziz (El Aziz, signifie roi honoré).

La Porte rejeta ces demandes purement et simplement. Mais le Vice-Roi avait de la persévérance; il n'était pas aisé de le décourager quant il avait formé un projet ayant pour but la grandeur et l'indépendance de l'Égypte. Il rappela Nubar de Paris et l'envoya plaider sa cause auprès du Divan Impérial.

En arrivant dans la capitale ottomane, l'envoyé du Vice-Roi trouva auprès des ministres visage de bois. Il se garda de les heurter de front et tourna habilement ses efforts d'un autre côté. Il alla voir l'ambassadeur de France, M. Bourée, et l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Lyons. Tous deux écoutèrent avec une évidente bienveillance l'exposé de sa thèse.

— « Les traités de commerce passés entre la Porte et les Puissances », dit le fin diplomate, « quoique très bien adaptés aux intérêts de la plupart des provinces de l'Empire Ottoman, ne conviennent nullement à l'Égypte. Est-ce que des négociations libres entamées avec les nations qui commercent avec l'Égypte ne seraient pas plus avantageuses pour ces nations et pour l'Égypte ? »

« Autre question plus importante et qui touche directement au progrès intérieur, à la prospérité générale de l'Égypte : la réforme judiciaire. Cette réforme est unanimement désirée par toutes les nations. Le Vice-Roi est anxieux de la réaliser ; elle est sa préoccupation constante car il sait que sans une justice stricte, son pays ne pourra jamais occuper la place qu'il ambitionne dans le cercle des nations évoluées. Il sent profondément que le bonheur de son peuple dépend de cette réforme. Mais comment le Vice-Roi pourrait-il remédier aux déficiences, vraiment lamentables que présente l'application de la justice en Égypte, s'il n'était pas libre de négocier ? »

Cet exposé, extrêmement adroit, entraîna la conviction des ambassadeurs qui acceptèrent de se faire les défenseurs de la cause égyptienne auprès de la Sublime Porte.

Appelé à s'expliquer devant les ministres turcs circonvenus par les deux ambassadeurs, Nubar développa son sujet et exposa les désirs de son maître avec toutes les marques de la déférence la plus flatteuse et une éloquence entraînante :

— « Le Vice-Roi », dit-il, « ne cherche pas à détacher l'Égypte de la Turquie. Il sait combien est précieuse pour son pays la protection du tout puissant Empire Ottoman. Le Vice-Roi ne menace pas ; il supplie. Il n'exige rien, n'élève aucune prétention en désaccord avec ses devoirs envers son suzerain ; il demande simplement que le Divan lui accorde

une aide sympathique, confiante, qui lui permette de travailler dans de meilleures conditions à la prospérité d'une province indissolublement liée à l'Empire Ottoman ».

Présentées sous cette forme humble et inoffensive, les demandes d'Ismaïl furent acceptées et confirmées par le firman du 8 Juin 1867. Et si le Vice-Roi n'obtenait pas à cette occasion le titre convoité d'Aziz, le Sultan lui décernait celui, très flatteur de Khédivé (mot d'origine persane signifiant maître, souverain).

— « Ainsi, » écrivait Nubar de Constantinople, en informant son maître du succès de ses démarches, « si Mohamed Aly avait fondé l'Egypte, Ismaïl Pacha avait jeté les bases de son autonomie. Et il avait obtenu sans effusion de sang, sans sacrifices imposés à son pays, d'une manière pacifique, des concessions si grandes qu'après elles il n'y avait plus que l'indépendance ».

La récompense fut digne des services rendus. Ismaïl Pacha, en témoignage de satisfaction, lui fit don d'un magnifique immeuble, situé au centre d'Alexandrie et dont le revenu annuel était évalué à £ 4.000.

Le négociateur fut chaudement félicité à son retour :

— « Mon Dieu ! » dit-il dans un cercle d'intimes, « ne nous réjouissons pas trop à l'avance ! Le firman n'est qu'une base sur laquelle nous devons édifier et construire. De l'édifice qu'Ismaïl Pacha saura élever sur cette fondation, découleront pour l'Egypte l'indépendance avec tous les avantages qu'elle comporte, ou la ruine... »

Paroles prophétiques inspirées à l'homme d'Etat par l'expérience et les leçons de l'histoire. Les constitutions les plus parfaites, les firmans les plus favorables n'acquièrent, en effet de valeur que par la sagesse de ceux qui les interprètent et les appliquent.

XII

La ruine d'un Etat est proche où la loi est sans force et soumise à ceux qui gouvernent.

LA RÉFORME JUDICIAIRE
Platon — Les Lois.

La Justice doit émaner du Gouvernement mais non en dépendre.

Nubar.

Pour avoir sa réforme judiciaire, l'Egypte est prête à donner des garanties même superflues. Aucune garantie n'est superflue lorsqu'il s'agit de l'honneur, de la liberté, de la prospérité des citoyens.

Nubar.

Ce n'est pas une bonne administration qui fait une bonne justice; c'est par une bonne justice qu'on arrive à une bonne administration.

La réforme judiciaire sera l'avant coureur de la réforme de toutes les institutions, de toutes les administrations et du Gouvernement lui-même.

Nubar.

XII.

LA REFORME JUDICIAIRE

Historique: les Capitulations et la situation des européens en Egypte avant Said Pacha.

Si l'on remonte à l'origine des Capitulations, on voit qu'elles étaient un traité de commerce que François I avait obtenu de Soliman-el-Kanouni en 1535, traité se résumant en des clauses qui soustrayaient aux tribunaux locaux les français dans leurs démêlés entre eux. Mais l'usage, l'interprétation abusive des Capitulations, leur permit, par la suite, de proclamer que les causes relevant entre français et étrangers pouvaient être jugées par les cours consulaires françaises.

Plus tard, au XVIIIème et au XIXème siècle, l'Autriche et la Russie revendiquèrent, à leur tour, le privilège des Capitulations. C'est ainsi que s'établirent dans toutes les parties de l'Empire Ottoman des cours consulaires dont le nombre alla toujours croissant. Toutefois, l'avantage de recourir aux tribunaux consulaires cessait chaque fois qu'un musulman était mêlé dans l'affaire. Dans ce cas, prédominait la loi du Chériat. Le chériat est l'ensemble des prescriptions canoniques dérivées du Koran et de la tradition; prescriptions qui règlent non seulement les devoirs des musulmans envers Dieu, mais aussi les rapports des musulmans entre eux, car, nous le savons, Mohamed fut, en même temps que fondateur de religion, fondateur d'Etat. Le Chériat s'applique donc uniquement à la grande communauté religieuse musulmane et ceci explique que les sultans aient consenti, dans le passé, à gratifier les chrétiens de privilèges judiciaires spéciaux.

Le régime capitulaire était appliqué à l'Égypte en tant que partie intégrante de l'Empire Ottoman. Le firman d'investiture adressé à Mohamed Aly — Juin 1841 — stipulait que : « tous les traités existants ou à intervenir entre la Sublime Porte et les puissances amies recevront également leur exécution, sous tous les rapports, dans la province de l'Égypte ».

En résumé, les traités de 1535 et les suivants, octroyés par les Sultans, établissaient d'une manière claire et nette une seule chose : la juridiction des Consuls sur leurs nationaux dont ils étaient déclarés les juges tant au civil qu'au criminel ; à part ce privilège juridique aucune franchise spéciale n'était accordée aux européens dans l'Empire. En Égypte, la situation qui leur était faite était humiliante à bien des égards. Les européens y résidaient dans des enclos spéciaux, ou cités, appelés *foundouks*. Ils ne pouvaient en sortir du coucher au lever du soleil et les clefs des hautes portes en fer de ces ghettos pour chrétiens se trouvaient entre les mains des gardes turques. Il existait encore des *foundouks* à Alexandrie au début du 19^{ème} siècle, ainsi que cela ressort de la convention signée entre les consuls et Gezaïrly Pacha — 6 décembre 1803. On y lit le texte suivant :

« Il sera établi une barrière à l'entrée du quartier franc pour qu'on puisse la fermer la nuit ; il sera placé une garde fidèle auprès de la dite barrière pour maintenir la tranquillité dans le *foundouk* ».

Les européens étaient-ils en sécurité dans leur cité ? Pas toujours. Leur vie, leur fortune, leur honneur étaient à la merci d'un gouverneur cupide ou mal intentionné. En 1804, au plus fort de la guerre civile qui dressait les uns contre les autres, Mamelouks, Turcs et Albanais, le gouverneur Aly Gezaïrly Pacha, forçant les barrières du quartier Franc, à Alexandrie, se livra, à la tête de ses troupes, à une manifestation antichrétienne. Les magasins furent pillés, des passants tués, des balles tirées sur les fenêtres et les portes. Représentation des consuls. Le Pacha entendait monnayer sa protection ; il fit la sourde oreille. Devant le péril croissant, toute la colonie européenne quitta la ville sous la protection de ses consuls et se réfugia dans l'escadre turque mouillée dans le Vieux-Port.

Le Divan, informé de ces évènements, dépêcha un émissaire qui intima l'ordre à Gezaïrly de rétablir la tranquillité à Alexandrie. Sur l'assurance réitérée de la Sublime Porte qu'il ne leur sera fait aucun mal à l'avenir, les européens consentirent à réintégrer leur domicile.

L'année suivante, la cité franque du Caire fut le théâtre d'une bataille en règle. Deux soldats albanais sortaient de la maison d'un médecin grec, logé dans le quartier; ils accostèrent par hasard un médecin français nommé Royer. Ce médecin, assis devant sa porte, tenait en main une canne. Elle plut aux deux soldats qui la lui réclamèrent avec insistance. Il refusa de la donner car c'était une canne à épée. L'un d'eux voulut la lui arracher de force. A sa surprise, le fourreau resta dans sa main tandis que la lame brilla dans celle de Royer. Se sentant en danger, les soldats s'armèrent de leur épée et se jetèrent sur leur victime pour lui prendre des mains l'arme qui, à présent, servait à sa défense.

Cris, injures, rassemblement; les domestiques de la maison vinrent au secours de leur maître; d'autres français se joignirent à eux. Le combat s'engagea. Il y eut des victimes de part et d'autre. Craignant des représailles, chacun se barricada chez soi et on ferma les portes de la cité.

L'agent français habitait la cité vénitienne. Prévenu en hâte, il accourut sur les lieux mais déjà une foule menaçante, renforcée par plus de cinq cents soldats albanais, essayait de défoncer le portail.

L'albanais tué était un bimbachi de la suite de Hassan bey. Il vint aussitôt et exigea qu'on lui livrât l'agent français. L'interprète du consulat, M. de Hildebrand, s'offrit généreusement à sa place. Conduit chez Hassan bey il y demeura trois jours au péril de sa vie.

La foule menaçante stationnait toujours aux portes de la cité; un massacre était imminent. L'intervention de Mohamed Aly sauva les français. Il proposa de porter l'affaire devant Khourchid Pacha, vice-roi d'Egypte et, en attendant la fin de l'enquête, il plaça sa garde particulière devant les portes de la cité. Une rançon de 4.000 piastres, payée comme prix du sang, mit fin à ce tragique épisode.

On sait que Mohamed Aly arrivé au pouvoir accorda sa protection aux européens. Mais les vieux préjugés étaient trop enracinés dans les cœurs pour qu'on pût les extirper rapidement et plus d'un chrétien tomba sous les balles d'un illuminé. La plus touchante de ces victimes fut Elvire, fille de M. Bokty, consul général de Suède.

L'épouse et les deux filles du consul se rendaient un matin au bain public du quartier de Bab-el-Chariyeh, en compagnie de plusieurs amies. Elles étaient vêtues à la franque, le visage découvert, simplement ombragé par les bords onduleux de leurs chapeaux de paille. Leurs compagnes étaient soigneusement enveloppées, de la tête aux pieds, dans les plis d'un large carré d'étoffe, selon la coutume du pays.

Elles passaient devant un café où des soldats fumaient leurs narguilehs. L'un d'eux, scandalisé par l'impudeur des chrétiennes osant montrer leur visage découvert, tira à bout portant sur les filles du consul. Une balle toucha Elvire, la blessant au ventre. Elle s'affaissa dans les bras du janissaire du consulat qui marchait derrière elle. On la transporta à la maison. Le foie avait été touché; tous les soins furent inutiles. Se sentant perdue, elle demanda elle-même les consolations de la religion. Elle mourut à minuit disant à son fiancé, un jeune officier français, accouru à son chevet: « Vous le voyez, mon ami, ce ne sont pas les militaires seuls qui meurent sous les balles... » — 31 Janvier 1816 —. Ces quelques exemples, choisis parmi un grand nombre, montrent que les européens en Egypte ne jouissaient d'aucune protection spéciale, d'aucun privilège. C'est Mohamed Aly, au faite de sa puissance qui, le premier, leur accorda certaines franchises. S'élevant au dessus des préjugés de son temps, et de sa religion, il les admit dans son intimité, les honora de sa confiance, leur concéda le droit d'acquérir des biens immeubles et leur permit de résider hors des foundouks.

Cependant, à aucun moment de son règne, il n'admit que sa volonté ne fit loi. S'il consultait volontiers les agents consulaires, il se réservait la décision. Même les plus hauts fonctionnaires étrangers entrés à son service n'étaient que les simples exécuteurs de ses ordres. Trop clairvoyant, trop jaloux

aussi de son autorité, il n'aurait jamais permis que les colonies européennes formassent un Etat dans l'Etat. D'ailleurs, eux-mêmes ne nourrissaient aucune ambition de ce genre. Ils étaient trop peu nombreux — 2.000 en tout — pour prétendre jouer un rôle sur la scène égyptienne.

LES TRIBUNAUX CONSULAIRES
 et
L'INTERPRETATION ABUSIVE DES CAPITULATIONS

**Changement qui survient sous les règnes de Saïd et Ismaïl Pacha —
 Les causes de ce revirement — Anarchie dans l'administra-
 tion de la justice — Désir général de réforme.**

La situation changea totalement sous le règne de Mohamed Saïd et d'Ismaïl Pachas. Ce qui à l'origine n'était que concession, se transforma en convention et, très rapidement finit par devenir une imposition. Quelles étaient les causes de ce revirement ? Comme toujours, les causes des transformations politiques et sociales sont multiples. Mais dans le cas présent, la plus importante, sans conteste, était la décadence de l'Empire Ottoman. A mesure que la Turquie, vaincue par la Russie, vaincue par l'Autriche, vaincue par l'Egypte, s'affaiblissait, les représentants des puissances élevaient le ton. A Constantinople comme au Caire, c'était les ambassadeurs et les consuls généraux qui faisaient la pluie et le beau temps. Au Caire, les consuls généraux se donnaient des airs de Lord Protector et les Vice-Rois Saïd et Ismaïl Pachas ne pouvaient plus rien décider sans l'assentiment de ces messieurs. Notons que le caractère de ces deux princes se prêtaient à de tels empiètements, tous deux trop conciliants pour mettre un frein aux abus de pouvoir des agents européens et pour les maintenir dans les justes limites de leurs droits et de leurs devoirs.

L'accroissement subit des colonies étrangères fut une autre cause qui précipita ce changement. On comptait à peine 3 à 4.000 étrangers sous le règne d'Abbas; en 1870, ce chiffre s'était élevé à 80.000 âmes. C'est que les voyages n'étaient plus les terribles aventures de jadis à travers des mers infestées de corsaires. La conquête de l'Algérie et de la Tunisie par la France avait mis fin à leurs exploits et voyager à bord des grands bateaux à vapeur était, en quelque sorte, une partie de plaisir. Ajoutons que le magnifique essor de la banque et du commerce, pendant la seconde moitié du 19^{ème} siècle, favorisait ces déplacements. Les capitaux cherchaient un champ d'expansion et l'Égypte — terre vierge — se prêtait merveilleusement à l'activité de hardis pionniers. Les européens y venaient donc très nombreux. Malheureusement, il y avait parmi eux un grand nombre d'aventuriers.

A côtés de ces indésirables venus d'Europe, il y avait le flot des émigrants venus du Proche Orient: grecs, syriens, juifs etc... Tout ce monde, fort remuant et léger de scrupules, trouvait mille moyens, dont quelques-uns condamnables, de s'enrichir. Mais quelque fut leur conduite, ils étaient sûrs d'être protégés par les tribunaux consulaires. Certes, dans le nombre, il y en avait plusieurs dignes de respect, où les justiciables étaient assurés de trouver une stricte justice; mais il y en avait d'autres où la vénalité était telle que personne n'avait chance de voir le droit triompher.

Pour comble d'anarchie, l'usage s'était introduit en Égypte — et cela en opposition aux usages en vigueur dans le reste de l'Empire Ottoman — de porter par devant les cours consulaires les différends entre étrangers et indigènes.

Voici ce qui avait donné naissance à cet abus. L'organisation judiciaire égyptienne était primitive, défectueuse et vénale. La justice y était rendue par un grand Cadi qui, ayant acheté sa charge à Constantinople, se faisait payer, à son tour, par les cadis ses subordonnés. Ceux-ci, pour rentrer dans leur argent, rançonnaient les justiciables et ainsi la justice était nécessairement vénale. En outre, les juges musulmans n'étaient pas assez instruits; les présidents et vice-présidents, choisis parmi les grands propriétaires du pays ou parmi

les employés supérieurs des différents ministères, étaient totalement ignorants de la loi et des pratiques judiciaires; surtout, ils étaient trop craintifs pour être indépendants. Rien n'était plus difficile que d'obtenir un jugement impartial si ce jugement devait les mettre en opposition avec le gouvernement ou avec le Vice-Roi.

Par une conséquence logique, les européens exigèrent que toute sentence rendue par un tribunal indigène fut déférée, conformément à l'article XI des Capitulations, par devant le consulat auquel appartenait le plaignant.

Les Egyptiens, vu la perte de temps et d'argent que leur occasionnait la révision d'un premier jugement, prirent l'habitude de porter leurs différends directement par devant les cours consulaires.

Comme de juste, Ismaïl Pacha s'inquiéta de l'extension prise dans son pays par ce droit coutumier. L'autorité locale se trouvait de la sorte dans la position inférieure d'une simple colonie européenne et cela faisait dire à Nubar que « le gouvernement égyptien n'est plus que le 18^{ème} consulat dans le pays ».

Cette organisation de la justice ne froissait pas seulement l'amour propre du Vice-Roi; elle nuisait également aux intérêts de l'Etat et de ses sujets. En effet, dans un procès entre un indigène et des étrangers de diverses nationalités, le plaignant devait porter son procès par devant les consulats de chacun de ces étrangers. Or, il y avait dix-sept tribunaux appliquant dix-sept lois différentes!... On imagine la perte de temps et d'argent que cela pouvait occasionner aux particuliers et même à l'Etat lorsque ce dernier se trouvait engagé dans un procès où les parties adversaires étaient de nationalités différentes.

Autre inconvénient: les controverses entre l'Etat égyptien et les étrangers se résolvaient fréquemment par voie diplomatique. Comme les européens s'arrangeaient presque toujours pour avoir raison, l'Etat était condamné injustement à payer des sommes s'élevant annuellement à plusieurs millions de francs.

— 101 —

XIV.

**Les négociations préliminaires pour la Réforme Judiciaire —
Le mémorandum de Nubar — Le rapport de la Commission française.**

Au cours du voyage qu'il fit en Europe, au printemps de 1866, pour pressentir les cabinets de Londres et de Paris sur le changement projeté par Ismaïl Pacha dans l'ordre de succession au trône de l'Egypte, Nubar entretint les ministres étrangers des idées de son maître sur la réforme des tribunaux égyptiens.

M. Drouyn de Lhuys et Lord Clarendon lui firent observer que cette question appartenait à la Sublime Porte. Ils l'écoutèrent cependant avec attention et demandèrent des notes, voire même un exposé écrit des réformes envisagées. Mais Nubar s'abstint de rien coucher sur le papier. Aux objections qui lui furent faites, il avait reconnu les difficultés de la question. Il se rendit compte que les négociations ne devaient être entamées qu'après une étude approfondie et un plan bien conçu.

A son retour, il proposa au Khédivé de n'aborder la question de la Réforme Judiciaire que l'année suivante. Tout l'hiver il mûrit son projet, en accord avec son maître.

Le Sultan ayant, sur ces entrefaites, délivré le firman qui octroyait à l'Egypte pleine liberté de régler ses affaires intérieures, le Vice-Roi jugea le moment venu de saisir les puissances européennes de son projet.

A M. de Lesseps qui lui proposait de procéder en commun à une vente de terrains à bâtir dans l'isthme de Suez, il répondit qu'il subordonnait son autorisation à l'heureux dénouement des négociations qu'il allait entamer. Et, par son ordre,

Nubar remit aux chancelleries européennes — Mars 1867 — une copie d'un mémoire où il exposait à son maître la nécessité d'une réforme judiciaire en Egypte.

* * *

Le Mémorandum de Nubar

(*extraits*)

La juridiction qui régit les européens en Egypte, qui détermine leurs relations avec le Gouvernement ainsi qu'avec les habitants du pays, n'a plus pour base les capitulations. De ces capitulations, il n'existe plus que le nom; elles ont été remplacées par une législation coutumière arbitraire; législation basée sur des antécédents plus ou moins abusifs qui laissent actuellement le gouvernement sans force et la population sans justice régulière dans ses rapports avec les européens.

Cet état de chose ne profite à personne, ni aux puissances européennes, ni à l'Egypte, il s'exerce au seul avantage de ceux qui se sont fait un métier d'exploiter ce pays.

Le besoin de réforme se fait vivement sentir: la colonie européenne augmentant, les agences étrangères elles-mêmes en comprennent la nécessité; elles la réclament. Le Gouvernement et les consulats sont d'accord sur les principes de cette nécessité; le désaccord ne commence que lorsqu'on arrive aux moyens de mettre le principe en pratique; on ne veut tenir aucun compte des capitulations; les abus introduits sont présentés comme des lois et des principes dont on ne saurait s'écarter; en un mot, on demande le but qui est la justice, mais comme on repousse les moyens, il en résulte que l'Egypte présente un état où l'indigène, soit demandeur, soit défendeur, ne pouvant trouver justice est, en définitif, dépouillé, heureux encore s'il n'abandonne qu'une maison à son locataire. Le gouvernement se voit assailli de procès que les consuls eux-mêmes ne peuvent s'empêcher souvent de qualifier de scandaleux. La population se méfie de l'européen; le gouvernement qui voit pourtant le progrès dans ce même européen est obligé, par peur d'en être victime, de le tenir éloigné. Les exemples ne manquent pas; il serait long de les énumérer;

il suffit seulement de savoir que le gouvernement, dans l'espace de quatre ans, a payé pour 72 millions de francs d'indemnités.

.....
La manière dont la justice s'exerce tend à démoraliser le pays. Tous les efforts de Son Altesse se sont brisés contre l'envahissement de cette démoralisation, et l'arabe, forcé de voir l'Europe à travers l'européen qui l'exploite, répugne au progrès de l'Occident et accuse le Vice-Roi et son gouvernement de faiblesse et d'erreur.

Depuis plus de quarante ans, l'européen jouit du droit de propriété en Egypte; il possède ses propriétés soi-disant sous la juridiction et la législation du pays; les consuls, en théorie, sont d'accord sur ce principe, mais dans la pratique, sous prétexte des capitulations l'européen propriétaire de maison ou exerçant un métier, n'acquitte point de taxes.

Cet état de choses, contraire à l'esprit et à la lettre des capitulations, met un obstacle à l'organisation du pays et le ruine moralement aussi bien que matériellement.

Votre Altesse a pensé que le seul remède à porter à cet état de choses, c'était l'organisation d'un bon système de justice qui présentât à l'Europe toutes les garanties qu'elle est en droit de demander.

Votre Altesse a pensé que l'élément étranger doit entrer dans l'organisation de nos tribunaux et, dans le principe, on doit lui donner des garanties même superflues afin de lui inspirer de la confiance et dans les hommes et dans le gouvernement.

Le principe est la séparation complète de la justice avec l'administration. La justice doit émaner du gouvernement mais non en dépendre; elle ne doit pas plus dépendre du gouvernement que des consuls.

.....
Le moyen d'inspirer cette confiance, c'est de posséder un corps de magistrature. Il ne suffit pas, en effet, de l'équité naturelle inhérente à une honnête nature pour constituer un bon magistrat; la connaissance de la loi est indispensable; c'est une étude à faire, c'est toute une éducation. Nos magistrats actuels ont une connaissance parfaite de la loi civile et

religieuse qui suffisait lorsqu'ils n'avaient qu'à rendre une justice uniforme dans ses mœurs et dans ses besoins.

Mais à de nouvelles nécessités, il faut de nouvelles lois et les européens, en s'établissant dans le pays, ont amené avec eux des usages nouveaux, des relations nouvelles. Un système mixte a commencé à s'introduire dans nos lois et dans nos codes. Il faut conséquemment des hommes nouveaux pour appliquer ce nouveau système.

.....
Puis Nubar, après avoir expliqué comment dans la pratique, on s'est écarté du texte des capitulations dans les questions criminelles, poursuit ainsi :

« Quel est l'esprit des capitulations ? La protection de l'étranger, mais non son impunité.

Quelle est leur lettre ? Son jugement par les tribunaux du pays, avec la garantie du Tribunal suprême et l'assistance de son drogman.

On a fait à Votre Altesse la même objection que pour les tribunaux civils, objection fondée sur l'absence de lois et de magistrats présentant des garanties suffisantes. Mais Votre Altesse, mettant de côté ce qu'elle pourrait réclamer comme un droit naturel — droit imprescriptible de tout gouvernement d'appliquer les lois de police et de sûreté à tous ceux qui habitent son territoire — a bien voulu appliquer au criminel l'idée qu'elle a eu au civil, c'est-à-dire instituer des tribunaux mixtes correctionnels.

Les capitulations protègent d'une manière inviolable le domicile et la personne de l'étranger. Il n'est pas question de porter atteinte à ce principe. Votre Altesse veut même le fortifier. Elle veut entourer l'européen, accusé de crime, de plus de garanties que ne lui accordent les capitulations ; au lieu de drogman, témoin muet, elle lui donne des juges pris en Europe et un jury mi-partie d'indigènes et d'européens. Si on demande plus de garanties, Votre Altesse les accordera. Le but de Votre Altesse est la protection des citoyens honnêtes, que l'impunité dont jouissent les coupables met de plus en plus en danger.

.....

En résumé, ce que Votre Altesse demande, soit au civil soit au criminel, c'est le retour aux capitulations, et non seulement un retour pur et simple, mais un retour qui accorderait aux étrangers des garanties bien supérieures à celles que leur présentaient les capitulations. En effet, d'après celles-ci, c'est un tribunal indigène qui juge, en présence du drogman. D'après la réforme projetée, Votre Altesse donne aux étrangers la garantie de tribunaux dans la composition desquels entre un élément européen et un code révisé conformément aux lois européennes pénales et civiles ».

Et Nubar proposait :

1. — de faire rentrer les capitulations dans le cadre strict de l'action qui leur fut assignée primitivement et de restreindre la compétence des juridictions consulaires ;

2. — de convier l'Occident à participer directement par sa législation et par ses magistrats, à une réorganisation radicale de la justice égyptienne ;

3. — et il réclamait l'unité de juridiction et l'obligation pour tous, étrangers et indigènes, de se soumettre aux nouveaux tribunaux tant au civil qu'au criminel.

* * *

Des tribunaux mixtes, basés sur l'unité de juridiction, l'unité de législation, l'unité d'exécution, dans le cadre de la souveraineté égyptienne et appliquant à tous les habitants du pays un nouveau code de lois civiles, commerciales et criminelles, voilà la « Réforme » telle que la concevait Nubar.

Mais son Mémoire adressé au Vice-Roi — en réalité destiné aux cabinets européens — produisit en Egypte une sensation profonde suivie d'une instinctive réaction. Les colonies européennes, prises de panique, parlèrent aussitôt de liquider leurs affaires et de rentrer dans leur pays.

La réaction des puissances ne fut pas moins vive. La Turquie, toujours à cheval sur ses droits, éleva tout de suite une protestation.

Elle craignait que l'ordre nouveau préconisé par Ismaïl Pacha ne s'étendit à tout l'Empire et que les autres provinces, Serbie, Montenegro, Crète etc..., ne réclamassent à leur tour, l'adoption de réformes aussi subversives.

L'Angleterre, quoique éprouvant une certaine méfiance envers ce projet, se montrait assez conciliante. L'Autriche et l'Italie se tenaient sur la réserve; mais à Paris, au ministère des Affaires Etrangères, l'opinion fut presque unanimement contraire au projet. On redoutait que la réforme du Vice-Roi n'introduisit dans le monument séculaire des capitulations une fissure qui, un jour, le fit s'écrouler tout entier.

Néanmoins, désireux de s'éclairer, M. de Moustier, ministre des Affaires Etrangères, fit nommer par l'Empereur une commission spéciale pour étudier ces propositions.

Voici quelques extraits du rapport de la commission française :

« Le Vice-Roi a un pouvoir sans limites. Il n'a d'autres règles que sa volonté et cette volonté est sans obstacles. Tout plie et se courbe devant elle. Son autorité est tellement puissante et absolue, elle peut s'exercer d'une manière si directe et si arbitraire, qu'il est impossible d'attendre un fonctionnement satisfaisant d'une justice placée sous pareille dépendance. De plus, le Vice-Roi est mêlé, à titre privé, à toutes les branches de l'activité sociale. Il possède une partie considérable du sol sur lequel s'exerce sa souveraineté. Il est agriculteur, industriel, commerçant, constructeur, etc... et à tous ces titres, nombre de plaideurs sont exposés à l'avoir pour adversaire patent ou dissimulé.

.....

« La pression du pouvoir dans les affaires de justice est d'autant plus à craindre que les plus hauts fonctionnaires se trouvent également mêlés, directement ou indirectement, à la plupart des grandes entreprises qui servent d'aliment au mouvement commercial et agricole.

.....

« L'Egypte n'a ni administration régulière, ni lois précises.

.....

« La plupart des personnes qui connaissent l'Orient et l'Egypte dans cet état d'impuissance où elle se trouvait avant que l'élément européen n'y apporta la vie; qui ont habité le pays dans des conditions diverses et vu fonctionner les institutions qui le régissent, opposent un veto absolu à toute modification aux capitulations et usages; les plus conciliants témoignent une grande méfiance et conseillent une extrême réserve ».

Après ce réquisitoire sévère contre le gouvernement égyptien, la commission présenta elle-même son projet. Nubar, comme nous l'avons vu, réclamait dans son rapport l'unité de juridiction et l'obligation pour tous, étrangers et égyptiens, de se soumettre aux nouveaux tribunaux, tant au civil qu'au criminel.

A ce projet, la commission substituait un système qui écartait d'abord la compétence criminelle, et pour la compétence civile faisait de l'appel à la justice mixte une obligation pour l'indigène, tout en laissant à l'étranger la faculté de s'y soustraire quand il était défendeur.

En résumé, la commission française savait à leur base les fondements de la réforme judiciaire.

A la réception de ce rapport, la déception fut grande au Caire, mais après un moment de découragement, Ismail Pacha et son ministre reprirent énergiquement le combat ayant pour objectif la réunion d'une commission internationale en Egypte.

— « Quels sont les ordres et décisions de Votre Altesse quant au programme qu'il faudra assigner à la commission ? » demanda Nubar de Paris.

— « La commission doit jouir d'une pleine liberté d'action, sans programme arrêté d'avance. Qu'elle étudie la question et formule elle-même son programme » répondit le Vice-Roi.

Obtenir l'envoi d'une commission internationale en Egypte, jouissant de sa pleine liberté, pour reprendre l'affaire à pied d'œuvre, tel fut le but vers lequel allaient converger les efforts du Vice-Roi et de Nubar, durant deux ans.

XIX.

LES NEGOCIATIONS AVEC LES PUISSANCES

Nubar en France —

Nubar, à Paris, entreprit le siège du Ministre des Affaires Etrangères essayant de le convertir à ses idées. M. de Moustier, inflexible, se tint aux conclusions de la commission. Devant ce parti pris, il s'adressa directement à Napoléon III, lui soumettant une note où il réfutait les conclusions du rapport de la commission. Ce geste désinvolte blessa le ministre. Son irritation contre Nubar fut extrême. M. de Lesseps qui avait été le voir le trouva dans des dispositions telles qu'il dit à Nubar de se désister de ses demandes.

— « Je n'en ferai rien »! répondit-il fièrement. « L'Egypte n'abandonnera pas un droit; les ministres passent, mais les Vice-Rois restent ».

Et le lendemain il s'en alla trouver M. de Moustier. L'entrevue fut orageuse! L'entente entre les deux hommes d'État s'avérait impossible car ils ne s'accordaient pas sur le sens à donner au mot « capitulation ». Nubar voulait dissocier les usages des capitulations tandis que le ministre français soutenait que les usages, imposés par la nécessité, avaient pris, au cours des siècles, force de loi. Nubar voulait aussi l'amener à se prononcer sur une question de principe à savoir: que les nouveaux tribunaux seraient obligatoires pour tous; enfin il s'évertuait à le convaincre de la nécessité de la réunion d'une commission internationale en Egypte.

— « Je ne sais s'il y aura une commission ici ou à Alexandrie, » répondit impatienté M. de Moustier. « Je ne sais même pas s'il y aura jamais une commission. Vous le savez, je ne suis

pas féru de vos réformes judiciaires. Le rapport du Vice-Roi me fait un peu l'effet d'une magnifique pendule que tout le monde admire mais qui, lorsqu'il faudra la remonter, se brisera; et alors, à la place de la pendule que l'on possède actuellement mauvaise, il est vrai, mais qui marche tant bien que mal, on aura une belle pendule dont le ressort sera faussé et cassé... »

« Une pendule au ressort faussé et cassé... » Cette comparaison toucha au vif l'amour propre du Khédive lorsqu'il la lut dans la lettre où son ministre lui rapportait textuellement cette conversation. Il écrivit à Nubar: « Au fond, nous pouvons nous passer du consentement de la France pour la réunion d'une commission européenne en Egypte... » Puis, réflexion faite, il se ravisa. La réforme judiciaire n'aurait de force que si elle était acceptée par le concert des puissances. L'approbation de la France était donc indispensable. Mais puisqu'elle se cantonnait dans son refus, il était inutile de s'obstiner à vouloir la convertir; il valait mieux s'efforcer de trouver des alliés parmi les autres nations, quitte à revenir ensuite à Paris.

Le Khédive donna le conseil à Nubar de faire le tour des Cours européennes.

* * *

En Angleterre — Mai 1868

Aussitôt arrivé à Londres, l'envoyé du Khédive demanda une audience à Lord Stanley qui le reçut au ministère des Affaires Etrangères, assisté du sous-secrétaire d'Etat, M. Hammond. Le soir même il relata l'entrevue au Khédive... « La discussion se déroula entre M. Hammond et moi, Lord Stanley écoutant. Elle dura une demi-heure, sans résultat appréciable. Ce Hammond est la personnification de la routine; c'est un bœuf! ou, si Votre Altesse préfère, c'est le type original de nos bach-kateb; il se butte, il se maintient sur ses positions de peur des responsabilités. Il faut circonvenir le ministre et recourir à la presse ». Il ajoutait pour éclairer son maître: « Ici les journaux, ou plutôt les journalistes ne sont pas comme en

France, il faut les convaincre. Je m'y emploierai de mon mieux ». Il se mit aussitôt à l'œuvre. Il rencontra d'abord les directeurs des principaux journaux londoniens et, avec son éloquence coutumière, plaida la cause de la réforme judiciaire; puis, il eut des entrevues avec des députés et des personnalités éminentes de l'industrie, du commerce et de la Banque. Il fut assez heureux pour persuader certaines de ces personnalités de se présenter à Lord Stanley afin de préconiser l'adoption de la réforme judiciaire.

— « Ce n'avait pas été un mince travail que de nous mettre d'accord », mandait-il au Khédive. « Ma tête bout comme une chaudière; ce sont des explications sur explications; des idées que je simplifie autant qu'il est possible, que je passe à l'alambic. Mais à force de simplifier et de faire passer à l'alambic, souvent elles s'évaporent et il n'en reste rien ».

— « Jamais », écrivait-il une autre fois, « une poule ne s'est donné tant de mal à rassembler les petits canards qu'elle a couvés que moi à mettre les idées de ces messieurs à l'unisson des miennes et dans une voie pratique ».

Pour s'assurer que les délégués traduiraient fidèlement ses idées, il munit chacun d'eux d'un memorandum. Une audience fut sollicitée. Lord Stanley montra de la compréhension; il promit d'étudier sérieusement cette question qui mettait en jeu tant d'importants intérêts.

— « J'espère, » dit-il persuasif, « que nous surmonterons rapidement toutes les difficultés ».

Nubar crut avoir cause gagnée: « Grande réussite! » télégraphia-t-il au Vice-Roi. « Lord Stanley admet la nécessité et le principe de l'unité du tribunal. Je lui demande audience. S'il me confirme sa réponse, je considère ma mission comme ayant complètement réussi à Londres et je pars pour Paris ».

Sur ces entrefaites parvenait à Londres un mémoire signé par 43 maisons anglaises établies en Egypte.

« Le Vice-Roi — disaient les signataires — est un maître absolu dans ses Etats; il est aussi le plus grand propriétaire, le plus grand spéculateur et négociant de l'Egypte et les intérêts colossaux qui, à divers titres, aboutissent à sa personne

doivent avoir pour effet de lui donner un intérêt personnel dans un grand nombre de causes commerciales qui seraient soumises au tribunal mixte que l'on se propose d'établir.

« Il est inutile de dire que, dans de telles causes, un simple particulier, quand même le droit serait de son côté, n'aurait aucune chance d'obtenir une décision juste et impartiale en face de l'écrasante influence qui se dresserait devant lui... En conséquence, dans ce pays, aucun tribunal ne pourrait offrir une garantie suffisante pour l'administration impartiale de la justice dans les affaires commerciales ».

Et les signataires de demander à Lord Stanley de n'admettre aucune proposition ayant pour objet l'abolition des cours consulaires britanniques en Egypte. Ce mémoire que Nubar qualifia de « un tissu de bêtises » dut renouveler les perplexités du Secrétaire d'Etat, car, dans l'entrevue qu'il lui accorda, il se montra fort réticent. Déjà la veille de l'audience, il avait adressé une dépêche à Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris, dans laquelle il développait des opinions très proches de celles de M. de Moustier, sauf qu'il se montrait en faveur de la réunion d'une commission internationale à Alexandrie.

* * *

Retour en France — Juillet 1868

De retour à Paris, Nubar rencontra M. de Moustier. Décidément la question de la réforme judiciaire avait le don d'exaspérer le ministre des Affaires Etrangères, car la rencontre fut presque une dispute.

— « Je crois que M. de Moustier allait avoir une attaque de nerfs devant mon insistance à dissocier les usages des capitulations », écrivit-il au Khédive.

Puis, dans une seconde lettre: « Il est inutile de nous heurter à M. de Moustier; il ne faut pas le combattre de front; il faut le tourner, le circonvenir. Le moyen à employer c'est la presse qu'on ferait jouer délicatement et c'est l'adhésion des autres puissances à la commission ».

Nubar proposa de partir pour Berlin et Florence « car », écrivit-il, « bon gré, mal gré, sous la pression de l'opinion publique et après l'adhésion des puissances, la France sera obligée de céder ».

Toutefois, il ne partit pas immédiatement pour Berlin. Il demeura à Paris tout le mois d'août pendant lequel il eut plusieurs entrevues avec M. Desprez, directeur général des affaires publiques. Ce fut entre les deux hommes l'occasion d'une dernière passe d'armes. Comme M. Desprez lui vantait la justice des cours consulaires, Nubar répondit avec humeur :

« Voulez-vous connaître mon opinion sur les cours consulaires en Egypte? Eh bien, je vous dirai que la justice consulaire en Egypte est aussi juste et équitable que la justice du ciel; le consulat de Grèce représente la cour de l'archange Gabriel; l'archange Michel est représenté par la cour d'Italie; St. Paul en personne est descendu au consulat d'Angleterre et St. Pierre, ses clefs à la main, tient un lit de justice au consulat de France. Quelle plus haute idée peut-on avoir de la justice consulaire en Egypte? Mais il y a un draw-back à tout cela, c'est que chacun de ces archanges et de ces saints a sa loi, sa manière de procéder. Or, un pauvre diable qui entreprend une affaire ne connaît pas quel est l'ange qui le jugera et ne peut donc jamais se mettre en règle. Il est appelé devant St. Pierre lorsqu'il croyait avoir affaire à St. Paul; il est troublé, confondu; il a raison, et, malgré cela, se trouve envoyé, très saintement à tous les diables ».

Nubar rapporta tout au long cette conversation, afin, écrivit-il, « que Son Altesse voit que je n'ai plus le ton suppliant, que je traite d'égal à égal et quelquefois de haut en bas. Il faut que le ministère français puisse enfin voir en Son Altesse, non un esclave révolté, mais bien un prince souverain ».

L'envoyé du Khédivé entreprit alors de gagner la presse à la cause égyptienne et, en même temps, il suggéra au Vice-Roi de demander à l'un des plus savoureux écrivains de l'époque, Edmond About, d'écrire un livre sur l'Egypte. About, invité, fut brillamment reçu par Ismaïl Pacha. De ce voyage d'études et d'agrément naquit « Ahmed le fellah », tableau véridique des mœurs égyptiennes. Sous le voile de la fiction,

Ahmed — un fellah élevé sur les bords de la Seine grâce à la munificence d'Ismail — se faisait l'interprète des aspirations nationales et le défenseur de ses droits méconnus.

Voici quelques pages où l'écrivain retrace le mode de perception des impôts dans la Vallée du Nil, système fiscal que connurent aussi les pays d'Europe et qui fut directement la cause des révolutions qui secouèrent ce continent à la fin du 18^{ème} siècle :

— « La perception des impôts s'est toujours mal faite en Egypte. Quand le gouvernement veut avoir 10 millions, il les demande aux moudirs qui les donnent, quitte à les reprendre aux cheikhs el balads, qui se remboursent sur le peuple. Tout naturellement les premiers veulent entrer dans leurs capitaux avec usure, et la méthode se poursuit jusqu'à la fin. La pièce de cinq francs qu'on arrache au fellah s'use en passant de main en main, et lorsqu'elle arrive à Son Altesse, si elle vaut plus de 10 sous, c'est miracle ! Par un phénomène identique, quoique inverse, quand le Vice-Roi donne cinq francs pour les besoins du peuple, les fellahs n'ont pas souvent plus de 10 sous. Ne riez pas : il en était de même en France, sous nos rois et les fermiers généraux de tous les pays n'en font pas d'autres. On lit dans Marcellis que les fellahs de l'antiquité mettaient un point d'honneur à refuser l'impôt jusqu'à ce que le baton eut mit fin à leur résistance. La mode s'est continuée... »

Voici encore un tableau plein de verve des mœurs européennes à Alexandrie, mœurs qui devaient remplir de révolte le cœur de tous les « Ahmed » d'Egypte. C'était des dénis de justice pareils à celui rapporté ici par About qui faisaient justement désirer au gouvernement égyptien la réforme de l'administration judiciaire. Mais laissons la parole au talentueux auteur du « Fellah ».

— « Le pays de cocagne c'est Alexandrie. Pas un sou d'impôt à fournir. Payer l'impôt, c'est bon pour un fellah. Le loyer même est une fiction légale. Je prends une maison de 1000 talaris à un propriétaire arabe. La première fois qu'il vient toucher son terme je lui répons : « tu m'ennuies, moricaud ! Va-t-en voir chez le consul si j'y suis ». C'est qu'il y va, le malheureux. Il entame un procès dont il lui faut, comme

de raison, payer les frais à l'avance. Cela dure six mois, un an, je ne sais trop; mais la veille du jour où je craignais d'être condamné, je passe la maison à un belge qui me donne cent louis de bonne sortie et le procès est nul, car la juridiction change; c'est devant le consul de Belgique qu'il faut recommencer la plainte et la dépense. Les consuls qui sont établis pour protéger leurs nationaux, ne peuvent pas les condamner sans y mettre des formes; on a toujours le temps de faire le plongeon et le Belge, averti, sous-loue la baraque à un grec qui la cède à un italien, qui la repasse à un allemand.

« Or, comme nous avons dix-sept consulats dans la ville, vous pensez si l'arabe est volé! Bonne affaire! »

« *Ahmed le fellah* » parut dans la Revue des Deux Mondes — février 1869 — et rapporta à son auteur la coquette somme de 25.000 francs.

* * *

Nubar en Allemagne et en Italie — Sept.-Oct. 1868

Dès son arrivée à Berlin, Nubar prit contact avec M. Kœnig — ancien consul général en Egypte — Directeur en chef au ministère des Affaires Etrangères de l'Allemagne du Nord. C'était le fonctionnaire que Bismarck consultait pour les affaires d'Orient. Pour la centième fois, « le pèlerin de la justice », comme on commençait à appeler Nubar, développa le thème de la réforme judiciaire en Egypte; il exposa la nécessité de fondre en un seul les dix-sept tribunaux consulaires et expliqua la nécessité de la réunion d'une commission internationale à Alexandrie à l'effet d'étudier sur place tous les aspects de cette question.

M. Kœnig ne souleva pas les objections habituelles: le respect sacro-saint des capitulations, l'omnipotence du Khédive, l'absence de lois, la vénalité des juges etc...

Encouragé, Nubar lui dit à brûle-pourpoint:

— « Si le gouvernement fédéral veut nous prêter son appui — et nous en avons grand besoin — il faudra qu'il le fasse franchement, à la Bismarck, sans réserve ».

Le ministre flatté promit son appui. Les discussions à Berlin allèrent, en effet, à la Bismarck. Le gouvernement fédéral accorda son consentement pour la réunion de la commission internationale à Alexandrie. Nubar en informa aussitôt le Khédive et recommanda instamment de se mettre à l'œuvre afin d'établir les codes de lois et de procédure.

Dans la même lettre, il ajoutait: ... « il faudrait que ce travail soit accompli avant la réunion de la commission à Alexandrie. C'est un travail immense que Son Altesse a entrepris mais en même temps une gloire immense, la gloire qui s'attache au nom des législateurs, des « kanounis ».

Le gouvernement italien, en réponse au mémoire présenté par Nubar l'année précédente, avait fait connaître son désir de favoriser les progrès intérieurs de l'Egypte et il avait ordonné les études préparatoires qu'il jugeait indispensables pour pouvoir, le moment venu, se prononcer en connaissance de cause sur cette importante question. Les réformes judiciaires proposées par le Vice-Roi furent donc examinées par des hommes compétents. Le gouvernement italien, considérant que l'on devait étudier sur les lieux l'état des choses, avait décidé d'adhérer à l'idée d'une commission internationale qui serait chargée de procéder à l'examen préliminaire destiné à faciliter l'accord définitif. Aussi la tâche de Nubar fut-elle aisée en Italie et, en quittant Florence, il emportait son second succès.

* * *

Nouvelles tribulations

L'opposition de la Sublime Porte.

Ayant communiqué au Khédive le résultat de ses négociations, Nubar lui demanda s'il ne serait pas opportun qu'il allât à Vienne avant de rentrer. Mais le Pacha, en villégiature à Constantinople, travaillait lui-même l'Autriche, la Russie et l'Amérique. Il lui conseilla de retourner plutôt à Paris où M. de Moustier venait de tomber. Joie de Nubar qui se crut

arriver au but. Hélas! la désillusion vint rapide. M. de la Valette, qui venait d'occuper son siège au ministère des Affaires Etrangères — décembre 1868 — le reçut très froidement. Prévenant toute discussion il dit, dès l'abord: « Mon prédécesseur avait désavoué ce projet; je le désavoue aussi... »

De nouveau, les négociations étaient arrivées à un point mort.

Enervé par ces lenteurs, influencé peut-être par Chérif et Zulficar Pacha — adversaires politiques du ministre arménien — le Vice-Roi le rappela brusquement.

— « D'autres continueront ces pourparlers, » confia-t-il à M. Poujade, consul de France; « certes, Nubar n'est pas un homme sans valeur, mais il ne nous est pas indispensable, ainsi qu'il se plaît à l'imaginer ».

— « D'autant moins, » insinua M. Poujade, « que Votre Altesse peut le remplacer par Chérif Pacha. Je ne vous cache pas que la nomination de ce diplomate éclairé, parfaitement désintéressé et honnête, serait bien vue à Paris où on apprécie ses sentiments francophiles. Nubar a beau s'en défendre, au fond toutes ses sympathies vont à l'Angleterre... Je le soupçonne de porter une cocarde anglaise sous son fez... »

— « Croyez-vous ? » questionna le Khédive. « Pourtant il fréquente de préférence la société française où il compte de nombreux amis ». Puis, s'animant: « Une chose est certaine, c'est qu'il est vain! il a une trop grande opinion de lui. A l'en croire, il est le seul capable de civiliser l'Egypte... Tout pesé, j'ai bien fait de le rappeler. S'il revenait ici après avoir terminé avantageusement pour moi la question de la réforme judiciaire, je n'aurais pas de palais assez grand pour le loger! »

Nubar revint donc en Egypte.

Il faut croire, cependant, que le ministre arménien était irremplaçable comme diplomate, car quelques semaines plus tard, le Khédive lui demanda de repartir pour la France. Son retour y fut peu goûté. « Mon Dieu, le Vice-Roi ne pouvait-il nous laisser tranquilles actuellement, » déclara M. de la Valette, en apprenant son arrivée.

Nubar alla aux informations; il sut par Lord Lyons que M. de la Valette, pas plus que son prédécesseur, n'était

favorablement disposé pour la réforme judiciaire. Dans ces conditions, la prudence s'imposait, d'autant plus qu'on le disait fort susceptible. Au lieu de prendre le bœuf par les cornes, il valait mieux parlementer, faire le siège de l'entourage du ministre, gagner M. Tissot, par exemple. Mais qui avait de l'influence sur M. Tissot ? Le Prince Napoléon, lui souffla-t-on à l'oreille. Nubar alla voir le Prince et le pria d'intercéder en faveur de l'Egypte auprès du Sous-Directeur aux Affaires Politiques.

A peine eut-il dit que le Vice-Roi l'envoyait pour la question des juridictions que le Prince partit « comme un ouragan » et l'inonda pendant dix bonnes minutes d'une « véritable ondée de grêle et de pluie ». Il déclara, rapporte Nubar, « que nous étions des corrupteurs, que nous avions corrompu les consuls et bien d'autres... que les personnes ainsi corrompues n'avaient aucun pouvoir pour nous servir parce que nous les tuons moralement... qu'en fin de compte, avec notre argent, nous perdions notre cause ».

Nubar reçut l'averse sans broncher. Quand le Prince Napoléon eut fini : « On voit bien », répondit-il tranquillement, que c'est en France que Beaumarchais a trouvé le caractère de Basile : « Calomniez, il en restera toujours quelque chose ». Il adjura le Prince de ne point croire à ces fausses accusations. « Nous sommes malades », dit-il, « population indigène, population étrangère, tout le monde nous déclare malades. Comment nous refuse-t-on, depuis tant de temps, un examen pour constater la nature de notre mal ! le mal constaté, le remède indiqué, nous verrons bien Monseigneur, si c'est nous qui produisons la gangrène et la pourriture ou si elle nous est communiquée ».

— « Eh bien oui, » dit le Prince avec véhémence, « un examen, vous avez raison, mais un examen public ; ne demandez pas autre chose, vous ne l'obtiendrez pas ».

— « Je n'ai jamais demandé autre chose, Monseigneur ».

Finalement, le Prince promit de parler au ministre en sa faveur.

Mais M. Tissot n'était pas un homme facile à convaincre. Au premier mot qu'on lui en toucha : « Cette affaire égyptienne est comme un chat dans mes c... » s'écria-t-il, en déclarant

qu'il casserait sa plume plutôt que de lâcher d'une semelle les conclusions de la commission. Il reconnut toutefois que la situation était difficile. « Les Italiens nous ont faussé compagnie et les Prussiens ont pris le parti des Egyptiens; à présent tout dépend de l'Empereur et de l'Impératrice ».

Auprès de l'Impératrice, il n'y avait pas de meilleur avocat que M. de Lesseps. Le Président de la Compagnie de Suez, gêné dans ses travaux par un manque de fonds, désirait mettre en vente un certain lot de terrain dans l'isthme. Il fit des démarches dans ce sens auprès d'Ismail Pacha qui lui fit cette brève réponse: « Donnant! Donnant! » Malgré les pressantes sollicitations de M. de Lesseps, il se montra inébranlable dans sa résolution. Cette vente de terrain c'était la dernière flèche dans son carquois; il voulait en user à bon escient; il répéta avec fermeté qu'il subordonnait son autorisation à l'adhésion du gouvernement français à la réforme judiciaire.

M. de Lesseps, forcé de lui prêter main forte, présenta lui-même un mémoire au ministère: « Vous vous repentirez bien vite d'aller devant les tribunaux musulmans, » lui fit-on observer; « c'est comme si vous donniez au Vice-Roi des verges pour vous fouetter ».

— « Que voulez-vous, j'y suis contraint par la nécessité », répondit-il. Devenu ainsi, en quelque sorte, l'allié du Vice-Roi dans la question judiciaire, il fit présenter une note à l'Impératrice en vue d'en hâter la solution.

Nubar, de son côté, fit une démarche auprès du fils de M. de la Valette, pour l'intéresser à sa cause et le prier d'en parler à son père. Enfin, il fit rédiger pour l'agence Havas, une correspondance censée venir d'Alexandrie et qui devait être présentée au cabinet du ministre « comme expression de l'opinion en Egypte ».

Le 13 février, il fut reçu par M. de la Valette. L'entrevue fut des plus cordiales. Nubar avait préparé une note explicative dont le ministre prit connaissance. « Quand donc », demanda-t-il, « tous ces abus se sont-ils introduits dans les cours consulaires ? » Nubar accusa les consuls négociants et leurs drogmans. « Ces consuls négociants, je ne les ai jamais consi-

dérés pour ma part comme des consuls, mais comme des tapissiers ». Discutant ensuite la question des juges à engager, il dit que « mieux ils seraient payés, plus les tribunaux égyptines seraient indépendants ». Bref, Nubar retira de l'entretien l'impression que la négociation était une affaire presque terminée. Néanmoins, deux mois se passèrent encore avant qu'on ne lui annonçât officiellement l'adhésion du gouvernement de l'Empereur à la commission internationale.

— « Vous savez », dit M. de la Valette, « que cette commission n'a pas le pouvoir de décider ».

— « C'est précisément ce que Son Altesse demande; elle ne veut livrer ses droits à personne ».

— « Elle prendra les conclusions du rapport français comme base de ses discussions ».

— « Le point de départ m'est tout à fait indifférent; c'est le point d'arrivée qui est important ».

Au sortir de l'audience Nubar lança un câble:

— « Je prie Votre Altesse d'agréer mes hommages et mes respectueuses félicitations ».

Et dans une lettre écrite le même jour :

— « Vingt mois ont été nécessaires pour amener la France à consentir à abolir des traités séculaires. Mais qu'est-ce que vingt mois en comparaison de la grandeur de l'œuvre et lorsqu'on envisage les résultats obtenus et à obtenir! C'est l'histoire seule qui pourra les enregistrer ».

* * *

Bien qu'elle eut été mise au courant des propositions du gouvernement égyptien, la Porte n'avait jusqu'alors fait aucune objection officielle à la réforme projetée. Mais lorsqu'elle apprit que les négociations étaient sur le point d'aboutir et que les puissances acceptaient de prendre part à une commission pour étudier les modifications à apporter aux capitulations, elle opposa son veto.

Par une lettre vizirienne, Aly Pacha informa le Khédivé que « les capitulations étant obligatoires dans toute l'étendue du territoire ottoman, l'étaient également à l'Égypte, vas-

sale de l'empire; que le Khédivé n'avait pas le droit d'agir en souverain, c'est à dire d'entamer des négociations avec les ambassadeurs des puissances accréditées auprès de la Porte. Le grand Vizir terminait sa lettre par cet ordre qui résumait sa pensée en même temps qu'elle définissait la position de l'Egypte: « Rien d'international ne peut être conclu sans le concours et la ratification de la Sublime Porte ».

La lettre était datée du mois de juillet. Or ce juillet 1869 marquait l'apogée de la crise turco-égyptienne; conflit d'une gravité telle qu'il risquait non seulement de compromettre les négociations pour la réforme judiciaire, mais de renverser le trône d'Egypte.

LE CONFLIT TURCO-EGYPTIEN

Les griefs de la Turquie contre Ismaïl Pacha — Velleïté d'indépendance du vice-Roi découragé — Nubar, champion de l'autonomie égyptienne. Il reçoit mission d'expliquer aux puissances les intentions de son maître — Sa lettre aux chancelleries — Les exigences de la Turquie.

Les négociations au sujet de la réforme judiciaire n'étaient que la goutte d'eau qui fait déborder le vase, car le Divan avait plus d'un grief contre Ismaïl Pacha. Son attitude en Crète avait tout particulièrement alarmé le Sultan. Le Khédive, par des libéralités calculées, avait, en effet, essayé de gagner la sympathie des crétois et de les amener à réclamer l'annexion de leur île à l'Egypte; en même temps, il avait envoyé Nubar en Europe avec mission d'approcher les puissances pour connaître leurs dispositions.

Nubar étant allé aux informations se rendit compte que les visées de son maître se heurteraient à l'opposition intransigeante de la France et de l'Angleterre. « La Crète se gagne à la pointe de l'épée et ne se demande pas », écrivit-il de Paris, conseillant au Khédive de sagement renoncer à ce projet. Ces démarches, si secrètes fussent-elles, avaient été connues à Constantinople où elles avaient soulevé une tempête d'indignation. Comme pour aggraver cette faute, le Khédive avait brusquement retiré ses troupes avant la pacification complète de l'île et il les avait retirées à un moment où les puissances, émues par la longue, la douloureuse résistance des Crétois envisageaient de demander à la Turquie de se désister de la Crète pour permettre son union à la Grèce.

L'administration intérieure de l'Égypte offrait un autre sujet de mécontentement à la Sublime Porte. Les emprunts à jets continus contractés par Ismaïl inquiétaient, à juste raison, le Grand Vizir; il s'en était ouvert franchement aux ambassadeurs de France et d'Angleterre. « En cinq ans », leur dit-il, « le Khédive a contracté cinq emprunts. La continuation de ce système aurait pour effet de conduire le pays à la ruine et à amener une crise financière qui provoquerait l'intervention des puissances et la constitution d'une commission de contrôle analogue à celle créée par la France à Tunis, mesure que le Divan ne verrait qu'avec la plus grande répugnance. Aussi le Sultan et le gouvernement sont-ils bien décidés, pour prévenir une telle éventualité, de mettre un terme à l'extravagance financière d'un vassal imprudent ».

Les voyages en Europe du Khédive où il se comportait et recevait des honneurs dus seulement à des souverains indépendants, n'étaient pas un des moindres griefs de la Porte. En ce moment même, il faisait le tour des cours d'Europe pour inviter les souverains aux fêtes d'inauguration du Canal de Suez. La Porte estimait que ces invitations devaient émaner du Sultan et non d'un simple gouverneur de province.

Ces allures d'indépendance avaient cet autre inconvénient de confirmer les bruits qui couraient sur son compte. Ses adversaires politiques soutenaient que son intention était de profiter de la présence des souverains pour proclamer l'indépendance de l'Égypte et mettre la Turquie devant un fait accompli. Ces bruits n'étaient pas sans fondement. Brusquement, sans que rien ne justifia de telles mesures, le Pacha avait, en effet, porté son armée de 30.000 à 150.000 hommes. Il avait hérissé de canons les côtes égyptiennes d'Alexandrie à Damiette et commandé quatre frégates cuirassées ainsi que 200.000 fusils. Le souvenir des guerres turco-égyptiennes était encore trop vivace dans les esprits pour laisser indifférente la Turquie devant ces préparatifs. Sa méfiance, son mécontentement se traduisirent par une note envoyée à ses représentants à l'étranger avec ordre de la faire circuler dans toutes les chancelleries.

Par cette lettre circulaire, le Divan rappelait que le seul acte constitutif qui ait fondé l'état actuel des choses en Egypte est le firman de 1256 (1841). Or, que dit ce firman ? Il accorde à la famille de Mohamed Aly Pacha le gouvernement héréditaire de l'Egypte, tout en fixant les limites de ses immunités administratives; il assimile les gouverneurs d'Egypte, sous tous les autres points, aux gouverneurs généraux des autres provinces de l'Empire et déclare d'une manière très explicite, que toute infraction aux conditions y contenues impliquerait la déchéance immédiate — 17 juin 1869 ».

* *

A Paris, le Vice-Roi se montra ennuyé et irrité à la fois des plaintes élevées par la Porte à son sujet. Mais s'il avait compté entendre en France des paroles de nature à flatter ses velléités d'indépendance, il fut vite détrompé.

Le Marquis de la Valette de même que Lord Clarenton, à Londres lui déclarèrent franchement qu'ils verraient avec le plus grand déplaisir se renouveler la querelle entre l'Egypte et la Turquie. D'ailleurs, lui dirent-ils, les privilèges que le Sultan lui avait accordés suffisaient pour tous les besoins pratiques.

Le Khédivé parut se calmer. Mais bientôt il eut de nouveaux sujets de se plaindre. Une campagne de presse était déclenchée contre lui à Constantinople et on y réclamait ouvertement sa déchéance.

En même temps, le Khédivé apprenait que le Sultan ayant rappelé d'exil son frère Moustapha Fazil, l'avait élevé à la dignité de ministre sans portefeuille, l'autorisant à reprendre, comme précédemment, sa place dans les conseils du gouvernement ottoman.

Avec sa finesse habituelle, il pressentit le danger. Il rentra précipitamment en Egypte sans passer par Constantinople ainsi que l'exigeait le protocole. Nubar resté à Paris, reçut la délicate mission d'expliquer aux gouvernements étrangers la conduite et les intentions de son maître. Il vit le prince de la Tour d'Auvergne, successeur du marquis de la Valette, ainsi que les ambassadeurs de Russie, d'Autriche,

de Hongrie et d'Angleterre. Dans une lettre particulière qu'il adressa au consul de Prusse en Egypte — lettre dont les copies circulèrent dans toutes les chancelleries — examinant l'état actuel des rapports entre la Turquie et l'Egypte :

« Personne », écrivit-il, « ne le regrette plus que son Altesse et, s'il m'est permis de me nommer après le Vice-Roi, personne ne le regrette autant que moi. Nous avons besoin, je ne veux pas dire de calme, car les rapports actuels ne troubleront pas la tranquillité publique, mais nous avons besoin de toute la tranquillité de notre esprit pour mener à bonne fin la question de la réforme judiciaire; nous avons surtout besoin que la Porte ne vienne pas à la traverse et ne fournisse pas, par là, prétexte à quelque puissance de s'opposer à la réforme et de nous maintenir dans le chaos actuel. Vous pouvez être convaincus que ce ne sera jamais le Vice-Roi qui ira chercher querelle à la Porte. Ce serait agir contre nos intérêts et cela est si vrai que, dans les malentendus et, si je puis m'exprimer ainsi, dans les brouilles passagères de famille qui ont pu se produire depuis 1840 entre Constantinople et l'Egypte, l'initiative n'a jamais appartenu à cette dernière. Cela se conçoit: tout progrès en Egypte offusque les fonctionnaires de Constantinople et leur porte ombrage; ce n'est pas raisonné, c'est instinctif ».

Nubar citait, à titre d'exemple la confection du Canal Mahmoudieh, la construction des chemins de fer d'Alexandrie à Suez, le percement de l'isthme de Suez, trois entreprises auxquelles la Porte s'était opposée, parce qu'elles devaient développer la richesse du pays.

« Actuellement », poursuivait-il, « la Porte voit dans la question de la réforme judiciaire, le complément moral des progrès matériels que l'Egypte a faits, grâce au Canal Mahmoudieh, au chemin de fer et au Canal de Suez. Elle comprend très bien que l'Egypte organisée judiciairement comme le projette le Vice-Roi, l'uniformité légale étant établie entre les étrangers et les indigènes, l'Egypte atteindra en peu d'années son maximum de richesse et de prospérité.

« Avec son instinct de pouvoir absolu, de pouvoir aristocratique, de pouvoir sacerdotal, la Sublime Porte est réfractaire à tout progrès moral. Elle croit nécessaire pour sa sauvegarde,

de maintenir l'Égypte dans la même ornière qu'elle-même. C'est pour cela qu'elle a soulevé des réclamations auprès des puissances au sujet de la question de la réforme judiciaire en Égypte. Les réclamations de la Porte ont été repoussées par les puissances; c'est alors que la Porte accuse le Vice-Roi de faire acte de souveraineté par son voyage en Europe, et par les invitations qu'il adresse aux souverains à l'occasion de l'inauguration du Canal de Suez. Elle l'accuse, en outre, de vouloir négocier la neutralisation de l'isthme de Suez. Le Vice-Roi, à toutes ces accusations, ne répond que par son désir d'avoir les meilleurs rapports avec la Porte. Aux accusations de félonie portées contre lui par les journaux officiels de Constantinople, aux demandes de destitution formulées dans des brochures que ne peuvent ignorer les bureaux du ministère des Affaires Étrangères, Son Altesse ne répond que par l'intention et le désir qu'Elle manifeste ouvertement d'aller présenter ses hommages au Sultan et de lui demander la continuation de ses faveurs...

.....
Quant aux rapports avec Constantinople, Nubar déclarait n'avoir aucune appréhension à leur sujet. Il terminait sa lettre en disant :

« Nous ferons tout pour ne pas donner à la Porte le moindre prétexte, et nous comptons sur la sagesse de votre gouvernement pour la calmer peu à peu, en lui exposant la pure vérité, à savoir que ni dans ses actes, ni dans son langage, le Vice-Roi n'a porté atteinte aux droits du Sultan ».

Ce langage modéré satisfait pleinement les gouvernements de France, d'Angleterre et de Vienne, mais non le Sultan Abdul Aziz toujours fort irrité contre le Vice-Roi. Dans un mouvement d'humeur, Sa Majesté alla jusqu'à déclarer à Moustapha Fazil qu'il ne se sentait pas lié par le firman changeant l'ordre de succession en Égypte. Joie du prétendant égyptien qui aussitôt alla faire part aux ambassadeurs de ses nouvelles espérances. Ceux-ci calmèrent son exaltation et s'empressèrent d'informer le Grand Vizir que leur gouvernement s'opposerait à toute politique violente contre l'Égypte. Aly Pacha les rassura. Son intention n'était pas de créer des

complications en Orient. Pour régler le différend turco-égyptien, il se contenterait d'adresser au Vice-Roi — au nom du Sultan — une lettre exposant les griefs de la Porte, et demandant des explications satisfaisantes.

Cette lettre parvint en Egypte le 2 août 1869. Elle était des plus sévères. Le Khédive fort affecté par cette lettre se plaignit aux ambassadeurs de France et d'Angleterre qui s'attachèrent à le rassurer tout en le persuadant d'envoyer une réponse conciliante. De son côté, Nubar, de Paris, envoyait à son maître des nouvelles rassurantes.

« Son Altesse, » écrivait-il, le 5 août, « peut être certaine que la France, l'Angleterre, l'Autriche sont pour nous et qu'elles ne souffriront pas qu'on touche à l'Egypte. Elles sont toutes convaincues que c'est une misérable question d'argent de bakchiche, qui est cause de tout cela; je puis vous assurer que l'Empereur en est convaincu. C'est le prince de Metternich qui est le plus monté; il dit ouvertement que c'est une carotte... »

Quant à la réponse à faire aux griefs de la Porte, Nubar la disait aisée à rédiger. Le point essentiel était de maintenir les droits de l'Egypte, « car la reconnaissance de ces droits est un point capital devant consolider ou ébranler tout l'édifice élevé jusqu'aujourd'hui ». Pour moi, ajoutait-il, « je considère l'envoi de la lettre vizirienne comme une chose excellente; elle clot la période aiguë de la maladie; c'était un anthrax; actuellement la lettre vizirienne est un coup de bistouri qui l'a ouvert; l'anthrax est en voie de suppuration; la réponse de Son Altesse le fera passer complètement ».

En prévision de cette réponse, Nubar multipliait les explications et les conseils.

« Les Puissances », écrivait-il, « ne demandent pas à Son Altesse d'aller effectivement et immédiatement à Constantinople, elles lui conseillent de promettre simplement de le faire lorsqu'elle aura mis ordre aux affaires du gouvernement. Il y a donc une très grande nuance, dont il est nécessaire de tirer parti et Son Altesse sait très bien le parti qu'elle peut en tirer par une phrase à laquelle se prête si bien la langue turque qui a l'air de promettre, sans rien engager, et qui a l'air de dire quelque chose lorsqu'elle ne dit rien... »

Ces explications décidèrent le Vice-Roi à faire la concession que lui demandaient les puissances.

Il fit rédiger à l'adresse de la Sublime Porte une lettre qui, selon la jolie définition de Nubar, « avait l'air de dire quelque chose lorsqu'elle ne disait rien », une lettre qui sous des formules de soumission, empreintes de l'exquise politesse orientale, était, en réalité, une justification de ses actes et une réfutation des griefs soulevés contre lui.

Malheureusement, la lettre ne produisit pas l'effet qu'en attendait le Vice-Roi. Le Sultan, justement allarmé par les préparatifs militaires qui se poursuivaient fiévreusement en Egypte, demanda des garanties. Par une seconde lettre, datée du 29 août 1869 il exigea :

1. — l'abandon des navires blindés;
2. — la réduction des armements et de l'armée;
3. — l'obligation de tenir les représentants de Sa Majesté Impériale au courant des négociations particulières suivies en Egypte;
4. — la production du budget annuel de l'Egypte;
5. — la demande d'autorisation en matière d'emprunts.

Ces exigences bouleversèrent le Khédivé. Il protesta officiellement devant le corps consulaire spécialement convoqué au Palais pour entendre la lecture de la lettre vizirienne. Il leur dit qu'il adhérerait aux deux premières conditions, qu'il ferait l'abandon à la Turquie des frégates et autres armements; qu'à la rigueur, il acceptait de se conformer à la troisième clause visant les négociations avec les puissances étrangères, mais qu'il s'opposerait avec la dernière énergie à donner satisfaction quant aux deux dernières clauses, considérant qu'elles portaient atteinte à l'autonomie de l'Egypte.

— « Ils me traitent comme ils traitaient les Mamelouks et ils veulent ramener l'Egypte à un simple Pachalik! Jamais je n'y souscrirai » dit-il avec vigueur.

Néanmoins, une réponse s'imposait. Il fit rédiger à l'adresse du Grand Vizir une lettre courtoise, mais ferme, dans laquelle il soutenait les droits de l'Egypte.

A Paris, Nubar s'employait avec beaucoup d'adresse à soutenir le point de vue de son maître. Abandonnant les points qu'il jugeait secondaires, il s'attachait à défendre les privilèges essentiels de l'Égypte.

Dans une note confidentielle qu'il remit le 7 septembre à M. de la Tour d'Auvergne, il expliquait sa pensée :

« Jamais, depuis 1840, le budget égyptien n'a été envoyé à Constantinople; c'est la première fois que la Porte élève une pareille prétention.

« En admettant que l'Égypte s'y soumette quelles seraient les conséquences pratiques de la nouvelle situation qu'on veut créer à Son Altesse ? Le Vice-Roi ne pourrait pas faire d'emprunt sans autorisation préalable, d'accord. Mais qui l'empêche d'avoir des comptes courants, d'émettre des bons du Trésor sur lesquels nous payons, suivant les circonstances, des intérêts qui varient de 13 à 18 pour cent l'an ? Quel est le bien qui ressort pour le pays de cette situation, si ce n'est de payer des intérêts exorbitants, au lieu de payer un taux normal ? Si Son Altesse, pour sortir de cette situation financière, demande à la Porte l'autorisation d'émettre un emprunt régulier, la Porte pourra-t-elle le refuser ? Non, car le Vice-Roi, s'il le faut, sera obligé d'y mettre de la bonne volonté, la Porte mettra de la complaisance, l'autorisation sera accordée et l'Égypte n'aura gagné qu'une chose, à savoir : payer des intérêts plus forts, car l'emprunt au lieu d'être discuté par un et de dépendre d'une seule volonté, aura été discuté et aura dépendu de plusieurs.

« Envoyer annuellement le budget à Constantinople est une mesure qui présente non seulement des inconvénients, mais surtout des dangers. J'ajouterai que c'est la perte de l'autonomie égyptienne, la ruine de l'Égypte.

« Quant à l'obligation de tenir les représentants du Sultan au courant des négociations particulières suivies en Europe par le Khédivé, Nubar revendiquait pour l'Égypte le droit de faire des arrangements spéciaux avec les agents étrangers pour des objets précis et spécifiés, la seule condition restrictive étant que ces arrangements ne doivent pas avoir de forme diplomatique ni de caractère politique.

« D'ailleurs, l'Égypte a fait de telles conventions. S'il était besoin d'un argument de plus, ne le puiserait-on pas dans les négociations relatives à la réforme judiciaire. Celles-ci s'étaient révélées fort laborieuses puisqu'il n'avait pas fallu moins de vingt mois pour parvenir à mettre les puissances d'accord sur la nécessité d'examiner la question. Sans doute les tractations seraient-elles encore longues. Qu'on suppose ces négociations entre les mains des ambassadeurs de la Porte qui ne connaissent pas la situation, ou plutôt qui n'ont aucun intérêt à la modifier, qui y sont même hostiles; qu'on suppose ces négociations entre les mains de la Porte qui redoute, pour elle, l'introduction de l'élément européen en Égypte, qui répugne instinctivement à voir un magistrat chrétien juger un musulman, que devient la question? Elle échoue nécessairement. La prétention de la Porte tend donc à substituer un gouvernement qui ne veut pas de la réforme à un gouvernement qui la veut, qui y voit sa prospérité et même son salut;

« Pour ces raisons, » concluait Nubar, « le Vice-Roi, en droit comme en pratique, ne peut que repousser cette demande de la Porte, car elle est en dehors des firmans et nuisible sur tous les rapports à l'avenir et à la prospérité de l'Égypte ».

Son argumentation fit impression sur le gouvernement de l'Empereur. M. de la Tour d'Auvergne arriva à la conclusion que le seul terrain d'entente possible entre la Turquie et l'Égypte était le maintien du « statu quo ». Tel fut aussi le point de vue des cours de Londres et de Vienne.

Le statu quo! Cela impliquait le renoncement au rêve d'indépendance, du moins, un ajournement... Il fallait ne rien compromettre... gagner du temps. Le Pacha fit acte de soumission; il écrivit au Sultan et au Grand Vizir les assurant de sa fidélité. « J'ai replié mon drapeau », confia-t-il, « à M. de Martino, consul d'Italie. Je l'ai replié, mais je ne le cache pas. J'attendrais les événements tout en préparant mon pays pour l'avenir ».

C'était de la très bonne politique. Les fêtes de l'inauguration du Canal de Suez étaient proches; ne fallait-il pas tout mettre en œuvre pour que rien ne vint troubler ces journées historiques?

L'INAUGURATION DU CANAL DE SUEZ

(16-20 Novembre 1869)

Un intermède glorieux

L'œuvre grandiose touchait à sa fin. Les eaux de la mer Rouge, introduites dans le bassin des Lacs Amers, avaient permis d'effectuer plusieurs essais heureux de navigation et Ferdinand de Lesseps avait lui-même, pour la première fois, traversé toute la ligne du Canal maritime — 28 septembre 1869 — mettant 15 heures pour parcourir les 164 kilomètres, longueur totale du canal du Golfe de Peluse à la Mer Rouge.

On était tombé d'accord pour fixer au 17 Novembre les fêtes d'inauguration, mais dès juillet, les invitations avaient été lancées aux cours souveraines.

Le Prince de Galles, qui venait de rentrer d'un voyage sur les bords du Nil, ayant décliné l'invitation, le gouvernement britannique chargea Sir Elliot — son ambassadeur auprès de la Sublime Porte — pour le représenter. Le Roi de Hollande délégua son frère, le Roi d'Italie, le Duc d'Aoste et la Russie le général Ignatieff, son ambassadeur à Constantinople. Mais l'Empereur François-Joseph d'Autriche et le Prince Royal de Prusse, Frédéric, acceptèrent de venir en personne. Quant à la France, elle envoyait la plus gracieuse des ambassadrices, l'Impératrice Eugénie.

Nubar, à Paris, étudiait avec M. de Lesseps, le programme des fêtes, tout en dressant la liste des invitations, car le désir du Vice-Roi était de convier à cette solennité tout ce que

l'Europe comptait d'illustration dans le domaine des lettres, des sciences et des arts. Parmi ces invités, dont le nombre s'élevait à un millier, il y avait des privilégiés. Cent d'entr'eux étaient conviés à faire le voyage de la Haute Egypte aux frais du Khédive. M. Charles Blanc, l'un de ces derniers, relatant le souvenir de ces jours inoubliables dans son « Voyage dans la Haute Egypte », écrivait : « Nous n'avions aucune dépense à faire. Les plus beaux hôtels avaient l'ordre de nous recevoir et de nous traiter comme les hôtes du Khédive. Le Vice-Roi voulut que ses hôtes partissent de Paris pour Assouan, et revinsent d'Assouan à Paris en passant par Suez et ensuite par l'Italie, sans avoir à s'occuper ni du vivre, ni du couvert, ni des frais de voyage ».

« Qu'un Prince ait été assez magnifique et assez riche pour inviter cent personnes à venir d'Europe et à faire, à ses frais, l'expédition de la Haute Egypte; pour inviter ensuite neuf cents personnes à l'inauguration de l'isthme de Suez, en leur offrant, avec la gratuité d'un long trajet, l'honneur d'être hébergés, logés, amusés, guidés et instruits à ses dépens, c'est là un trait de l'hospitalité qui, certainement, n'a pas eu d'exemple et qui, probablement, n'aura point d'imitateurs ».

Les paquebots Mœris et Aréthuse portant les invités du Vice-Roi arrivèrent à Alexandrie le 15 Octobre. Le Comité de Réception formé par Colucy bey, Emin bey et Tonino bey, alla à bord leur souhaiter la bienvenue. Les voyageurs partirent le jour même pour le Caire. Le Khédive donna en leur honneur — 18 octobre — une grande soirée dans son palais de Kasr-el-Nil. Accueillant ses invités avec cette bienveillance, cette distinction simple qui était un de ses charmes, il les mit tout de suite à l'aise. Ce fut d'ailleurs, au bord du Nil, une soirée toute parisienne. On joua une courte pièce : « Un Caprice » d'Alfred de Musset, suivie d'un concert où se produisirent les premiers sujets de l'Opéra Khédivial.

Deux jours après, les voyageurs désignés pour l'excursion de la Haute Egypte, quittèrent la capitale. Ce même jour l'« Aigle » transportant l'Impératrice Eugénie, jetait l'ancre à Alexandrie. L'Impératrice venait de Constantinople. Fatiguée du cérémonial des réceptions officielles, elle demanda

qu'on respectât son incognito jusqu'aux fêtes de l'ouverture du Canal. On déféra à son désir. Libre de disposer à son gré de quelques semaines de vacances, elle goûta un plaisir infini à remonter le Nil en dahabieh. L'embarcation, voguant sur les eaux tranquilles du fleuve, tantôt poussée par le vent, tantôt remorquée par les fellahs, s'arrêtait pour une promenade à travers champs ou pour la visite d'un site historique. Un jeune savant, M. Mariette, évoquait pour l'auguste voyageuse, un passé de gloire dont les annales étaient gravées sur les colonnes des temples tombant en ruine.

L'impératrice parcourut ainsi une partie de l'Égypte dans un enchantement renouvelé. Le souvenir de ces jours heureux ne s'effaça jamais de sa mémoire.

* * *

Ère journée d'inauguration — 16 Novembre 1869

Dans la matinée du 14, Ferdinand de Lesseps arriva à Port-Said à bord de son yacht, accompagné des membres de sa famille. Dans la soirée, le Mahroussa, portant le Khédive, entra dans le port ayant à bord toute une suite de hauts fonctionnaires parmi lesquels Chérif et Nubar Pachas. Le 15, l'Empereur d'Autriche, escorté d'une frégate de guerre franchit les passes; le 16, ce fut le tour du « Péluse » des Messageries Impériales; il amenait les membres du Conseil d'Administration de la Compagnie du Canal; puis, une à une, arrivèrent les frégates de guerre portant les ambassadeurs et les invités princiers.

Bientôt on signala un groupe composé de vingt navires précédés du yacht Impérial l'« Aigle ». A ce moment, les canons tonnèrent de toutes parts. Quatre-vingts navires, dont cinquante bateaux de guerre, étaient rangés dans le bassin. Tous les pavillons d'Europe y figuraient. Au milieu d'eux, l'« Aigle » s'avança lentement, salué par les salves d'artillerie, les applaudissements et les fanfares de tous les bateaux. L'Impératrice, profondément remuée par cet accueil, murmura :

« Cela est magique! Je n'ai rien vu de pareil ». A peine l'« Aigle » avait-il jeté l'ancre que le Khédive, de Lesseps et ses fils allèrent lui présenter leurs hommages.

Sur la plage, devant le quai Eugénie, on avait élevé trois estrades, l'une pour le service musulman, l'autre pour le service chrétien, le troisième à l'intention des hôtes royaux et princiers. La foule, massée sur la plage depuis le matin, attendait impatiemment le déroulement des cérémonies.

Trois heures. Le soleil commence à décliner; la chaleur se fait plus clémente. La brise venant à se lever met des frissons dans les palmes et les banderolles décoratives; des vagues, avec un doux bruissement, font rouler les coquillages sur le sable. Le Khédive, quittant le Mahroussa, se rend au débarcadère recevoir les hôtes royaux à mesure qu'ils mettent pied à terre. Le cortège s'ébranle précédé par l'Impératrice donnant le bras à l'Empereur d'Autriche, suivi du Khédive, de ses fils et de tous les princes présents. Les canons tonnent; les clairons sonnent; les hurrahs joyeux emplissent l'air. Les invités prennent place sur leur estrade. La cérémonie religieuse musulmane se déroule, courte et simple, suivie des prières chrétiennes. Dans l'Orient musulman, c'est la première fois que les deux cultes fraternisent, que tous deux sont publiquement honorés. C'est là un acte presque révolutionnaire, mais digne du souverain libéral qui, depuis son avènement, travaille à insuffler une âme nouvelle à l'Egypte; digne du magicien qui veut à tout prix dérouler les bandelettes autour de la momie figée dans son sommeil millénaire... Tâche des précurseurs, tâche ingrate! Mais quelle exaltation de tout l'être lorsqu'on se sent compris, lorsque le succès vient enfin couronner le labeur! Ecoutez Monseigneur Bauer louer Ismaïl:

— « A travers des difficultés sans nombre, vous avez voulu persévéramment ce grand fait si éminemment civilisateur! et ce que vous avez persévéramment voulu, vous l'avez courageusement soutenu et généreusement accompli. Jouissez aujourd'hui pleinement de votre glorieux succès! En ce moment, à cette heure de votre vie et de votre règne, l'Orient et l'Occident vous remercient par ma voix. L'Egypte, destinée à recueillir

la première le fruit de ce grand labeur, vous appellera son régénérateur et l'histoire réserve au règne du Khédivé Ismaïl une page glorieuse et vraiment méritée ».

Après avoir rendu cet éclatant hommage au Khédivé, le prélat trouve des accents émouvants pour parler de l'impératrice et du génial entrepreneur de la grande œuvre :

— « Ceux qui travaillent dans cette entreprise connaissent la part que Votre Majesté y'a prise; elle est immense cette part.

« Vous avez été dans la plus étroite communion de pensée et de sympathie avec la France entière qui a voulu cette œuvre.. avec la France qui s'est personnifiée, pour ainsi dire, dans un de ses fils, providentiellement doué pour cette tâche prodigieuse par sa persuasive et familière éloquence, sa fougue impétueuse, son invincible ténacité, la force et la douceur de son caractère, une habileté consommée et une loyauté vraiment chevaleresque, en un mot par la foi pour ainsi dire surhumaine dans l'accomplissement de cette œuvre gigantesque, risée du monde avant d'être devenue aujourd'hui, l'objet de ses plus enthousiastes admirations... Proclamons-le bien haut, le nom de cet homme appartient désormais à l'histoire où, par un rare privilège de la Providence, il entre vivant... »

La cérémonie s'achève dans une intense émotion; les souverains regagnent leur navire et la foule se répand dans la ville naissante illuminée de mille feux qui s'entrecroisent et se rejoignent sur le miroir sombre du Canal.

* * *

2ème journée — 17 Novembre

A l'heure où la clarté du jour le dispute à la nuit, l'« Aigle » ayant à bord M. de Lesseps, suivi de tous les navires présents, franchit l'entrée du Canal.

A cinq heures de l'après-midi le yacht impérial apparaît devant Ismaïlia. La foule pressée sur la berge salue frénétiquement. Le navire avance dans un glissement majestueux, ses roues tournant à peine. L'Impératrice sur la haute dunette agite son mouchoir. L'enthousiasme est inénarrable! L'exaltation des cœurs douloureuse dans sa douce violence. Parmi les

spectateurs, plus d'un se souvient du passé récent : des luttes, des souffrances, du doute, des maladies, de la misère, du labeur poursuivi obstinément dans ce paysage inclément, dont les sables brûlants recouvrent les ossements de tant de pionniers morts avant la victoire, avant la joie déchirante de cette heure unique ! Bien des yeux sont voilés de larmes et des soupirs se mêlent aux vivas frénétiques.

L'« Aigle » s'arrête au milieu du lac intensément bleu comme une mouette blanche qui replie ses ailes. Le Khédivé aussitôt se rend à bord. Ferdinand de Lesseps le reçoit au haut de l'échelle ; les deux hommes se jettent dans les bras l'un de l'autre, communiant dans le même sentiment de bonheur et de mutuelle reconnaissance. Le Canal n'est-il pas à un degré égal leur œuvre commune ? Qui peut soutenir que sans le concours matériel et moral d'Ismail le Canal eut jamais existé ? Le Vice-Roi, nous le savons, a accepté les plus lourdes charges pour son achèvement. Et sans ses encouragements de Lesseps eut-il persévéré ? « Les cœurs les plus résolus peuvent tomber en proie au découragement quand ils ne perçoivent point dans l'océan d'indifférence qui tend à les submerger le phare de quelque sympathie fidèle... » Oui, sans conteste, le concours matériel et moral d'Ismail est à la base de cette gigantesque entreprise.

L'Impératrice a aussi sa part dans ce triomphe. Dès le début, elle a apprécié l'utilité de l'entreprise ; elle l'a constamment soutenue ; elle l'a préservée avec une vigilante compréhension contre les dangers qui la menaçait.

A bord de l'« Aigle », en cette radieuse après-midi de novembre, les cœurs qui battent à l'unisson, les mains qui se serrent sont celles de trois fidèles collaborateurs.

* * *

Ismailia, minuscule oasis verte dans l'infini des sables, des rues sans tracés, mais qui, sur des pancartes, portent leurs noms futurs ; quelques maisons basses aux tuiles rouges, le chalet en bois qui abrita les travaux du grand ouvrier et, tout au bout, le palais que le Vice-Roi a fait ériger pour recevoir

les hôtes princiers. Mais en ce moment, Ismaïlia est un vaste campement où voisinent des amiraux, des ambassadeurs, des généraux, des savants, des artistes, des écrivains, des pachas et des fellahs en galaby bleue. Le Vice-Roi a voulu que ceux qui furent à la peine soient aussi à l'honneur. Les plus humbles ouvriers, ceux qui, sur leurs épaules grelottantes de fièvre, ont transporté les lourds couffins de vase, ont été conviés par lui à cette fête grandiose.

Il y a, à leur intention, des tentes immenses et où on leur distribue généreusement la nourriture.

D'autres tentes ont été dressées dans le jardin du palais pour les invités de marque. Là, sur des tables richement ornées, les services succèdent aux services.

Le Khédivé reçoit à dîner ses hôtes royaux dans le palais d'Ismaïlia dont le rez-de-chaussée, — le 1er étage n'est pas encore terminé — est meublé avec une grande richesse. Des invités de choix remplissent les nombreux salons et acclament le défilé des souverains. L'Impératrice Eugénie donnant le bras à l'Empereur d'Autriche, précède le cortège. Les applaudissements crépitent. Est-ce pour la souveraine ? Est-ce pour la femme ? Jamais l'Impératrice ne fut plus belle, ni plus élégante. Elle porte une toilette cerise, recouverte d'une gaze de même teinte parsemée d'étoiles en brillant; des agrafes de pierres précieuses retiennent sa lourde traîne; sur les boucles soyeuses qui encadrent son fin visage illuminé par la joie et la fierté, se pose un superbe diadème. Le cortège royal, suivi des princes, des ambassadeurs, des ministres, se fraye difficilement un passage pour arriver à la salle à manger. Le menu comporte vingt-quatre plats. Une vraie gageure de luxe dans ce coin perdu du désert, aux confins de l'Égypte!

* * *

19-20 Novembre.

La flotte conviée à inaugurer le canal, rangée en file dans le lac Timsah, franchit l'étroite voie d'eau qui conduit aux lacs amers. Paysage monotone, austère s'il en fut! Solitude d'eau, solitude des sables; poudrolement d'or qui éblouit.

Enfin, les regards fatigués distinguent dans le lointain les dentelures du Djebel Ataka. On approche de Suez. Le voyage triomphal touche à sa fin. Bientôt les vaisseaux partis de la Méditerranée jetteront l'ancre dans les eaux transparentes et jaunâtres de la Mer Rouge.

Plus d'un, parmi les heureux voyageurs réfléchit au merveilleux de cette rencontre providentielle entre un homme de génie et deux princes égyptiens, amoureux du progrès, rencontre qui permit la réalisation d'un rêve qui avait hanté l'esprit humain depuis des millénaires.

XXII.

LA REFORME JUDICIAIRE

(suite)

La réunion de la Commission Internationale du Caire (Octobre 1869) Nubar préside les débats — Projet d'organisation de l'administration judiciaire égyptienne présenté par Nubar — Le firman du 29 Novembre 1869.

Tandis que sur les bords du lac Timsah passait un défilé de rois, de reines, tous jeunes, beaux, magnifiques, tels des héros de légende, derrière la coulisse se jouait un véritable drame. L'opposition systématique de la Turquie, son hostilité menaçante assombrissaient la joie du Khédivé. Rien moins que le sort de l'Egypte et celui de la famille vice-royale était en jeu. Aussi Ismaïl Pacha et Nubar déployaient-ils tout leur talent pour s'assurer l'appui des puissances dans ce conflit qui dressait l'un contre l'autre le suzerain et son vassal. Dans l'intervalle des cérémonies de l'inauguration, tous deux avaient de nombreuses entrevues avec les ambassadeurs et les ministres présents. Tout en essayant d'aplanir le différend, Nubar poursuivait des négociations pour amener les puissances à obtenir de la Porte son consentement à la réforme des tribunaux.

— « Ne vous laissez pas intimider », disait-il, « surtout ne vous laissez pas influencer par les arguments des fonctionnaires de Constantinople. Ils ne sont ni sérieux, ni sincères. La vérité est que tout progrès en Egypte les offusque et leur porte ombrage; ce n'est pas raisonné; c'est instinctif! Ainsi en 1819 le seul port d'Egypte, Alexandrie, était privé de com-

munications avec le Nil; des produits, pour être exportés, devaient courir les risques des passes de Rosette; Mohamed Aly ouvre le Canal Mahmoudieh, la Porte s'y oppose. Elle voit dans ce travail le développement des richesses du pays; elle envoie un fonctionnaire pour faire des remontrances au Vice-Roi. Heureusement qu'en ce temps là, il n'y avait ni télégraphe, ni vapeur. Le fonctionnaire, en arrivant, trouve le canal terminé et emporte, comme résultat de sa mission, le nom que le Vice-Roi donna à ce canal, Mahmoudieh, du nom du Sultan Mahmoud. Actuellement, la Porte voit dans la réforme judiciaire le complément moral des progrès matériels que l'Egypte a faits. Elle s'y oppose guidée obscurément par son instinct de conservation; elle sait bien que l'Egypte prospère, développée, fécondée par l'intelligence des européens qu'elle appelle à elle et à qui elle offre toutes les garanties que peut offrir un Etat fondé sur une justice exacte et sur une administration honnête, échappera à sa tutelle».

Ces arguments, développés dans des conversations directes, amenèrent le résultat souhaité: les puissances firent pression sur le Divan pour l'amener à donner son consentement à la réunion d'une commission européenne pour l'étude préliminaire de la réforme judiciaire en Egypte. La Commission internationale fut convoquée au Caire, du 28 Octobre 1869 au 5 Janvier 1870. Les réunions eurent lieu à l'hôtel Shephard, sous la présidence de Nubar. La Commission adopta pour base de ses travaux le plan français considéré comme un minimum.

Le ministre, dans son discours inaugural, rappela les arguments connus qui militaient en faveur de la réorganisation de la justice et d'une unité de juridiction, puis il donna lecture du projet de réformes.

Le projet Nubar.

«Le gouvernement de Son Altesse a pensé que pour les modifications à introduire dans l'organisation judiciaire en Egypte, il serait bon et pratique de prendre pour base les

tribunaux de commerce qui existent et fonctionnent depuis tant d'années en améliorant ce qu'il peut y avoir de défectueux dans leur composition.

Le gouvernement propose de modifier la composition actuelle du tribunal d'une manière radicale et, au lieu de négociants indigènes et européens qui, le plus souvent n'y siègent qu'à contre-cœur, de le composer de cinq membres, dont trois choisis dans le sein de la magistrature en Europe et deux parmi les égyptiens. Un de ces derniers serait appelé à la présidence.

Le gouvernement s'entourera pour le choix des magistrats européens de toutes les précautions possibles. Ils seront nommés par lui parmi les magistrats exerçant ou ayant exercé en Europe.

Ainsi composé, ce tribunal siègerait à Alexandrie. Un autre, ayant composition identique, aurait son siège au Caire. Un troisième serait établi à Zagazig, ou à Ismaïlia. Le ressort de chacun de ces tribunaux sera déterminé. Une cour d'appel, composée de cinq ou sept membres, siègerait à Alexandrie. Comme dans les tribunaux de première instance, la majorité dans la cour d'appel, appartiendra aux magistrats européens, et la présidence à un égyptien.

Les greffiers et huissiers de ces tribunaux seraient choisis en Europe, parmi les personnes qui ont exercé ou qui exercent encore les fonctions d'officiers ministériels.

Toutes les causes civiles et commerciales entre indigènes (les administrations du pays y compris) et étrangers seront portées devant ce tribunal qui aura aussi à juger les causes civiles et commerciales entre les administrations du gouvernement et les indigènes.

Toutefois il ne connaîtrait pas des questions réelles et immobilières qui dépendent de l'administration des wakfs. Ces tribunaux connaîtront aussi des causes civiles et commerciales que deux indigènes d'accord pourront soumettre à son jugement.

Il serait à souhaiter que les procès qui peuvent surgir entre étrangers de diverses nationalités fussent soumis aussi à

la décision de ces tribunaux car chaque nationalité, à l'égard des autres, se trouve dans les mêmes embarras que les indigènes à l'égard des européens.

Un tribunal de simple police pour juger les contraventions et un tribunal correctionnel et criminel auquel il conviendrait d'adjoindre un jury et qui prononcerait la peine, seront constitués sur les mêmes bases que les tribunaux civils.

Ces tribunaux, une fois constitués, auront le pouvoir de juger et de faire exécuter les sentences en dehors de toute ingérence administrative. Enfin, quant à l'inamovibilité de la magistrature, la Commission examinera s'il convient de l'admettre immédiatement ou de ne la déclarer qu'après un certain temps d'épreuve ».

Les débats, interrompus par les fêtes du Canal, furent repris par la suite; le rapport final fut signé le 17 Janvier 1870. Les conclusions de la Commission ne donnaient pas gain de cause sur tous les points au gouvernement égyptien. La grande idée de Nubar était, comme nous le savons, d'établir un **systeme fondé sur l'unité de législation, l'unité de juridiction et l'unité d'exécution. Il voulait créer des tribunaux mixtes, qui appliqueraient à tous, égyptiens et européens, les mêmes lois, au civil et au criminel, dans le cadre de la souveraineté territoriale, c'est-à-dire un tout homogène, cohérent et logique.** Mais si la Commission reconnut la nécessité d'un tribunal unique remplaçant les dix-sept tribunaux consulaires, elle faisait des réserves en matière pénale.

Le rapport de cette Commission fut communiqué aux puissances et accepté dans ses principes fondamentaux. Cependant, le gouvernement français n'était pas d'accord au sujet de l'extension de la compétence en matière criminelle que l'on avait accordée aux nouveaux tribunaux.

Une seconde commission française, réunie en 1870, établit un contre projet réduisant la compétence des nouveaux tribunaux en matière criminelle aux seules contraventions.

Cependant, l'opposition de la France n'était pas le seul obstacle qui se dressait sur le chemin de la réorganisation judiciaire, telle que la concevaient le Khédivé et son ministre.

Il y avait encore à vaincre l'obstination de l'Etat suzerain sans le consentement duquel il était impossible d'introduire en Egypte des modifications d'une importance majeure.

Pour l'instant, les relations entre le Caire et Constantinople étaient extrêmement tendues, empreintes d'une méfiance réciproque. Mais Ismaïl, politique fin et habile, comprenait que la brouille avait déjà trop duré et il méditait aux moyens de hâter un rapprochement avec la Porte lorsqu'un messenger du Sultan débarqua à Alexandrie porteur du firman du 29 Novembre, de triste mémoire, imposant au Khédivé toutes les exigences contre lesquelles il s'était dressé si vigoureusement quelques mois auparavant.

LA REFORME JUDICIAIRE

(Suite)

Le rapprochement avec la Turquie — La conférence de Constantinople — Dernières négociations. Projet définitif de l'organisation judiciaire pour les procès mixtes en Egypte. Les Codes — Inauguration des Tribunaux de la Réforme — Leurs bienfaits.

Le mois de novembre 1869, si enivrant pour l'orgueil d'Ismail Pacha, si glorieux pour l'Egypte, s'était terminé d'une manière dramatique, ainsi que nous l'avons vu. Par le firman du 29 Novembre, le Sultan annulait, en effet, simplement et purement, presque tous les privilèges si chèrement achetés par les souverains d'Egypte, depuis le fondateur de la dynastie. C'était un recul.

Lutteur courageux, et persévérant, le Khédivé résolut de remonter la pente, de reconquérir par ses propres moyens, pacifiquement, la quasi indépendance qu'il s'était assurée par le firman de 1867. Cette autonomie intérieure, cette liberté d'action, il en avait un besoin pressant pour résoudre deux problèmes urgents: réorganisation des tribunaux égyptiens, et liquidation de la dette flottante.

Pour préparer le terrain à la réconciliation, le Khédivé commença par expédier à Constantinople les cuirassés et les armements promis. Puis il y envoya les plus gracieux des émissaires, ses enfants. Au printemps de 1870, le prince Tewfick et sa sœur allèrent séjourner sur les bords du Bosphore, dans le beau yali d'Emirguian, propriété de leur père. Ils

étaient chargés de cadeaux somptueux pour leur grande tante, la Sultane Validé et pour les épouses du Sultan. Cet acte de soumission et ces aimables avances changèrent quelque peu les dispositions d'Abdul Aziz. L'intervention de la Sultane Validé fit le reste. Sur sa recommandation, les jeunes princes écrivirent à leur père de venir partager leurs vacances et l'assurèrent de la bienveillance du Sultan. Les renseignements envoyés par son agent à Constantinople étant aussi des plus favorables, le Khédive, encouragé, s'embarqua d'Alexandrie à bord du Mahroussa et arriva dans la capitale ottomane, le 6 Juillet 1870, à midi. En passant devant le palais impériale de Dobna Bagthé, son yacht stoppa et, sans attendre d'avoir reçu les compliments d'usage qu'un officier de la maison du Sultan venait lui présenter à bord de la part de son maître, sans attendre le caique d'apparât, Ismaïl entra dans son embarcation et se rendit au yali impérial. Après une demi heure d'attente dans le salon réservé aux ministres, il fut introduit auprès du Sultan. Le Khédive déclara qu'il était heureux de venir déposer au pied du trône, l'hommage de son respect et de son indéfectible fidélité! Sa Majesté, un sourire ironique sur les lèvres, lui répondit que ses actes étaient en contradiction avec ses paroles. Ismaïl Pacha renouvela l'expression de son dévouement à la personne de Sa Majesté et à l'Empire.

— « Persuade mes ministres par des faits qui leur prouvent la sincérité de tes paroles », dit le Sultan en lui donnant congé.

Dès le lendemain, le Khédive alla rendre visite à Aly Pacha. Chez le grand Vizir, la discussion roula surtout autour des négociations pour la réforme judiciaire. Le Pacha lui reprocha d'avoir soumis les nouveaux codes aux puissances sans en référer d'abord au gouvernement impérial.

— « Les Codes », dit-il, « pouvaient porter atteinte aux lois fondamentales du pays et renverser les lois du Chériat. Et pourquoi faire appel à des juges chrétiens pour juger des musulmans? Quelle manie de vouloir toujours mêler des étrangers dans les affaires qui, logiquement, devraient se traiter entre Constantinople et le Caire? Voulez-vous? lavons désormais notre linge en famille et n'ayons pas toujours recours à des laveuses étrangères ».

Devant une opposition aussi ferme, le Khédivé crut prudent de céder; il eut l'air d'entrer dans les vues d'Aly Pacha. Cette attitude déférente produisit le meilleur effet; les rapports entre le Vice-Roi et son irréductible adversaire devinrent plus cordiaux. Abdul Aziz, influencé par son ministre, lui témoigna aussi plus de bienveillance. En quittant les rives du Bosphore, le Vice-Roi pouvait se flatter d'avoir regagné la faveur de son Suzerain.

Mais ces bonnes dispositions avaient besoin d'être cultivées; aussi songea-t-il à nommer à Constantinople un agent fidèle, intelligent, discret, « qui sut voir et entendre, qui sut à qui donner, comment et à quel moment donner... » Il choisit, pour ce rôle délicat, Abraham, beau-frère de Nubar, et il l'envoya en Turquie avec un lot d'animaux vivants destinés aux jardins impériaux. Abraham, dès son arrivée, s'empressa d'aller les consigner au Palais. Le premier chambellan, Névrès, en lui transmettant les remerciements de son maître, demanda :

« Il n'y a rien d'autre!... rien de ce qui peut se donner en secret... à un fidèle du Vice-Roi ? »

Le Khédivé ordonna de lui verser une somme de £ 7500.

Selon l'usage, l'agent khédivial se rendit au Palais pour s'informer si les cadeaux avaient plu à Sa Majesté. Ils avaient plu. Névrès lui confia une lettre de remerciement pour le Vice-Roi et lui transmit une nouvelle demande d'animaux vivants. Le Sultan désirait de jeunes girafes, des chèvres et des moutons du Soudan, des oiseaux de paradis ainsi que des chiens rares et coûteux. Le Vice-Roi fut aussitôt informé des désirs du Sultan.

Quelques jours après, Névrès rapporta à Abraham les paroles suivantes de Sa Majesté :

— « Je voudrais sincèrement que le Vice-Roi ne me donne plus de motifs réels de plainte. Comme je sais qu'il est un de mes fidèles, s'il désire quelque chose qu'il s'adresse directement à moi; ses demandes seront accordées dans la mesure du possible ».

Les gracieuses paroles du Sultan constituaient une invite à laquelle le Vice-Roi répondit immédiatement. Il était sur

le point d'envoyer Riaz Pacha à Constantinople, pour reprendre les négociations si fâcheusement interrompues au sujet de la réforme judiciaire. Avant son départ, le Khédivé lui remit un portefeuille contenant 100.000 £ en lettres de change sur Londres. Le portefeuille était enfermé dans un coffret dont la clef fut placée dans une lettre cachetée; elle fut remise directement entre les mains de Sa Majesté. Cette prévenance du Vice-Roi fut vivement appréciée.

Soudain, coup de théâtre! Le Grand Vizir, dont la maladie avait été soigneusement cachée, était à l'agonie. Qui le remplacerait parmi les compétiteurs qui se disputaient sa succession? Question angoissante! car il fallait miser à coup sûr, ne pas gaspiller l'argent du Vice-Roi. Abraham, anxieusement, supputait les chances des divers candidats au vizirat. Il lui sembla que Mahmoud, ministre de la Marine, réunissait le plus d'atouts en sa main. Il s'empressa de lui faire sa cour.

Aly Pacha mourut. Ainsi que l'avait prévu Abraham, Mahmoud lui succéda — septembre 1871. L'éminent homme d'Etat qui venait de disparaître était une des plus grandes figures de l'histoire turque.

Esprit cultivé, fin diplomate, habile administrateur, très au courant des ressorts de la politique européenne, caractère intègre et fier, il était le champion de l'intégrité de l'Empire Ottoman. Mahmoud, fils de Nedjib Pacha le destructeur des janissaires, était d'une trempe toute différente. Peu instruit, ne parlant aucune langue étrangère, n'ayant jamais quitté les rives du Bosphore, il était imbu de l'esprit et des méthodes de la vieille Turquie; souple et vénal, il avait la ferme intention, en occupant ce haut poste, d'exploiter à fond sa situation pour s'enrichir rapidement.

Dès qu'il sut qu'Abdul Aziz avait confié les sceaux à Mahmoud Pacha, Abraham alla lui porter les félicitations du Vice-Roi. Profitant de sa visite, il lui parla de la réforme judiciaire.

— « L'Egypte est en droit de demander cette réforme, » déclara le nouveau grand vizir. « Il faut que nous tirions ce pays des griffes de l'Europe. Mais le difficile pour moi est d'entretenir Sa Majesté de cette question. On lui

a dit tant de mal de la réforme qu'elle est comme une épine dans son œil. Néanmoins, dites à Son Altesse qu'elle peut compter sur mon dévouement absolu à ses intérêts... »

Quatre jours après, l'homme d'affaires de Mahmoud passa chez l'agent du Vice-Roi :

— « Le grand vizir m'a chargé de vous dire qu'il a discuté de la réforme judiciaire avec Sa Majesté et qu'il l'a convaincu de la nécessité d'introduire des modifications dans cette administration. Mais il demande £ 60.000 pour poursuivre cette affaire ».

Le Vice-Roi promit de verser cette somme si la Sublime Porte acceptait de lui confirmer, par un acte officiel, son consentement définitif pour l'application de la réforme; il demandait à rédiger lui-même le texte de ce document. Abraham rapporta au grand vizir la réponse de son maître :

— « Que Riaz Pacha m'apporte la lettre de Son Altesse; je vous en remettrais une copie dans cinq ou six jours contre le paiement de la somme promise ».

Puis en grand mystère: « Croyez-vous, cher ami, que le Vice-Roi serait disposé à donner de l'argent à Sa Majesté ? »

— « Il m'est impossible de répondre à votre question ».

— « Est-ce que Névrès pacha ne vous a pas déjà posé cette question ? »

— « Névrès m'a dit très souvent que le Palais est gêné... que ses paiements sont en souffrance... il n'a cependant jamais fait allusion à une demande d'argent ».

— « Je ne dis pas que Sa Majesté en demande; je dis seulement qu'il m'a semblé comprendre, dans plusieurs entretiens que j'eus avec le Sultan, que si Ismaïl pacha me charge de lui offrir £ 150.000 j'espère que je parviendrais à les lui faire accepter ».

Abraham informa le Vice-Roi de la conversation qu'il venait d'avoir avec Mahmoud et demanda le texte de la lettre désirée. Elle lui fut envoyée télégraphiquement; en voici les principaux passages :

... « Sa Majesté Impériale dont tous les efforts tendent au bien-être et à la sécurité de ses sujets, a apprécié les efforts que Votre Altesse ne cesse de faire pour établir une bonne

organisation de la justice tendant à régler les relations de ses sujets avec les sujets des puissances amies établies en Egypte.

« Elle m'a chargé de faire connaître à Votre Altesse qu'elle approuvait son idée de réunir de nouveau les agents des puissances amies en commission au Caire et de faire accepter, aux puissances, l'organisation judiciaire en prenant pour base le projet que la Sublime Porte vous a fait connaître et auquel son consentement **définitif** est attaché.

« Dès que Votre Altesse sera parvenue à obtenir l'adhésion des puissances qui n'ont pas encore manifesté leur adhésion aux bases de ce projet, Votre Altesse devra en référer à la Sublime Porte pour obtenir l'**autorisation définitive** à la mise en pratique de l'organisation projetée ».

Riaz Pacha alla remettre ce texte à Mahmoud qui renouvela sa promesse de lui donner satisfaction dans cinq ou six jours. Mais des semaines passèrent, puis des mois, sans qu'on vit venir de lettre. Cependant le Grand Vizir avait touché un acompte de £ 30.000 et le Sultan Abdul Aziz avait daigné accepter le don de £ 150.000. La vérité était que les membres du conseil des ministres voyaient d'un mauvais œil cette réforme: « En lui donnant ce privilège », soutenaient-ils, « l'Egypte est perdue pour nous ». Enfin, après huit longs mois de laborieuses négociations, Mahmoud Pacha délivra la lettre demandée — 13 juin 1872. Muni de ce document, le Khédivé, accompagné de Nubar et d'Ismail Saddik Pachas, ministre des Finances, se rendit à Constantinople pour faire avancer les deux questions qui lui tenaient tant à cœur: la révision du firman de 1869 et le règlement de toutes les questions se rapportant à la justice.

Le Vice-Roi, imprima une vigoureuse impulsion à ces deux affaires et repartit pour l'Egypte, laissant Abraham et Nubar poursuivre les démarches. Les pourparlers ayant trait à la réforme judiciaire avaient été interrompus par suite de la guerre franco-allemande durant trois longues années. Nubar, chargé de reprendre les négociations, alla voir les ambassadeurs accrédités auprès de la Sublime Porte. Prenant pour point de départ des discussions, les conclusions du rapport

de la Commission Internationale du Caire, de janvier 1870, il demanda pour les tribunaux mixtes la compétence pénale intégrale, « cette compétence qui est la pierre angulaire de tout l'édifice et sans laquelle la réforme ne serait qu'une construction branlante ».

— « Contentez-vous de nos concessions », lui répondit l'ambassadeur de France, M. de Vogüé. « C'est une aventure que nous courrons en livrant nos intérêts à des tribunaux bariolés dont les juges seront recrutés aux quatre coins du monde. Car, enfin, quelle garantie avons-nous que ces tribunaux fonctionneront à notre satisfaction ? »

— « L'Égypte est prête à donner toutes les garanties, même superflues. Elle estime qu'aucune garantie n'est superflue quand il s'agit de la vie, de l'honneur, de la propriété des citoyens », répliqua vivement Nubar.

Mais M. de Vogüé avait ordre de ne faire aucune concession sur ce chapitre et les arguments de son interlocuteur tombaient dans des oreilles volontairement fermées. Nubar, découragé par la stérilité des discussions qui continuaient depuis plusieurs semaines, écrivit au Khédive :

— « Monseigneur, je suis depuis le matin jusqu'au soir à me casser la tête pour trouver un moyen de conciliation. Faudra-t-il échouer au port ? »

— « Un coup d'épée dans l'eau ? Oh ! non, il me coûterait trop cher » ! dit le Vice-Roi en lisant cette lettre. « Des tribunaux à compétence limitée plutôt qu'un échec total ». Et il envoya les instructions suivantes à Constantinople :

« Exigez compétence immédiate pour les crimes et délits commis contre les magistrats et officiers de justice dans l'exercice et à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Pour le reste, délai ».

Ce compromis satisfit tous les délégués.

Enfin, une dernière Commission se réunit à Constantinople le 11 janvier 1873, pour approuver les Codes. Elle se sépara un mois plus tard et Nubar fit parvenir aux puissances le texte définitif du « **Projet de règlement d'organisation judiciaire pour les procès mixtes en Égypte** ». Il leur fit remettre en même temps les six codes suivants : code civil, code

de commerce, code de commerce maritime, code de procédure civile et commerciale, code pénal, code d'instruction criminelle. Ces textes étaient l'œuvre de l'avocat français M. Maunoury qui les rédigea en se basant sur la législation française.

Commencées en 1867 les négociations touchaient à leur fin.

Toutes les puissances acceptèrent le projet et firent parvenir leur adhésion au Khédive. La France différa sa réponse, le projet étant arrêté sur le bureau de l'Assemblée Nationale de Versailles. Mais Ismaïl Pacha, qui était en possession des adhésions de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie, des Etats-Unis, de la Hollande, de la Grèce et de la Suède, inaugura officiellement au Palais de Ras-el-Tine les Tribunaux mixtes égyptiens — 28 juin 1875. Etaient présents dans la salle du trône les principaux personnages de la Maison Khédiviale, le corps de la magistrature et Chérif Pacha, ministre de la Justice et du Commerce.

Nubar, qui avait donné sa démission de ces deux ministères un mois plus tôt, se trouvait en France.

Le Khédive prononça une allocution vibrante à cette occasion: « En introduisant la réforme judiciaire, c'est un exemple que je donne », dit-il, « et un grand, très grand service que je rends à tous ceux qui s'intéressent au bien-être de ce pays ».

Les tribunaux commencèrent à fonctionner le 1er février 1876, à titre d'essai, pour une période de cinq ans; puis ils furent prorogés de cinq en cinq ans. Les magistrats étaient choisis de la façon suivante: les sièges à la Cour réservés aux sept grandes puissances représentées à Constantinople; les autres sièges furent répartis entre les puissances secondaires.

Quoique limités dans leurs attributions, les Tribunaux de la Réforme rendirent un service immédiat et immense au gouvernement. Ils eurent, en effet, à juger des réclamations se montant à £ 40.000.000. La preuve que ces réclamations étaient exagérément gonflées, c'est que dans un procès où l'on réclamait 30.000.000 de francs au gouvernement, les tribunaux n'accordèrent que 25.000 francs.

Voici le jugement porté par Nubar sur son œuvre :

« Grâce aux tribunaux de la réforme, une idée nouvelle a été introduite en Orient, celle d'une justice organisée d'une manière indépendante, appliquant la loi décrétée par le gouvernement mais à laquelle le gouvernement lui-même est soumis. Ces tribunaux ont constitué pour la première fois en Orient un gouvernement régulier par cela seul qu'ils lui ont appris qu'on ne gouverne pas par le bon plaisir, qu'il n'y a pas pour lui que des droits, mais qu'avec des droits le gouvernement a aussi des obligations.

.....
« Les tribunaux ont moralisé les colonies étrangères. La preuve la plus convaincante c'est que le gouvernement, assailli jadis de procès qui donnaient naissance à autant d'actions diplomatiques se traduisant en des millions d'indemnités à payer, n'a plus eu d'action diplomatique à subir.

.....
« Les tribunaux ont contribué au progrès matériel du pays et ils ont libéré le paysan du servage. Avant leur établissement, les travaux publics et ceux propres au gouvernement étaient exécutés en corvées; on ne pouvait remplacer ce mode de travail ruineux pour le pays et démoralisant pour le peuple que par les machines et la science européenne. Or, le manque de garanties, de sécurité du gouvernement à l'égard des étrangers, était un obstacle à l'appel des capitaux et des ingénieurs de l'Europe. Avec les tribunaux, ces garanties nécessaires existent actuellement et les corvées disparaîtront graduellement devant la science mécanique de l'Europe et ses capitaux ».

Se rappelant les obstacles semés sur le chemin, Nubar ajoutait :

« La tâche fut rude et long le chemin pour arriver à l'établissement de la Justice, mais les résultats obtenus et à obtenir dépasseront toute espérance ».

L'homme d'État avait-il trop présumé de son œuvre ? La réponse à cette question nous la trouverons dans le « Livre d'Or du cinquantenaire des tribunaux de la Réforme » publié en 1926. Sous la signature du Dr. G. Levi dans le chapitre intitulé : « L'hommage de la Statistique » nous lisons ces lignes :

« On ne peut nier que la tutelle politique étrangère, en assurant la sécurité intérieure et extérieure, en exerçant un contrôle rigoureux sur les finances et les administrations de l'Etat, ait contribué à la prospérité de l'Egypte.

« Mais on ne peut non moins nier que sans les Tribunaux Mixtes, les grands travaux, générateurs de cette prospérité, n'auraient pu être entrepris.

« ... Dès la création des Tribunaux Mixtes, les capitaux accourent en Egypte avec une abondance dont seuls les Etats-Unis pourraient fournir l'exemple; des banques se fondent, des sociétés agricoles et industrielles se constituent, en même temps qu'apparaissent les capitaux si prudemment enfouis par les égyptiens jusqu'alors.

« ... Les chiffres ci-dessous, éloquents dans leur aridité, mesurent l'étendue de l'œuvre réalisée grâce aux Tribunaux Mixtes, dont l'établissement dans le pays a marqué une ère d'incomparable prospérité. »

	1880	1925
<i>Nombre de sociétés anonymes égyptiennes travaillant en Egypte.....</i>	6	210
<i>Capital versé par sociétés anonymes travaillant en Egypte..</i>	£ 4.234.000	£ 57.443.000
<i>Montant des prêts des établissements hypothécaires égyptiens.</i>	» 1.127.851 »	» 27.890.000
<i>Valeur de la production cotonnière</i>	» 5.024.000 »	» 65.000.000
<i>Commerce extérieur</i>	» 24.154.960 »	» 122.479.000
<i>Mouvement du port d'Alexandrie (tonnage navires)</i>	» 1.008.000 »	» 4.206.000
<i>Population (âmes)</i>	» 6.831.131 »	» 14.055.000
<i>Recettes ordinaires de l'Etat ...</i>	» 8.999.399 »	» 36.254.000

Ces chiffres, que l'on pourrait tripler et quadrupler aujourd'hui ne sont-ils pas le plus éclatant hommage que l'on puisse rendre à la mémoire du grand souverain et du ministre qui conçurent la Réforme et la réalisèrent?

LA CRISE FINANCIERE ET SES DEVELOPPEMENTS POLITIQUES.

Origines de la dette — Nubar nommé aux ministères de l'Agriculture et des Travaux Publics — Nubar chargé de conclure l'emprunt du chemin de fer. Les emprunts conclus par le Khédive. Vente des actions du Canal de Suez. La mission Cave. Nubar démissionne et quitte l'Egypte. Le rapport de M. Cave. Suspension de paiement.

Dans son discours du trône, Ismaïl Pacha avait dit : « La base de toute bonne administration est l'ordre et l'économie dans les finances ; cet ordre, cette économie je les poursuivrai par tous les moyens accessibles et pour donner une preuve de ma ferme volonté, je décide, dès à présent, d'abandonner le système suivi par mes prédécesseurs, et de me faire à moi-même une liste civile que je ne dépasserai jamais... etc... »

J'abandonnerai le système suivi par mes prédécesseurs... Je ne dépasserai jamais... . « Nulle force », dit le grand historien Taine dans les *Origines de la France contemporaine*, « nulle force ne se limite d'elle-même. Son invincible effort est de s'accroître, de s'étendre, non de se restreindre. Il faut qu'elle soit limitée par une force indépendante d'elle. De même, la force de la royauté ne se limite pas d'elle-même, elle doit être contenue par la force de la nation ». Or, en Egypte, cette force était inexistante. Le peuple égyptien docile, résigné, fataliste, dont la volonté avait été brisée par des millénaires

de servitude, d'ignorance, de misère, ne concevait même pas l'idée d'une résistance à l'autorité établie. Seules quelques rares personnalités officielles dont Riaz et Nubar Pachas — mais plus particulièrement ce dernier, — ce qui lui valut ses courtes disgrâces — élevaient la voix pour faire entendre des paroles de prudence et pour avertir le Vice-Roi du danger qu'il y avait à hypothéquer la terre et toutes les sources de revenu national. Encore Riaz et Nubar n'étaient-ils que des conseillers. Ils manquaient de l'autorité que leur eut conféré l'appui d'une Chambre représentative, librement élue. Il est vrai qu'une chambre législative avait vu le jour en 1866, mais ce n'était qu'une façade. Ses membres, désignés aux suffrages de leurs concitoyens par le gouvernement, se bornaient à voter conformément à des consignes préalablement reçues. Ainsi, ne rencontrant aucune opposition, le Khédivé en arriva vite à oublier ses promesses du début; il se lança simultanément dans une série d'entreprises coûteuses qui déséquilibrèrent le budget. De cette crise financière découlèrent des développements politiques qui assombrirent la fin de son règne.

Peut être le Khédivé fut-il encouragé à se lancer dans ces entreprises par la prospérité inouïe, l'accroissement exceptionnel de la richesse nationale qui marquèrent le début de son règne.

On était en 1863. La guerre de Sécession sévissait aux États-Unis depuis deux ans et le pays n'était plus en état d'alimenter en coton le marché européen. L'industrie cotonnière anglaise souffrait plus particulièrement de cette pénurie de matière première. L'attention des filateurs se tourna vers l'Égypte où Mohamed Aly avait introduit le coton en 1820. La demande de l'Europe fit brusquement hausser les prix qui de 10 s'élevèrent à 50 talaris. En deux saisons — 1863-1865 — l'Égypte exporta pour 40.000.000 de Livres st. de coton. Quelles que soient les raisons qui guidèrent le Vice-Roi, il n'en reste pas moins ce fait qu'il exécuta avec trop de précipitation, en un temps record, un trop grand nombre de réformes et qu'il appliqua son programme alors que le budget égyptien était lourdement grevé:

1. — par la dette léguée par Mohamed Saïd Pacha;
2. — par la dette envers la Compagnie du Canal de Suez.

Saïd Pacha laissait, en mourant, une dette globale de £ 15.000.000, y compris les 88.821.000 francs, valeur des actions souscrites par lui à la Compagnie du Canal de Suez. Cela représentait une charge énorme pour le Trésor, les revenus de l'Égypte étant évalués à l'époque à près de £ 4.500.000. Sans s'arrêter devant ces considérations, le Khédive entreprit, coup sur coup, le creusement d'un grand nombre de canaux d'une longueur totale de 8.400 milles. Ces travaux d'irrigation augmentèrent d'un cinquième la superficie des terres cultivables qui passèrent de 4 à 5.000.000 de feddans. En même temps, la ligne de chemin de fer Caire-Alexandrie fut doublée; des lignes télégraphiques sillonnèrent la Vallée et l'industrie de la sucrerie fut introduite en Égypte. Les villes ne furent pas négligées de même que les ports de Suez et d'Alexandrie. Des écoles ouvrirent leurs portes et des missions scolaires furent envoyées en Europe. M. Cave, dans le rapport qu'il écrit lors de son voyage d'étude en Égypte en 1875, estima à £ 56.000.000 le coût de ces travaux.

La politique d'indépendance coûta des sommes énormes au Trésor. Ismaïl Pacha savait qu'il ne pourrait pas atteindre à l'autonomie par la force des armes. L'Europe se serait dressée devant lui comme devant son père pour le maintenir sous la tutelle de la Turquie. Restait la voie des négociations. Le Khédive savait aussi qu'on pouvait acheter la Turquie par morceaux en y mettant le prix. Il était résolu de payer. Pour obtenir le firman de 1866 établissant en Égypte l'hérédité directe, de père en fils, selon le droit de primogéniture dans la famille d'Ismaïl, il dut élever le tribut de 90.000 à 150.000 bourses. Le firman de 1872 élargissant l'autonomie de l'Égypte, ceux de 1872 et 1873 coûtèrent plusieurs millions de £ st.

A toutes ces dépenses, il faut ajouter les frais nécessités pour la participation de l'Égypte — en tant que vassale — aux guerres que la Turquie dut soutenir contre les crétois en 1866 et contre la Russie en 1876.

A part ces expéditions militaires, le Vice-Roi entreprit des campagnes militaires au Soudan et en Abyssinie. Il agrandit son empire et, à la fin de son règne, il était maître d'un territoire immense comprenant toute l'étendue du bassin du Nil. « Je sème avec une semence d'or; l'avenir la fera lever », répondait-il à ceux qui exaltaient ses conquêtes soudanaises. Le malheur était que ces semences, importées de l'étranger à un prix trop élevé, achevaient de déséquilibrer le budget.

* * *

Au début de 1865, le Vice-Roi créa le ministère des Travaux Publics et de l'Agriculture avec, pour titulaire Nubar, dans le but de réorganiser les chemins de fer tombés dans un état de complet délabrement. Le nouveau ministre eut aussi mission d'activer le creusement du canal d'eau douce entre le Caire et l'Ouadi — travail indispensable à l'approvisionnement d'Ismailia, de Port-Saïd et de Suez.

Ce dernier ouvrage ayant été rapidement terminé, Nubar put s'adonner à la tâche de remettre de l'ordre dans les chemins de fer. Comme à son premier passage dans cette administration, sous Saïd Pacha, on vit bientôt les trains partir et revenir à l'heure, et le grand livre mentionner des recettes.

Mais le matériel usé avait besoin d'être renouvelé, modernisé. Le Khédivé désirait également doubler la ligne Caire-Alexandrie et prolonger le rail dans la Haute Egypte. Pour réaliser ce plan, il lui fallait de fortes avances que le budget ne pouvait lui fournir. Ce fut le motif de l'emprunt de 1866. Nubar fut chargé d'entamer les négociations de cet emprunt gagé sur les chemins de fer. Le Vice-Roi demandait 3 millions de £ st. Le contrat fut signé à Paris entre Nubar et Oppenheim Neveu et Cie, portant un intérêt de 8 à 9%. Mais, après un examen attentif du tableau d'amortissement, il apparut que l'intérêt était bien plus élevé, atteignant presque 14%. L'écart était considérable. Le Khédivé exprima

son mécontentement à Nubar et résilia le contrat endossant du même coup la charge d'une indemnité de 410.000 £.st. à payer à Oppenheim pour rupture de contrat. Toutefois, il maintint l'opération. Un second contrat fut signé avec la banque Fruhling Goschen de 3 millions en obligations de chemin de fer portant 6% et remboursable en 6 annuités à partir de 1869. La banque paya la moitié en espèces et l'autre moitié en fournitures de chemin de fer, sur lesquelles une commission de 5% lui fut allouée. Le Vice-Roi, en apparence, obtenait satisfaction sur la question du taux d'intérêt; en apparence, car il était de notoriété publique que les contractants, sous les princes Saïd et Ismaïl Pachas avaient l'habitude de se réserver toujours une marge de bénéfice variant entre 50 et 80%. Ce fut d'ailleurs une opération onéreuse, car après avoir défalqué tous les frais, le Trésor ne recueillit que £ 2.160.000, somme pour laquelle le gouvernement égyptien paya en 8 ans 3 millions du capital nominal plus £ 1.154.998 pour les intérêts.

Mais déjà le Vice-Roi avait contracté un premier emprunt pour faire face à ses engagements envers le Canal de Suez. De nouveau, en 1866, il contractait un emprunt de £ 3.387.000 gagé sur ses biens privés. L'année suivante, il empruntait £ 2.080.000 pour acheter les propriétés de son frère Moustapha Fazil et en l'année 1868 il concluait un grand emprunt de £ 11.890.000. C'était le cinquième en cinq ans. Il était encore temps pour le Khédivé de se ressaisir; il ne sut pas s'arrêter à temps sur cette pente glissante.

En 1870, il conclut un emprunt de £ 7.143.000 gagé sur ses biens privés et, en 1873, il contractait un emprunt de £ 32 millions. Ce fut de toutes ses opérations financières, la plus onéreuse, parce que ce prêt ne rapporta que £ 20 millions et mit à la charge de la Trésorerie égyptienne une charge annuelle de £ 2.565.671.

Voici, d'après le rapport de M. Cave, un tableau récapitulatif des divers emprunts en indiquant la somme nominale stipulée et celle que le Trésor égyptien avait encaissée en réalité:

<i>Date de l'emprunt</i>	<i>Valeur nominale de l'emprunt</i>	<i>Valeur réelle-ment encaissée</i>
		— pas de no- tices sur sa réa- lisation.
1862 <i>par Said Pacha</i>	£ 3.292.800	£ 4.864.063
1864	» 5.704.200	» 2.640.000
1866	» 3.000.000	» 7.193.334
1868	» 11.890.000	» 20.740.077
1873 <i>Daira</i>	» 3.000.000	» 3.000.000
1865	» 2.080.000	» 2.080.000
1867	» 7.142.860	» 5.000.000
1870		
	£ 68.109.860	£ 45.517.474

Notons qu'aucun de ces emprunts ne fut contracté à moins de 12%, parfois 14% et davantage. A part ces emprunts conclus à l'étranger, Ismaïl Pacha contracta de petits emprunts à courte échéance qui, s'augmentant des arrérages à chaque renouvellement, s'accumulaient en une dette flottante s'élevant parfois au double des sommes primitivement versées à l'Etat. En 1873, cette dette flottante s'élevait à 26 millions de £.st.

En outre, il émit deux emprunts intérieurs, le premier en août 1871, dit de Moukabalah et le second en 1874. Après cette dernière opération financière, il ne restait plus que les actions et les parts de fondateur de la Compagnie du Canal de Suez qui fussent libres d'hypothèques. Aussi, lorsque le Trésor vide eut à faire face à l'échéance du 1er décembre 1875 de plusieurs millions, le Vice-Roi et son ministre des Finances eurent-ils la pensée de vendre ces actions. Résolution malheureuse. Les actions égyptiennes représentaient le 44% de la totalité des titres et donnaient à l'Egypte droit à 31% des revenus. L'Angleterre acheta les actions pour la somme dérisoire de £ 4.000.000. L'affaire fut décidée, menée, terminée avec une audace, une

rapidité inouïe. L'Angleterre qui avait passionnément combattu le Canal devenait ainsi, en dix jours, le principal bénéficiaire de cette entreprise qui avait demandé dix années de labeur et coûté à l'Egypte de 12 à 16 millions de livres sterling. Cependant, ce geste désespéré du Vice-Roi n'eut sur le moment que la valeur d'un seau d'eau jeté sur une forêt en feu. En effet, les échéances se succédaient avec une répétition hallucinante et il était aisé de prévoir que l'Egypte serait bientôt acculée à la faillite.

Tel était l'état précaire des finances égyptiennes lorsque la Turquie fit banqueroute, janvier 1876. Aussitôt les regards des détenteurs des actions orientales se tournèrent vers l'Egypte. Les milieux financiers de Londres et de Paris, déjà alertés par la vente des actions du Canal de Suez, voulurent connaître la vérité sur la situation financière égyptienne et se rendre compte des mesures qui s'imposaient pour prévenir une seconde catastrophe.

Peu avant ces événements, le Vice-Roi avait demandé au gouvernement britannique de lui envoyer deux spécialistes pour travailler sous les ordres du ministre des Finances et l'éclairer de leurs conseils. Profitant de cette démarche l'Angleterre envoya toute une mission d'experts sous la présidence de M. Cave, avocat général de la Trésorerie. La mission arriva en Egypte, le 16 décembre 1875. Se basant sur les documents et les statistiques mis à sa disposition par le Khédive et sur les renseignements recueillis auprès des diverses personnalités tant égyptiennes qu'européennes, M. Cave rédigea son rapport.

Pendant le séjour de la mission Cave au Caire, Nubar, prétextant des raisons de santé, démissionna des ministères de l'Agriculture et des Travaux Publics et partit pour l'Europe le 23 mars 1876. La vérité était que le secret si bien gardé par le Vice-Roi sur la situation financière avait filtré. Pour la première fois les hommes d'Etat égyptiens connaissaient le chiffre énorme de la dette égyptienne et le montant annuel des intérêts à payer. Ils comprenaient que le gouvernement serait acculé à la faillite. D'ailleurs Saddik Pacha, ministre des Finances, y poussait de toutes ses forces. Nubar avait

toujours désapprouvé la politique des emprunts sans réussir cependant à influencer le Vice-Roi. Prévoyant les développements futurs de la situation, il préférait s'éloigner.

M. Cave, ayant terminé son travail, quitta à son tour l'Égypte, non sans avoir remis au Khédive une copie de son rapport. Sa conclusion était la suivante : « La crise financière égyptienne doit être attribuée surtout aux conditions ruineuses des emprunts ». M. Cave préconisait la consolidation et l'unification de toutes les dettes sur la base d'un intérêt ne dépassant pas 7% ; l'ajournement des échéances, l'affectation de la moitié des revenus au service des emprunts et la constitution d'un bureau de contrôle, condition essentielle de tout succès.

* * *

Pendant qu'à Londres et à Paris on discutait sur les propositions du rapport de M. Cave, au Caire les événements se précipitaient. Incapable de faire face aux échéances des mois d'avril et de mai, le Vice-Roi décida de proroger de trois mois le paiement de ces échéances et en fit placarder l'avis à la Bourse — 8 avril 1878. L'émotion soulevée par cette mesure, considérée comme le premier acte d'une déclaration de faillite, fut immense.

LA CRISE FINANCIERE.

(Suite)

L'ingérence étrangère.

Création de la Caisse de la Dette Publique — Les contrôleurs anglo-français — Inondation et crise économique — Commission Supérieure d'Enquête — Ier Ministère Nubar; révocation de Nubar — Coup d'Etat.

Nous l'avons dit, l'émotion soulevée par la décision du Khédivé fut immense. Tous les créanciers, grands et petits, tous ceux qui, jadis, par les facilités qu'ils lui avaient accordées l'avaient encouragé dans la voie des dépenses et des emprunts, pris de peur, ne parlaient plus que de mesures coercitives, de déposition, de protectorat. Il ne restait au Khédivé d'autre alternative que de se soumettre aux directives venues de Paris et de Londres et d'accepter la création de la Caisse de la Dette Publique qu'on lui imposait. C'est ce qu'il fit par le décret du 2 mai 1876. Par celui du 7 mai, il proclama l'unification de toutes les dettes, dettes de l'Etat, des Dairas (ou dettes personnelles du Khédivé) et la dette flottante.

La « Caisse » devait être gérée par des commissaires nommés par le Khédivé mais désignés par les gouvernements des pays qui détenaient le plus de titres égyptiens. Elle recevait les fonds nécessaires au service des intérêts et de l'amortissement des emprunts. Les administrations chargées du recouvrement des recettes qui lui revenaient étaient tenues de les lui verser. Les Tribunaux Mixtes étaient compétents pour connaître des actions qu'elle intenterait contre le ministère des Finances.

Le gouvernement s'interdisait tout nouvel emprunt ou émission de bons. Le total des dettes fut arrêté à 91 millions de £ portant 7% d'intérêt et amortissable en 65 ans. Le service des dettes exigeait chaque année 6.443.000 £.st.

La Caisse fut la première atteinte portée au pouvoir personnel d'Ismail Pacha.

Les commissaires désignés étaient MM. Baravelli, de Kremer, de Blignières et Evelyn Baring (Lord Cromer).

Deux délégués des porteurs anglais et français vinrent renforcer leur autorité et représenter au Caire les intérêts de leurs mandants. Ils engagèrent de nouvelles négociations avec le Khédivé, tracèrent un plan de réformes et suggérèrent la création d'un poste de contrôleur général des finances, pour un anglais, et un poste de contrôleur général de la comptabilité publique, pour un français — décret du 18 novembre 1876. A la suite de ces mesures, l'Égypte se trouva être placée sous le contrôle direct de la France et de l'Angleterre.

Une crise économique vint encore compliquer la situation. Les rentrées étaient lentes, irrégulières, insuffisantes; cela transformait chaque échéance en une sorte de tragédie. Ces difficultés firent naître l'idée d'une enquête internationale sur la situation financière.

L'idée d'une plus grande immixtion des étrangers dans l'administration du pays répugnait au Khédivé; il essaya d'éluder cette demande; mais sous la pression des agents consulaires britanniques et français, il fut obligé de signer les décrets organisant la Commission Supérieure d'Enquête — 30 mars 1878. Après enquête, cette Commission reconnaissait que l'estimation des recettes n'était pas exacte et que les charges imposées au Trésor pour le paiement de l'intérêt étaient trop lourdes, mais elle concluait:

« Avant de songer à imposer aux contribuables des charges nouvelles ou à demander aux créanciers de sacrifier une partie des droits qu'ils tiennent de contrats ou de décrets, il est de toute équité que le chef de l'Etat, seul responsable, puisque rien ne limitait l'exercice de son autorité, contribue, jusqu'à concurrence de sa fortune, à combler le déficit qu'à produit l'usage qui a été fait de son autorité ».

Le Vice-Roi dût céder les immenses terres qu'il possédait (près d'un million de feddans). La Commission, ayant insisté sur la nécessité de créer un contre-poids au pouvoir personnel, il dût inaugurer un régime politique nouveau. Un conseil de ministres solidairement responsables fut institué. Sur la proposition de M. Goschen qui avait en grande estime le caractère de Nubar, le Khédivé le rappela d'Europe et lui confia la présidence. Il informa de sa décision R. Wilson, président de la Commission, dans son adresse du 23 août 1878.

« Quant aux conclusions auxquelles vous êtes arrivé, je les accepte; c'est tout naturel que je le fasse; c'est moi qui ai désiré ce travail pour le bien du pays. Il s'agit actuellement pour moi d'appliquer ces conclusions. Je suis résolu à le faire sérieusement, soyez en convaincu. Mon pays n'est plus en Afrique; nous faisons partie de l'Europe actuellement. Il est donc naturel pour nous d'abandonner les errements anciens et d'adopter un système nouveau adapté à notre état social.

.....
Pour commencer, et pour montrer à quel point je suis décidé, j'ai chargé Nubar Pacha de former un ministère. Cette innovation peut paraître de peu d'importance, mais de cette innovation, sérieusement conçue, vous verrez sortir l'indépendance ministérielle. »
.....

Dans sa lettre de convocation, le Khédivé précisait sa pensée:

Palais de Guizéh, 28 août 1878.
S.A. le Khédivé à S.E. Nubar Pacha.

Mon cher ministre,

J'ai mûrement réfléchi sur les changements apportés à notre situation intérieure et extérieure par les derniers événements, et, au moment où vous vous occupez de la mission que je vous ai confiée de former un nouveau ministère, je veux vous confirmer ma ferme décision de mettre les règles de notre administration en harmonie avec les principes qui régissent les administrations en Europe. Au lieu du pouvoir personnel, principe actuel du gouvernement de l'Égypte, je veux un pouvoir qui imprime, il est vrai, une direction générale aux affaires, mais qui trouve son équilibre dans un Conseil des Ministres. En un mot, je veux dorénavant gouverner avec et par mon Conseil des Ministres »...

Le même jour Nubar répondit :

Monseigneur,

Conformément aux ordres de Votre Altesse, j'ai l'honneur de soumettre à son approbation la liste suivante pour la composition du nouveau ministère :

<i>Présidence du Conseil et ministre de la Justice et des Affaires Etrangères :</i>	Nubar Pacha.
<i>Ministre de l'Intérieur :</i>	Riaz Pacha.
<i>Ministre de la Guerre :</i>	Ratib Pacha.
<i>Ministre des Wakfs et de l'Instruction Publique avec interim des Travaux Publics</i>	Aly Moubarek Pacha.

Je prie Votre Altesse de m'autoriser à laisser vacant, pour peu de temps encore, le Ministère si important des Finances. Cette administration restera sous la gérance actuelle, jusqu'au moment où je serai à même de pouvoir soumettre à votre approbation le nom d'une personne qui, je le sais, jouit de l'estime de Votre Altesse et possède la confiance publique. Le Conseil sera appelé à statuer sur les ministères de l'Agriculture et du Commerce ; il décidera s'ils doivent exister séparément ou être incorporés dans le même ministère.

Au cas où Votre Altesse approuverait la composition de ce ministère, je la prie de vouloir bien donner les ordres en conséquence.

J'ai l'honneur...

Nubar.

Le ministre des Finances dont Nubar parlait si élogieusement était M. Rivers Wilson. La nomination du ministre des Travaux Publics faisait l'objet de laborieuses négociations entre le Caire et Paris.

Ainsi donc, Nubar acceptait de présider le premier ministère responsable. Il fallait une force d'âme peu commune pour assumer le pouvoir dans des conditions aussi malheureuses. La crise financière, nous l'avons vu, frisait la catastrophe ; la crise économique n'était pas moins alarmante. Les fellahs — composant le 90% de la population — étaient réduits à une misère affreuse. Ce qui causait leur appauvrissement, c'était

d'abord la coutume de prélever les impôts en nature, ce qui donnait lieu à une foule d'abus; c'était ensuite une multitude d'impôts qui le dépouillaient littéralement de tout son gain. Mais plus lourde que toutes les charges fiscales était la corvée, cet impôt pesant uniquement sur la classe la plus pauvre; la corvée, qui arrachait l'homme à son champ, à sa famille, à son village et l'astreignait à de longs mois de labeur sans aucune rétribution. Il y avait enfin, le service militaire organisé de la manière la plus arbitraire, sans la garantie d'aucune loi fixant le mode de recrutement ou la durée de service. Ajoutez à ce tableau si chargé la famine qui sévit en Egypte pendant deux ans. En 1877, la crue fut basse; près de 800.000 feddans, normalement cultivés, restèrent sans eau. Une partie de la population du Saïd abandonnant ses terres brûlées, émigra vers le Nord dans le vain espoir d'échapper à la disette. Un grand nombre périt de faim et de maladie. En 1878, par contre, le Nil très haut, inonda les cultures de coton — la principale richesse du pays. La récolte fut endommagée sur une très grande échelle. Une épizootie décima le bétail. Il s'en suivit une aggravation de la famine. Hommes et bêtes périrent par milliers.

Dans les villes, la situation économique n'était guère plus satisfaisante. Le commerce était stagnant et les fonctionnaires se débattaient contre des difficultés insolubles; sauf de rares privilégiés, ils n'avaient pas reçu d'appointements depuis une année. Dans l'armée, le sort des officiers était encore plus lamentable. A la fin de la guerre d'Abyssinie, on avait licencié les troupes; les simples soldats étaient retournés à leurs champs mais les officiers de carrière se trouvaient jetés, du jour au lendemain, sur le pavé sans emploi et sans argent, le gouvernement ne leur ayant alloué ni indemnité, ni pension. Dans toutes les classes de la société, le mécontentement était à son comble et la révolte grondait dans les cœurs.

Quels motifs poussaient donc Nubar à assumer le pouvoir dans de telles conditions? Répondons tout de suite: le patriotisme; un patriotisme éclairé, ardent, désintéressé. Car Nubar aimait l'Egypte et le peuple égyptien. Il a confessé publiquement son attachement à sa patrie d'adoption. Rappelez-vous ses

paroles dans le mémorandum présenté au Duc de Morny : « Quoiqu'en disent les bruits du jour, je ne suis ni turc, ni anglais ; je suis égyptien, passionément égyptien et il semble parfois que celui qui frappe un fellah et lui brise le poignet d'un coup de courbache me frappe moi-même et me brise le poignet ».

Quelqu'aient été plus tard ses déceptions, ses rancœurs — rançons de la gloire et du pouvoir — il n'a jamais changé de sentiment. « J'ai essayé de mettre un intérêt dans ma vie », racontait-il à Dicey à Paris, alors qu'il était retiré des affaires ; « je me suis occupé de questions agricoles, puis je me suis amusé à rédiger mes mémoires ; mais tout cela ne m'a pas distrait. L'Égypte a été le seul intérêt de ma vie et je trouve que je suis trop vieux à présent pour m'attacher de cœur à autre chose ». Au début de la maladie qui devait l'emporter, alors qu'il était encore soutenu par l'espoir de la guérison, il disait à des visiteurs arméniens :

« Ah, quand donc pourrais-je retourner au Caire ? Je voudrais tant m'asseoir au balcon de ma maison et, dans la nuit qui monte, contempler les étoiles. Nulle part elles ne sont plus lumineuses, plus douces que sous le ciel d'Égypte ».

Nubar aimait aussi le peuple égyptien, l'humble fellah surtout, d'un amour fraternel. De cet amour, il lui donna d'irréfutables preuves. Grâce aux réformes introduites dans l'administration de la justice, il réussit à le soustraire à l'arbitraire de son gouvernement, comme aussi à l'exploitation dont il était l'objet, tant de la part des fonctionnaires égyptiens que de celle des usuriers de toutes nationalités. Le premier, dans l'histoire millénaire de l'Égypte, il apposa sa signature au bas d'un document supprimant la corvée, ou du moins limitant le travail forcé au strict labeur exigé par le service public. Il voulait l'arracher aussi au besoin, à l'avorilissante misère qui broie les corps et brise les âmes. Il caressait le rêve de doter l'Égypte d'un système d'irrigation perfectionné qui, améliorant le régime du fleuve, eût prévenu les inondations tout en assurant aux terres assez d'eau pour obvier à l'insuffisance des crues. Il avait fait sien le projet de M. Lamotte ; il voulait le réaliser pour gagner toujours plus de terres sur le désert, des terres pour le fellah.

Enfin Nubar était entièrement dévoué à la dynastie régnante. La famille de Mohamed Aly l'avait comblé de ses bienfaits; elle lui avait dispensé honneurs et fortune; il se faisait un strict devoir de mettre à son service, à l'heure du péril, toute son énergie, son intelligence, son expérience.

Mais à part ces considérations sentimentales, Nubar, pour surmonter les difficultés présentes, avait un projet mûrement réfléchi. Le problème qui se posait devant le ministère était celui-ci. Pouvait-on payer les intérêts promis et suffire aux frais de l'administration intérieure? Se basant sur les données du rapport de M. Cave, Nubar pensait que cela était possible. D'après le rapporteur anglais, les revenus de l'Egypte étaient, en chiffre rond, de £ 10.500.000, appréciation qu'il croyait juste. Seulement dans ce chiffre étaient compris les revenus annuels de la Moukabalah (ou impôt provisoire) s'élevant à £ 1.500.000. Or, en Egypte, il y avait deux sortes d'impôts fonciers. Une certaine catégorie de terres jouissaient d'un privilège spécial; elles étaient imposées à moins de la moitié des impôts que payaient les autres. Il était juste, et le gouvernement avait le devoir d'égaliser les impôts entre ces deux catégories de propriétés pour élever ses revenus.

D'autre part, les européens ne payaient pas d'impôts. Cette criante injustice devait disparaître. Ces deux mesures, pensait Nubar, combleraient le déficit du budget et laisseraient au gouvernement les quatre millions de livres sterling dont il avait besoin pour défrayer les frais d'administration intérieure — frais représentés par les quatre chapitres suivants:

<i>Administration</i>	£ 1.300.000
<i>Tribut à la Turquie</i>	» 700.000
<i>Liste civile</i>	» 600.000
<i>Budget armée</i>	» 1.400.000
	<hr/>
	£ 4.000.000

En conséquence, aux yeux de Nubar la question financière ne présentait pas de problème insoluble. En prenant le pouvoir il regardait plutôt l'avenir avec optimisme. Une seule appréhension: l'attitude du Vice-Roi. Le Khédive s'était-il vraiment

résigné à la perte de sa colossale fortune ? Supporterait-il l'entrave à sa liberté représentée par le nouveau ministère ? Tout le problème était là. Car il le sentait, en collaboration avec le Vice-Roi, il pourrait tout ; sans son bienveillant appui, il serait réduit à l'impuissance. Toutefois, croyait-il, la présence d'un ministre anglais donnerait de la stabilité à son ministère.

Dès le début une forte contrariété : la France réclamait dans le ministère un poste aussi important que celui dévolu au ministre anglais. Nubar était opposé à toute forme d'intervention européenne directe en Egypte ; à plus forte raison réprouvait-il la constitution d'un ministère international. Son but était de former un ministère égyptien dans lequel il se réservait d'attribuer le poste de ministre des Finances à un anglais. Mais le Vice-Roi, ayant avisé M. de Waddington, ministre des Affaires Etrangères de France que, lui, personnellement, ne partageait pas le point de vue de son Président du Conseil, Nubar dut s'incliner.

Toutefois une parfaite harmonie s'établit entre Nubar et ses collègues Messieurs Rivers Wilson et de Blignières, tous trois étant anxieux de bien remplir la tâche qu'ils s'étaient assignée :

1. — assainir l'administration en y introduisant l'ordre, l'économie, l'honnêteté ;
2. — équilibrer le budget afin de couvrir les dépenses intérieures et faire face aux paiements des coupons.

Seulement, cette tâche s'avéra beaucoup plus difficile qu'ils ne l'avaient envisagée au début.

La Commission d'Enquête avait publié son rapport. Il ressortait de cette étude que l'on avait surestimé les revenus de l'Egypte ; ceux-ci atteignaient difficilement £ 8.500.000, ce qui, en défalquant les sommes nécessaires pour le service des coupons, laissait au gouvernement une marge absolument insuffisante pour couvrir les frais de l'administration.

Ainsi qu'il était de son devoir, le ministère entreprit aussitôt des démarches auprès des Grands Syndicats de Londres et de Paris pour obtenir une réduction du taux de l'intérêt et pour le ramener de 7 à 5%. En même temps, pour subvenir aux dépenses urgentes, le ministère décida de contracter un emprunt

de £ 8.500.000 auprès de la Banque Rothschild, garanti par les biens fonciers cédés à l'Etat par la famille Khédiviale. L'opération était escomptée pour le 11 janvier 1879. Mais que de naufrages en vue du port!... Divers créanciers de la dette flottante, ayant obtenu un verdict du tribunal mixte d'Alexandrie contre le gouvernement, avaient fait une saisie sur les propriétés offertes en garantie à cette banque. Mis au courant des intentions du ministère, ils firent opposition. Les Rothschild, de leur côté, refusèrent d'avancer de l'argent tant que leur droit de priorité sur les propriétés en question ne serait pas reconnu. D'où nécessité d'engager de nouvelles négociations.

En attendant, la situation empirait. Le ministère était harcelé de réclamations et le Trésor vide devait faire face aux prochaines échéances. A son corps défendant, il dut prendre les mesures les plus impopulaires, vu les circonstances; il se vit obligé de réclamer aux fellahs l'arriéré des impôts, de suspendre provisoirement le paiement des appointements des fonctionnaires et d'opérer des économies dans l'armée. La réduction portait sur trente régiments. Deux mille officiers furent licenciés. Cette décision mit le feu aux poudres. L'armée se révolta.

M. Vivian, l'agent britannique, informa Nubar que les officiers licenciés préparaient une manifestation contre le ministère; que des émeutes dont les conséquences étaient imprévisibles, étaient sur le point d'éclater.

« Ils n'oseraient », répondit-il, « je ne suis pas seul; j'ai à mes côtés les représentants de deux grandes puissances. Et puis, nous ne sommes pas les auteurs de la crise; nous n'en sommes que les liquidateurs ».

Ils osèrent cependant. La faim chasse les loups du bois... Le 18 février 1879, vers 1h p.m. quelque deux milles officiers envahirent la place du ministère. A ce moment apparurent les voitures de Nubar et de M. R. Wilson. Les insurgés s'élançèrent sur eux, les arrachèrent de leur siège et les traînèrent à l'intérieur du ministère où ils les gardèrent prisonniers.

Le Khédivé se trouvait au Palais d'Abdine, proche du lieu où se passaient ces événements. Un courrier lui ayant été

dépêché, il vint au secours des prisonniers. Les rebelles l'accueillirent avec respect. Pendant que, du perron du ministère, il haranguait la foule, les deux ministres s'échappèrent par une porte de service. L'échauffourée finit sans grand dommage. On soutint à l'époque que l'émeute avait été préparée avec le concours du Vice-Roi. Rien ne le prouve. Mais l'occasion de jeter par dessus bord Nubar et son ministère européen était trop tentante pour que le Vice-Roi la laissât échapper. Alléguant l'excitation du sentiment national et la nécessité de calmer les esprits, il exigea son renvoi et assum personnellement la présidence du Conseil. Nubar demanda l'autorisation de partir pour l'Europe et quitta l'Égypte.

Avant de partir, il eut une dernière entrevue avec son collègue et ami M. R. Wilson :

— « Maintenant que vous avez des loisirs, écrivez pour éclairer l'opinion européenne et défendre notre conduite », lui demanda-t-il. « On nous harcèle de questions; on nous accable de reproches. On nous fait un crime d'avoir gouverné sans la coopération du Khédive. Mais le pouvions-nous? Ismaïl Pacha était habitué à commander et non à suivre des avis. Un conflit eût éclaté dès les premières séances et nous nous serions trouvés dans une impasse. D'autres nous font des remontrances au sujet de l'armée; ils nous accusent de l'avoir négligée. »

— « La critique est aisée, mais l'art de gouverner difficile!... Lors de l'enquête sur les émeutes, le Président de la Cour m'a aussi posé cette question: « Pourquoi avez-vous licencié une partie de l'armée »? « Le ministère pensait », lui ai-je répondu, « qu'il valait mieux pour les officiers être en disponibilité et recevoir une demi-solde, que de rester en service avec solde entière et n'être pas payés du tout. Car malgré toute notre bonne volonté nous n'aurions pu les payer. Songez qu'il nous arrivait souvent, après avoir payé l'intérêt des coupons et les employés civils, de n'avoir en caisse que quelques milliers de livres. En cinq mois on ne peut redresser une situation financière compromise depuis des années ». Le Président s'est rendu à l'évidence. »

Les deux hommes gardèrent le silence. M. Wilson reprit :
— « Ce qui m'exaspère c'est le reproche d'avoir gouverné sans le concours de la Chambre des Délégués ; mais le Khédive ne l'avait-il pas reléguée comme un décor de théâtre inutile ? Sincèrement, je n'ai pas l'impression que l'Égypte soit mûre pour un gouvernement constitutionnel ».

— « C'est aussi mon avis. J'ai toujours pensé que ce qui convenait le mieux à l'Égypte — pour cette génération du moins — c'est une monarchie tempérée, contrôlée par un ministère responsable et freinée par les Tribunaux Mixtes ».

— « Vous devriez exposer ces idées. Elles seraient notre justification ».

— « A quoi bon, répartit Nubar en se levant. A quoi bon ! Les événements se chargeront de nous justifier ».

* * *

Le Vice-Roi triomphait. La révocation du Président du Conseil ne donna pas lieu aux réclamations habituelles et tapageuses du corps diplomatique. Les consuls s'inclinèrent devant le fait accompli, puisque les deux ministres européens restaient en fonction. Et puis, Nubar n'était pas « persona grata » auprès des diplomates. Par l'abolition des tribunaux consulaires et sa réforme judiciaire ne leur avait-il pas coupé l'herbe sous les pieds ? Quant aux gouvernements de France et d'Angleterre, ils se contentèrent de notifier au Khédive que « si on ne lui interdisait pas un changement de personne, on ne lui permettrait pas un changement de système ».

Le Vice-Roi, sur leur insistance, confia la présidence au prince Tewfick. Messieurs R. Wilson et de Blighnières gardèrent leurs portefeuilles — 9 mars 1879.

La tentative manquée de secouer la tutelle européenne se renouvela un mois plus tard. Le matin du 7 avril, les ministres européens, allant au ministère, trouvèrent leurs sièges occupés. Invoquant la pression populaire manifestée par des pétitions, le Khédive annonça aux consuls que, conformément aux vœux de ses sujets, il avait formé un ministère exclusivement

égyptien sous la présidence de Chérif Pacha. De plus, passant outre au règlement financier que venait de lui adresser la Commission Supérieure d'Enquête avant de se dissoudre, il en promulgua un tout différent quoique la Commission eût réduit de 7 à 5% le taux de l'intérêt à payer.

Les créanciers allemands, français, anglais, inquiets, alertèrent leurs gouvernements; ceux-ci firent pression sur Ismaïl Pacha pour l'amener à abdiquer, en faveur du prince héritier.

— « J'ai été nommé Khédivé d'Égypte par le Sultan, mon maître et je n'abandonnerai pas mon poste sans un ordre émanant de Sa Majesté », répondit-il aux consuls qui le pressaient de se démettre.

Alors la Grande Bretagne et la France, auxquelles s'était jointe la Prusse, se tournèrent vers Constantinople et entreprirent des démarches pour obtenir sa déposition.

IVème PARTIE

Le mouvement d'Arabi était la conséquence naturelle de la politique pro-égyptienne adoptée par Méhémed Aly, par Saïd et Ismaïl Pachas. Il faisait aussi partie du grand mouvement d'indépendance qui soulevait les peuples à travers les cinq continents. L'Amérique, avec sa guerre d'indépendance, était la pierre jetée dans l'océan et dont les ondulations s'étendent de rivage en rivage jusqu'aux pays les plus lointains. Les clapotis de l'eau avaient atteint aussi les rivages de l'Égypte.

*Sir Edward Malet
dans « Égypte 1879-1883 »*

Un moineau est assis sur une branche. Un faucon l'aperçoit, le saisit, l'emporte. Mais arrive un aigle qui veut arracher sa proie au faucon. La lutte s'engage. La foule se demande lequel des deux combattants l'emportera et personne ne s'apitoie sur le moineau qu'il s'agit de dévorer. L'objet du litige: l'Égypte. Les Puissances qui se la disputent, inutile de les nommer...

Apologue de Nubar.

IVÈME PARTIE

NUBAR

AU SERVICE DE TEWFICK PACHA

XXV.

**La déposition d'Ismaïl Pacha — L'avènement de Tewfick Pacha —
Le contrôle anglo-français rétabli — La loi de Liquidation
— Le drame révolutionnaire — L'occupation britannique.**

Ce 26 juin 1879, comme d'habitude, l'antichambre d'Ismaïl Pacha était remplie de visiteurs et de solliciteurs; il y régnait une animation contenue par le respect. Un serviteur apporta sur un plateau une dépêche qu'il remit à Zaki Pacha. Le maître des cérémonies, ayant pris le message, le posa rapidement sur la table comme s'il lui brûlait les doigts. Son assistant, Tonino bey, se pencha sur l'enveloppe et recula aussitôt. Tous les regards interrogèrent le visage pâli des deux fonctionnaires qui, s'étant retirés dans l'embrasure d'une fenêtre, échangeaient leurs pensées. Un des visiteurs s'approcha à son tour de la table; il lut à mi-voix: « A Son Altesse Ismaïl Pacha, ex-Khédive d'Egypte ». La consternation remplaça l'animation de tout à l'heure; un silence lourd de tristesse et d'inquiétude plana dans le salon.

Soudain, un pas retentit dans le corridor et la silhouette de Chérif Pacha s'encadra dans la porte. Le maître des cérémonies s'approcha sans rien dire de la table recouverte d'un velours cramoisi, sur laquelle se détachait bien en évidence l'enveloppe blanche. Chérif Pacha s'en empara, jeta un coup

d'œil sur l'adresse et porta aussitôt le télégramme à Son Altesse. Le Vice-Roi, ayant pris connaissance de son contenu, se recueillit un instant, puis le tendit à son ministre.

La lettre vizirienne disait :

*Le Grand Vizir de Turquie
à Ismaïl Pacha, ex-Khédive d'Égypte.*

Les difficultés aussi bien internes qu'externes de l'Égypte s'aggravant constamment, cette situation présente un grand danger pour l'Égypte et l'Empire Ottoman.

Il est évident que votre présence sur le trône d'Égypte ne peut avoir d'autre résultat que de renforcer et d'aggraver la crise présente.

En conséquence, Sa Majesté Impériale le Sultan, conformément au Conseil de ses ministres, a décidé de nommer au poste de Khédive Mohamed Tewfick Pacha et un firman a été envoyé à cet effet.

Cette importante décision a été communiquée à Son Excellence par une autre dépêche et je vous demande de vous démettre et de vous retirer des affaires conformément à la volonté de Sa Majesté Impériale le Sultan.

6 Redjeb — 26 Juin 1879.

Maîtrisant son émotion, avec cette dignité, cette politesse de ton, de manières dont Ismaïl Pacha ne s'était jamais départi, il dit à Chérif :

— « Faites venir mon fils ».

Mais le ministre se rendit en personne chez Tewfick Pacha qui habitait son palais d'Ismaïlia, érigé près du pont de Kasr el Nil. Le Prince avait reçu la dépêche du Sultan l'élevant au khédivat; il s'apprêtait à se rendre à Abdine. Il tendit le message à Chérif.

— « Votre Altesse doit donner des ordres pour que toutes les mesures soient prises pour la lecture du firman impérial cet après-midi, à la Citadelle », dit-il. Le Prince acquiesça. Tous deux descendirent pour prendre place dans la calèche qui les attendait devant le perron. Quelques minutes après,

la calèche franchissait le portail du palais d'Abdine. Ismaïl Pacha attendait son fils au seuil du salon de réception. Il porta d'abord la main du Prince à ses lèvres disant :

— « Je vous salue comme mon Effendina (maître, souverain) ». Puis, l'embrassant sur les deux joues, il ajouta :

— « J'espère que vous n'oublierez jamais que je suis votre père ».

S'inclinant, il se retira rapidement dans ses appartements.

Le 30 juin, en quittant le Caire, Ismaïl Pacha montra cette même dignité, cette grandeur dans l'infortune qui imposent le respect. Il avait exprimé le désir qu'il n'y eût à cette occasion aucune manifestation officielle. Le corps diplomatique s'abstint donc de paraître. Mais il y avait foule à la station et, au dehors, les dames du harem, vêtues de noir, de leurs calèches, faisaient entendre leurs pleurs. Avant de monter dans le wagon spécial, Ismaïl Pacha s'adressant aux personnes présentes, dit :

— « Je vous confie mon fils ».

Le Prince, dominant difficilement sa douleur, étreignit sur son cœur et embrassa tendrement son auguste père et ses frères partant pour l'exil. La scène était d'une tristesse déchirante ; les membres de la famille khédiviale, tous les dignitaires présents avaient les larmes aux yeux...

* * *

Ainsi, en pleine crise économique, financière et politique, Tewfick Pacha, à l'âge de 27 ans, montait sur le trône. Quelle lourde succession pour un homme jeune et inexpérimenté, car, sauf les quelques semaines pendant lesquelles le Prince avait présidé le Conseil des ministres, au début de l'année, il avait été tenu à l'écart des affaires gouvernementales. Aussi, pendant les premières années de son règne, fut-il dépassé par les événements et c'est pendant cette époque d'adaptation, d'évolution, qu'éclata l'insurrection militaire qui provoqua l'intervention militaire britannique.

* * *

Un décret khédivial du 4 septembre 1879 rétablissait le contrôle sur les finances. Sur la proposition de Londres et de Paris, Sir E. Baring fut nommé contrôleur général des recettes et M. de Blignières contrôleur général de la comptabilité et de la Dette Publique. Un décret khédivial du 15 septembre, définissant leurs fonctions, leur donnait droit de siéger, avec voix consultative, au Conseil des ministres. Cette fois le pouvoir des contrôleurs était effectif et le pays réellement sous la tutelle franco-anglaise. « L'Égypte dirigée par un syndicat » disait Ismaïl Pacha.

Le 21 septembre, Chérif fut remplacé par Riaz Pacha qui avait été ministre de l'Intérieur dans le cabinet Nubar. Une collaboration loyale s'établit entre le Khédivé, son Président du Conseil et les contrôleurs pour le plus grand profit du pays.

* * *

La Commission d'Enquête internationale n'avait pas seulement jeté la lumière sur le mode de perception des impôts, sur les abus, les exactions commises au détriment des contribuables et du gouvernement, elle avait révélé aussi le chiffre exact des revenus du pays. On savait à présent que les recettes atteignaient difficilement £ 8.500.000. Se basant sur ces données, une Commission de Liquidation fut créée par un décret khédivial — 17 juillet 1880 — pour liquider la situation financière. L'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la France et l'Angleterre étaient représentées dans cette commission qui élaborait et fit promulguer par le Khédivé une loi, dite de liquidation, qui devint la Charte financière de l'Égypte. L'ensemble des dettes évaluées à £ 96.218.772 fut partagé en quatre chapitres.

1. — Dette privilégiée de £ 22.064.055 portant 5% d'intérêt et ayant pour gage les revenus du Chemin de Fer, des télégraphes et du port d'Alexandrie.

2. — Dette unifiée de £ 56.592.155 portant 4% d'intérêt, ayant pour gage les revenus de la douane, les taxes sur l'importation du tabac et les revenus des provinces de Garbieh, Menoufieh, Béhéra et Assiout.

3. — Dette Daira Sanieh de £ 9.275.062.

4. — Dette Rothschild de £ 8.287.500, ayant pour gage les propriétés du Khédive Ismaïl et celles de sa famille.

Quant à la dette flottante, elle fut liquidée de la manière suivante: les anciens titres furent annulés et les ayants droit reçurent 30% en espèces et 70% en titres de la dette privilégiée. Il fut aussi stipulé que toute somme excédant celle affectée aux dépenses budgétaires serait versée à la Caisse de la Dette Publique pour l'amortissement de la dette.

Malgré les sacrifices consentis, les créanciers avaient lieu d'être satisfaits de ces arrangements puisqu'on avait réussi à éviter la banqueroute; le peuple égyptien, lui, n'avait pas les mêmes motifs de se féliciter: le service de la dette absorbait plus de la moitié des recettes normales en y ajoutant le tribut à la Turquie. Pour équilibrer le budget on avait été obligé de maintenir tout à la fois un rigoureux système d'économie et tous les impôts existants. Ce n'était là que des dispositions provisoires destinées à changer à mesure que s'améliorerait la situation économique et financière du pays. Mais la misère trop prolongée avait aigri les cœurs. D'autre part, le contrôle européen blessait l'amour-propre national car l'égyptien avait évolué depuis 60 ans. Ce n'était pas en vain que des missions scolaires avaient été envoyées en Europe par Mohamed Aly, Saïd et Ismaïl Pachas; ce n'était pas en vain que des professeurs européens, en nombre toujours croissant, avaient enseigné dans les écoles du pays. Il s'était formé une classe d'égyptiens cultivés que ne satisfaisait plus la condition subalterne dans laquelle on la maintenait. Elle aspirait à s'affirmer, à s'élever « telle la plante dont les racines feraient éclater le vase dans lequel elle a grandi et qu'il faut dépoter ». C'est dans l'armée surtout que se manifestait ce sentiment de malaise, de mécontentement qui alla s'amplifiant jusqu'à déclencher une insurrection militaire dont les conséquences devaient peser si lourdement sur l'avenir du pays. Les porte-drapeau de la rébellion furent un groupe d'officiers parmi lesquels se détachait nettement la figure d'Ahmed Arabi, colonel au 4ème régiment.

Les premières émeutes — février-septembre 1881 — furent déclanchées pour des motifs en apparence de peu d'importance.

Le ministre de la justice, Osman Rifki Pacha, d'origine circassienne, était impopulaire dans l'armée qui l'accusait de favoriser les turco-circassiens aux dépens des égyptiens. Au mois de janvier, le colonel Aly bey Fahmy, commandant du premier régiment des gardes khédiviales, ayant été renvoyé et remplacé par un circassien, les officiers égyptiens présentèrent une pétition à Riaz Pacha, président du Conseil, protestant contre cet acte arbitraire. « Le Ministre de la guerre s'est conduit envers les officiers égyptiens comme s'ils étaient ses ennemis personnels... une enquête préalable doit motiver les renvois de l'armée... Il faut que les promotions soient justifiées par le mérite. Seuls le mérite et la science doivent donner droit à un avancement et, sur ce point, nous avons la certitude, nous officiers égyptiens, d'être supérieurs à ceux qui, ces derniers mois, ont eu des promotions... etc. » La pétition se terminait par une demande de révocation du ministre « indigne d'occuper un si haut poste ». Elle fut présentée au Président du Conseil par Arabi, Abdel-Al et Aly bey Fehmy.

C'était un acte d'insubordination grave. Il eût fallu sévir, mais il eût fallu étouffer la révolte dans l'œuf en faisant droit aux réclamations justifiées de l'armée. Pour n'avoir pas su prendre rapidement les dispositions nécessaires, l'insubordination se transforma en insurrection et l'insurrection en révolte armée.

En février 1882 Tewfick Pacha était déjà contraint de subir un ministère arabiste. Tous les chefs mutins y figuraient : Mahmoud bey occupait la Présidence ; Arabi détenait le ministère de la Guerre et Aly Fehmy celui des Affaires Étrangères.

Le premier geste du nouveau cabinet fut de réparer les injustices du passé. Promotions, augmentations, indemnités se mirent à tomber sur l'armée comme giboulées au printemps. Les contrôleurs des finances, Messieurs de Blignières et Colvin, essayèrent bien de freiner cette débauche de libéralités, mais le parti militaire au pouvoir imposait sa volonté. Ils démission-

nèrent. Après cette première victoire, le ministre s'attela à la tâche d'épurer l'armée de ses éléments turco-circassiens; quarante-huit officiers supérieurs, parmi lesquels Osman Rifki Pacha, furent arrêtés, emprisonnés et condamnés à la déportation au Soudan, sous prétexte d'avoir voulu attenter à la vie d'Arabi — 20 avril 1882. Le Vice-Roi refusa de sanctionner cet arrêt de mort déguisé et commua la peine en un simple bannissement. Exaspérés de cette résistance, les ministres convoquèrent, de leur propre autorité, la Chambre des Délégués et lui demandèrent de prononcer la déchéance de Tewfick Pacha de la Vice-Royauté.

Désormais, la crise politique prenait le dessus sur la crise financière. Devant ce mouvement révolutionnaire, l'Europe et plus spécialement l'Angleterre et la France, s'émurent. Quel parti prendre ? M. Gambetta suggéra une démonstration navale, voire une action militaire en commun avec la Grande-Bretagne.

— « Je refuse de me prononcer sur des hypothèses », lui répondit Lord Granville. Et, sur l'insistance du ministre des Affaires Etrangères de France :

— « Il me paraît grave d'examiner, dès à présent, des mesures à prendre en prévision d'événements qui appartiennent à l'avenir et de précipiter la crise au lieu de la conjurer ».

La Grande-Bretagne se désintéressait-elle du sort de l'Égypte ? E. Milner, dans son livre « *England in Egypt* » posant la même question, fait cette réponse :

— « Non, elle ne le pouvait. L'Égypte, par sa position géographique, domine la route des Indes et de l'Australie; ce point stratégique est d'une importance vitale pour elle et elle se fut opposée par les armes à l'occupation de ce pays par une puissance étrangère. Puis, elle avait engagé d'immenses capitaux dans le pays; après la France, elle était la principale détentrice des obligations égyptiennes. Si elle hésitait à suivre la France, c'est parce que la politique britannique est soumise à l'opinion publique et que l'opinion publique britannique est lente à mouvoir et à s'émouvoir; et aussi parce que le cabinet libéral au pouvoir, sincèrement pacifiste, était bien résolu à n'intervenir que s'il y avait menace d'anarchie.

Les nouvelles parvenues du Caire ne laissent plus aucun doute à ce sujet. Le Khédivé était prisonnier de son armée en révolte et les dispositions financières édictées par la Commission de Liquidation complètement bouleversées. Il fallait agir. Une politique d'expectation n'était plus de mise.

On connaît les tragiques événements qui se succédèrent pendant ces quelques mois courant de février à septembre 1882; l'arrivée de l'escadre franco-britannique; le massacre d'Alexandrie; le bombardement de cette ville; le refus de la France de participer à une action militaire afin de ne pas dégarnir sa frontière de l'est toujours menacée par l'Allemagne; le débarquement des troupes britanniques à Ismaïlia; la défaite de l'armée égyptienne à Tel el Kibir - 13 septembre; l'entrée officielle de l'armée anglaise au Caire - 14 septembre; le retour du Vice-Roi dans sa capitale - 24 septembre; la signature de la Convention anglo-égyptienne - 25 septembre.

Par cette convention le gouvernement britannique s'engageait à retirer ses troupes dès le rétablissement de l'ordre et, à cet effet, il dépêchait au Caire Lord Dufferin, son ambassadeur auprès de la Sublime Porte. L'Ambassadeur arriva au début de novembre. Il commença par liquider la révolution. Les chefs de l'insurrection militaire, Arabi, Mahmoud Pacha, Samy, Aly bey Fehmy et leurs compagnons étaient emprisonnés. Ils furent jugés et condamnés à l'exil à Ceylan. D'autres prisonniers de moindre envergure furent condamnés à des peines diverses.

L'Angleterre avait été seule à la peine. Lord Dufferin estimait juste qu'elle fût seule à l'honneur. Il conseilla l'abolition du Condominium. En conséquence, le gouvernement britannique informa de sa décision la France et M. Brédif, contrôleur général de la comptabilité fut rappelé, tandis que son collègue, Sir Auckland Colvin, assumait la charge de conseiller financier. Cette mesure marque le début d'une ère d'hostilité entre ces deux puissances, hostilité qui dura jusqu'au traité de 1904 par lequel, en échange de ses privilèges en Egypte, la France obtenait le protectorat du Maroc.

Après le procès d'Arabi, l'ambassadeur prêta toute son attention à la situation intérieure.

« Restauration de l'ordre et évacuation rapide sont deux thèses inconciliables », écrivit-il dans son rapport au Foreign Office. « Le pays souffre des maux causés par la guerre civile et la guerre étrangère. L'administration est totalement désorganisée, le Trésor vide, l'autorité du khédivé amoindrie. Dans ces conditions, il ne servirait de rien de partir après avoir doté l'Égypte d'une constitution libérale. Les lois écrites sont lettres mortes. Ce qu'il faut ce sont des hommes nouveaux qui les interprètent dans un esprit de justice. Inspirons-nous ici de la méthode adoptée aux Indes avec tant de succès. Plaçons des fonctionnaires britanniques dans les postes clés et remettons nos pouvoirs entre les mains toutes puissantes (the masterful hand) d'un résident. Nous songerons à l'évacuation lorsque nos réformes seront implantées dans le pays. Mais il va de soi que le temps est l'élément essentiel dans ce programme ».

Ainsi, insensiblement, la campagne d'Égypte, considérée comme une opération de police, se transformait en protectorat voilé, car, à aucun moment, le gouvernement britannique ne proclama ouvertement sa politique. Au contraire, dans tous les documents qui, par la suite, s'échangèrent entre Londres, le Caire et les cabinets étrangers, il est toujours fait mention de cette phrase consignée dans la Convention de septembre 1882 : « ... tant que durera l'occupation provisoire de l'Égypte par les troupes britanniques... »

LE SECOND MINISTÈRE NUBAR

(8 janvier 1884 - 9 juin 1888)

Le soulèvement du Soudan. Sir E. Baring: consul général — La démission de Chérif Pacha — Nubar appelé à la présidence du Conseil — Conflit Nubar-Clifford Lloyd — Affaire du Bosphore Egyptien — Prise de Khartoum et mort de Gordon — La crise financière et la Convention de Londres — La réforme des tribunaux indigènes — Suppression partielle de la corvée — Différend Nubar-Baring — Démission de Nubar.

Les années qui vont de 1882 à 1886 furent pour l'Égypte des années terribles. Ce n'est pas une pluie, c'est une averse de malheurs! Au sortir de la guerre, une épidémie de choléra, d'une rare violence, emporta plus de 100.000 personnes. Mal remis de la terreur engendrée par ce fléau, les égyptiens durent affronter les difficultés de la guerre du Soudan.

A la voix du Mahdi Mohamed Ahmed, le Soudan se souleva. Ce mouvement né d'aspirations sommeillant depuis longtemps dans l'âme soudanaise, poursuivait deux buts: l'un religieux, l'autre politique. Purifier la doctrine coranique, répandre l'islamisme à travers les nations et, en même temps, libérer le Soudan de l'ingérence turco-égyptienne, tel était l'idéal des mahdistes. La révolte se propagea avec une rapidité foudroyante. Les désastres militaires succédaient aux désastres et tous les jours parvenaient au Caire des dépêches annonçant de nouvelles catastrophes. On se rendait compte que l'insurrection n'était pas une révolte localisée, mais le formidable

soulèvement de tout un peuple. Le cabinet, présidé par Chérif Pacha, décida de concentrer les forces égyptiennes autour de Khartoum et de s'accrocher à ce point stratégique en attendant des circonstances plus favorables.

Sur ces entrefaites, Sir Evelyn Baring (le futur Lord Cromer) nommé consul général en remplacement de Sir Edward Malet, venait occuper son poste. Il arrivait des Indes où il avait servi auprès du Vice-Roi Lord Northbrook. Le choix était singulièrement heureux. Sir E. Baring qui avait été membre de la Commission Supérieure d'Enquête et Commissaire à la Dette Publique était parfaitement au courant des affaires égyptiennes. De plus, il possédait toutes les qualités requises pour ce poste. Il était supérieurement doué au point de vue intellectuel et moral, alliant le savoir à la probité, la patience à l'énergie, le jugement au tact. Il était aussi un administrateur d'une grande capacité et un financier éminent.

Baring se fit mettre au courant de la situation : le Trésor était vide, l'armée inexistante. Il prit aussitôt position. Malgré l'opposition de la Cour, du ministère, de toute la population, il décida d'évacuer totalement le Soudan et de rapporter la frontière égyptienne à Wadi-Halfa. Il persuada le cabinet Gladstone que cette politique était la seule justifiée et se fit adresser par Lord Granville la fameuse dépêche du 4 janvier 1884.

« ... Dans toutes les questions importantes, qu'il s'agisse de la bonne administration de l'Égypte ou de sa sécurité, tant que durera l'occupation provisoire du pays par les troupes britanniques, le gouvernement de Sa Majesté entend que ses conseils soient suivis par le Khédive. Il en est de même pour les ministres et les gouverneurs de province. Par conséquent, ceux d'entre eux qui refuseraient de se soumettre à ses directives ont l'obligation de se démettre de leurs fonctions ».

La dépêche fut communiquée à Chérif Pacha, Président du Conseil. Il désapprouvait l'évacuation totale. Il démissionna le jour même.

On approcha Riaz Pacha ; il se récusa pour les mêmes raisons. « Il n'y avait à l'époque, dans le ciel politique égyptien, que trois étoiles de première grandeur : Riaz, Chérif

et Nubar. Deux étant hors de cause, il restait Nubar à qui on offrit la présidence. Il résidait à Paris depuis 1879. Il hésita, posa ses conditions: le Vice-Roi était-il convaincu de la nécessité de l'évacuation et appuierait-il son ministre? Pourrait-on conclure un emprunt pour renflouer les finances? On lui donna cette double assurance. Il quitta la France et vint occuper son siège « car, au fond, il aimait le pouvoir comme on aime une maîtresse, que l'on reprend avec plus de plaisir, plus d'ardeur après chaque absence, volontaire ou forcée ».

Etait-ce tout? Non; à côté de l'ambition, il y avait un autre motif qui l'incitait à accepter les responsabilités du pouvoir dans un des moments les plus critiques de l'histoire égyptienne. Il y avait en son cœur ce sentiment de fierté blessée qui demande réparation. Il lui en coûtait de disparaître de la scène politique tel un mauvais acteur sous les huées du public... Cette fois, pensait-il, il pourrait appliquer les réformes ébauchées dans son précédent ministère, laisser, en un mot, l'empreinte de son génie sur ce pays qu'il chérissait d'un amour désintéressé. Il garda tous les collaborateurs de Chérif Pacha.

* * *

Presque au débarqué, Nubar reçut la visite du célèbre correspondant du Times, M. Edward Dicey.

— « Excellence, êtes-vous partisan de l'évacuation? »

— « Pas le moins du monde! La conquête du Soudan a coûté trop de sang et d'argent pour qu'un égyptien envisage son abandon avec indifférence. Quant à moi, j'ai des motifs personnels pour y tenir: deux membres de ma famille donnèrent leur vie pour conserver ces provinces à la couronne. Mon frère aîné, Arakel bey Nubar, un des gouverneurs les plus capables, les plus humains qu'ait connus cette malheureuse contrée, est mort à Khartoum en 1858 victime des fièvres contractées pendant ses inspections dans le haut Nil. Son fils, Arakel, gouverneur de Massawa, périt sur le champ de bataille pendant la campagne d'Abyssinie, de la mort des héros. Si, toutefois, j'ai accepté la tâche ingrate de présider

le cabinet actuel, c'est parce que je crois que l'évacuation — ce mal nécessaire — peut être circonscrite comme un incendie de forêt et que je pourrais y procéder en sauvegardant les intérêts supérieurs de l'Égypte ».

Nubar venait d'avoir 60 ans. De taille au-dessus de la moyenne, svelte, malgré un léger embonpoint, il portait avec élégance le costume européen; en Égypte, il se coiffait du « fez » la coiffure nationale. Il avait les yeux et les cheveux noirs, des traits réguliers et sympathiques, et un sourire empreint d'une grande séduction. Le regard était caressant, la voix douce et on décelait dans ses manières cette politesse exquise que l'on n'acquiert que dans la fréquentation de la Cour.

Nubar possédait la plus haute culture européenne. Il était versé dans les lettres, l'histoire, le droit; en tant que ministre de l'agriculture et en tant que grand propriétaire foncier, il s'était familiarisé avec toutes les questions agricoles.

Il possédait une maîtrise remarquable de la langue française, mais il parlait et écrivait plusieurs autres langues européennes. Doué d'une éloquence naturelle, tour à tour spirituel, caustique, profond, il tenait son auditoire sous le charme de sa parole. Son esprit subtil se plaisait à s'élever d'un puissant coup d'aile jusqu'au sommet de la spéculation philosophique ou historique; il planait, il avait des vues d'ensemble claires, brillantes, originales. D'une question exposée, il saisissait immédiatement l'essentiel et alors que d'autres se perdaient dans les détails, il en dégagait l'essence.

Diplomate né, il avait le don de la persuasion. Discuter avec lui était un plaisir auquel ne restaient pas indifférents même ses adversaires politiques.

Mais sous ses formules polies, ses manières affables se cachaient un caractère ferme, énergique, un courage moral, une fierté qui jamais ne se plie. « Je n'ai pas rencontré, dans ma longue carrière diplomatique, de plus mauvais courtisan que lui » écrivait M. de Léon; et ce n'est pas là un mince éloge, car Nubar vivait auprès de souverains qui avaient l'habitude de considérer leurs désirs tels des lois. Sa franchise, qui parfois confinait à la rudesse, était redoutée surtout des agents consulaires auxquels il ne ménageait pas ses critiques.

Il était généreux et son hospitalité fastueuse. Il habitait une vaste demeure érigée dans la rue récemment baptisée « Avenue Ibrahim » et qui jadis portait son nom. Elle confinait à la demeure d'un autre arménien illustre, Tigran Pacha d'Abro, son beau-fils, ministre des Affaires Etrangères sous Abbas II. Elle voisinait avec le palais de Yacoub Artin Pacha, le futur ministre de l'Instruction Publique, fils d'Artin bey Tchrakian, le successeur de Bogos bey Youssoufian auprès de Mohamed Aly et d'Abbas I.

Aidé de Madame Nubar, aussi intelligente, spirituelle que gracieuse et de ses deux filles, il recevait chez lui, les vendredis, tout ce que le Caire comptait de célébrités. On causait, on faisait de la musique, on dansait; dans le désert de la vie sociale du Caire — vers la fin du siècle dernier — c'était là une source de plaisirs délicats que les européens surtout recherchaient avec empressement. Pour lui c'était un moyen de faire plus ample connaissance avec ceux qui tenaient les premiers rôles sur la scène égyptienne, surtout avec les derniers arrivés, officiers et hauts fonctionnaires britanniques amenés par la guerre. Aimable envers tous, il déployait une séduction particulière envers eux. Il n'y avait là aucun calcul. Il appréciait, sympathisait ces jeunes anglais actifs, énergiques, instruits, infatigables à la tâche, pleins d'initiative, conscients de leurs responsabilités, d'une droiture, d'une élégance morale au-dessus de tout éloge, et dont quelques uns étaient des techniciens, d'une renommée mondiale. Il pensait en les observant: Voilà les européens dont Saïd et Ismaïl pachas eussent dû s'entourer... voilà vraiment des collaborateurs dignes d'un ministre réformateur...

Seulement ici, les rôles étaient renversés. Ce n'étaient plus le Khédive et ses ministres qui concevaient, ordonnaient à des subordonnés. Ceux-là, leur assurance, leur morgue le disaient assez, étaient venus en maîtres. Ils ordonnaient et ils entendaient être strictement obéis... Contre cette prétention, Nubar se rebella:

« Une occupation militaire, passe encore pour les débuts! mais une occupation administrative, à aucun prix! Que devient alors l'indépendance égyptienne? » disait-il. Cette divergence

d'opinion causait des malentendus, des froissements. De part et d'autre on se raidissait. Bientôt un différend surgit entre lui et M. Clifford Lloyd.

M. Clifford Lloyd qui occupait un poste éminent dans la magistrature irlandaise, avait été envoyé en Egypte — septembre 1883 — avec le titre de Directeur général des réformes. Ce que ce titre impliquait nul ne le savait exactement. Une chose était certaine c'est qu'après la désorganisation provoquée dans l'administration par la révolte militaire, celle-ci avait besoin d'être réorganisée. Mais M. Lloyd n'était pas l'homme indiqué pour cette tâche. Voilà comment le présente Sir Alfred Milner.

« La méthode anglaise », écrit-il, « dans des cas pareils à celui de l'Egypte est de s'adresser au premier homme énergique rencontré et de lui donner plein pouvoir. On l'envoie occuper son poste en lui disant à peu près ceci : « Nous ne savons pas ce que nous attendons de vous, ni ce qu'il faut faire pour résoudre ces difficiles problèmes. Mais partez et faites quelque chose... » M. Lloyd étant donc venu avec la mission « de faire quelque chose » se mit à réformer à tour de bras avec une énergie indomptable et l'esprit de décision qui faisait la force de son caractère. Mais ce caractère si fort avait des défauts qui contrebalançaient les qualités. Son ardeur à réformer, sa puissance de travail, son talent pour obtenir le maximum de ses subordonnés étaient indéniables. Seulement, il manquait de jugement et de prudence. Il était enclin à tout entreprendre à la fois. Il ne montrait ni patience, ni condescendance à l'égard de ceux qui différaient de lui par le caractère ou par leurs opinions. C'était là des défauts incompatibles avec la délicate situation dans laquelle nous nous trouvions en Egypte et qui exigeait avant tout un grand tact.

« A franchement parler, M. C. Lloyd se comportait comme le chien proverbial dans la boutique de porcelaine (England in Egypt) ».

En 1884, lorsque Nubar entra en fonction, il n'y avait que trois mois que M. C. Lloyd était dans le pays; le remue-ménage qu'il y avait causé, le mécontentement soulevé par sa méthode de travail était pourtant considérable. Ce dont les hauts

fonctionnaires égyptiens se plaignaient surtout c'était sa tendance à les ignorer; il les traitait comme des quantités négligeables et travaillait directement avec les inspecteurs britanniques devenus, pour ainsi dire, ses agents particuliers. De là de continuelles discussions aigres-douces.

Nubar, soucieux de préserver la hiérarchie officielle et d'assigner, dans les rangs de cette hiérarchie, un poste bien défini à l'encombrant magistrat, réussit à le persuader de renoncer à son vague mandat de Directeur général des Réformes pour accepter les fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur. Il crut ainsi lui avoir passé la bride au cou. Il fut vite détrompé. M. C. Lloyd ne tarda pas à s'attaquer à son chef immédiat et peu après aux autres ministres, pour entrer enfin en conflit avec Nubar lui-même. La pomme de discorde fut la réorganisation de la police. Le plan de M. C. Lloyd était de placer la police entièrement, pour tout ce qui concernait la discipline, sous les ordres des officiers britanniques. L'idée du gouvernement était qu'un seul homme doit commander dans chaque localité et assumer l'entière responsabilité de son administration. A ses yeux la condition essentielle de la discipline et de la régularité était — elle l'est toujours — que les fonctionnaires de tout ordre, dans un district, doivent dépendre du Mamour, et que pour l'ensemble d'une province ils doivent dépendre du Moudir. Nubar partageait cette opinion.

— « Pourquoi ces nouveautés subversives? » questionnait-il. « Etes-vous assuré, M. Lloyd, de demeurer en Egypte assez de temps pour y implanter vos réformes? Vous ne pouvez pas m'en donner l'assurance. Dans ces conditions n'affaiblissez pas le sens des responsabilités chez les fonctionnaires desquels dépendent la sécurité générale et l'ordre. Je vous certifie que la proposition de soustraire la police au contrôle direct des mamours et des moudirs sera une cause de l'augmentation de la criminalité ».

Elle le fut en effet. Le brigandage, en province, prit une extension redoutable.

Cependant M. Lloyd s'entêtait; il se serait cru diminué en se rendant aux raisons d'un ministre indigène. Il en appela à Lord Granville.

— « ... La question réelle est de savoir si le gouvernement de Sa Majesté, acceptant l'inévitable, nommera un Président du Conseil britannique ou s'il portera un coup fatal à la politique des réformes préconisées par Lord Dufferin, en acceptant ma démission».

Nubar aussi menaçait de démissionner. Il fallait choisir. On le choisit car, à ce moment, il était l'homme nécessaire. Le gouvernement britannique, empêtré dans la question soudanaise, avait besoin d'un ministre énergique, jouissant de la confiance publique pour se décharger sur lui des soins de l'administration intérieure. M. Clifford Lloyd fut rappelé.

* * *

Nubar avait marqué un point. Mais la tempête faisait rage autour du vaisseau de l'Etat et les flots battaient furieusement ses flancs. Les nouvelles du Soudan étaient de plus en plus alarmantes, désespérées. Tantôt c'était une garnison passée au fil de l'épée; tantôt une province entière faisant sa soumission au Mahdi. A la fin du règne d'Ismaïl Pacha, le Soudan égyptien s'étendait de Wadi Halfa, au Nord, à l'Equateur, au Sud; et de Massawa à l'Est, à la frontière Ouest du Darfour. En 1884, il ne restait de cet immense empire que les ports de la mer Rouge, Khartoum et les deux provinces de Berber et de Dongola.

Nubar eût voulu envoyer Abdel Kader Pacha, ex-gouverneur du Soudan, homme énergique, expérimenté, pour procéder à l'évacuation des troupes et des civils. Il conseillait de défendre Dongola et Berber dont la population était demeurée fidèle.

« Ces deux provinces serviront de bouclier à l'Egypte » disait-il; « elles arrêteront le flot des insurgés. En même temps, elles nous serviront de tremplin pour reconquérir le Soudan ».

Malgré ces sages avertissements, le cabinet de M. Gladstone soutint la candidature du général Gordon et fit sienne la politique préconisée par le consul général. Le Premier égyptien fit encore observer que ce serait une faute grave d'envoyer

au milieu d'une population musulmane, grisée par ses victoires, un chef de nationalité et de religion différentes. Du reste, Gordon comptait de nombreux, d'implacables ennemis dans le pays. Nommé gouverneur du Soudan — 1877-1880 — et chargé de réprimer la traite des noirs, il avait agi avec un zèle immodéré, violence, et précipitation. Ne craignant pas de frapper à la tête, il avait condamné à la pendaison plusieurs parmi les plus riches marchands d'esclaves. Ceux-ci lui avaient voué une haine mortelle. Il était donc très peu indiqué pour ce poste. Convaincu par Nubar, Baring refusa d'abord de sanctionner la nomination de Gordon; puis, sur l'insistance du cabinet britannique, il transigea.

Gordon, accompagné du colonel Stewart, s'arrêta quelques jours au Caire avant de se rendre à Khartoum. Ses instructions étaient très vagues. Selon une formule chère à M. Gladstone il devait « étudier la situation et proposer des remèdes » (consider and report). Le consul général, esprit lucide et décidé, lui en donna, par écrit, de plus précises :

« Rappelez-vous que votre mission principale est de procéder pacifiquement à l'évacuation du Soudan et d'y procéder de manière à causer le moins de pertes aux troupes et à la population étrangère qui veut se réfugier en Egypte ».

On lui ouvrit un crédit de £ 100.000 avec promesse de lui fournir d'autres subsides en cas de besoin.

« Le Général Charles Georges Gordon, soldat courageux jusqu'à la témérité, était désintéressé, honnête, d'une piété confinante au mysticisme, mais impulsif, réfractaire à toute contrainte, fantasque et trop souvent le jouet de son imagination déréglée », écrit Lord Cromer dans « Modern Egypt » où il consacre plusieurs chapitres aux événements du Soudan.

Arrivé à Khartoum, Gordon, comme pour justifier les appréhensions de ceux qui craignaient les conséquences de son caractère versatile, changea de programme. Au lieu de s'occuper immédiatement des questions relatives à l'évacuation, il se mit en tête de réorganiser le Soudan, non plus comme une annexe de l'Egypte mais comme un groupe de petits Etats indépendants sous le protectorat anglais. S'apercevant au bout de quelques mois que ce programme était irréalisable,

il préconisa d'autres solutions. Active correspondance entre Khartoum, le Caire et Londres. Perte de temps précieux. Le Mahdi et ses partisans mirent à profit ce délai pour resserrer leur étreinte autour de Khartoum.

* * *

De même que dans une tragédie de Shakespeare, le comique s'entremêle au drame, ainsi, alors que la situation s'aggravait au Soudan, que l'angoisse étreignait les cœurs à la pensée du sort qui attendait les infortunés exilés, au Caire se passait une scène ridicule et scandaleuse. Depuis l'occupation, les français faisaient systématiquement opposition à la Grande-Bretagne et « le Bosphore égyptien », le journal le plus répandu de l'époque, les attaquait sans merci. Il s'imprimait sur trois pages, réservant la quatrième à l'arabe. Se posant en protecteur du Mahdi, il publiait les nouvelles de ses victoires, fictives ou réelles, et entretenait une dangereuse fermentation des esprits. Pour mettre un terme à cette campagne d'excitation, le gouvernement égyptien supprima la feuille — 29 février 1884. Défiant ouvertement le gouvernement, le journal continua de paraître plus agressif, plus injurieux que par le passé. Mais lorsqu'en avril 1885, il publia, en arabe, une proclamation du Mahdi incitant à la rébellion le peuple égyptien, Nubar informa le consul de France que le gouvernement avait ordonné la fermeture de l'imprimerie. Il le pria d'envoyer un agent diplomatique pour qu'il fut présent, selon la coutume, au moment de la pose des scellés.

— « Je m'y oppose », répondit le consul général.

— « Mes ordres sont formels ! » rétorqua l'officier de police.

Dans l'après-midi la porte de l'imprimerie fut forcée, le personnel et les rédacteurs renvoyés, les scellés posés.

Infraction aux Capitulations ! Abomination des abominations. Toute la colonie française frémit d'horreur. Elle réclama des sanctions.

Paris, mal informé, partagea l'indignation générale. M. de Freycinet exigea des réparations pour l'insulte faite au pavillon français. Nubar avait agi en parfait accord avec

Baring. Cependant, pour apaiser la presse parisienne déchaînée tout à la fois contre le ministère égyptien et contre lui, en sa qualité de consul général, il désavoua Nubar. Voilà le Premier égyptien obligé de se rendre en grand uniforme, la poitrine chamarrée de ses décorations, au consulat de France pour présenter, au nom du Khédive, à un jeune diplomate — M. de Barrère étant absent — des excuses pour « le regrettable incident... » Nubar en était suffoqué ! Il n'avait pas l'habitude de mâcher ses mots et ce lâchage l'avait exaspéré :

« C'est excessif ! » dit-il au sortir de l'entrevue. « Nous n'avons pas demandé aux britanniques de venir nous protéger, mais puisqu'ils se sont constitués de leur propre initiative nos protecteurs, le moins qu'ils puissent faire est de nous protéger... Une occasion s'offrait à eux pour effacer d'un trait de plume les Capitulations ainsi que la France l'a fait à Tunis; ils l'ont laissée échapper. Il n'ont pas su parler en maîtres aux détenteurs des obligations et ne leur ont pas imposé une réduction substantielle des intérêts; ils n'ont pas supprimé le tribut à la Turquie qui grève si lourdement notre budget et, quand par suite du manque de décision, de franchise de leur politique, ils se trouvent dans l'embarras, c'est sur nous qu'ils déversent leur mauvaise humeur... C'est nous encore qu'ils offrent en victimes expiatoires pour des fautes dont nous sommes innocents » .

Ces réflexions rapportées au consul général, le touchèrent au vif. Il y a des vérités que les hommes au pouvoir n'aiment pas entendre...

Pendant que se déroulaient au Caire ces scènes tragico-comiques, la position de Gordon devenait de plus en plus difficile. Il suppliait en vain qu'on lui envoyât un contingent de soldats britanniques. C'était son dernier espoir; le dernier espoir aussi de la population. Plusieurs fois par jour il lançait une dépêche à Baring lui décrivant l'avance lente des Darwiches autour de Khartoum.

Puis tout d'un coup, sa voix se tut. Plus aucune communication avec le Soudan. Alors, une espèce de remords s'empara des esprits en Grande-Bretagne. De tous côtés on demanda une expédition et le recouvre-

ment du Soudan. Gladstone qui avait hésité si longtemps, trop longtemps, se décida à agir. Lord Woseley fut nommé commandant en chef des forces expéditionnaires. « Time is the most important element in this question » (Le temps est la condition première de tout succès en cette affaire) écrivit-il au Premier anglais. Mais des mois se passèrent encore en délibérations.

Enfin la campagne du Nil s'engage. Douze mille anglais voguent sur le Nil en direction du Sud. Par la mer Rouge s'avancent les bataillons de l'Inde, de l'Australie, du Canada. On entreprend la construction d'un chemin de fer de Souakim à Khartoum. Lenteurs fatales! Le 10 septembre, les assiégés, mortellement inquiets, envoient une mission pour informer les autorités du Caire sur leur vraie situation. Le colonel Stewart, ainsi que quarante personnalités parmi lesquelles le consul de France, s'embarquent à bord d'un steamer. Ils tombent dans un guet-apens et sont assassinés. Cependant munitions et provisions s'épuisent à Khartoum. La maladie, la faim, le découragement déciment la population. Les blessés gisent dans les rues, côtoyant les cadavres des victimes de la famine. Gordon maigri, serré dans son costume blanc, un air de fausse assurance sur le visage, traverse les rues, réconfortant les défenseurs :

« Tenez encore un peu. Les anglais viendront... Ils viendront sûrement! »

Le 5 janvier 1885, Ondourman capitule. Le 26 janvier, les rebelles livrent l'assaut général contre Khartoum. Ils percent les défenses, pénètrent dans la ville, envahissent le palais du gouverneur.

Gordon est debout devant la porte de son bureau. Il porte son uniforme blanc. Tout blancs sont aussi ses cheveux. Il est ceint de son épée, mais elle n'est pas tirée du fourreau; il tient en main son revolver chargé dont il ne fera pas usage. Son attitude est calme. Il regarde en face les assaillants qui se bousculent dans sa direction. L'un d'eux lui plonge sa lance dans le corps; il chancelle et s'appuie contre la porte. Un autre lui porte un coup mortel, il s'affaisse. Sa tête coupée est expédiée au Mahdi; son corps traîné dans le jardin est

exposé aux injures de la soldatesque. La ville, livrée au pillage et au massacre, flambe. Les survivants sont réduits en esclavage.

Il y avait, dans les différentes garnisons du Soudan, près de 55.000 soldats égyptiens. De ce nombre, estime Sir Reginald Wingate, 12.000 furent tués; 11.000 retournèrent en Egypte; des 30.000 hommes restant, on ne sait rien avec certitude. Le nombre des civils, y compris femmes et enfants, était de 15.000. Quel fut leur triste sort ?

Sur qui retombe la responsabilité de ce désastre ? Sûrement pas sur Nubar. Il est réduit à l'impuissance. Il n'est ni consulté, ni écouté. Il ne peut que déplorer les fautes commises, volontaires ou involontaires.

Baring va disant: « L'Arménien, lui, se lave les mains. Il refuse d'endosser toute responsabilité dans la question soudanaise ».

— « Pourquoi le ferai-je ? Oui, pourquoi ? Est-ce moi qui gouverne ? Allons donc ! C'est Downing Street. Moi j'administre simplement l'Egypte pour les égyptiens », répondait Nubar.

Qui donc est responsable de ces malheurs ?

Sir Evelyn Baring déclare:

— « La presse britannique qui a pour ainsi dire imposé Gordon au Foreign Office et le cabinet Gladstone qui s'est laissé influencer. Un gouvernement ne doit pas suivre l'opinion publique, il doit l'inspirer, la guider. Puis, l'indécision du cabinet a fait le plus grand tort à la campagne du Nil. Les décisions sont prises trop tard, exécutées avec lenteur. M. Gladstone s'est défendu aux Communes.

« J'ai n'ai pas la prétention, ni mes collègues non plus, de nous croire infailibles... Nos intentions étaient pures, honnêtes... » Excuse peu valable. La bonne foi ne suffit pas chez ceux qui dirigent les destinées des nations car :

« Les fautes des puissants sont des malheurs publics ».

Avec une franchise, un courage moral qui l'honore, le consul général revendique sa part de responsabilité:

« Je n'aurais pas dû accepter la nomination de Gordon. En cédant, j'ai commis une faute que je ne me pardonnerai jamais... Et si Gladstone a approuvé l'évacuation, n'est-ce pas moi qui l'ai préconisée ? » (Modern Egypt).

* * *

Le rideau était tombé sur le premier acte du drame soudanais; mais les difficultés du ministère qui devait travailler au milieu de l'hostilité générale restaient entières.

L'occupation britannique soulevait des problèmes qui provoquaient un malaise dans toutes les classes de la société. Par la Convention de septembre 1882, le gouvernement britannique avait promis de retirer ses troupes; cependant, aucune disposition n'était en vue pour ce retrait. Tewfick pacha commençait à s'inquiéter et déversait sa mauvaise humeur sur « l'homme des anglais », Nubar. Les fonctionnaires désorientés par les réformes introduites dans l'administration par les inspecteurs anglais, mettaient une mauvaise volonté manifeste à se plier aux nouveaux règlements. Les grands propriétaires fonciers, les pachas, qui jusque-là avaient fait la loi en province, voyant leur pouvoir limité, frondaient les autorités. Le peuple, grisé par l'éloquence d'Arabi et qui avait rêvé d'une ère paradisiaque, voyant reparaître les agents du fisc et la sequelle des usuriers de toutes nationalités rentrés en Egypte à la suite de l'armée victorieuse, maudissait les étrangers en général, les anglais en particulier et englobait dans son antypathie le Premier, impuissant à les défendre. Ajoutez à ce tableau assez sombre le mécontentement des alexandrins qui attendaient vainement les indemnités promises pour la reconstruction de leur ville incendiée, l'opposition de la France depuis l'abolition du Condominium et, enfin, les préoccupations nées par le manque de fonds pour faire face aux obligations intérieures et extérieures de l'Etat.

Le gouvernement britannique eut pu soulager ces maux en avançant lui-même l'argent indispensable et Nubar ne se faisait pas faute de le dire. Mais M. Gladstone n'avait qu'une énergie négative. Au lieu d'agir, il convoqua une conférence

des grandes puissances. Devant les délégués réunis à Londres, Sir Evelyn Baring exposa la situation désespérée des finances égyptiennes et demanda :

1. — une baisse du taux d'intérêt;
2. — une suspension momentanée des encaisses pour l'amortissement de la Dette;
3. — l'autorisation de contracter un emprunt pour couvrir le déficit du budget, payer les indemnités des alexandrins et entreprendre les travaux urgents d'irrigation.

La vigoureuse opposition de la France fit échouer la conférence.

En septembre 1884 la crise atteignit une telle acuité que le Cabinet de Londres chargea Lord Northbrook de venir étudier la situation — quoique celle-ci n'eut plus de secrets pour personne. Sur son conseil, le gouvernement donna aux moudirs des provinces affectées (celles dont les revenus étaient destinés à payer les créances) ainsi qu'aux chefs des administrations de la douane et des chemins de fer, l'ordre de verser directement au Trésor et non plus à la Caisse de la Dette, les recettes du semestre courant, lequel arrivait à échéance le 25 octobre. Ce pas avait été franchi en violation des décrets en vigueur, qui, avec l'assentiment des puissances, réglaient les rapports de l'Égypte avec les créanciers. A cette occasion, le ministre des Finances écrivit une lettre au Commissaire de la Dette pour justifier sa conduite :

« La Caisse possède l'argent nécessaire au versement des coupons. Les sommes interceptées ne doivent servir qu'à grossir le fonds d'amortissement. N'est-il pas logique que l'Égypte recourt à cette mesure plutôt que d'emprunter à des taux ruineux pour couvrir ses dépenses courantes... »

— « Peut-être »... répliquèrent les Commissaires, « mais le respect des conventions avant tout ! ». Et ils assignèrent le Premier ainsi que le Ministre des Finances par devant le Tribunal Mixte pour illégalités et violations de clauses... Nubar dut aller à la Caisse, présenter des excuses, donner des explications supplémentaires. Néanmoins, le procès suivit son cours et le gouvernement fut condamné en première instance, Il interjeta appel afin de gagner du temps car, sur ces entrefaites,

les négociations pour le règlement des affaires financières avaient repris à Londres. Enfin, en juillet 1885, la crise se dénoua. Avec l'assentiment et la garantie de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie, de la Russie et du Sultan, l'Égypte put contracter un emprunt de £ 9.000.000 à 3% d'intérêts. En même temps, les puissances acceptèrent l'obligation pour leurs nationaux de se soumettre à toutes les charges auxquelles étaient astreints les égyptiens

Le Ministère était sauvé, mais au prix de quelles humiliations. Nubar, froissé, confiait sa déception à son ami Dicey :

— « Tous les jours ne sont pas roses pour moi », lui disait-il...
« Je dois assumer la responsabilité d'une politique que je n'ai pas préconisée, que je désapprouve le plus souvent. Si cette politique réussit, les autorités britanniques en Égypte en revendiquent le mérite; si elle échoue, c'est sur moi que retombe le blâme. Avouez que ma position n'a rien de plaisant... »

Quoiqu'il en soit, la Caisse était pleine et avec l'argent frais, le sourire reflorissait sur les lèvres. Les alexandrins obtinrent £ 4.000.000 ; on réserva 1.000.000 pour les travaux d'irrigations et le reste servit à couvrir les frais courants.

L'esprit plus libre, Nubar put se consacrer à une politique constructive. La réforme des tribunaux indigènes retint plus spécialement son attention. Des susceptibilités à Constantinople, la méfiance de l'Europe furent causes que la réforme fut limitée et que les tribunaux, au lieu d'avoir une compétence générale, s'étendant sur tous les égyptiens comme sur les étrangers, ne purent connaître que des relations du gouvernement avec les étrangers, des relations des égyptiens avec ces mêmes étrangers et des contestations entre étrangers de nationalités différentes. Mais fallait-il que les égyptiens fussent privés des bienfaits de la justice ? Lors de son premier et dramatique ministère, Nubar avait jeté les bases de la réforme des tribunaux indigènes. La révolution militaire, la guerre civile, avaient arrêté leur développement. Revenu au pouvoir, il s'attacha à parfaire son œuvre. Un code de lois calquées sur le Code Napoléon — avec naturellement les modifications nécessaires pour l'adapter aux mœurs et traditions égyptiennes

— remplaça le Coran et ses commentaires. Des juges européens vinrent siéger à côté des juges égyptiens. Leur présence donna à cette magistrature une indépendance que n'avaient pas les kadis d'autrefois.

Au début, le fonctionnement des tribunaux laissa à désirer. Mais n'était-ce pas inévitable ? Les œuvres humaines ont besoin de la consécration du temps, tout comme les arbres, pour donner leurs fruits. Qu'importe ! La réforme était de la plus grande importance, et, après les retouches successives qu'elle subit sous l'égide des conseillers britanniques, elle devint la base de l'évolution sociale d'où devaient sortir les progrès futurs. Quelle révolution morale elle produisit dans les esprits !

Un sentiment de dignité, d'indépendance inconnu à ce jour, fit se redresser le plus humble des fellahs qui voyait la loi le protéger contre les puissants et même contre le gouvernement.

En même temps qu'il réformait les tribunaux indigènes, Nubar prenait en faveur de la classe paysanne des mesures qui lui méritèrent le beau titre « d'ami du fellah » Il était aidé en cela par ses collaborateurs britanniques. La main dans la main ils travaillèrent ensemble pour alléger le fardeau du paysan.

Le fellah était lourdement endetté. Ses créanciers étaient pour la plupart, des étrangers qui, pour rentrer dans leurs créances, s'adressaient aux tribunaux mixtes ; impossible de s'ingérer dans les activités des tribunaux. Le ministre réformateur s'arrangea pour couper à leurs racines les causes principales qui les amenaient à s'obérer. Dans le passé, le fellah avait été entraîné par le gouvernement lui-même à emprunter : le percepteur des taxes frayait le chemin à l'usurier. Ce n'était pas tant le montant des impôts qui l'accablait que les procédés cruels, arbitraires, irréguliers, au moyen desquels ils étaient recueillis. Le fellah ne savait jamais au juste le montant qui lui serait réclamé, ni le moment où il lui serait réclamé, et ce moment pouvait être celui où il se trouvait le moins en état de payer. Obligé de trouver de l'argent comptant alors que la récolte était sur pied, il avait le choix entre un grand nombre

de coups de courbache et les offres onéreuses des usuriers. Il préférait emprunter, fut-ce à 60% l'an. Souvent sa ruine était consommée par l'entente de l'usurier et des fonctionnaires corrompus.

Le ministère prit des dispositions pour que le fellah fut désormais exactement informé du montant des impôts, de la date de leur perception, et pour que cette date correspondit au moment le plus propice pour lui.

Mais de toutes les réformes agraires accomplies sous le ministère Nubar, la plus généreuse fut la suppression partielle de la corvée — avril 1888.

A la Conférence de Londres, les délégués avaient alloué une somme de £ 450.000 destinée à alléger l'impôt foncier. Nubar résolut d'employer cette somme à la suppression partielle de la corvée.

Depuis des temps immémoriaux le curetage des canaux se faisait par les fellahs sans rétribution. On les raccolait arbitrairement dans chaque district et ils étaient tenus de travailler au service du gouvernement, alors même que leur présence était indispensable sur leur propre domaine. D'où pour eux des pertes incalculables. Il s'agissait de confier la majeure partie des travaux de curetage à des sociétés particulières et de remplacer autant que possible la main d'œuvre par les machines. Aucune réforme n'était aussi juste, aussi bienfaisante que celle-ci. Toutefois, elle se heurta à d'innombrables difficultés. Pour arracher aux puissances leur consentement, il fallut déployer une énergie, une habileté, une persévérance hors de proportion avec le but à atteindre. Les négociations fastidieuses, les marchandages révoltants pour l'application d'une mesure administrative qui, sans le régime des capitulations, eut été accomplie en quelques semaines, faisait dire à Nubar :

— « Les anglais sont exigeants envers nous ; ils se montrent tatillons, intransigeants ; ils nous conseillent de faire ceci, de suspendre cela, de reprendre tel travail interrompu et ainsi de suite. Nous obéissons. Vous comprenez les conseils d'une puissance dont l'armée occupe le pays... Mais chose

curieuse ! Ils perdent tout courage devant les étrangers. Dès que les européens élèvent la voix, ils capitulent et nous lâchent en pleine bataille ».

Quand Nubar critiquait les anglais ce n'était pas par inimitié. De tous les peuples, l'anglais était celui dont le caractère lui inspirait le plus de confiance. Après la publication du rapport de M. Cave qui avait révélé l'ampleur des dettes contractées par Ismaïl Pacha, Nubar prévoyait une mainmise étrangère et, craignant de voir sa patrie adoptive devenir le champ de bataille de rivalités européennes, avait fait campagne pour persuader l'Angleterre d'occuper seule l'Égypte. Mais, dans sa pensée, cette occupation devait être provisoire, légère, militaire seulement. Les anglais s'étaient dérobés. Puis les circonstances, nous l'avons vu, les avaient amenés dans la Vallée. D'abord mollement, ensuite de plus en plus vigoureusement ils s'étaient saisis du pouvoir. Nubar sentait leur main de fer sous le gant de velours et cette main le blessait.

Conformément au plan de Lord Dufferin, on avait placé des inspecteurs britanniques à la tête des principaux départements de l'État. Il y en avait dans l'armée, les finances, les travaux publics, la police, la justice. Ces fonctionnaires, nommés par le Vice-Roi, étaient désignés par Londres. Ils étaient censés travailler sous les ordres des ministres...; en réalité ils dépendaient du consul général à qui ils rendaient compte de leurs actes. Sir Evelyn Baring était en Égypte un roi sans couronne: le Président du Conseil, les ministres, ses premiers clercs. Nubar s'irritait, s'alarmait de cette situation; ses rapports avec le consul général et ses collaborateurs s'en ressentait. En 1888 leurs relations étaient tendues à l'extrême. « Lorsque nous avons étudié un projet dans ses grandes lignes, décidé les modalités de leur application, laissez-nous libres dans l'exécution des détails », disait-il. « Ne nous rendez pas votre présence sensible à ce degré »...

Les britanniques acquiesçaient poliment. Pure forme. Sûrs de leur supériorité, ils n'en continuaient pas moins à appliquer leur méthode. Ainsi Nubar était indéniablement averti des choses de la terre, car son passage au ministère de l'Agriculture lui avait permis d'embrasser dans leur ensemble

les problèmes se rattachant à la vallée du Nil. Mais s'il essayait de discuter un plan dressé par Sir Colin Moncrieff, conseiller au ministère des Irrigations, celui-ci maintenait rigide-ment son point de vue et se référait au consul général qui, naturellement, le soutenait à fond. Demandait-il un supplément de crédit pour l'application d'une réforme urgente ? Désirait-il récompenser un fonctionnaire honnête et zélé ? Caser dans quelques postes subalternes des étudiants frais émoulus des écoles ? Sir Edgard Vincent, le conseiller financier, levait vers le ciel des mains désespérées et répondait :

— « Je voudrais bien... mais ce crédit n'est pas prévu dans le budget, Excellence ».

Nubar détestait ce régime d'économies mesquines qu'il appelait dédaigneusement : « Vincent's fiscality ». Il était peu disposé à accepter la suprématie de l'argent sur toutes choses. Rogner sur chaque shelling lui était odieux. Il était d'ailleurs convaincu que des largesses distribuées à propos sont un des éléments du progrès parce qu'elles stimulent et encouragent. Il pensait comme le plus grand des Grecs, Périclès, que :

« où les plus belles récompenses sont offertes à la vertu, là se trouvent les meilleurs citoyens ».

Lassé par ces refus, il s'exclama un jour :

« Ne ramenons pas toutes les questions à des discussions de shellings et de pences, M. le conseiller ! »

Sir Edgard Vincent avait 26 ans. Il était extrêmement intelligent, actif, ingénieux ; davantage, il possédait un grand charme, du tact, de l'humour. Il répliqua :

— « Je vous révélerai un secret, Excellence : je suis un peu sorcier. Un jour viendra où les finances égyptiennes seront si prospères que je céderai à tous vos désirs. Je ne saurai vous dire quand ; je puis vous affirmer seulement que ce jour viendra. Patientez encore un peu... ». Mais Nubar avait perdu patience. Son rôle de « premier clerc » l'humiliait et l'ennuyait. D'autre part, il voyait périlcliter l'indépendance égyptienne, fruit d'un siècle d'effort. Avec la prescience du génie, il prévoyait le protectorat effectif. Il ouvrit son cœur à Tewfick Pacha ; ils eurent de fréquentes, de franches entrevues. Nubar proposa de frapper un grand coup à Londres pour se rendre compte

si les ordres émanaient de Downing Street ou s'ils venaient du consulat du Caire. Le Pacha partageait son anxiété; il l'autorisa à partir.

Mais passons la plume à Baring:

— « Par un hasard malheureux », écrit-il, « Nubar Pacha eut une entrevue avec Lord Salisbury à laquelle j'étais présent. A ma grande surprise, car il ne m'avait pas fait part de ses intentions, il fit une violente sortie contre les fonctionnaires britanniques et m'attaqua personnellement. Cela ne produisit aucun effet sur Lord Salisbury qui, d'un clignement d'œil, me rassura. Sa plaidoirie n'eut d'autres résultats que de creuser la brèche entre lui et moi.

« En se posant en défenseur de la nation égyptienne, il espérait gagner la faveur des musulmans dont il était séparé par la religion et la race. Sa chute délia la langue de ses nombreux ennemis. Ils ne l'avaient ménagé jusque-là que parce qu'ils croyaient sa position inexpugnable. Nubar comprit alors seulement ce que d'autres, pourtant moins intelligents que lui, avaient deviné: ce qui faisait sa force c'était l'appui et les sympathies anglaises ».

Baring fait suivre le récit de cette audience d'une analyse du caractère de son rival politique où les effets d'ombre succèdent aux taches lumineuses comme pour en atténuer l'éclat. Après avoir rendu hommage à sa vaste culture, à l'élévation de sa pensée, à son amour de la justice, il écrit:

— « Nubar Pacha avait une prédilection spéciale pour les généralités; les principes d'une grande, d'une profonde élévation de pensée, lui plaisaient entre tous.

« Mais... ayant démontré un principe, il s'y attachait ne cherchant pas suffisamment à l'adapter aux circonstances. Souvent aussi il pensait qu'ayant énoncé un principe il avait fait tout ce qu'on était en droit d'attendre de lui. Rarement il s'efforçait de s'informer des faits ou de contrôler si ses principes avaient été mis en pratique.

« ... La vivacité, la souplesse de son esprit, son éloquence naturelle lui avaient acquis une réputation de diplomate. Jusqu'à un certain point, cette réputation était méritée. A plus d'une reprise il montra qu'il était un négociateur de talent...

« Mais... il eut été plus apprécié au XVIIIème qu'au XIXème siècle. La diplomatie moderne a cessé d'être une jonglerie. On n'estime plus comme grande habileté de jeter du sable dans les yeux de son antagoniste. Grâce à la publicité et peut-être à l'influence de Bismarck, l'art de la diplomatie — si toutefois la diplomatie peut être élevée à la dignité d'un art — a été simplifié. Quelques-uns, dont Nubar Pacha, diraient qu'elle fut « brutalisée ». Les relations entre nations sont traitées sous l'égide des principes qui gouvernent les affaires commerciales. On exige une réponse claire pour une question clairement posée et si quelques trucs de métier subsistent, leur utilité est moins grande que dans le passé ». (Comme on se rend compte que l'honorable gentleman n'a pas vu l'application intégrale des théories bismarckiennes et qu'il n'a pas entendu Hitler et Mussolini hurler leurs revendications sur la place publique!)

« ... Nubar possédait les qualités éminentes qu'on aime à trouver chez un homme d'Etat. Il était agréable de traiter avec une personne d'une si grande habileté. De plus, il possédait un attrait irrésistible, un indescriptible charme; je n'ai jamais connu quelqu'un de plus persuasif que lui.

« Mais... trop souvent il se servait de ses dons pour faire apparaître bonne la clause la plus mauvaise ou pour cacher sa pensée réelle. Il arrivait parfois à me convaincre à demi quoique je fusse persuadé qu'il était en train de me duper. Les sentiments qui m'unissaient à lui étaient de la qualité de ceux que Shakespeare prête à sa maîtresse infidèle:

« Lorsque ma bien-aimée jurait qu'elle était sincère, je la croyais quoique, au fond, je fut sûr qu'elle mentait ».

« When my love swears that she is made of truth,

« I do believe her though I know she lies »

« N'importe, malgré sa nature de Protée, son caractère émotif, son ignorance exaspérante de la plupart des questions administratives, je ne pouvais m'empêcher de le sympathiser ».

Ce sentiment complexe fait d'attrait et d'éloignement, d'admiration et de suspicion, se dissipa après la fameuse entrevue de Londres pour ne laisser subsister que la méfiance et

l'antipathie. Le renvoi de Nubar fut décidé. Baring eût voulu frapper vite et fort. Lord Salisbury, désireux d'éviter une crise politique en Egypte, lui demanda de temporiser.

« Je vous recommande de ne pas élargir la brèche entre Nubar Pacha et vous en ce moment. Croyez-moi, je suis persuadé que vous avez raison dans ce différend ; même si j'étais persuadé du contraire, il me serait impossible de battre en retraite devant Nubar au vu et au su de tout l'Orient. Ce n'est donc pas par défiance que je vous demande de rester en bons termes avec lui, mais parce que je ne voudrais pas mêler l'Egypte aux complications européennes de l'heure présente » (Dépêche du 17 janvier 1888).

Salisbury venait ainsi de promettre implicitement la tête de Nubar . . . L'atmosphère européenne s'étant éclaircie, Baring la demanda ;

Dans une audience particulière, il se plaignit au Khédivé de Nubar et lui fit comprendre qu'il désirait son renvoi. Il répugnait à Tewfick Pacha de désavouer son ministre. Pour le fléchir, Baring usa, tour à tour, de la persuasion et de la menace :

— « Votre père, sur les rives du Bosphore, n'attend qu'un signe pour revenir . . . »

Le Vice-Roi, très maître de lui, répondit :

« Les ministres, on les change ; cela ne tire pas à conséquence. Les Khédivés, c'est différent ! Vous voulez donc rouvrir la question égyptienne ? »

Toutefois le Vice-Roi avait des obligations envers l'Angleterre ; sa position était fort délicate. Jugeant qu'il serait imprudent de heurter de front son représentant, il sacrifia Nubar.

« Je crois que je regrettais plus que lui-même son départ », écrivit Baring à cette occasion. « J'admirai ses talents et je ne pourrais jamais oublier qu'à côté de ses défauts, il possédait des qualités indiscutables d'homme d'Etat. S'il avait seulement reconnu le fait que dans le gouvernement des peuples un caractère élevé, une réputation sans tâche exercent une plus grande influence que les simples dons intellectuels, il eut été réellement un grand homme ».

N'en déplaise à Sir Evelyn Baring, il l'était. Il était même très grand. Pour accomplir son œuvre l'un avait le soutien sans réserve de son gouvernement. Toute l'Angleterre avec sa flotte, son armée, son empire, l'étayait. Les forces d'occupation matérialisaient cette puissance à ses côtés, en Egypte même. Il avait en outre cette chance inappréciable d'avoir pour collaborateurs des hommes instruits, d'une moralité inattaquable, qui non seulement le secondaient intelligemment mais l'admiraient et l'aimaient.

Nubar, lui, pour percer dans un pays auquel il était étranger par la race, la langue, la religion; pour gagner et conserver la confiance de sept monarques; pour se maintenir au premier rang durant cinquante ans n'avait que son génie. Peut-on affirmer que Baring, placé dans les mêmes circonstances que son rival politique, eut réussi aussi bien? La raison profonde de leur antagonisme, c'est Dicey qui la donne:

« Lorsque deux hommes chevauchent un même cheval, nécessairement l'un doit précéder l'autre », écrit-il. « Or, ni l'un ni l'autre ne voulait, ne pouvait céder la première place; mais, en fin de compte, le cavalier désarçonné ne pouvait être que Nubar ».

Il quitta les rives du Nil avec un douloureux serrement de cœur; encore une fois il partait laissant son œuvre inachevée
— juin 1888.

Vème. PARTIE

NUBAR AU SERVICE D'ABBAS II.

XXVII.

LE 3ème. MINISTERE NUBAR

(Avril 1894 - 11 Novembre 1895)

Avènement d'Abbas II — Attitude du Vice-Roi envers l'Angleterre — Incident avec Kitchener — Crise ministérielle — Nubar rappelé à la présidence du Conseil — Ministère de conciliation — Mort d'Ismail Pacha — Maladie de Nubar — Il se retire de la vie publique — Sa mort — Le monument élevé à sa mémoire.

Le 7 janvier 1892 mourut, dans la fleur de l'âge, Tewfick Pacha, pleuré par son peuple et regretté par l'Angleterre. Son fils aîné, le prince Abbas Halim, âgé de 18 ans, lui succéda. Il faisait ses études au Thérésianum de Vienne. L'empereur François Joseph mit immédiatement à sa disposition un yacht et une suite d'honneur pour le ramener en Egypte.

Dès son avènement au pouvoir, le Vice-Roi adopta nettement une politique anti-britannique. Il trouva des appuis dans les cercles diplomatiques étrangers, spécialement dans celui de la France, et dans les milieux nationalistes égyptiens. Un comité composé de Rouillet Bey, de M. Cavillot, doyen de la colonie française du Caire, ennemi déclaré de l'occupa-

tion, et de quelques jeunes patriotes parmi lesquels on remarquait Moustapha Kamal, fut constitué dans le but de « lutter contre l'usurpation des droits de l'Égypte par l'Angleterre ». Abbas Pacha, jeune et inexpérimenté engagea cette lutte avec trop de précipitation. Il avait à faire à forte partie. Chaque coup d'éclat, chacun de ses actes d'indépendance furent réglés au détriment de son prestige. Son autorité s'en trouva affaiblie d'autant.

Un premier incident surgit presque au lendemain de son avènement. Abbas II avait trouvé à la Présidence du Conseil des ministres Moustapha Fahmy Pacha. Le Premier était connu pour ses sentiments anglophiles. Cela suffisait pour le lui rendre antipathique. Il profita d'une absence du consul général pour exiger sa démission. Il demanda à Tigran Pacha d'Abro de former le ministère.

Tigran Pacha, descendant de l'illustre famille arménienne des Pakradouni, était le gendre de Nubar Pacha. D'une intelligence ouverte, très cultivé, d'un caractère noble et élevé, dévoué à la famille Khédiviale et à sa patrie d'adoption, il eut pu rendre de grands services à l'Égypte. Mais il déclina cet honneur. Il savait que son nom figurait sur la liste des politiciens catalogués « très peu loyaux ». Cela n'eut pas facilité la tâche. « Très peu loyal ! ». Voilà l'explication « cromerienne » de ce terme, car Sir Evelyn Baring venait d'être élevé à la pairie et nous le désignerons désormais sous le nom qu'il illustra si bien, celui de Lord Cromer :

« Une des particularités des anglo-saxons lorsqu'ils occupent une contrée étrangère, même temporairement », dit-il, « est qu'ils oublient facilement la nature des rapports qui les lient aux indigènes. Ils ont conscience de leur mission et ils ont le sincère désir de gouverner avec justice, à l'avantage des habitants de ce pays. Ils ne peuvent donc comprendre qu'on suspecte leur conduite, et ils regardent avec un dépit non déguisé ceux qui entravent leur travail ou mettent en doute leurs bonnes intentions. Le terme « loyal » leur sert pour désigner leurs collaborateurs convaincus ; tous les autres sont rangés sous la rubrique de « déloyal ». Tigran Pacha d'Abro, persuadé qu'un égyptien européenisé est aussi capable

de bien gouverner qu'un anglais, surtout qu'il peut gouverner sans la présence d'une garnison étrangère, était en tête de la liste des politiciens « très peu loyaux ».

Tigran Pacha, averti par la froide réserve de Lord Cromer des sentiments que les anglais éprouvaient envers lui, refusa le porte-feuille. Le Vice-Roi confia le soin de former le cabinet au ministre de la Justice, Fakhry Pacha. Cromer, s'il n'aimait pas d'Abro, ressentait une franche aversion pour Fakhry Pacha. Il boycotta le ministère ordonnant aux hauts fonctionnaires britanniques de s'abstenir de tout travail et demanda au Foreign Office de rééditer à l'usage d'Abbas II la fameuse dépêche du 4 janvier 1884...

« Tant que durera l'occupation provisoire de l'Égypte par les troupes britanniques, le Khédive et ses ministres doivent se soumettre aux directives de Londres ou se démettre etc... »

En même temps, pour renforcer sa position, il conseilla d'augmenter les forces d'occupation.

Un compromis mit fin à la crise, Riaz Pacha forma le ministère. On confia le porte-feuille des Affaires Etrangères à Tigran Pacha.

Quelques mois de calme. Puis surgit l'incident des frontières. A l'occasion de son avènement au trône, le Khédive passa en revue les bataillons de la garnison du Caire puis successivement ceux de la Haute Égypte. Arrivé à Wadi Halfa où il y avait le gros de l'armée, son Altesse, en sa qualité de chef suprême, se permit de faire des observations sur deux bataillons commandés par des anglais. Indignation des officiers britanniques. Le Sirdar, général Kitchener, démissionna en signe de protestation. Cromer saisit l'occasion par les cheveux. Ebranler la confiance des soldats en leur chef... Favoriser l'indiscipline... Remuer les ferments de haine contre les étrangers... Le Cabinet de Londres prit un ton menaçant. Abbas Pacha dut faire amende honorable et quelques bataillons britanniques vinrent fortifier la position des anglais. Riaz Pacha dut résigner ses fonctions. Pour résoudre la crise il ne restait qu'une solution : appeler Nubar. On lui offrit la présidence. Il revint. Gardant dans son ministère tous les

collègues de son prédécesseur, il s'attela à la tâche de concilier le trône ainsi que les intérêts égyptiens avec la politique britannique — Avril 1894.

* * *

Il y avait six ans qu'il était éloigné du pouvoir et treize ans que la Grande-Bretagne occupait l'Égypte toujours à titre provisoire... Les années sombres, celles où il avait lutté avec une indomptable énergie contre des obstacles qui avaient nom : guerre et désastre du Soudan, banqueroute, désorganisation totale de la machine administrative, ces années-là étaient passées. Depuis 1887, les conditions du pays s'étaient lentement mais sûrement améliorées ; l'Égypte avait franchi la passe dangereuse. Un nouvel ordre s'était établi, fait de sécurité, de confiance, et la prospérité — amie du travail discipliné — était revenue. La preuve irréfutable de ce progrès général était inscrite dans les colonnes du budget. Malgré la suppression d'une centaine de taxes vexatoires, les revenus avaient augmenté d'un million. Chose incroyable ! Le gouvernement égyptien avait constitué un Fonds de Réserve. Il était donc vraiment sorcier ce jeune financier qui mettait si fort en colère Nubar ! L'irrigation, la justice, l'armée, les travaux publics, le commerce, l'instruction publique, en un mot, toutes les branches vitales du gouvernement marquaient des progrès remarquables. Finie l'ère des indemnités et des procès contre l'État qui dépouillaient le Trésor. Fini le temps où chaque échéance était une étape dramatique. Cela excusait s'il ne justifiait l'occupation.

Souvent, parlant à cœur ouvert des affaires de l'État et des préoccupations de l'heure présente avec son jeune souverain, Nubar lui disait de sa douce voix persuasive :

— « Somme toute le Destin n'a pas été aussi méchant qu'on pouvait le craindre dans les débuts... Il reste un si vaste champ d'action devant un prince éclairé désireux de guider son pays sur le chemin de la civilisation. Oh ! Sûrement l'occupation provisoire aura aussi une fin, une fin que vous pouvez rapprocher en vous souvenant que « patience » et « diplomatie » font plus que « force et violence ».

Mais il est dans la nature de la jeunesse d'être intransigeante. Les conseils du vieux Mentor sonnaient désagréablement aux oreilles de Télémaque; Abbas Pacha regrettait d'avoir rappelé Nubar. S'était-il donné deux maîtres au lieu d'un?

On était en hiver. Le 1er janvier 1895 une dépêche de Constantinople annonça l'aggravation de l'état de santé de l'ex-Khédive Ismaïl Pacha. A cette nouvelle, ses fils, les princes Halim et Ahmed Fouad, justement alarmés, s'embarquèrent pour la Turquie; le prince Hussein resté au Caire, fit des démarches pour obtenir l'autorisation d'amener son père en Egypte dont le climat tempéré convenait mieux à sa santé. Après examen, le Conseil des ministres rejeta cette demande par crainte, prétendit-il, de voir naître des complications politiques. Peut-être le ressentiment des humiliantes journées de février 1879 — était-il aussi pour quelque chose dans ce refus. Quoiqu'il en soit le ministère persista dans sa résolution.

Le 2 mars 1895, on apprit la mort d'Ismaïl Pacha. Il avait demandé de reposer sur la terre d'Egypte. Des mesures furent prises pour le transfert de sa dépouille. On lui fit au Caire de grandioses obsèques.

Le refus du Premier avait achevé de lui aliéner les sympathies du Vice-Roi. Il résolut de se défaire de lui. Il n'y avait qu'un moyen: proposer à Lord Cromer un cabinet Moustapha Fahmy. Une parfaite harmonie présidait aux rapports du ministère avec la Résidence. Lord Cromer rend un éclatant hommage à son rival politique dans son livre Abbas II:

« Nubar », écrit-il, « était un trop grand homme d'Etat pour ne pas comprendre la folie de la lutte engagée par le Khédive. Son ministère fut donc un ministère de conciliation. Ses efforts pour rétablir la paix, la bonne entente entre les britanniques et les sphères dirigeantes égyptiennes furent couronnés de succès. Dans le calme retrouvé et sous ses auspices, nous pûmes introduire de grandes réformes notamment dans le ministère de l'Intérieur. Je suis persuadé que, pendant ces dix-huit mois de pouvoir, Nubar Pacha mérita la gratitude de sa patrie adoptive plus que dans aucune autre période de sa longue carrière politique. »

Naturellement, il venait de lui enlever une épine du pied ! Néanmoins, Lord Cromer accepta la combinaison proposée par Abbas II. L'ambition comme l'amour est une passion qui ne souffre pas le partage... Il était aussi tellement plus reposant pour lui de travailler avec un brillant second que d'avoir à ménager un pur sang ombrageux !

D'ailleurs au printemps de 1895, Nubar, victime d'un accident de voiture eut une cheville brisée. Il partit se faire soigner en France. Il revint en novembre occuper ses hautes fonctions. On montra de l'étonnement. Pourrait-il avec une santé fragile nécessitant des soins vigilants, supporter la charge accablante du pouvoir ? Ne serait-il pas désirable qu'il prit un repos prolongé ? Le Vice-Roi, dans son souci de ménager une vie précieuse, le lui ordonnait presque... Il était clair qu'on souhaitait son éloignement. Il démissionna et repartit pour la France. Il ne devait plus revenir vivant.

Les dernières années de sa vie il les passa à Paris où, pour remplir le vide de ses journées, il s'occupa d'études agricoles, puis de la rédaction de ses mémoires (Elles n'ont pas encore été publiées). Mais il était trop ambitieux pour ne pas regretter le pouvoir et il aimait trop l'Égypte pour se plaire complètement ailleurs. La nostalgie de sa patrie adoptive, il l'exprimait dans cet aveu jailli du cœur, rapporté plus haut : « Je rêve de m'asseoir de nouveau sur le balcon de ma maison du Caire et de voir dans la nuit qui descend s'allumer lentement les étoiles. Nulle part, elles ne sont plus douces, plus brillantes ».

En 1898 il tomba gravement malade. Il dut subir une douloureuse et inutile opération qui le cloua au lit. Il fut veillé par l'admirable compagne de sa vie aussi aimante et dévouée à son chevet qu'elle l'avait été aux jours heureux de leur jeunesse. Son fils, Bogos Pacha, ses petits-enfants, lui apportaient, dans la mélancolie des longs mois de réclusion, le rayonnement de leur affection et de leur gaîté. Jusqu'au bout, il garda sa lucidité et la chaleur d'un cœur que seul la mort devait glacer.

Il mourut le 14 janvier 1899. Selon son désir, son corps fut ramené en Égypte. Le gouvernement lui décerna de grands

honneurs. Son cercueil reposa dans la salle des Pas Perdus du Palais de Justice, transformée en chapelle ardente, et c'est de là que partit le cortège funèbre où figuraient, à côté du représentant de Son Altesse, les ministres, le corps diplomatique, les magistrats de tous les tribunaux, et une foule innombrable de personnes de tous rangs, de toutes nationalités, venues rendre un dernier hommage à celui qui avait dépensé sa vie pour instaurer en ce pays un régime de justice et de liberté.

Il fut inhumé près de l'église arménienne d'Alexandrie à côté de ceux qu'il avait si tendrement chéris, son oncle Bogos bey Youssoufian et son frère Arakel bey, ex-gouverneur du Soudan, dont la dépouille avait été ramenée jadis de Khar-toum. Dans ce petit cimetière, panthéon des arméniens d'Egypte, une très belle statue de marbre perpétue son souvenir.

Les nombreux admirateurs de Nubar Pacha, les amis qu'il avait laissés en Egypte comme en Europe, pensant que le rôle qu'il avait joué dans l'histoire de l'Egypte et les services qu'il avait rendus à ce pays devaient être rappelés au souvenir des générations futures par un monument élevé à sa mémoire, formèrent un comité sous la présidence du Dr. Schiess bey. Les souscriptions affluèrent et le 3 juin 1904, sa statue, œuvre du célèbre sculpteur français Denis Puech, fut inaugurée en présence de Son Excellence Moustapha Pacha Fahmy, Président du Conseil, de Lord Cromer, de son fils Bogos Pacha Nubar et des membres de sa famille, des magistrats des tribunaux et de l'élite alexandrine. Le sculpteur a représenté l'illustre homme d'Etat assis dans un fauteuil, enveloppé d'une cape dont les plis retombent de son épaule droite. Il porte la stambouline, sa tête est coiffée du « fez » souple et large, retombant légèrement sur l'oreille. Le regard est profond et méditatif, le nez droit et ferme, la bouche aux lèvres bien dessinées recouvertes aux commissures par la moustache retombante. Sa main gauche repose sur le Livre de la Loi portant en exergue cette pensée d'Aristote devenue la devise de sa vie: « La justice est la base du gouvernement ». Sur le piédestal, une inscription bilingue: Nubar Pacha 1825-1899. La statue coulée dans le bronze, brune sur son socle de granit

rose, s'abrite sous les ombrages du petit parc de la paisible et élégante avenue alexandrine, rue d'Allemagne, récemment baptisée: rue Sultan Hussein.

Plusieurs allocutions furent prononcées à cette occasion; qu'il me soit permis de rapporter ici quelques citations tirées du discours du Dr. Schiess bey, parce qu'elles résument le mieux l'œuvre et la vie de ce grand homme:

« Depuis son entrée au service, en 1844 jusqu'à son dernier ministère de 1894, durant cette période de tout un demi-siècle, il a occupé les postes les plus divers, depuis le modeste emploi de ses débuts, de deuxième secrétaire du Vice-Roi Mohamed Aly Pacha, jusqu'à la présidence du Conseil des Ministres. Il a été successivement Agent du gouvernement à Vienne et à Berlin, Chef des Services Sanitaires, directeur du Transit et des Chemins de Fer, Ministre du Commerce, des Travaux Publics, de la Justice, des Affaires Etrangères et Président du Conseil des ministres; et de toutes ces fonctions de nature si variées, il n'en est pas une où il n'ait laissé la profonde empreinte de son passage.

« Doué d'une intuition et d'un talent d'assimilation merveilleux, il savait saisir en un éclair les points faibles et les défauts de toutes choses, et les remèdes lui apparaissaient aussitôt avec une clairvoyance et une lucidité, qui étaient chez lui un don et une force.

« Ardent et tenace au travail, mettant dans toutes ses entreprises une énergie indomptable, jamais il n'eut consenti à s'accorder le moindre repos de corps ou d'esprit, qu'il n'eût atteint le but poursuivi. Dans ses négociations, il déployait un talent de persuasion, servi par une conviction et une éloquence si entraînant, que l'esprit le plus prévenu ne pouvait lui résister.

« C'est ainsi qu'il réussit dans les missions les plus délicates que ses souverains successifs lui confièrent ».

Après avoir fait un exposé rapide de cette existence si remplie, l'orateur mentionne l'intérêt intense que Nubar Pacha portait à toutes les choses agricoles. Il rappela l'enthousiasme avec lequel il accueillit le projet des ingénieurs pour la construction du fameux réservoir d'Assouan, répétant

souvent pour les encourager, cette phrase qui résumait tout un programme: « Donnez à l'Égypte de l'eau et de la justice et le pays sera heureux et prospère ». Le Dr. Schiess bey conclut son discours par ce jugement porté sur Nubar Pacha:

« Ce qui domine dans son œuvre, c'est d'abord son amour profond pour son pays et pour le fellah et le sentiment instinctif de révolte qu'il ressentait pour toute injustice. Tous ses actes en ont été inspirés aussi bien lorsqu'il s'efforçait d'abolir les corvées que lorsqu'il se dépensait sans compter pour obtenir ce dont, selon lui, le pays avait le plus besoin: « la sécurité par la Justice — cette justice sans laquelle », disait-il, « il n'est pas de gouvernement possible ».

« ... L'œuvre de Nubar Pacha appartient maintenant à l'histoire, elle y est inscrite en une belle page que la postérité lira toujours avec reconnaissance et respect ».

La postérité est oublieuse et je ne saurais pour ma part, être aussi affirmative que Schiess bey. Je me contenterai de formuler l'espoir que les nouvelles générations égyptiennes répèteront en effet avec respect et reconnaissance le nom d'un des plus grands serviteurs de leur pays.

Il n'est pas inutile de rappeler ici l'opinion d'un homme d'Etat célèbre sur Nubar. Voici ce qu'écrivit de lui Emile Ollivier dans son « *Empire Libéral* » (vol. 12) :

« Nubar, malgré l'indépendance de son caractère et la franchise de son langage, grâce à l'agrément de sa personne, à la dextérité précoce de son esprit, avait su plaire à ces durs civilisateurs, les Souverains d'Égypte. Il avait dans sa personne la séduction digne de l'Asiatique, et dans ses manières une souplesse assurée, dont l'agrément se mêlait de quelque chose de dominateur. Ses yeux noirs brillants scrutaient, pénétraient, caressaient ou ordonnaient. Son esprit, fortifié par une haute culture, avait de l'étendue et embrassait sans efforts tous les détails d'une affaire sans en perdre de vue l'ensemble. Passionné, impatient de réaliser le projet, toujours pratique, qu'il avait conçu, il ne le compromettait pas cependant par des brusqueries intempestives. Toutefois sous la flexibilité temporisatrice on sentait toujours l'invincible persistance. Argumentateur persuasif, éloquent, subtil, déconcertant, habile

à se glisser entre les termes menaçants d'un dilemme, sachant mêler à la forte dialectique des saillies imprévues d'humour et d'ironie, son intelligence trouvait d'infinies ressources pour écarter l'obstacle.

« J'avais beaucoup entendu médire de lui, et raconter qu'il était artificieux, double; je le trouvai loyal, sûr, respectant la vérité beaucoup plus que ceux qui l'accusaient. A la suite de conférences fréquentes (lors du procès de revision de l'acte de concession signé par Saïd Pacha avec la Compagnie du Canal de Suez), j'appris à l'estimer et il s'établit entre nous une amitié durable ».

Ali Pacha, qui fut souvent son adversaire politique, lui rend aussi justice. Dans une entrevue, en 1867, le Grand Vizir confessa: « J'ai vu peu de personnes réunissant comme Nubar tant d'intelligence à une droiture, une loyauté, une bonne foi si rares ».

VIÈME. PARTIE

NUBAR ET LA QUESTION ARMENIENNE

XXVII.

Historique — L'article 16 du traité de San Stefano — Révision du traité. — Délégation arménienne — Elle s'adresse à Nubar Pacha — Son projet de réformes et son offre — La Convention Anglo-Turque de Chypre du 4 Juin 1878 — Congrès de Berlin — Nubar candidat au trône de Bulgarie — L'article 61 du traité de Berlin — Mouvement révolutionnaire arménien — Massacres de 1895-96 — Générosité de Nubar Pacha — Politique préconisée par lui.

L'Arménie est ce pays de plateaux fertiles et verdoyants groupés autour du double sommet de l'Ararat.

Pays de hautes montagnes, aux communications difficiles, l'Arménie ne connut jamais un pouvoir central fort, discipliné et bien organisé. Chaque plateau formait un monde isolé, gouverné, selon le régime féodal, par des familles princières. La configuration géographique de l'Arménie, genèse de sa faiblesse politique et militaire, détermina son histoire. Divisée en elle-même, trop faible pour résister à de puissants voisins ambitieux et turbulents — car les rêves d'hégémonie et de gloire militaire ne sont pas une invention germanique

du 20ème siècle — elle tomba tour à tour sous la domination des Perses, des Grecs, des Romains, des Byzantins, des Arabes et enfin des Turcs.

Mais ces grandes puissances orgueilleuses, dont la domination s'étendait sur de vastes territoires habités par des populations toujours en révolte perdaient rapidement, dans les délices de la paix, leurs qualités guerrières. Alors, une à une les populations soumises secouaient leur tutelle et recouvraient provisoirement leur indépendance. C'est ainsi que l'Arménie enregistre quatre périodes d'indépendance :

1. — Sous le règne des rois de la famille d'Ardachès de 190 avant J.C. à 14 ans après J.C.

2. — Sous le règne des rois de la famille des Archagouni de 66 à 426 après J.C.

3. — Sous le règne des rois de la famille des Pakradouni de 885 à 1045 après J.C.

4. — En Cilicie, sous les rois de la famille des Roupien de 1085 à 1375 après J.C.

De tant de maîtres qui asservirent l'Arménie aucun ne se montra plus dur, plus cruel que le dernier. Sous la longue domination turque, un voile épais s'étendit sur elle et le monde en vint jusqu'à oublier son nom ; dans les pièces officielles, elle n'était plus désignée que sous cette vague appellation : « les provinces orientales de l'Empire Ottoman ».

Cependant, vers la fin du 17ème siècle, l'étoile des Ottomans pâlit à son tour. Un peuple à demi-sauvage, grelottant dans ses steppes neigeuses, se mit à rêver de soleil, de fleurs, de fruits dorés, de la douce gaieté que dispense un vin généreux. L'Empire Ottoman lui barrait l'accès de cet Eden. Il s'arma de lourdes massues et se mit à asséner de terribles coups sur la muraille. L'œuvre de démolition commencée sous Pierre le Grand reprit après une courte interruption sous Catherine II. Les Russes arrachèrent ainsi des mains ensanglantées des Turcs de larges lambeaux de territoire et s'installèrent sur toute la rive septentrionale de la Mer Noire.

L'appétit vient en mangeant. Pourquoi, songèrent-ils, ne pas transformer la Mer Noire en un lac russe ? Pourquoi en laisser l'accès entre des mains étrangères ? Les Détroits sont

la trachée du Corps russe. Il nous faut les dégager de l'étreinte qui les enserre. Le prétexte pour recommencer la guerre de conquêtes se présenta de lui-même.

En 1876, d'horribles massacres de chrétiens se produisirent en Bosnie, en Herzégovine, qui s'étendirent ensuite à la Serbie et à la Bulgarie; évidemment, il est d'autres méthodes de gouvernement, mais les Turcs ont, invariablement, choisi celle des massacres pour maintenir leurs sujets dans l'obéissance. Lassées d'être malmenées, ces populations s'insurgèrent. Elles appelèrent à leur secours la grande nation sœur: la Russie.

Le Tzar Alexandre II, s'érigeant en protecteur des nations chrétiennes opprimées, prit leur défense. Il eut soin, avant d'engager les hostilités, de s'assurer la neutralité de l'Autriche en lui promettant le protectorat sur la Bosnie et l'Herzégovine; il obtint celle de l'Angleterre en s'engageant à ne pas occuper Constantinople et les Dardanelles.

La guerre commença sur les deux fronts à la fois, en Asie et en Europe — 1877-1878. Il y eut des batailles furieuses; des sièges, tels ceux de Kars et de Plevna, à jamais mémorables par l'héroïsme qu'on y déploya de part et d'autre. Néanmoins, les russes réussirent à briser toute résistance. D'un bond gigantesque après la chute de Plevna, ils arrivèrent sur les bords de la « Mer Promise » et campèrent à San Stefano. Ils imposèrent leurs conditions au Sultan Abdul Hamid qui, seul et sans force, dut s'incliner.

« Les Grands » se servirent d'abord: l'Autriche occupa la Bosnie et l'Herzégovine; la Russie, la Bessarabie, Batoum, Kars, Ardahan; on partagea le reste du butin entre les peuples balkaniques. La Roumanie, la Serbie, le Montenegro se virent érigés en royaumes indépendants; la Grèce obtint la Thessalie; la dernière venue, la Bulgarie, fut la plus choyée; elle vit ses frontières s'étendre des rives du Danube aux rives de la Mer Egée. Bref, toutes les nations chrétiennes écrasées sous la botte turque furent généreusement dotées, toutes, sauf la plus malheureuse d'entre elles, l'Arménie, dont le nom ne fut même pas mentionné dans ces agapes.

Le patriarche de Constantinople, Nersès Varjabédian, résolut d'aller quémander quelques miettes restées sur la table des riches. Il se présenta au grand duc Nicolas, commandant en chef des Armées Russes et plaida la cause de ses compatriotes. Il réclama pour eux un minimum de réformes et un régime politique semblable à celui que les puissances avaient octroyé au Liban après les massacres de 1860.

Cette démarche dénotait un grand courage moral, les arméniens étant, en général, anti-russes.

« L'Empire Ottoman s'affaiblit, disaient-ils. Nous pourrions un jour prochain briser nos chaînes, obtenir notre indépendance à l'égal de la Grèce, de l'Égypte, des pays balkaniques. Nous ne pourrions jamais nous dégager de l'Ours Moscovite. N'allons donc pas de propos délibéré nous jeter entre ses pattes ».

Le Patriarche raisonnait différemment : « L'indépendance qui est l'idéal suprême de tout arménien, » disait-il, « est actuellement hors de notre portée. Si, grâce à la protection de notre puissante voisine, on nous accordait l'autonomie administrative, nous pourrions, dès aujourd'hui, améliorer notre sort en nous défendant contre l'exploitation des fonctionnaires du gouvernement et en mettant un terme aux exactions kurdes; résultat appréciable, avouez-le ».

La victoire aime les audacieux! Le patriarche obtint l'insertion dans le traité de San Stefano, de l'article 16 dont voici la teneur :

« Comme l'évacuation par les troupes russes des territoires qu'elles occupent en Arménie et qui doivent être retournés à la Turquie, pourrait y donner lieu à des conflits et à des complications préjudiciables aux bonnes relations des deux pays, la Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, l'autonomie administrative exigée par les besoins locaux dans les provinces habitées par les arméniens et de garantir leur sécurité contre les kurdes et les circassiens ».

Un souffle d'espérance déferla sur l'Arménie. L'autonomie administrative n'était-elle pas la première étape vers l'indépendance complète ? Nubar Pacha ne ménagea pas ses félici-

tations au Patriarche: « les arméniens devraient élever une statue d'or à Nersès en reconnaissance de ce qu'il vient de faire pour eux », dit-il dans un dîner public.

Mais la joie fut de courte durée. Le rideau de brouillard un instant entr'ouvert sur de vastes horizons, se referma menaçant. La rivalité anglo-germano-russe sauva encore une fois la Turquie.

La Russie avait promis de ne pas occuper Constantinople et les Dardanelles; elle fit mieux, elle les contourna. Par la Roumanie et la Bulgarie — principautés vassales — elle se ménagea un débouché sur la mer Égée.

L'Angleterre au zénith de sa puissance, toute imprégnée de la doctrine impérialiste, considérait comme un des dogmes intangibles de sa politique la sécurité de ses communications par la Méditerranée et le Canal de Suez. Elle crut que la présence de la Russie en Méditerranée compromettrait cette sécurité. Lord Beaconsfield se fit menaçant. Il déclara à l'ambassadeur, Comte Schouvaloff:

« Pas de grande Bulgarie, pas d'Arménie russe si vous ne voulez pas nous retrouver aux côtés de la Turquie comme à l'époque de Crimée ».

De son côté, l'Allemagne voyait d'un mauvais œil l'agrandissement de la Russie, et Bismarck cherchait un moyen de se venger d'Alexandre II et de Gortchakoff qui, en 1875, l'avaient empêché d'asséner le coup fatal à la France. Les deux puissances s'entendirent donc pour refouler la Russie dans la Mer Noire.

Le 19 janvier, Bismarck, du haut de la tribune du Reichstag, dans un long discours touffu, par cela même très clair, invita les deux adversaires politiques à une « franche discussion ». Pour lui, disait-il, « toute la question d'Orient ne valait pas les os d'un grenadier pommeranien » ... Ce qu'il voulait, c'était éviter un conflit en soumettant le traité que russes et turcs étaient en train de discuter à San Stefano à l'approbation des autres puissances européennes. « On pourrait, si les puissances n'y voyaient pas d'objection, se réunir en un congrès à... Berlin, par exemple ».

L'armée russe était épuisée par l'effort qu'elle venait de fournir, tout à fait incapable de soutenir le choc d'une coalition anglo-germano-turque. Aussi, lorsque le tzar Alexandre apprit que la flotte britannique s'apprêtait à franchir les Dardanelles, que des troupes canadiennes et indiennes débarquaient secrètement sur différents points de la Méditerranée, se résigna-t-il à comparaître à Berlin. Il fut décidé que le Congrès se tiendrait du 13 juin au 13 juillet 1878.

Quel sort les plénipotentiaires allaient-ils réserver à l'article 16 ? Le Patriarche Nersès pensa qu'il serait prudent d'envoyer dans la capitale prussienne une délégation chargée d'exposer les plaintes et les desiderata des arméniens et de veiller à ce qu'on n'introduisit pas de modifications radicales dans le traité, du moins en ce qui les concernait.

D'accord avec le conseil patriarcal, il choisit comme délégué Mgr. Khrimian, ex-patriarche de Constantinople et Mgr. Khorène Nar bey de Lusignan, archevêque de Béchik-tach. Il leur adjoignit comme secrétaire M. Papasian et comme interprète M. Minas Tcheras.

Mgr. Khrimian avait occupé longtemps le siège épiscopal de Van. Nul mieux que lui ne connaissait les souffrances du peuple et ses besoins. Il était l'auteur d'une étude sur la situation des arméniens en province, étude qui avait servi de base au projet de réformes que les délégués étaient chargés de présenter aux cabinets européens. Mgr. Khrimian, âme d'apôtre brûlante de charité, orateur et écrivain de grand talent, était vénéré par toute la nation. Mgr. Nar bey était un poète distingué dont les poèmes patriotiques enflammaient la jeunesse; M. Papasian, un commerçant honorablement connu à Constantinople et M. Tcheras un jeune instituteur d'une remarquable intelligence et d'un grand caractère.

La délégation informa la Sublime Porte du but de son voyage. L'autorisation de partir lui fut accordée sans aucune difficulté. Le 20 Mars, Mgr. Nar bey s'embarqua pour la Russie et Mgr. Khrimian prit l'Orient Express.

Le facile consentement du Sultan fit croire aux arméniens que « l'homme malade » vivait ses derniers jours. Le vent souffla de nouveau très fort dans les voiles, et l'imagination

aidant, on se crut arrivé en vue du port. Déduction erronée. La Turquie était très forte. L'Angleterre lui offrait son alliance en échange de Chypre, lui promettant que si à part Batoum, Kars et Ardahan, la Russie tentait de s'emparer d'aucune autre portion de son territoire, elle s'unirait à elle pour s'y opposer par la force des armes. Abdul Hamid, derrière la coulisse, pouvait donc s'amuser à voir les pantins s'agiter sur la scène.

* * *

Les délégués avaient pour mission, nous l'avons vu, de familiariser en quelque sorte les cabinets européens avec ce qu'on appelait la « question arménienne ». Tâche ingrate s'il en fut ! Ils s'aperçurent, en effet, avec un douloureux étonnement, que les européens ignoraient tout de l'Arménie et des arméniens. Les cercles diplomatiques — réputés pour leurs connaissances historiques — n'en étaient guère mieux informés. A Rome, le ministre des Affaires Etrangères, M. di Corti, demanda à Mgr. Khrimian :

— « Pour quelle région de la Turquie réclamez-vous l'autonomie ? Est-ce pour les provinces d'Europe ou d'Asie ? »

L'archevêque ne parlait pas de langue européenne. Tcheras surmontant le trouble où l'avait jeté la naïve question du ministre répondit :

— « Mais ... en Asie ; pour les six villayets d'Erzeroum, Van, Bitlis, Diarbekir, Sivas et Kharpout qui forment ce qu'on est convenu d'appeler l'Arménie turque ».

Le ministre fronça les sourcils, fit un effort pour retrouver dans sa mémoire l'emplacement de ces provinces nichées dans le creux des montagnes, quelque part en Asie Mineure et n'y réussit qu'imparfaitement. Il n'en fut pas moins aimable pour ses hôtes.

— « L'Italie qui elle-même a tant souffert de la domination étrangère comprend vos aspirations », dit-il. « Soyez persuadés que mon gouvernement ne vous marchandera pas son appui à la Conférence ».

De Rome, la délégation se dirigea sur Paris. Elle avait ordre de soumettre à Nubar Pacha le projet de réformes

élaboré à Constantinople et de lui demander une aide morale et matérielle. Nubar étudia le projet. Il le trouva long, diffus, peu pratique. Il dit à l'Archevêque :

« Je me propose de le corriger afin d'en faciliter l'étude aux plénipotentiaires et de le défendre moi-même devant le Congrès. J'en connais tous les membres. J'ai collaboré avec Bismarck, avec Gortchakoff, avec Corti et Andrassi dans différentes occasions, notamment lors des négociations concernant l'application de la réforme judiciaire en Egypte. Je sais que tous ont pour moi de l'estime. M. de Waddington et le prince de Hohenlohe sont de mes amis. Les relations personnelles jouent un rôle prédominant en diplomatie; cela me porte à croire que j'aurais quelque chance de succès auprès d'eux. Dites aussi au patriarche Nersès que je me charge des frais de représentation à Berlin et que s'il m'était donné d'appliquer moi-même en Arménie les réformes administratives et judiciaires que j'envisage, je serais heureux de mettre au service de ma patrie mon expérience, mes forces, ma fortune ».

Mgr. Khrimian transmet à Constantinople l'offre de Nubar Pacha et quitta Paris, le 10 avril, pour les Iles Britanniques.

Les cercles arméniens de Londres et de Manchester prêtèrent à l'archevêque toute l'aide en leur pouvoir. Ils lui ménagèrent des entrevues avec plusieurs des personnalités les plus en vue de la capitale anglaise; il y eut des dîners, des conférences publiques, une active campagne de presse. Avant de repartir, l'archevêque vit Lord Salisbury, sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office. Comme toujours, Minas Tcheras servait d'interprète. Intrigué par le parler étrange dont se servaient ses visiteurs, le ministre ne put s'empêcher de demander en quel dialecte ils s'exprimaient.

— « En Arménien, Excellence ».

— « Comment, il y a une langue arménienne ? Je croyais que le turc était aussi votre parler ».

— « Le Turc est un mélange de langues asiatiques; chaque peuple asservi a contribué à sa formation; les mots persans et arabes y abondent. L'arménien est d'origine indo-européenne tout comme le grec et le latin. Nos chefs-d'œuvre littéraires

datent du Vème siècle. Même aux époques les plus sombres, elles ont trouvé refuge dans nos couvents ». Puis rougissant : « Excusez, je vous prie, cette dissertation bien trop longue... »

— « Pas du tout. Ces détails m'ont vivement intéressé. Peut-être vous en demanderai-je d'autres à Berlin puisque je dois y accompagner le Premier ».

Au sortir de l'audience, les deux arméniens se regardèrent mélancoliquement. Encore un qui les prenait pour des turcs chrétiens ! Qu'il était difficile d'être l'avocat d'un petit peuple aussi inconnu aux européens que les tribus Zoulous d'Afrique... Cette humiliante constatation les découragea bien un peu. Il le furent davantage après leur entrevue avec l'ambassadeur de Turquie Musurus Pacha, d'origine grecque, qui leur dit avec une brutale franchise :

— « Vous comptez sur les puissances européennes ? Vous serez déçus. Quel moyen ont-elles d'ailleurs de vous venir en aide ? Seule la Russie proche peut vous tendre la main ; mais contrainte d'évacuer l'Arménie, elle aussi vous abandonnera. »

Sur cette triste prophétie, les deux délégués s'embarquèrent pour l'Allemagne, car on était arrivé à la veille du Congrès.

* * *

Nubar Pacha, ayant mis la dernière main à son projet de réformes, l'envoya à la délégation, à Berlin, et attendit d'être convoqué. Quel était ce projet ? Un très court document de quelques pages, écrit dans ce style clair, précis qui était le sien. Il comportait un préambule où il expliquait que les Arméniens, loin de viser à l'indépendance, ne demandaient qu'à rester dans la famille turque, réclamant simplement l'application des réformes promises à tous les sujets ottomans par le Hatti Chérif de Gulhané de 1839 et le Hatti Humayoun de 1856. Il poursuivait :

« Si malgré la volonté, la clairvoyance des Sultans, ces réformes étaient restées inopérantes, c'est parce que ceux qui étaient chargés de les appliquer ne savaient pas ou ne voulaient pas agir selon les directives impériales. Voilà pourquoi les arméniens demandaient la nomination d'un gouverneur-géné-

ral chrétien jouissant de plein pouvoir pour organiser une gendarmerie mixte, turco-arménienne, et pour réformer les tribunaux qui, dans leur état actuel, ne donnaient satisfaction à personne ».

Tandis que Nubar attendait à Paris la décision du Patriarche Nersès, à Berlin, on cherchait désespérément un prince-régent pour la Bulgarie. Il fut tenté de poser sa candidature. Il s'en ouvrit à son grand ami, M. Bloviz, le célèbre correspondant du Times à Paris. Celui-ci l'y encouragea fortement et porta sa proposition aux congressistes. Tous se montrèrent favorables à cette nomination. Malheureusement le veto de la Turquie mit fin à ce rêve. Nubar s'en consola aisément. Au fond, ce qu'il cherchait c'était plus qu'une satisfaction d'orgueil; c'était un champ d'activité où déployer librement ses facultés et ses qualités d'homme d'Etat.

De nouveau, il tourna les regards vers Constantinople. Une nouvelle déception l'attendait: le Conseil patriarcal, jugeant inopportun de changer, au dernier moment, tout à la fois son programme et ses représentants à Berlin, rejetait son offre. Ce refus lui causa une peine qui dura autant que sa vie. Déception d'ambition ? Certes non. Une mission diplomatique de plus ou de moins dans une carrière si remplie ne pouvait l'affecter; et, un poste de « Vali » en Arménie était un mince avantage pour lui. L'Arménie turque de 1878 était (elle l'est demeurée jusqu'aujourd'hui) un pays lamentablement arriéré où l'on voyageait à la saison propice, par des routes mal tracées, à dos de mulet ou dans des « arabas », sorte de chars primitifs traînés par des buffles. Vraiment rien de particulièrement attrayant pour un courtisan qui avait évolué dans l'éclat de la Cour d'Ismaïl Pacha...

La peine de Nubar était d'essence différente; c'était le déchirement du sculpteur devant un bloc de marbre vierge qu'il va façonner selon son rêve et à qui on arrache brusquement les outils des mains; car il eut aimé être l'artisan du réveil de l'Arménie. Mais ce qui l'avait blessé plus particulièrement, c'était le manque de confiance de ses compatriotes. Il s'en plaignit plus d'une fois, disant:

« Le destin m'a conduit tout jeune en Egypte; j'y ai trouvé des protecteurs aussi puissants que généreux; la tâche qu'ils m'ont assignée, je l'ai remplie avec enthousiasme, avec conviction et je me suis attaché de cœur à ce pays. Cependant je n'ai pas oublié que j'étais arménien; jamais je n'ai cessé d'aimer ma patrie; ses douleurs ont été mes douleurs, ses joies, mes joies; ce m'eut été un bonheur de lui consacrer le reste de mes jours ».

* * *

A Berlin, les délégués arméniens passaient par des alternatives d'espoir et d'inquiétude. Le Congrès fut dirigé « à la Bismarck », tambour battant. L'épineuse question bulgare liquidée, on s'attaqua aux affaires secondaires. A la douzième séance on en vint à la discussion de l'article 16. Lord Salisbury dit que la Grande-Bretagne était prête à en accepter les trois dernières lignes, celles qui visaient les améliorations à introduire en Arménie, si le Congrès acceptait la suppression des trois premières lignes qui semblaient subordonner l'évacuation des troupes russes à la concession de ces réformes par la Sublime Porte.

A la quatorzième séance, prenant la parole, le sous-secrétaire d'Etat britannique demanda, sur un ton neutre, comme s'il s'agissait d'une insignifiante modification, que l'on remplaçât le mot « autonomie administrative » par celui de « réformes et améliorations ».

A la quinzième séance, il soumit à l'approbation du Congrès la rédaction suivante concertée entre lui et les plénipotentiaires turcs :

« La Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes exigées par les besoins locaux dans les provinces habitées par les arméniens et à garantir leur sécurité contre les Kurdes et les Circassiens. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises dans ce but aux puissances qui y veilleront ».

Le Congrès donnant son assentiment à cet article inscrit sous le n^o. 61 du Traité de Berlin, passa à l'examen d'autres

questions. Une petite fourmi égarée dans l'arène est piétinée par les lutteurs. C'est une histoire banale! Mais celui à qui elle arrive peut en mourir, hélas!... et l'Arménie faillit en mourir...

Nubar Pacha attribua une partie de cet échec à l'incapacité des membres de la délégation. Il était convaincu que, présenté et défendu par lui, son projet de réformes eut été agréé. Illusion. Bismarck et Beaconsfield dirigeaient le Congrès. Or, d'Israëli avait signé « la Convention de Chypre » le 4 Juin, c'est-à-dire dix jours avant l'ouverture de la conférence; quant à Bismarck il éprouvait la plus parfaite indifférence, un mépris olympien envers les petites nations balkaniques et orientales.

Carathéodorie pacha, le délégué turc, rapporte dans ses « Mémoires inédites » des traits qui donnent la note juste sur les sentiments du Prince chancelier: « La discussion sur la question bulgare se prolongeant, le Prince s'impatienta. « Voilà deux jours que nous discutons cette affaire » releva-t-il d'un ton bourru. « C'est un honneur auquel les Bulgares ne s'attendent certainement pas. En ce qui me concerne, je ne vous cache pas que, comme plénipotentiaire allemand, je prends fort peu d'intérêt à tous ces détails... » Un autre jour, en donnant lecture de l'article 7 du traité de San Stefano, il rencontra, dans l'énumération des différentes populations non bulgares auxquelles il s'agissait de garantir les droits politiques, la désignation de Koutzo-Valaques. « Koutzo-Valaques... voilà un nom qu'on a le droit d'effacer », s'exclama-t-il, et il passa le crayon dessus. Un autre jour, les plénipotentiaires russes et ottomans discutaient sur le nombre de Lazes. Les anglais s'en étaient mêlés; « Milord », dit le Prince, s'adressant à Lord Salisbury, « je ne doute pas que les Lazes fassent partie des intéressantes populations orientales. Seulement je me demande si cela vaut réellement la peine qu'on leur consacre son temps, surtout aux approches de la canicule »?

Bismarck ne nourrissait guère plus de sympathie envers les arméniens. Lord Salisbury ayant demandé pour la seconde fois qu'on assignât un jour pour ce qu'il appelait « la question

arménienne, s'entendit dire : « Encore une que l'on pourrait... » tandis que la main du chancelier faisait le geste d'effacer un mot.

Notons que les russes en allant à Berlin acceptaient en principe les conditions britanniques, c'est-à-dire l'évacuation de l'Arménie turque et la mutilation de la Grande Bulgarie. Dans de telles conditions, Nubar, malgré son éloquence persuasive, et tout son talent, eut échoué. Lancée contre une cible en acier, la flèche la plus acérée retombe impuissante.

Supposons pourtant le contraire; admettons un instant que la cause arménienne triomphant à Berlin, Nubar eut été investi de larges pouvoirs pour ses réformes. Eut-il pu faire œuvre durable ? Comment le croire ? Toutes les forces réactionnaires turques se fussent liguées pour l'en empêcher, pour le décourager et le pousser à démissionner, à moins qu'Abdul Hamid ne lui eut fait trancher la tête comme à l'infortuné Midhat Pacha.

Quoiqu'il en soit, un mois après ces événements, Nubar, rappelé par Ismaïl Pacha, se voyait confié la présidence du premier ministère responsable en Egypte. Mais pour ses compatriotes, commençait une ère de malheurs sans nom. L'abandon de l'Europe, le désespoir de se voir livrés de nouveau à la merci des turcs poussa les arméniens à la révolte. Ils s'insurgèrent croyant ainsi forcer les puissances à les libérer de même qu'elles avaient libéré la Grèce et les pays balkaniques. Des partis révolutionnaires se formèrent : les hintchakistes (sonneurs de cloches) en 1887, les tachnagtzagan (fédération) en 1890. Des guérillas prirent la montagne. Il y eut des insurrections à Sassoun, à Zeitoun, à Erzeroum etc... Il y eut des manifestations à Constantinople. La répression « à la turc » fut impitoyable. L'Europe intervint. Elle força Abdul Hamid à accepter un projet de réformes pour les six vilayets arméniens — mai 1895. Le « Sultan Rouge » signa le document mais trouvant plus expéditif de supprimer la question arménienne en supprimant les arméniens, ordonna les massacres de 1895-1896. Deux cent cinquante mille personnes périrent par le feu et par le sabre en cette funeste année.

Beaucoup parmi les survivants s'expatrièrent. Un grand nombre chercha refuge en France. Nubar Pacha fut charitable envers ces exilés. Lui, que la vue de toute injustice révoltait, était bouleversé par tant de dénis de justice, de cruauté.

Ressentant les souffrances de ses compatriotes, il ne partageait pas leur haine pourtant. Dans les « Entretiens de Goethe et d'Ekermann » le grand poète et philosophe répond à son jeune interlocuteur qui lui demande s'il a participé à la guerre de revanche contre Napoléon 1^{er} :

— « Comment aurais-je pu courir aux armes moi qui n'avais pas de haine; et comment aurais-je pu haïr quand je n'étais plus jeune ? En général, la haine nationale est plus intense, plus violente à mesure que l'on descend l'échelle de la culture intellectuelle. Il est un degré où elle disparaît complètement, où l'on domine en quelque sorte les nations, pour ne voir que l'humanité. Tel était le point où j'avais pris position avant d'avoir atteint ma soixantième année ».

Nubar aussi avait atteint ces sommets d'où le regard embrasse l'humanité.

— « Le Turc n'est pas plus barbare qu'un autre peuple », disait-il. « Il est victime d'une mauvaise administration et d'un système judiciaire défectueux. Je considère, pour ma part, que la réforme de la justice est la clef de toute la question orientale. Introduisez l'esprit de justice, le respect de la justice en Turquie et vous résoudrez ses difficultés intérieures. Malheureusement les Turcs ne sont pas assez évolués pour le comprendre et au lieu de réformes ils continuent de massacrer depuis des siècles ».

Nubar suppliait les arméniens de ne pas donner à Abdul Hamid de nouvelles occasions de répression.

« Soyez prudents ? Plus d'écrits provocateurs, plus de manifestations, plus d'insurrections », conseillait-il. « Faisons-nous oublier. Ne nous fions pas aux discours des européens même lorsqu'ils sont prononcés par des hommes d'Etat. Tant que l'Europe ne passera pas des paroles aux actes — et tout prouve qu'aucune puissance n'est disposée à prendre les armes en faveur des arméniens — des témoignages de sympathie à bon marché seront nuisibles à notre cause.

« Il y a bien d'autres manières de servir sa patrie. Sauvons nos orphelins; aidons nos réfugiés; organisons une propagande en faveur de l'Arménie. L'Europe ignore nos gloires passées comme nos souffrances présentes. Faisons lui connaître cette « Grande Inconnue ».

Conformant sa conduite à ses paroles, il donna 25.000 francs à M. Langlois pour qu'il traduisit en français l'histoire arménienne. Puis de nouveau, il paya 15.000 francs aux pères Mekhitaristes de Venise pour la traduction en français de l'histoire arménienne écrite par le R.P. Alichan; et, d'une manière générale, il se montra généreux envers tous les journalistes européens qui défendirent par la plume ou la parole la cause de l'Arménie.

Voyant que la persécution augmentait en province contre les malheureux paysans, que les emprisonnements se multipliaient dans la capitale, il déconseilla à la fin même cette propagande littéraire. Cloué au lit, incapable de faire un mouvement, le corps et l'âme endoloris, il disait au jeune et talentueux Archag Tchobanian :

— « Nous ne sommes sortis de l'ombre que pour souffrir. Nos pères étaient sages qui s'enveloppaient de silence. Imitons-les de crainte que les temps meilleurs ne trouvent l'Arménie vide d'arméniens ».

M. Tchobanian rapporte qu'en prononçant ces mots, ses yeux où s'était réfugiée toute sa vie, ses beaux yeux expressifs s'étaient remplis de larmes.

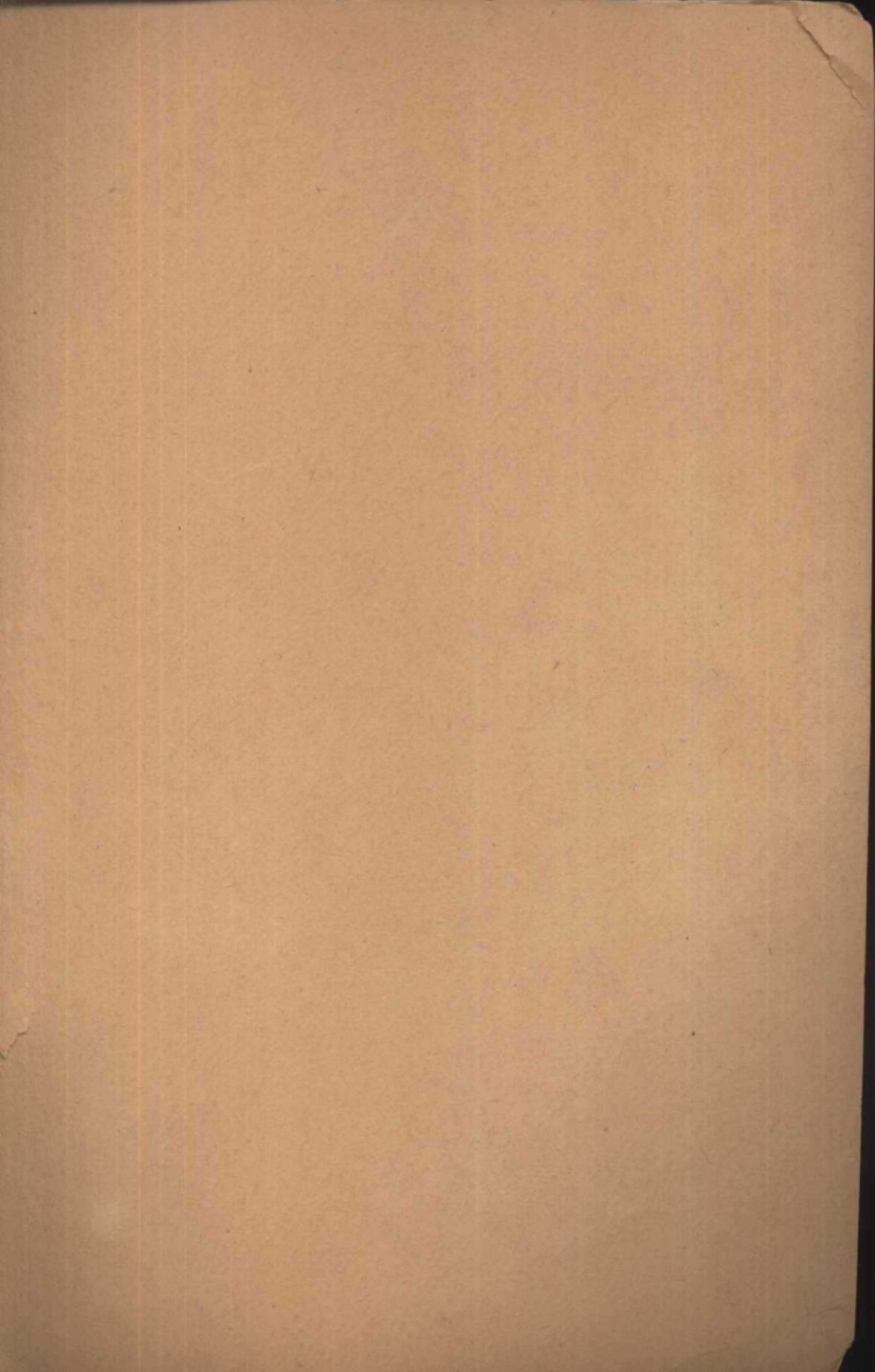
Qu'eut-elle souffert cette grande âme si elle avait assisté aux horreurs de 1915 à 1921 ? Un million et demi, la moitié de la population, froidement, systématiquement exterminée pendant six années atroces... Six années pendant lesquelles nous craignîmes de voir l'Arménie effacée du nombre des nations vivantes.

Par quel miracle de foi, d'endurance, d'inébranlable volonté elle a surmonté ces épreuves, l'Histoire les racontera un jour à sa gloire. Mais le fait est là, indéniable, adorable! elle les a surmontées, et au pied de l'Ararat, berceau de ses origines, dans les champs fertilisés par le sang de ses martyrs, elle sème, récolte, bâtit dans la joie.

Ah! si les morts pouvaient entendre, comme on aimerait se pencher sur la tombe de Nubar pour lui dire:

« Réjouissez-vous! Réjouissez-vous avec nous. ELLE EST RESSUSCITEE D'ENTRE LES MORTS, NOTRE ARMENIE! »

F I N



Prix P.T. 60